



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

NT

2024.04.23/01

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, Cl COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

Monsieur Patrick BURTE, Maire adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que par arrêté en date du 18 Novembre 2022, Madame le Maire de SAINT-GÉLY-DU-FESC a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de SAINT-GÉLY-DU-FESC approuvé le 21 mars 2017, afin d'apporter les adaptations suivantes :

- Suppression de l'emplacement réservé ER 9 ;
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé ER 10 délimité en vue de créer sur l'emprise ainsi exclue le long de l'Avenue du Clapas un nouvel emplacement réservé pour l'aménagement d'une piste cyclable ;
- Mise à jour de la liste des emplacements réservés et correction du libellé des emplacements réservés ER 12 et ER 13 (erreur dans la désignation de la RD) ;
- Identification de bâtiments en zone agricole qui pourront faire l'objet d'un changement de destination, en application de l'article L. 151-11-1-3° du Code de l'urbanisme.
- Adaptations, corrections et complément à un certain nombre de dispositions du règlement du PLU ;
- Ajout d'un lexique au règlement visant à clarifier un certain nombre de termes figurant au règlement des différentes zones du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera soumis pour examen au cas par cas à la Mission Régionale de l'Environnement (MRAe) Occitanie et notifié, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.

Conformément à l'article L. 153-47, le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, doivent être mis à disposition du public pendant un mois ; les modalités de cette mise à disposition sont définies par délibération du Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées :
 - en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (soit du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h)

- sur le site internet de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc : www.saintgelydufesc.com, Rubrique : environnement et cadre de vie raisonné.

- Mise à disposition, sur la même durée, d'un registre destiné à recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

- Mise à disposition d'une adresse mail spécifique pouvant recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU : modifplu@saintgelydufesc.com
Pendant une durée de 1 mois, du 2 septembre au 2 octobre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-48 relatifs à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2019 approuvant la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2023 approuvant la mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme

VU l'arrêté en date du 18 Novembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU

Considérant que pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet de modification du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme, doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Considérant que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. de mettre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme, à disposition du public :

- en Mairie de Saint-Gély-du-Fesc, Parc de Fontgrande, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures ;

- sur le site internet de la ville de Saint-Gély-du-Fesc : www.saintgelydufesc.com, Rubrique : environnement et cadre de vie raisonné pendant une durée de 1 mois, du 2 septembre au 2 octobre 2024.

2. de mettre à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture désignés ci-dessus, et sur la même durée de un mois, du 2 septembre au 2 octobre 2024,

- un registre destiné à recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

- une adresse mail spécifique pouvant recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU : modifplu@saintgelydufesc.com

3. de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Cet avis sera public en caractère apparents, dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.

Il sera affiché en Mairie également 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré sur le site internet de la commune : www.saintgelydufesc.com, Rubrique : environnement et cadre de vie raisonné.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DEL09-DE



A l'expiration du délai de mise à disposition du public, Madame le Maire du Conseil Municipal qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

NT

2004.04.23/02

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIÉ-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : ADHESION A LA CHARTE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA CABANISATION

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint à l'Urbanisme expose à l'assemblée que les communes de l'Hérault sont confrontées à un nombre croissant de constructions ou d'occupations illégales (chalets, mobil-homes, caravanes...) constatées sur les terres agricoles et naturelles en infraction aux règles d'urbanisme. Outre l'atteinte visuelle à l'environnement et la constatation de pollution de sites par le déversement d'eaux usées notamment, c'est la salubrité et la sécurité de ces occupations qui sont en jeu avec une exposition forte aux risques d'inondations et d'incendie.

Monsieur Patrick BURTÉ redonne la définition : « la cabanisation est la construction, sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire, et par conséquent illégal ».

Le département de l'Hérault est donc fortement concerné par ce phénomène qui revêt des enjeux multiples :

- Enjeux sociaux mais aussi d'hygiène et de salubrité ;
- Enjeux de sécurité tenant à l'exposition plus fréquente des zones cabanisées aux risques naturels (inondation/incendie de forêt) mais aussi à l'éloignement des secours ;
- Enjeux environnementaux et économiques avec le déversement des eaux usées non traitées dans le milieu naturel, les atteintes aux paysages, la dégradation de l'image du département notamment.

Pour mettre un coup d'arrêt à son développement, en 2008, le Préfet, le Procureur général près la Cour d'Appel et 19 communes volontaires ont renforcé l'action publique en coordonnant leurs efforts. Les engagements de ces acteurs ont été matérialisés par la signature d'une charte de lutte contre la cabanisation.

A la suite de plusieurs constats sur le périmètre la communauté de communes, le Grand Pic Saint Loup a décidé de s'engager dans cette lutte contre la cabanisation par délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2023.

Il a également été constaté, par notre police municipale, l'existence de constructions sans autorisation sur notre territoire communal.

Monsieur BURTÉ propose à l'assemblée d'adhérer à cette charte, qui est et résolue, pour s'engager à lutter efficacement contre la cabanisation et protéger la mise en œuvre de diverses actions :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DEL10-DE

- **Exercer une vigilance** constante sur le territoire communal en **adaptant et mobilisant des moyens** suffisants tels que l'emploi d'agents assermentés agissant rapidement en cas d'infraction (convocation, mise en demeure, verbalisation) ;
- **S'opposer directement à ces installations** au travers d'arrêtés d'interruption de travaux, de préemption et de refus de raccordement aux réseaux (eau, assainissement, électricité, fibre...) ;
- **Informers et communiquer** à la population des sanctions encourues en cas de construction sans autorisation, mais également les acquéreurs et notaires des règles d'urbanisme applicables à l'occasion des déclarations d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, décide, à 25 voix pour et 1 abstention (Ch Pujol) :

- **DE CONFIRMER** l'engagement de la Commune de SAINT GELY DU FESC dans cette démarche et **DE VALIDER** l'adhésion à la charte départementale de lutte contre la cabanisation.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants à ce projet.
- **DE MOBILISER** les ressources de la commune et **DE COLLABORER** pleinement avec les services de l'État pour lutter contre la cabanisation.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

NT

2024.04.23/03

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : **MISE EN PLACE D'ASTREINTES FINANCIERES POUR LES INFRACTIONS A L'URBANISME**

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, expose à l'Assemblée que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « engagement de proximité », publiée au JORF du 28 décembre 2019, crée de nouvelles mesures administratives destinées à renforcer l'application du droit de l'urbanisme, afin d'obtenir rapidement une régularisation en cas d'infraction au Code de l'Urbanisme et de mieux assurer l'effectivité du droit de l'urbanisme.

Il rappelle que les travaux ou utilisations des sols exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale.

La constatation d'une infraction, par un agent dûment assermenté, se fait au moyen d'un procès-verbal transmis au Procureur de la République.

L'article 48 de la loi dite Engagement et Proximité prévoit que le Maire compétent pour délivrer des autorisations d'urbanisme peut dorénavant sanctionner les contrevenants à travers un mécanisme de sanctions administratives afin de pouvoir agir plus efficacement contre les constructions illégales.

Ces nouvelles dispositions permettront de réduire le recours aux procédures pénales, plus longues et plus complexes à mettre en œuvre. Il s'agit en l'occurrence de donner la possibilité à l'autorité compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme d'agir plus rapidement face aux situations qui seraient régularisables.

Elles ne se substituent pas à d'éventuelles poursuites pénales.

Ce dispositif juridique, encadré par les nouveaux articles L481-1 à L481-3 du code de l'urbanisme, vient compléter les dispositions pénales du droit de l'urbanisme qui s'inscrivent dans un temps plus long :

1/ La mise en demeure - article L481-1 du code de l'urbanisme :

Le Maire peut, une fois le procès-verbal d'infraction établi en vertu de l'article L481-1 du code de l'urbanisme, mettre en demeure la personne responsable de l'infraction de régulariser la situation en précisant les opérations nécessaires à cette mise en conformité dans un délai apprécié en fonction de la nature de l'infraction et des moyens d'y remédier. L'autorité compétente peut mettre en demeure le contrevenant soit :

- De procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, de l'aménagement, de l'installation ou des travaux en cause aux dispositions dont la méconnaissance a été constatée.

• De déposer selon le cas une demande d'autorisation ou de déclaration préalable visant à leur régularisation. Il disposera, au maximum, d'un délai d'un an à compter de l'arrêt de mise en demeure pour s'y conformer.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DEL11-DE

La mise en demeure peut être assortie d'une astreinte administrative.

2/ L'astreinte administrative - article L481-2 du code de l'urbanisme :

En plus du procès-verbal constatant l'infraction qui débouche lui, sur des sanctions pénales, la personne qui a réalisé des travaux sans respecter les règles d'urbanisme encourt une mise en demeure assortie d'une astreinte administrative.

Le montant de l'astreinte peut aller jusqu'à 500 € par jour de retard, modulable en fonction des travaux et de l'impact suscité par leur non-exécution, sans pouvoir excéder toutefois un plafond de 25 000 €.

L'arrêté devra être motivé afin de justifier le montant appliqué (nature de l'infraction, importance des travaux de régularisation, la gravité de l'atteinte,...).

Il devra également rappeler que l'astreinte court jusqu'à ce que le contrevenant ait justifié de l'exécution des opérations nécessaires à la remise en état de la parcelle en cause.

Le recouvrement de l'astreinte est engagé par trimestre échu.

Les sommes dues au titre de l'astreinte sont recouvrées, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux produits communaux, au bénéfice de la commune sur le territoire de laquelle est implanté l'immeuble ayant fait l'objet de l'arrêté.

L'autorité compétente peut, lors de la liquidation trimestrielle de l'astreinte, consentir une exonération partielle ou totale de son produit si le redevable établit que la non-exécution de l'intégralité de ses obligations est due à des circonstances qui ne sont pas de son fait.

3/ La consignation - article L481-3 du code de l'urbanisme

La loi a créé un mécanisme de consignation permettant d'imposer à l'intéressé n'ayant pas réservé une suite favorable à la mise en demeure, de pouvoir consigner, entre les mains du comptable public, une somme équivalant au montant des travaux à réaliser. Elle sera restituée au contrevenant au fur et à mesure de l'exécution des mesures de restitution prescrites.

4/ L'autorité compétente

La mise en demeure, l'astreinte et la consignation sont des procédures mises en œuvre par « l'autorité compétente ».

C'est l'article L422-1 du code de l'urbanisme qui détermine qui est l'autorité compétente et si le Maire agit au nom de la commune ou bien au nom de l'Etat. Afin de permettre la mise en œuvre de ces astreintes administratives, Monsieur BURTE propose à l'assemblée de déterminer les montants et délais comme suit :

TABLEAU DES ASTREINTES :

Nature de l'Infraction	DELAI		ASTREINTE JOURNALIERE	MONTANT MENSUEL POTENTIEL (sur la base de 30 jours)
Travaux non conformes à l'autorisation et régularisables au regard du PLU/PPRN				
Non conforme à la déclaration préalable	Mise en conformité	1 mois	50 € / jour (Personne morale)	1500 € / mois (Personne morale)
			25 € / jour (Personne physique)	750 € / mois (Personne physique)
Non-conforme au permis de construire ou d'aménager	Mise en conformité	2 mois		
	Dépôt d'un modificatif	2 mois		
Travaux en l'absence d'autorisation et régularisables au regard du PLU/PPRN				
Absence de déclaration préalable ou d'autorisation de travaux	Dépôt de la déclaration ou de la demande de permis	2 mois	100 € / jour (Personne morale)	3000 € / mois (Personne morale)

Absence de demande de permis de construire ou d'aménager		3 mois	50 € / jour (Personne morale) 200 € / jour (Personne physique)	1500 € / mois (Personne morale) 6000 € / mois (Personne physique)
Travaux réalisés sans autorisation et NON régularisables au regard du PLU/PPRN			Envoyé en préfecture le 29/04/2024 Reçu en préfecture le 29/04/2024 Publié le ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DEL11-DE	
Travaux non régularisables ET Absence de déclaration préalable ou d'autorisation de travaux Absence de permis de construire ou d'aménager	Remise en état initial avant travaux	6 mois	300 € / jour (Personne morale) 200 € / jour (Personne physique)	9000 € / mois (Personne morale) 6000 € / mois (Personne physique)
Division du logement Création de logement Transformation en logement Habitation précaire		3 mois	400 € / jour (Personne morale) 300 € / jour (Personne physique)	12 000 € / mois (Personne morale) 9000 € / mois (Personne physique)
Non-respect du PPRI	Remise en état initial avant travaux	1 mois	500 € / jour (Personne morale) 400 € / jour (Personne physique)	15 000 € / mois (Personne morale) 12 000 € / mois (Personne physique)
Autres infractions				
Changement de destination d'un bâtiment existant	Remise en état et maintien de la destination initiale	1 mois	100 € / jour (Personne morale) 50 € / jour (Personne physique)	3000 € / mois (Personne morale) 1500 € / mois (Personne physique)
Poursuite des travaux malgré un arrêté interruptif des travaux	Arrêt complet des travaux	Sans délai	100 € / jour (Personne morale) 50 € / jour (Personne physique)	3000 € / mois (Personne morale) 1500 € / mois (Personne physique)
Obstacle au droit de visite (recherche et constatation d'infraction) ou à la visite de contrôle et de conformité des installations	Proposition d'une seconde et dernière date de visite à l'initiative du pétitionnaire	1 semaine	50 € / jour (Personne morale) 25 € / jour (Personne physique)	1500 € / mois (Personne morale) 750 € / mois (Personne morale)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place les astreintes financières ci-dessus dans la limite de 25 000 € au total par infraction constatée.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'application de ces astreintes.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

NT

2024.04.23/04

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC APPARTENANT A LA COMMUNE EN VUE D'UN ÉCHANGE AVEC UNE PORTION DE LA PARCELLE BA N°30

Monsieur Patrick BURTE, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'un terrain situé à la jonction de l'allée des Ecureuils et de l'Avenue du Clapas - route départementale n°986^e1 d'une contenance de 567 m² tel que matérialisé en bleu sur le plan de division présenté.

La majorité de la parcelle est à usage de voirie. Cependant, une partie de celle-ci située après le giratoire et limitrophe aux parcelles cadastrées section BA numéros 8, 29 et 30, est un terrain en nature de taillis. Par conséquent, il n'est constaté sur cette portion aucune affectation à un service public ou à l'usage direct du public.

En 2004, dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton, la Commune avait fait connaître à Monsieur Michel THIAULT, propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section BA n° 30, son souhait de réaliser un échange des parcelles ce qui avait été expressément accepté.

La réalisation de l'ouvrage a ainsi été effectuée.

Au décès de Monsieur THIAULT, ses héritiers et notamment Monsieur Jérôme THIAULT ont sollicité la Commune afin de voir la situation régularisée au niveau du cadastre.

Ainsi, afin de procéder à une telle régularisation, le bien appartenant au domaine public doit préalablement faire l'objet du présent déclassement.

La partie de la parcelle appartenant au domaine public communal en nature de taillis sera échangée avec une portion de la parcelle BA n° 30 jouxtant l'Avenue du Clapas d'une contenance de 496 m² matérialisée en jaune dans le plan de division susvisé.

En effet, cette dernière est d'ores et déjà considérée comme faisant partie intégrante du domaine public en ce qu'elle permet la mise en place d'un ouvrage à utilité publique (piste cyclable).

La rétrocession de cette parcelle est donc nécessaire.

Un géomètre-expert interviendra et réalisera un document d'arpentage qui permettra de mettre à jour le cadastre.

A ce titre, préalablement, une demande d'estimation desdites parcelles a été réalisée auprès du service France Domaine.

Le 10 mai 2023, le service compétent a évalué la valeur vénale de la portion communale et la valeur vénale de la portion de la parcelle BA 30 à 17 000 euros.
Par conséquent, en l'absence de disparité entre les deux valeurs, l'échange sera réalisé sans soulte de part et d'autre.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DELO8-DE

La Commune prendra à sa charge tous les frais liés à la rédaction de l'acte d'échange et à la publication de ce dernier au service de la publicité foncière.

VU les articles L2141-1 et L2141-3 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques ;
VU les articles L2121-29, L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L141-3 du Code de la voirie routière, ;
VU la promesse d'échange sans soulte du 17 août 2004 ;
VU la demande de régularisation des propriétaires de la parcelle BA 30 du 20 octobre 2019 ;
VU l'avis du Domaine en date du 10 mai 2023.

ET

Considérant que :

- Le bien immobilier susvisé est propriété de la ville de SAINT GÉLY DU FESC ;
- L'autorité compétente de l'Etat a évalué la valeur vénale du bien ayant vocation à être échangé à 17 000 euros ;
- Que la ville a proposé aux consorts THIAULT un échange desdites parcelles sans soulte qui l'ont expressément accepté ;
- Que l'échange a vocation à régulariser une situation déjà entérinée en pratique

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public de la partie de la parcelle en nature de terre non affectée à la voirie,
- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine non cadastré au domaine privé communal de ladite parcelle,
- **DE CONSTATER** l'utilité publique de la portion de la parcelle BA 30 consacrée aux piétons et à une piste cyclable,
- **DE DEMANDER** l'intervention d'un géomètre-expert pour l'élaboration d'un document d'arpentage,
- **D'AUTORISER** la procédure d'échange sans soulte,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce déclassement et à cet échange.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

NT

2024.04.23/05

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, Cl COURTOIS, JI FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS

OBJET : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme, rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cession immobilières à annexer au compte administratif de la commune.

Il donne lecture du bilan établi en précisant qu'il a été réalisé en 2023 :

Deux acquisitions foncières :

- Acquisition DOS SANTOS Cyndie
Parcelle cadastrée AA n° 22 – 90 place de l'Eglise
Superficie : 00 a 25 ca
Prix 140 000 €
Acte du 31 janvier 2023 par M^o ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc
- Acquisition Consorts FRANCOIS
Parcelle CH n° 32 – Lieudit « Le Plan du Lecas »
Superficie : 2 Ha 97a 99ca
Prix 4 500 €
Acte du 26 janvier 2023 – M^o ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Deux cessions immobilières :

- Vente à M. MEMBRADO Jean-François
Parcelle AK n° 223 – rue du Carignan
Superficie : 3 ca (terrain constituant ancienne logette à conteneurs à ordures ménagères)
Prix : 75 €
Acte du 21 décembre 2023 – M^o ANTHERIEU – St Gély du Fesc

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20240423-EU_2024_DEL13-DE



- Vente à M. CRAMPETTE Louis
Parcelle AK n° 222 – rue du Carignan
Superficie : 1ca (terrain constituant ancienne logette à conteneurs à ordures ménagères)
Prix : 25 €
Acte du 21 décembre 2023 – M° ANThERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières qui sera annexé au compte administratif 2023 de la commune.

Pour extrait conforme

certifié exécutoire
compte tenu de la transmission de M. le Sous Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

NT

Conformément à l'article 11 de la Loi du 8 février 1995, il est dressé ci-après le bilan des acquisitions et cessions immobilières.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

Acquisition DOS SANTOS Cyndie
Parcelle cadastrée AA n° 22 – 90 place de l'Eglise
Superficie : 00 a 25 ca
Prix 140 000 €
Acte du 31 janvier 2023 par M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

Acquisition Consorts FRANCOIS
Parcelle CH n° 32 – Lieudit « Le Plan du Lecas »
Superficie : 2 Ha 97a 99ca
Prix 4 500 €
Acte du 26 janvier 2023 – M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc

CESSIONS IMMOBILIERES :

Vente à M. MEMBRADO Jean-François
Parcelle AK n° 223 – rue du Carignan
Superficie : 3 ca (terrain constituant ancienne logette à conteneurs à ordures ménagères)
Prix : 75 €
Acte du 21 décembre 2023 – M° ANTHERIEU – St Gély du Fesc

Vente à M. CRAMPETTE Louis
Parcelle AK n° 222 – rue du Carignan
Superficie : 1 ca (terrain constituant ancienne logette à conteneurs à ordures ménagères)
Prix : 25 €
Acte du 21 décembre 2023 – M° ANTHERIEU Jérôme – St Gély du Fesc



LE MAIRE
[Signature]
Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

NT

2024.04.03/06

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A L'OPÉRATEUR FDI HABITAT POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB n° 432 – RUE DE L'OLIVETTE

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme, expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la production de logements sociaux au sein de la commune, une subvention foncière doit être attribuée à l'opérateur FDI HABITAT afin de mener ce projet.

VU l'article 2254-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L302-7 et R302-16 du Code de la construction et de l'habitat (CCH),

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), notamment modifiée par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et par la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale,

VU la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2020-09-11368 du 18 décembre 2020 prononçant la carence définie par l'article L302-9-1 du CCH au titre de la période triennale 2017-2019 pour la commune de Saint-Gély-du-Fesc,

VU le projet présenté par la société FDI HABITAT,

Il est ainsi exposé que :

En application des dispositions de la loi SRU, la commune de Saint-Gély-du-Fesc a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2020 prononçant la carence en logement social.

Cet arrêté vient sanctionner l'insuffisance de production de logement social, notamment par la perte du droit de préemption urbain au profit de l'Etat et de l'Occitanie (EPF) et par un prélèvement annuel sur les ressources fiscales de la commune.

Le Code de la construction et de l'habitat permet toutefois de déduire de ce prélèvement le montant intégral des subventions foncières destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes et des quartiers.

L'EPF a acquis par voie de préemption, le 17 novembre 2022, un bien bâti cadastré section AB numéro 432, situé rue de l'Olivette, d'une superficie de 805 m² au sol.

Le projet, porté par le bailleur social FDI HABITAT, consiste en la production de 3 maisons individuelles mitoyennes neuves avec garage dont une de 3 pièces et deux de 4 pièces pour un montant de 642.052,00 €.

Compte tenu des efforts de l'opérateur pour garantir une intégration dans le tissu urbain à laquelle la commune de Saint-Gély-du-Fesc était particulièrement vigilante et en raison du déficit d'opération présenté par la société FDI HABITAT, d'un montant de 95.000,00 €, il apparaît opportun d'octroyer une subvention foncière pour équilibrer l'opération, en complément des fonds de minoration de l'EPF.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de **45.000,00 €** (quarante-cinq mille euros), au profit de la société FDI HABITAT, ou toute autre société s'y substituant, pour la réalisation d'une opération de production de logements sociaux sur la parcelle cadastrée section AB numéro 432, de préciser que le montant intégral de ladite subvention sera déduit du prélèvement au titre de la loi SRU conformément aux articles L302-16 et R302-16 du CCH et d'autoriser Madame le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 45.000,00 € au profit de la société FDI HABITAT, ou toute autre société s'y substituant,
- **PRECISE** que le montant intégral de ladite subvention sera déduit du prélèvement au titre de la loi SRU,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

Réf :

2024.04.23/07

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

**OBJET : TRANSFORMATION DU TERRAIN PELOUSE EN AIRE DE GRAND JEU SYNTHETIQUE
- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, indique à l'assemblée que le projet structurant de transformation du terrain pelousé en aire de grand jeu permettra de s'adapter au changement climatique et de préserver la ressource en eau. Ce projet permettra également d'améliorer l'offre à destination de population communautaire en élargissant la pratique sportive à d'autres sports comme le rugby et le volley-ball.

A ce titre, il est proposé de solliciter des subventions auprès des organismes financeurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter des subventions, d'un montant le plus élevé possible, auprès des organismes financeurs pour la réalisation de ce projet de transformation du terrain pelousé en aire de grand jeu ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. la Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

Réf. : TB
2024-04-23/08

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS :
M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023

Il est présenté au conseil :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Thierry MILAN comptable ;
- Après s'être assuré que le comptable a repris dans les écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2023 du budget principal.

Le conseil statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le conseil statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affecté à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 082 183.87	-	- 1 451 643.90	- 369 460.03
Fonctionnement	2 551 319.31	457 875.14	700 944.22	2 794 388.39
	3 633 503.18	457 875.14	- 750 699.68	2 424 928.36

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion de l'exercice 2023.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

Michèle LERNOUT
Maire

ST GELY DU FESC BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Thierry MILAN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 13/03/2024

Population 10670
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
1 Balance des comptes	Etat III-1 41
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 79
4EME PARTIE : Page des signatures	80

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

17500 - ST GELY DU FESC

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	411,91	Dotations	10 402,09
Terrains	11 258,37	Fonds Globalisés	16 332,83
Constructions	31 151,97	Réserves	36 528,16
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	32 893,26	Différences sur réalisations d'immobilisations	-210,44
Immobilisations corporelles en cours	11,33	Report à nouveau	2 093,44
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	3 720,23	Résultat de l'exercice	700,94
Autres immobilisations corporelles	1 416,78	Subventions transférables	28,45
Total immobilisations corporelles (nettes)	80 451,95	Subventions non transférables	12 359,88
Immobilisations financières	101,65	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 965,51	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	78 235,36
Créances	256,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	5 172,92
Disponibilités	2 870,08	Fournisseurs ⁽²⁾	644,78
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	39,07
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 127,00	Total dettes à court terme	683,86
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	5 856,77
		Comptes de régularisations	0,37
TOTAL ACTIF	84 092,51	TOTAL PASSIF	84 092,51

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	65 269,35	1 990,41	63 278,94	27 625,48
	Autres immobilisations incorporelles	680 097,53	331 469,71	348 627,82	251 588,65
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	11 258 373,16		11 258 373,16	10 991 767,45
	Constructions en toute propriété	32 356 595,82	1 204 627,26	31 151 968,56	30 154 002,95
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	32 920 630,55	27 365,94	32 893 264,61	32 178 960,56
	Collections et oeuvres d'art	7 807,00		7 807,00	
	Autres immobilisations corporelles	3 867 337,32	2 458 365,25	1 408 972,07	1 394 191,46
	Immobilisations corporelles en cours	11 326,27		11 326,27	11 326,27
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	3 720 234,11		3 720 234,11	3 720 234,11
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	84 887 671,11	4 023 818,57	80 863 852,54	78 729 696,93	

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	84 887 671,11	4 023 818,57	80 863 852,54	78 729 696,93
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	101 654,50		101 654,50	101 654,50
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		84 989 325,61	4 023 818,57	80 965 507,04	78 831 351,43

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	233 617,84	6 184,00	227 433,84	282 272,52
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	26 711,79		26 711,79	62 659,96
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	2 767,95		2 767,95	7 255,34
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 870 083,69		2 870 083,69	3 894 768,53
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		3 133 181,27	6 184,00	3 126 997,27	4 246 956,35

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	1,20		1,20	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1,20		1,20	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	88 122 508,08	4 030 002,57	84 092 505,51	83 078 307,78

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	10 402 085,64	10 402 085,64
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	36 528 156,53	36 070 281,39
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	2 093 444,17	1 700 000,00
	Résultat de l'exercice	700 944,22	851 319,31
	Subventions transférables	28 453,00	
	Différences sur réalisations d'immob	-210 437,35	-210 437,35
	Fonds globalisés	16 332 830,07	15 726 129,00
	Subventions non transférables	12 359 884,29	12 359 884,29
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	78 235 360,57	76 899 262,28	



BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	5 148 570,87	5 558 060,93
	Emprunts et dettes financières divers	24 346,46	23 107,05
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	575 486,03	593 024,19
	Dettes fiscales et sociales	3 286,00	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	35 006,67	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	778,49	620,36
	Fournisseurs d'immobilisations	69 298,53	4 115,21
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	5 856 773,05	6 178 927,74	

BILAN (en Euros)

17500 - ST GELY DU FESC

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	371,89	117,76
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	371,89	117,76
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	84 092 505,51	83 078 307,78

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	7 226,40	6 895,54
Dotations et subventions reçues	1 928,51	2 119,24
Produits des services	1 254,08	1 115,94
Autres produits	630,15	624,14
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	11 039,13	10 754,86
Traitements, salaires, charges sociales	5 157,28	4 822,69
Achats et charges externes	3 922,65	3 775,14
Participations et interventions	517,41	504,22
Dotations aux amortissements et provisions	469,96	434,99
Autres charges	319,82	300,45
Charges courantes non financières	10 387,11	9 837,49
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	652,02	917,37
Produits courants financiers	0,06	0,01
Charges courantes financières	107,68	108,33
RESULTAT COURANT FINANCIER	-107,63	-108,32
RESULTAT COURANT	544,39	809,05
Produits exceptionnels	220,56	77,56
Charges exceptionnelles	64,01	35,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL	156,55	42,27
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	700,94	851,32

COMPTE DE RESULTAT 2023

17500 - ST GELY DU FESC

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	5 552 920,00	5 216 489,00
Autres impôts et taxes	1 673 478,35	1 679 050,16
Produits services, domaine et ventes div	1 254 077,06	1 115 941,77
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	630 145,66	624 139,29
Dotations de l'Etat	1 217 714,84	1 211 408,48
Subventions et participations	673 302,33	873 628,39
Autres attributions (péréquat, compensa)	37 496,00	34 205,00
TOTAL I	11 039 134,24	10 754 862,09
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	3 586 567,47	3 349 091,85
Charges sociales	1 570 708,10	1 473 597,13
Achats et charges externes	3 922 645,98	3 775 144,11
Impôts et taxes	125 910,68	117 256,65
Dotations amortissements des immob	469 960,14	434 021,71
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2023

17500 - ST GELY DU FESC

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		970,43
Autres charges	193 913,44	183 193,38
Contingents et participations	289 388,08	275 434,25
Subventions	228 021,00	228 782,40
TOTAL II	10 387 114,89	9 837 491,91
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	652 019,35	917 370,18
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	56,85	8,39
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	56,85	8,39
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	107 682,05	108 332,43
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	107 682,05	108 332,43

COMPTE DE RESULTAT 2023

17500 - ST GELY DU FESC

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-107 625,20	-108 324,04
A + B - RESULTAT COURANT	544 394,15	809 046,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	5 600,00	
Prod exception gestion : Autres opér		1 180,80
Produits des cessions d'immobilisations		35 247,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	214 961,07	41 127,37
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	220 561,07	77 555,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		35,00
Valeur comptable des immo cédées		17 784,00
Diff réalis(positives)transf à investist		17 463,00
Charg excep op capital-Autres opérations	64 011,00	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	64 011,00	35 282,00

COMPTE DE RESULTAT 2023

17500 - ST GELY DU FESC

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		156 550,07		42 273,17
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		11 259 752,16		10 832 425,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		10 558 807,94		9 981 106,34
RESULTAT DE L'EXERCICE		700 944,22		851 319,31

Opérations Compte de Tiers

17500 - ST GELY DU FESC

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

17500 - ST GELY DU FESC

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

17500 - ST GELY DU FESC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 521 894,66	13 700 573,60	22 222 468,26
Titres de recette émis (b)	1 565 582,17	12 073 764,41	13 639 346,58
Réductions de titres (c)		315 989,38	315 989,38
Recettes nettes (d = b - c)	1 565 582,17	11 757 775,03	13 323 357,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 521 894,66	13 700 570,26	18 222 464,92
Mandats émis (f)	3 017 226,07	11 684 761,26	14 701 987,33
Annulations de mandats (g)		627 930,45	627 930,45
Depenses nettes (h = f - g)	3 017 226,07	11 056 830,81	14 074 056,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		700 944,22	
(h - d) Déficit	1 451 643,90		750 699,68

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 082 183,87		-1 451 643,90		-369 460,03
Fonctionnement	2 551 319,31	457 875,14	700 944,22		2 794 388,39
TOTAL I	3 633 503,18	457 875,14	-750 699,68		2 424 928,36
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 633 503,18	457 875,14	-750 699,68		2 424 928,36

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	414 101,00	1 400,00	415 501,00	413 110,32		413 110,32	2 390,68
20	Immobilisations incorporelles	285 403,72	66 300,00	351 703,72	146 414,59		146 414,59	205 289,13
204	Subventions d'équipement versées	85 222,00		85 222,00	37 222,00		37 222,00	48 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 296 616,28	372 851,66	3 669 467,94	2 420 479,16		2 420 479,16	1 248 988,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 081 343,00	440 551,66	4 521 894,66	3 017 226,07		3 017 226,07	1 504 668,59
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 081 343,00	440 551,66	4 521 894,66	3 017 226,07		3 017 226,07	1 504 668,59
TOTAL GENERAL		4 081 343,00	440 551,66	4 521 894,66	3 017 226,07		3 017 226,07	1 504 668,59

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 157 875,13		1 157 875,13	1 064 576,21		1 064 576,21	93 298,92
13	Subventions d'investissement	90 000,00		90 000,00	28 453,00		28 453,00	61 547,00
16	Emprunts et dettes assimilées		4 000 000,00	4 000 000,00	2 592,82		2 592,82	3 997 407,18
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 247 875,13	4 000 000,00	5 247 875,13	1 095 622,03		1 095 622,03	4 152 253,10
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 247 875,13	4 000 000,00	5 247 875,13	1 095 622,03		1 095 622,03	4 152 253,10
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 273 284,00	440 551,66	1 713 835,66				1 713 835,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 000,00		478 000,00	469 960,14		469 960,14	8 039,86
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 751 284,00	440 551,66	2 191 835,66	469 960,14		469 960,14	1 721 875,52
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 082 183,87		1 082 183,87				1 082 183,87
TOTAL GENERAL		4 081 343,00	4 440 551,66	8 521 894,66	1 565 582,17		1 565 582,17	6 956 312,49



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 450 908,84	284 320,60	4 735 229,44	4 445 850,30	579 186,57	3 866 663,73	868 565,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 348 837,00	73 000,00	5 421 837,00	5 431 939,88	13 501,51	5 418 438,37	3 398,63
014	Atténuations de produits	450 000,00		450 000,00	418 753,00		418 753,00	31 247,00
65	Autres charges de gestion courante	707 220,60	17 419,00	724 639,60	716 304,99	4 982,47	711 322,52	13 317,08
66	Charges financières	112 017,56		112 017,56	137 941,95	30 259,90	107 682,05	4 335,51
67	Charges exceptionnelles		65 011,00	65 011,00	64 011,00		64 011,00	1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 068 984,00	439 750,60	11 508 734,60	11 214 801,12	627 930,45	10 586 870,67	921 863,93
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 273 284,00	440 551,66	1 713 835,66				1 713 835,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 000,00		478 000,00	469 960,14		469 960,14	8 039,86
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 751 284,00	440 551,66	2 191 835,66	469 960,14		469 960,14	1 721 875,52
TOTAL GENERAL		12 820 268,00	880 302,26	13 700 570,26	11 684 761,26	627 930,45	11 056 830,81	2 643 739,45

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				91 467,85	12 197,98	79 269,87	-79 269,87
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 100 000,00		1 100 000,00	1 359 278,75	105 201,69	1 254 077,06	-154 077,06
73	Impôts et taxes	7 300 000,00	375 725,00	7 675 725,00	7 655 499,39	10 348,04	7 645 151,35	30 573,65
74	Dotations et participations	2 000 000,00	79 000,00	2 079 000,00	1 974 980,07	46 466,90	1 928 513,17	150 486,83
75	Autres produits de gestion courante	586 396,00		586 396,00	771 518,42	141 372,76	630 145,66	-43 749,66
76	Produits financiers	8,43		8,43	56,85		56,85	-48,42
77	Produits exceptionnels		166 000,00	166 000,00	220 963,08	402,01	220 561,07	-54 561,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 986 404,43	620 725,00	11 607 129,43	12 073 764,41	315 989,38	11 757 775,03	-150 645,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 833 863,57	259 580,60	2 093 444,17				2 093 444,17
TOTAL GENERAL		12 820 268,00	880 305,60	13 700 573,60	12 073 764,41	315 989,38	11 757 775,03	1 942 798,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	411 756,91		411 756,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 353,41		1 353,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	413 110,32		413 110,32
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	9 010,80		9 010,80
2031	Frais d'études	85 869,40		85 869,40
2033	Frais d'insertion	2 160,00		2 160,00
2051	Concessions et droits similaires	49 374,39		49 374,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	146 414,59		146 414,59
2046	Attributions de compensation d'investissement	37 222,00		37 222,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	37 222,00		37 222,00
2111	Terrains nus	4 500,00		4 500,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	152 225,00		152 225,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	63 273,18		63 273,18
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	46 607,53		46 607,53
21312	Batiments scolaires	49 538,14		49 538,14
21318	Autres batiments publics	667 490,70		667 490,70
2132	Immeubles de rapport	41 999,41		41 999,41
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	303 437,18		303 437,18
2138	Autres constructions	1 788,00		1 788,00
2151	Réseaux de voirie	468 326,36		468 326,36
2152	Installations de voirie	19 541,44		19 541,44
21533	Réseaux cablés	14 110,80		14 110,80
21534	Réseaux d'électrification	212 649,61		212 649,61
21538	Autres réseaux	3 952,14		3 952,14



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	94 005,91		94 005,91
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 508,56		4 508,56
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	25 584,17		25 584,17
2161	Oeuvres et objets d'art	7 807,00		7 807,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	88 467,84		88 467,84
2184	Mobilier	34 511,70		34 511,70
2188	Autres immobilisations corporelles	116 154,49		116 154,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 420 479,16		2 420 479,16
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 017 226,07		3 017 226,07
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 017 226,07		3 017 226,07
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 017 226,07		3 017 226,07

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	300 878,59		300 878,59
10226	Taxe d'aménagement	305 822,48		305 822,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 875,14		457 875,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 064 576,21		1 064 576,21
1313	Subventions d'équipement transférables - Département	10 382,00		10 382,00
1332	Amendes de police	18 071,00		18 071,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	28 453,00		28 453,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 592,82		2 592,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 592,82		2 592,82
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 095 622,03		1 095 622,03
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 095 622,03		1 095 622,03
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	7 401,11		7 401,11
28031	Amortissements frais d'études	1 699,20		1 699,20
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	421,87		421,87
28046	Attributions de compensation d'investissement	1 146,67		1 146,67
28051	Concessions et droits similaires	25 941,78		25 941,78
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 333,33		14 333,33
28132	Immeubles de rapport	66 287,82		66 287,82
281538	Autres réseaux	4 276,30		4 276,30
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	55 046,77		55 046,77
281571	Matériel roulant	15 401,75		15 401,75
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	7 251,14		7 251,14
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	8 487,32		8 487,32
28182	Matériel de transport	19 158,86		19 158,86



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	127 207,12		127 207,12
28184	Mobilier	33 474,88		33 474,88
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	82 424,22		82 424,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	469 960,14		469 960,14
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	469 960,14		469 960,14
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 565 582,17		1 565 582,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	419 512,96		419 512,96
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	145 702,97	100,18	145 602,79
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	539 245,24	160 392,15	378 853,09
60621	Achats non stockés de combustibles	364,00	175,00	189,00
60622	Achats non stockés de carburants	37 390,03	2 838,66	34 551,37
60623	Achats non stockés d'alimentation	122 899,38	7 066,90	115 832,48
60624	Achats non stockés de produits de traitement	768,00	768,00	
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	1 397,15	225,51	1 171,64
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	45 274,09	1 978,85	43 295,24
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	221 383,76	22 531,66	198 852,10
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	12 408,24	241,18	12 167,06
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	23 267,96	841,51	22 426,45
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	25 007,96	1 359,79	23 648,17
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	2 851,54	760,84	2 090,70
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	46 562,11	2 783,83	43 778,28
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	29 484,38	9 398,92	20 085,46
611	Contrats prestations de services	165 612,89	27 008,09	138 604,80
6132	Services extérieurs - locations immobilières	340 675,00	67 693,75	272 981,25
6135	Services extérieurs - locations mobilières	85 587,86	9 136,82	76 451,04
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	7 045,29		7 045,29
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	341 865,17	23 830,67	318 034,50
615221	Bâtiments publics	68 467,55	4 536,00	63 931,55
615228	Autres bâtiments	4 583,39	2 084,40	2 498,99
615231	Voieries	250 799,16	15 513,84	235 285,32

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615232	Réseaux	70 297,81	17 977,16	52 320,65
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	5 852,10		5 852,10
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	28 118,07	557,86	27 560,21
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobilier	76 527,34	6 385,66	70 141,68
6156	Services extérieurs - maintenance	348 453,63	39 469,67	308 983,96
6168	Autres	84 759,07		84 759,07
617	Services extérieurs - études et recherches	56 760,00	28 380,00	28 380,00
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	2 388,26		2 388,26
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	33 143,86	6 214,50	26 929,36
6188	Services extérieurs - autres frais divers	59 926,28	5 603,33	54 322,95
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	82 638,80	14 630,00	68 008,80
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	19 543,89	6 288,00	13 255,89
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	18 233,88	6 232,00	12 001,88
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	37 063,42	2 338,19	34 725,23
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	74 537,06	12 331,04	62 206,02
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	44 015,50	2 936,40	41 079,10
6237	Publicité publications relations publiques - publications	48 477,00		48 477,00
6238	Publicité publications relations publiques - divers	23 673,75	7 314,00	16 359,75
6241	Transports - transports de biens	110,00	110,00	
6247	Transports - transports collectifs	13 704,63		13 704,63
6255	Déplacements missions et réceptions - frais de déménagement	1 260,00		1 260,00
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	1 879,50	45,00	1 834,50

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_05-DE



N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6261	Frais d'affranchissement	13 847,24	1 518,93	12 328,31
6262	Frais de télécommunications	40 003,47		40 003,47



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	7 229,72	196,05	7 033,67
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	6 422,72		6 422,72
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	52 479,18	9 446,40	43 032,78
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	29 665,00	9 520,00	20 145,00
6288	Autres services extérieurs	177 105,81	34 533,28	142 572,53
63512	Impôts directs - taxes foncières	41 650,00	4 976,00	36 674,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	7 927,23	916,55	7 010,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 445 850,30	579 186,57	3 866 663,73
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	17 804,96		17 804,96
6218	Autre personnel extérieur au service	86 043,48	4 181,51	81 861,97
6331	Versement mobilité	14 364,00		14 364,00
6332	Cotisations versées au FNAL	14 752,00		14 752,00
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	53 110,00		53 110,00
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	2 281 757,34		2 281 757,34
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	37 351,76		37 351,76
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	601 086,27		601 086,27
64131	Personnel non titulaire - rémunération	693 265,51		693 265,51
6417	Rémunérations des apprentis	52 376,46		52 376,46
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	564 361,00		564 361,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	734 146,00		734 146,00
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	189 193,29		189 193,29
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	13 975,00		13 975,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	3 350,00	9 320,00	-5 970,00

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_05-DE

EST GELY DU FESC

S²LO

Dépenses nettes

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	8 841,22		8 841,22



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	19 960,58		19 960,58
6474	Autres charges sociales- versements aux autres oeuvres sociales	33 641,17		33 641,17
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	12 559,84		12 559,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 431 939,88	13 501,51	5 418 438,37
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi solidarité et au renouvellement urbains (sru)	418 753,00		418 753,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	418 753,00		418 753,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 995,20		2 995,20
6518	Autres	21 291,30		21 291,30
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	137 033,10		137 033,10
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	6 417,00		6 417,00
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	9 082,00		9 082,00
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	8 656,17		8 656,17
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	319,02		319,02
6541	Créances admises en non-valeur	8 118,34		8 118,34
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	275 266,00		275 266,00
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	14 122,08		14 122,08
657361	Caisse des Ecoles	4 982,47	4 982,47	
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	81 000,00		81 000,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	22 461,00		22 461,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	124 560,00		124 560,00
65888	Autres	1,31		1,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	716 304,99	4 982,47	711 322,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 415,20		105 415,20

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_05-DE

ST GELY DU FESC
 Dépenses nettes
 S2LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
66112	Intérêts - rattachement des icne	32 526,75	30 259,90	2 266,85



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	137 941,95	30 259,90	107 682,05
678	Autres charges exceptionnelles	64 011,00		64 011,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	64 011,00		64 011,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 214 801,12	627 930,45	10 586 870,67
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	469 960,14		469 960,14
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	469 960,14		469 960,14
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	469 960,14		469 960,14
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 684 761,26	627 930,45	11 056 830,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	91 467,85	12 197,98	79 269,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	91 467,85	12 197,98	79 269,87
7018	Autres ventes de produits finis	76 514,23	1 760,73	74 753,50
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	85 534,00		85 534,00
70312	Utilisation du domaine - redevances funéraires	3 240,00	280,00	2 960,00
70321	Utilisation du domaine - droits stationnement et location voie publique	1 385,07	3 859,07	-2 474,00
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	27 247,94	14 283,73	12 964,21
70328	Utilisation du domaine - autres droits de stationnement et de location	7 380,00		7 380,00
704	Travaux	6 378,60		6 378,60
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	22 235,00		22 235,00
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	69 390,38	1 833,17	67 557,21
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	20 027,00		20 027,00
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	489 863,36	48 352,68	441 510,68
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	474 279,65	33 306,15	440 973,50
70688	Prestations de services autres prestations de service	24 950,00		24 950,00
70875	Autres produits remboursement frais par les Communes membres du GFP	29 591,73	1 526,16	28 065,57
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	21 111,79		21 111,79
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	150,00		150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 359 278,75	105 201,69	1 254 077,06
73111	Impôts directs locaux	5 969 704,00		5 969 704,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	1 969,00		1 969,00
73211	Attribution de compensation	515 575,00	3,00	515 572,00

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_05-DE

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 335,50	1 335,50	
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	30 574,00		30 574,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7343	Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylones électriques	39 144,00		39 144,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	335 984,14	9 009,54	326 974,60
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	761 213,75		761 213,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	7 655 499,39	10 348,04	7 645 151,35
7411	Dotations globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	851 843,00		851 843,00
74127	Dotation nationale de péréquation	322 553,00		322 553,00
744	FCTVA	43 318,84		43 318,84
74718	Autres participations de l'Etat	14 236,02	39 192,00	-24 955,98
7472	Participations - Régions	5 000,00	5 000,00	
7478	Participations - autres organismes	700 533,21	2 274,90	698 258,31
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	24 121,00		24 121,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	12 294,00		12 294,00
7488	Autres attributions et participations	1 081,00		1 081,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 974 980,07	46 466,90	1 928 513,17
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	729 808,17	135 749,47	594 058,70
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	25 544,70		25 544,70
7588	Autres produits divers de gestion courante	16 165,55	5 623,29	10 542,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	771 518,42	141 372,76	630 145,66
761	Produits financiers-produits des participations	56,85		56,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	56,85		56,85
774	Produits exceptionnels - subventions exceptionnelles	5 600,00		5 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	215 363,08	402,01	214 961,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	220 963,08	402,01	220 561,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 073 764,41	315 989,38	11 757 775,03

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 073 764,41	315 989,38	11 757 775,03

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		10 402 085,64					10 402 085,64			10 402 085,64
10222	FCTVA		10 354 348,21				300 878,59	10 655 226,80			10 655 226,80
10223	TLE		3 718 235,42					3 718 235,42			3 718 235,42
10226	Taxe d'aménagement		1 424 281,52				305 822,48	1 730 104,00			1 730 104,00
10227	Versement pour sous-densité		4 563,85					4 563,85			4 563,85
10228	Autres fonds d'investissement		224 700,00					224 700,00			224 700,00
1022	Sous Total compte 1022		15 726 129,00				606 701,07	16 332 830,07			16 332 830,07
102	Sous Total compte 102		26 128 214,64				606 701,07	26 734 915,71			26 734 915,71
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		36 084 965,64				457 875,14	36 542 840,78			36 542 840,78
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	14 684,25						14 684,25	14 684,25		
106	Sous Total compte 106	14 684,25	36 084 965,64				457 875,14	14 684,25	36 542 840,78		36 528 156,53
10	Sous Total compte 10	14 684,25	62 213 180,28				1 064 576,21	14 684,25	63 277 756,49		63 263 072,24
110	Report à nouveau solde créditeur		1 700 000,00	457 875,14	851 319,31			457 875,14	2 551 319,31		2 093 444,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		1 700 000,00	457 875,14	851 319,31			457 875,14	2 551 319,31		2 093 444,17
12	Résultat exercice excéd déficit		851 319,31	851 319,31				851 319,31	851 319,31		0,00
12	Sous Total compte 12		851 319,31	851 319,31				851 319,31	851 319,31		0,00
1313	Subv équipt transf - Dépt						10 382,00		10 382,00		10 382,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		36 738,00						36 738,00		36 738,00
131	Sous Total compte 131		36 738,00				10 382,00		47 120,00		47 120,00
1321	Etat et EPN		362 689,60						362 689,60		362 689,60
1322	Région		820 899,94						820 899,94		820 899,94
1323	Dépt		2 889 846,39						2 889 846,39		2 889 846,39
13251	GFP de rattachement		293 025,17						293 025,17		293 025,17
1325	Sous Total compte 1325		293 025,17						293 025,17		293 025,17
1326	Autres EPL		74 447,00						74 447,00		74 447,00
1328	Autres		3 837 374,07						3 837 374,07		3 837 374,07

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		8 278 282,17						8 278 282,17		8 278 282,17
1332	Amendes de police						18 071,00		18 071,00		18 071,00
133	Sous Total compte 133						18 071,00		18 071,00		18 071,00
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		395 434,15						395 434,15		395 434,15
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		64 556,49						64 556,49		64 556,49
1343	Pae		2 857 241,36						2 857 241,36		2 857 241,36
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		50 314,00						50 314,00		50 314,00
1346	Participations pour voirie et réseaux		10 497,00						10 497,00		10 497,00
1348	Autres fonds affect équipt non transf		703 559,12						703 559,12		703 559,12
134	Sous Total compte 134		4 081 602,12						4 081 602,12		4 081 602,12
13918	Subv équipt transf autres	36 738,00						36 738,00		36 738,00	
1391	Sous Total compte 1391	36 738,00						36 738,00		36 738,00	
139	Sous Total compte 139	36 738,00						36 738,00		36 738,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	36 738,00	12 396 622,29				28 453,00	36 738,00	12 425 075,29		12 388 337,29
1641	Emprunts en euros		5 527 801,03			411 756,91		411 756,91	5 527 801,03		5 116 044,12
164	Sous Total compte 164		5 527 801,03			411 756,91		411 756,91	5 527 801,03		5 116 044,12
165	Dép et caution reçus		23 107,05			1 353,41	2 592,82	1 353,41	25 699,87		24 346,46
16884	Ints courus sur emprunts étabs financier		30 259,90	30 259,90	32 526,75			30 259,90	62 786,65		32 526,75
1688	Sous Total compte 1688		30 259,90	30 259,90	32 526,75			30 259,90	62 786,65		32 526,75
168	Sous Total compte 168		30 259,90	30 259,90	32 526,75			30 259,90	62 786,65		32 526,75
16	Sous Total compte 16		5 581 167,98	30 259,90	32 526,75	413 110,32	2 592,82	443 370,22	5 616 287,55		5 172 917,33
192	Plus ou moins-values cessions immo		589 194,57						589 194,57		589 194,57
193	Autres neutralisations et régularisation	799 631,92						799 631,92		799 631,92	
19	Sous Total compte 19	799 631,92	589 194,57					799 631,92	589 194,57	210 437,35	
	Total classe 1	851 054,17	83 331 484,43	1 339 454,35	883 846,06	413 110,32	1 095 622,03	2 603 618,84	85 310 952,52	851 054,17	83 558 387,85
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	167 094,34				9 010,80		176 105,14		176 105,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	143 986,40				85 869,40		229 855,80		229 855,80	
2033	Frais d'insertion	864,00				2 160,00		3 024,00		3 024,00	
203	Sous Total compte 203	144 850,40				88 029,40		232 879,80		232 879,80	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	2 109,35						2 109,35		2 109,35	
204158	Sous Total compte 204158	2 109,35						2 109,35		2 109,35	
20415	Sous Total compte 20415	2 109,35						2 109,35		2 109,35	
2041	Sous Total compte 2041	2 109,35						2 109,35		2 109,35	
2046	Attributions de compensation d'investiss	25 938,00				37 222,00		63 160,00		63 160,00	
204	Sous Total compte 204	28 047,35				37 222,00		65 269,35		65 269,35	
2051	Concessions et droits similaires	178 738,20				49 374,39		228 112,59		228 112,59	
205	Sous Total compte 205	178 738,20				49 374,39		228 112,59		228 112,59	
2088	Autres immobilisations incorporelles	43 000,00						43 000,00		43 000,00	
208	Sous Total compte 208	43 000,00						43 000,00		43 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	561 730,29				183 636,59		745 366,88		745 366,88	
2111	Terrains nus	1 568 320,84				4 500,00		1 572 820,84		1 572 820,84	
2112	Terrains de voirie	64 646,00						64 646,00		64 646,00	
2113	Terr aménagés autres que voirie	3 927 390,92				152 225,00		4 079 615,92		4 079 615,92	
2115	Terrains bâtis	281 178,49						281 178,49		281 178,49	
2116	Cimetières	2 835 995,45						2 835 995,45		2 835 995,45	
2117	Bois et forêts	1 091 620,59						1 091 620,59		1 091 620,59	
211	Sous Total compte 211	9 769 152,29				156 725,00		9 925 877,29		9 925 877,29	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes					63 273,18		63 273,18		63 273,18	
2128	Autres agenct et améngt terrains	1 222 615,16				46 607,53		1 269 222,69		1 269 222,69	
212	Sous Total compte 212	1 222 615,16				109 880,71		1 332 495,87		1 332 495,87	
21311	Hôtel de ville	3 373 682,84						3 373 682,84		3 373 682,84	
21312	Batiments scolaires	7 403 668,20				49 538,14		7 453 206,34		7 453 206,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres batiments publics	17 416 720,89				667 490,70		18 084 211,59		18 084 211,59	
2131	Sous Total compte 2131	28 194 071,93				717 028,84		28 911 100,77		28 911 100,77	
2132	Immeubles de rapport	3 090 586,95				41 999,41		3 132 586,36		3 132 586,36	
2135	Instal gales agencé amégts const	7 683,51				303 437,18		311 120,69		311 120,69	
2138	Autres constructions					1 788,00		1 788,00		1 788,00	
213	Sous Total compte 213	31 292 342,39				1 064 253,43		32 356 595,82		32 356 595,82	
2151	Réseaux de voirie	27 977 847,90				468 326,36		28 446 174,26		28 446 174,26	
2152	Installations de voirie	434 089,60				19 541,44		453 631,04		453 631,04	
21533	Réseaux cablés	134 985,16				14 110,80		149 095,96		149 095,96	
21534	Réseaux électrification	3 605 948,15				212 649,61		3 818 597,76		3 818 597,76	
21538	Autres réseaux	49 179,39				3 952,14		53 131,53		53 131,53	
2153	Sous Total compte 2153	3 790 112,70				230 712,55		4 020 825,25		4 020 825,25	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	289 303,81				94 005,91		383 309,72		383 309,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2156	Sous Total compte 2156	289 303,81				94 005,91		383 309,72		383 309,72	
21571	Mat outil voirie mat roulant	123 213,98						123 213,98		123 213,98	
21578	Autre mat et outillage de voirie	37 184,48				4 508,56		41 693,04		41 693,04	
2157	Sous Total compte 2157	160 398,46				4 508,56		164 907,02		164 907,02	
2158	Autres instal mat outil tech	82 854,30				25 584,17		108 438,47		108 438,47	
215	Sous Total compte 215	32 734 606,77				842 678,99		33 577 285,76		33 577 285,76	
2161	Oeuvres et objets d'art					7 807,00		7 807,00		7 807,00	
216	Sous Total compte 216					7 807,00		7 807,00		7 807,00	
2182	Mat de transport	538 184,81						538 184,81		538 184,81	
2183	Mat bureau mat informatique	859 590,42				88 467,84		948 058,26		948 058,26	
2184	Mobilier	637 210,87				34 511,70		671 722,57		671 722,57	
2188	Autres immobilisations corporelles	936 561,98				116 154,49		1 052 716,47		1 052 716,47	
218	Sous Total compte 218	2 971 548,08				239 134,03		3 210 682,11		3 210 682,11	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	77 990 264,69				2 420 479,16		80 410 743,85		80 410 743,85	
2313	Constructions	1 902,01						1 902,01		1 902,01	
231	Sous Total compte 231	1 902,01						1 902,01		1 902,01	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	9 424,26						9 424,26		9 424,26	
23	Sous Total compte 23	11 326,27						11 326,27		11 326,27	
2423	Immob mises à dispo EPCI	6 672 464,03						6 672 464,03		6 672 464,03	
242	Sous Total compte 242	6 672 464,03						6 672 464,03		6 672 464,03	
2492	Mises à dispo transf compétences		2 952 229,92						2 952 229,92		2 952 229,92
249	Sous Total compte 249		2 952 229,92						2 952 229,92		2 952 229,92
24	Sous Total compte 24	6 672 464,03	2 952 229,92					6 672 464,03	2 952 229,92	3 720 234,11	
261	Titres de participation	101 654,50						101 654,50		101 654,50	
26	Sous Total compte 26	101 654,50						101 654,50		101 654,50	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		140 143,13				7 401,11		147 544,24		147 544,24

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28031	Amort frais études		2 460,00				1 699,20		4 159,20		4 159,20
2803	Sous Total compte 2803		2 460,00				1 699,20		4 159,20		4 159,20
2804158	Biens mobiliers, matériel et études		421,87				421,87		843,74		843,74
2804158	Sous Total compte 2804158		421,87				421,87		843,74		843,74
280415	Sous Total compte 280415		421,87				421,87		843,74		843,74
28041	Sous Total compte 28041		421,87				421,87		843,74		843,74
28046	Attributions de compensation d'investiss						1 146,67		1 146,67		1 146,67
2804	Sous Total compte 2804		421,87				1 568,54		1 990,41		1 990,41
28051	Concessions et droits similaires		125 157,83				25 941,78		151 099,61		151 099,61
2805	Sous Total compte 2805		125 157,83				25 941,78		151 099,61		151 099,61
28088	Autres immobilisations incorporelles		14 333,33				14 333,33		28 666,66		28 666,66
2808	Sous Total compte 2808		14 333,33				14 333,33		28 666,66		28 666,66
280	Sous Total compte 280		282 516,16				50 943,96		333 460,12		333 460,12

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28132	Immeubles de rapport		1 138 339,44				66 287,82		1 204 627,26		1 204 627,26
2813	Sous Total compte 2813		1 138 339,44				66 287,82		1 204 627,26		1 204 627,26
281538	Autres réseaux		23 089,64				4 276,30		27 365,94		27 365,94
28153	Sous Total compte 28153		23 089,64				4 276,30		27 365,94		27 365,94
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		131 377,15				55 046,77		186 423,92		186 423,92
28156	Sous Total compte 28156		131 377,15				55 046,77		186 423,92		186 423,92
281571	Mat roulant		77 008,75				15 401,75		92 410,50		92 410,50
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 713,24				7 251,14		8 964,38		8 964,38
28157	Sous Total compte 28157		78 721,99				22 652,89		101 374,88		101 374,88
28158	Autres instal mat outil tech		55 012,01				8 487,32		63 499,33		63 499,33
2815	Sous Total compte 2815		288 200,79				90 463,28		378 664,07		378 664,07
28182	Mat de transport		374 153,74				19 158,86		393 312,60		393 312,60
28183	Mat bureau mat informatique		422 750,90				127 207,12		549 958,02		549 958,02



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		408 547,42				33 474,88		442 022,30		442 022,30
28188	Amort autres immobilisations corporelles		639 349,98				82 424,22		721 774,20		721 774,20
2818	Sous Total compte 2818		1 844 802,04				262 265,08		2 107 067,12		2 107 067,12
281	Sous Total compte 281		3 271 342,27				419 016,18		3 690 358,45		3 690 358,45
28	Sous Total compte 28		3 553 858,43				469 960,14		4 023 818,57		4 023 818,57
	Total classe 2	85 337 439,78	6 506 088,35			2 604 115,75	469 960,14	87 941 555,53	6 976 048,49	87 941 555,53	6 976 048,49
4011	Fournisseurs		330,00	3 859 855,86	4 138 976,31			3 859 855,86	4 139 306,31		279 450,45
401	Sous Total compte 401		330,00	3 859 855,86	4 138 976,31			3 859 855,86	4 139 306,31		279 450,45
4041	Fournis immob			2 504 809,29	2 569 578,15			2 504 809,29	2 569 578,15		64 768,86
40471	Fournis immob - retenues de garantie		4 115,21		414,46				4 529,67		4 529,67
4047	Sous Total compte 4047		4 115,21		414,46				4 529,67		4 529,67
404	Sous Total compte 404		4 115,21	2 504 809,29	2 569 992,61			2 504 809,29	2 574 107,82		69 298,53
408	Fournis factures non parvenues		592 694,19	592 694,19	296 035,58			592 694,19	888 729,77		296 035,58

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		597 139,40	6 957 359,34	7 005 004,50			6 957 359,34	7 602 143,90		644 784,56
4111	Redevables - amiable	46 733,07		408 717,83	374 541,86			455 450,90	374 541,86	80 909,04	
4116	Redevables - contentieux	27 669,99		33 389,24	42 641,41			61 059,23	42 641,41	18 417,82	
411	Sous Total compte 411	74 403,06		442 107,07	417 183,27			516 510,13	417 183,27	99 326,86	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	7 788,68		207 994,24	184 529,79			215 782,92	184 529,79	31 253,13	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	7 515,44		6 099,85	6 099,85			13 615,29	6 099,85	7 515,44	
414	Sous Total compte 414	15 304,12		214 094,09	190 629,64			229 398,21	190 629,64	38 768,57	
4181	Redevables produits non encore facturés	198 749,34		95 522,41	198 749,34			294 271,75	198 749,34	95 522,41	
418	Sous Total compte 418	198 749,34		95 522,41	198 749,34			294 271,75	198 749,34	95 522,41	
41	Sous Total compte 41	288 456,52		751 723,57	806 562,25			1 040 180,09	806 562,25	233 617,84	
421	Personnel - rémunérations dues			3 036 946,87	3 036 946,87			3 036 946,87	3 036 946,87		0,00
427	Personnel - oppositions			5 399,75	5 399,75			5 399,75	5 399,75		0,00
42	Sous Total compte 42			3 042 346,62	3 042 346,62			3 042 346,62	3 042 346,62		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			1 043 405,00	1 043 405,00			1 043 405,00	1 043 405,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 261 506,30	1 261 506,30			1 261 506,30	1 261 506,30		0,00
43	Sous Total compte 43			2 304 911,30	2 304 911,30			2 304 911,30	2 304 911,30		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			96 323,56	96 323,56			96 323,56	96 323,56		0,00
442	Sous Total compte 442			96 323,56	96 323,56			96 323,56	96 323,56		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			421 386,47	421 386,47			421 386,47	421 386,47		0,00
4431	Sous Total compte 4431			421 386,47	421 386,47			421 386,47	421 386,47		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			32 203,38	32 918,38			32 203,38	32 918,38		715,00
4432	Sous Total compte 4432			32 203,38	32 918,38			32 203,38	32 918,38		715,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			276 229,34	277 494,34			276 229,34	277 494,34		1 265,00
4433	Sous Total compte 4433			276 229,34	277 494,34			276 229,34	277 494,34		1 265,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			4 207,50	5 417,50			4 207,50	5 417,50		1 210,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			50 703,52	50 703,52			50 703,52	50 703,52		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux			21 111,79				21 111,79		21 111,79	
4434	Sous Total compte 4434			76 022,81	56 121,02			76 022,81	56 121,02	19 901,79	
44351	Opér particul grp dépenses			55 136,46	77 771,46			55 136,46	77 771,46		22 635,00
4435	Sous Total compte 4435			55 136,46	77 771,46			55 136,46	77 771,46		22 635,00
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			13 690,11	21 611,78			13 690,11	21 611,78		7 921,67
4436	Sous Total compte 4436			13 690,11	21 611,78			13 690,11	21 611,78		7 921,67
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			23 812,08	23 812,08			23 812,08	23 812,08		0,00
4437	Sous Total compte 4437			23 812,08	23 812,08			23 812,08	23 812,08		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			38 258,61	39 518,61			38 258,61	39 518,61		1 260,00
4438	Sous Total compte 4438			38 258,61	39 518,61			38 258,61	39 518,61		1 260,00
443	Sous Total compte 443			936 739,26	950 634,14			936 739,26	950 634,14		13 894,88
44551	Etat - TVA à décaisser			6 054,00	8 625,00			6 054,00	8 625,00		2 571,00
4455	Sous Total compte 4455			6 054,00	8 625,00			6 054,00	8 625,00		2 571,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			2 684,40	2 684,40			2 684,40	2 684,40		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	7 854,00		8 948,00	16 802,00			16 802,00	16 802,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	7 854,00		11 632,40	19 486,40			19 486,40	19 486,40		0,00
44571	Etat - TVA collectée			22 923,74	22 923,74			22 923,74	22 923,74		0,00
4457	Sous Total compte 4457			22 923,74	22 923,74			22 923,74	22 923,74		0,00
445	Sous Total compte 445	7 854,00		40 610,14	51 035,14			48 464,14	51 035,14		2 571,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			73 181,23	73 181,23			73 181,23	73 181,23		0,00
4486	Autres charges à payer				715,00				715,00		715,00
4487	Produits à recevoir	54 805,96		5 600,00	54 805,96			60 405,96	54 805,96	5 600,00	
448	Sous Total compte 448	54 805,96		5 600,00	55 520,96			60 405,96	55 520,96	4 885,00	
44	Sous Total compte 44	62 659,96		1 152 454,19	1 226 695,03			1 215 114,15	1 226 695,03		11 580,88
466	Excédent de verSEMENT		620,36	3 433,00	3 591,13			3 433,00	4 211,49		778,49
46711	Autres comptes créditeurs			220 220,58	220 220,58			220 220,58	220 220,58		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			220 220,58	220 220,58			220 220,58	220 220,58		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	820,00		11 471,84	11 433,93			12 291,84	11 433,93	857,91	
46726	Débiteurs divers - contentieux	410,04						410,04		410,04	
4672	Sous Total compte 4672	1 230,04		11 471,84	11 433,93			12 701,88	11 433,93	1 267,95	
467	Sous Total compte 467	1 230,04		231 692,42	231 654,51			232 922,46	231 654,51	1 267,95	
4687	Divers - produits à recevoir	6 025,30		1 500,00	6 025,30			7 525,30	6 025,30	1 500,00	
468	Sous Total compte 468	6 025,30		1 500,00	6 025,30			7 525,30	6 025,30	1 500,00	
46	Sous Total compte 46	7 255,34	620,36	236 625,42	241 270,94			243 880,76	241 891,30	1 989,46	
4711	Verst des régisseurs			956 172,85	956 172,85			956 172,85	956 172,85		0,00
4712	Viremts réimputés			3 357,99	3 357,99			3 357,99	3 357,99		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			6 121 697,00	6 121 697,00			6 121 697,00	6 121 697,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			1 174 396,00	1 174 396,00			1 174 396,00	1 174 396,00		0,00
47138	Raet : autres			3 718 905,79	3 718 905,79			3 718 905,79	3 718 905,79		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713	Sous Total compte 4713			11 014 998,79	11 014 998,79			11 014 998,79	11 014 998,79		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			4 156,78	4 335,71			4 156,78	4 335,71		178,93
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			33 635,04	33 635,04			33 635,04	33 635,04		0,00
47141	Sous Total compte 47141			37 791,82	37 970,75			37 791,82	37 970,75		178,93
47143	Flux d'encaissements à réimputer			99,80	99,80			99,80	99,80		0,00
4714	Sous Total compte 4714			37 891,62	38 070,55			37 891,62	38 070,55		178,93
4718	Autres recettes à régulariser		4,10	1 200,93	1 276,83			1 200,93	1 280,93		80,00
471	Sous Total compte 471		4,10	12 013 622,18	12 013 877,01			12 013 622,18	12 013 881,11		258,93
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			497 208,13	497 208,13			497 208,13	497 208,13		0,00
47218	Autres dépenses			53 160,72	53 160,72			53 160,72	53 160,72		0,00
4721	Sous Total compte 4721			550 368,85	550 368,85			550 368,85	550 368,85		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			88,55	88,55			88,55	88,55		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			2 291,58	2 291,58			2 291,58	2 291,58		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			552 748,98	552 748,98			552 748,98	552 748,98		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,70	2,28	0,38			2,28	1,08	1,20	
4788	Autres comptes transitoires		112,96						112,96		112,96
478	Sous Total compte 478		113,66	2,28	0,38			2,28	114,04		111,76
47	Sous Total compte 47		117,76	12 566 373,44	12 566 626,37			12 566 373,44	12 566 744,13		370,69
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		6 184,00						6 184,00		6 184,00
491	Sous Total compte 491		6 184,00						6 184,00		6 184,00
49	Sous Total compte 49		6 184,00						6 184,00		6 184,00
	Total classe 4	358 371,82	604 061,52	27 011 793,88	27 193 417,01			27 370 165,70	27 797 478,53	263 098,78	690 411,61
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			28 975,59	28 975,59			28 975,59	28 975,59		0,00
51172	Chèques impayés			225,50	225,50			225,50	225,50		0,00
5117	Sous Total compte 5117			225,50	225,50			225,50	225,50		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	580,50		558,50	558,50			1 139,00	558,50	580,50	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
511	Sous Total compte 511	580,50		29 759,59	29 759,59			30 340,09	29 759,59	580,50	
515	Compte au trésor	3 887 848,03		12 001 776,27	13 026 461,11			15 889 624,30	13 026 461,11	2 863 163,19	
51	Sous Total compte 51	3 888 428,53		12 031 535,86	13 056 220,70			15 919 964,39	13 056 220,70	2 863 743,69	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	6 100,00		6 789,90	6 789,90			12 889,90	6 789,90	6 100,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	240,00						240,00		240,00	
541	Sous Total compte 541	6 340,00		6 789,90	6 789,90			13 129,90	6 789,90	6 340,00	
54	Sous Total compte 54	6 340,00		6 789,90	6 789,90			13 129,90	6 789,90	6 340,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			469 960,14	469 960,14			469 960,14	469 960,14		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			71 559,94	71 559,94			71 559,94	71 559,94		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			8 118,34	8 118,34			8 118,34	8 118,34		0,00
587	Sous Total compte 587			8 118,34	8 118,34			8 118,34	8 118,34		0,00
58	Sous Total compte 58			549 638,42	549 638,42			549 638,42	549 638,42		0,00
	Total classe 5	3 894 768,53		12 587 964,18	13 612 649,02			16 482 732,71	13 612 649,02	2 870 083,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					419 512,96		419 512,96		419 512,96	
604	Sous Total compte 604					419 512,96		419 512,96		419 512,96	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					145 702,97	100,18	145 702,97	100,18	145 602,79	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					539 245,24	160 392,15	539 245,24	160 392,15	378 853,09	
6061	Sous Total compte 6061					684 948,21	160 492,33	684 948,21	160 492,33	524 455,88	
60621	Achts non stkés combustibles					364,00	175,00	364,00	175,00	189,00	
60622	Achts non stkés carburants					37 390,03	2 838,66	37 390,03	2 838,66	34 551,37	
60623	Achts non stkés d'aliment					122 899,38	7 066,90	122 899,38	7 066,90	115 832,48	
60624	Achts non stkés produits traitement					768,00	768,00	768,00	768,00		0,00
60628	Achts autres fourniture non stkées					1 397,15	225,51	1 397,15	225,51	1 171,64	
6062	Sous Total compte 6062					162 818,56	11 074,07	162 818,56	11 074,07	151 744,49	
60631	Achts non stkés fourniture entretien					45 274,09	1 978,85	45 274,09	1 978,85	43 295,24	
60632	Achts non stkés fourniture petit équipement					221 383,76	22 531,66	221 383,76	22 531,66	198 852,10	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633	Achts non stkés fournit voirie					12 408,24	241,18	12 408,24	241,18	12 167,06	
60636	Achts non stkés vêtements travail					23 267,96	841,51	23 267,96	841,51	22 426,45	
6063	Sous Total compte 6063					302 334,05	25 593,20	302 334,05	25 593,20	276 740,85	
6064	Achts non stkés fournit admin					25 007,96	1 359,79	25 007,96	1 359,79	23 648,17	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					2 851,54	760,84	2 851,54	760,84	2 090,70	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					46 562,11	2 783,83	46 562,11	2 783,83	43 778,28	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					29 484,38	9 398,92	29 484,38	9 398,92	20 085,46	
606	Sous Total compte 606					1 254 006,81	211 462,98	1 254 006,81	211 462,98	1 042 543,83	
60	Sous Total compte 60					1 673 519,77	211 462,98	1 673 519,77	211 462,98	1 462 056,79	
611	Contrats prestations de services					165 612,89	27 008,09	165 612,89	27 008,09	138 604,80	
6132	Locations immobilières					340 675,00	67 693,75	340 675,00	67 693,75	272 981,25	
6135	Locations mobilières					85 587,86	9 136,82	85 587,86	9 136,82	76 451,04	
613	Sous Total compte 613					426 262,86	76 830,57	426 262,86	76 830,57	349 432,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
614	Charges locatives et de copropriété					7 045,29		7 045,29		7 045,29	
61521	Entretien et réparations de terrains					341 865,17	23 830,67	341 865,17	23 830,67	318 034,50	
615221	Bâtiments publics					68 467,55	4 536,00	68 467,55	4 536,00	63 931,55	
615228	Autres bâtiments					4 583,39	2 084,40	4 583,39	2 084,40	2 498,99	
61522	Sous Total compte 61522					73 050,94	6 620,40	73 050,94	6 620,40	66 430,54	
615231	Voieries					250 799,16	15 513,84	250 799,16	15 513,84	235 285,32	
615232	Réseaux					70 297,81	17 977,16	70 297,81	17 977,16	52 320,65	
61523	Sous Total compte 61523					321 096,97	33 491,00	321 096,97	33 491,00	287 605,97	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					5 852,10		5 852,10		5 852,10	
6152	Sous Total compte 6152					741 865,18	63 942,07	741 865,18	63 942,07	677 923,11	
61551	Entretien réparations matériel roulant					28 118,07	557,86	28 118,07	557,86	27 560,21	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					76 527,34	6 385,66	76 527,34	6 385,66	70 141,68	
6155	Sous Total compte 6155					104 645,41	6 943,52	104 645,41	6 943,52	97 701,89	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					348 453,63	39 469,67	348 453,63	39 469,67	308 983,96	
615	Sous Total compte 615					1 194 964,22	110 355,26	1 194 964,22	110 355,26	1 084 608,96	
6168	Autres					84 759,07		84 759,07		84 759,07	
616	Sous Total compte 616					84 759,07		84 759,07		84 759,07	
617	Etudes et recherches					56 760,00	28 380,00	56 760,00	28 380,00	28 380,00	
6182	Divers doc générale et technique					2 388,26		2 388,26		2 388,26	
6184	Divers verst à organismes formation					33 143,86	6 214,50	33 143,86	6 214,50	26 929,36	
6188	Autres frais divers					59 926,28	5 603,33	59 926,28	5 603,33	54 322,95	
618	Sous Total compte 618					95 458,40	11 817,83	95 458,40	11 817,83	83 640,57	
61	Sous Total compte 61					2 030 862,73	254 391,75	2 030 862,73	254 391,75	1 776 470,98	
6216	Personnel affecté par GFP de rattach					17 804,96		17 804,96		17 804,96	
6218	Autre personnel extérieur au service					86 043,48	4 181,51	86 043,48	4 181,51	81 861,97	
621	Sous Total compte 621					103 848,44	4 181,51	103 848,44	4 181,51	99 666,93	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému intermédi honoraires					82 638,80	14 630,00	82 638,80	14 630,00	68 008,80	
6227	Rému intermédi honoraires					19 543,89	6 288,00	19 543,89	6 288,00	13 255,89	
6228	Rému intermédi honoraires frais act cont divers					18 233,88	6 232,00	18 233,88	6 232,00	12 001,88	
622	Sous Total compte 622					120 416,57	27 150,00	120 416,57	27 150,00	93 266,57	
6231	Pub public relat publ annonces insert					37 063,42	2 338,19	37 063,42	2 338,19	34 725,23	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					74 537,06	12 331,04	74 537,06	12 331,04	62 206,02	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					44 015,50	2 936,40	44 015,50	2 936,40	41 079,10	
6237	Pub public relat publ publications					48 477,00		48 477,00		48 477,00	
6238	Pub public relat publ divers					23 673,75	7 314,00	23 673,75	7 314,00	16 359,75	
623	Sous Total compte 623					227 766,73	24 919,63	227 766,73	24 919,63	202 847,10	
6241	Transports de biens					110,00	110,00	110,00	110,00		0,00
6247	Transports collectifs					13 704,63		13 704,63		13 704,63	
624	Sous Total compte 624					13 814,63	110,00	13 814,63	110,00	13 704,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6255	Déplacts missions récep					1 260,00		1 260,00		1 260,00	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					1 879,50	45,00	1 879,50	45,00	1 834,50	
625	Sous Total compte 625					3 139,50	45,00	3 139,50	45,00	3 094,50	
6261	Frais d'affranchissen					13 847,24	1 518,93	13 847,24	1 518,93	12 328,31	
6262	Frais de télécommunicat					40 003,47		40 003,47		40 003,47	
626	Sous Total compte 626					53 850,71	1 518,93	53 850,71	1 518,93	52 331,78	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					7 229,72	196,05	7 229,72	196,05	7 033,67	
6281	Aut serv extér concours divers					6 422,72		6 422,72		6 422,72	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					52 479,18	9 446,40	52 479,18	9 446,40	43 032,78	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					29 665,00	9 520,00	29 665,00	9 520,00	20 145,00	
6287	Sous Total compte 6287					29 665,00	9 520,00	29 665,00	9 520,00	20 145,00	
6288	Autres serv extér					177 105,81	34 533,28	177 105,81	34 533,28	142 572,53	
628	Sous Total compte 628					265 672,71	53 499,68	265 672,71	53 499,68	212 173,03	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					795 739,01	111 620,80	795 739,01	111 620,80	684 118,21	
6331	Versement mobilité					14 364,00		14 364,00		14 364,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					14 752,00		14 752,00		14 752,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					53 110,00		53 110,00		53 110,00	
633	Sous Total compte 633					82 226,00		82 226,00		82 226,00	
63512	Impôts directs - taxes foncières					41 650,00	4 976,00	41 650,00	4 976,00	36 674,00	
6351	Sous Total compte 6351					41 650,00	4 976,00	41 650,00	4 976,00	36 674,00	
635	Sous Total compte 635					41 650,00	4 976,00	41 650,00	4 976,00	36 674,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					7 927,23	916,55	7 927,23	916,55	7 010,68	
63	Sous Total compte 63					131 803,23	5 892,55	131 803,23	5 892,55	125 910,68	
64111	Persl titulaire_rémun principale					2 281 757,34		2 281 757,34		2 281 757,34	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					37 351,76		37 351,76		37 351,76	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					601 086,27		601 086,27		601 086,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Sous Total compte 6411					2 920 195,37		2 920 195,37		2 920 195,37	
64131	Persel non titulaire - rémunération					693 265,51		693 265,51		693 265,51	
6413	Sous Total compte 6413					693 265,51		693 265,51		693 265,51	
6417	Rémunérations des apprentis					52 376,46		52 376,46		52 376,46	
6419	Rembst rémunérations du persel					12 197,98	91 467,85	12 197,98	91 467,85		79 269,87
641	Sous Total compte 641					3 678 035,32	91 467,85	3 678 035,32	91 467,85	3 586 567,47	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					564 361,00		564 361,00		564 361,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					734 146,00		734 146,00		734 146,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					189 193,29		189 193,29		189 193,29	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					13 975,00		13 975,00		13 975,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					3 350,00	9 320,00	3 350,00	9 320,00		5 970,00
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					8 841,22		8 841,22		8 841,22	
645	Sous Total compte 645					1 513 866,51	9 320,00	1 513 866,51	9 320,00	1 504 546,51	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64731	Autres charges soc alloc chômage					19 960,58		19 960,58		19 960,58	
6473	Sous Total compte 6473					19 960,58		19 960,58		19 960,58	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					33 641,17		33 641,17		33 641,17	
6475	Autres charges sociales médecine travail					12 559,84		12 559,84		12 559,84	
647	Sous Total compte 647					66 161,59		66 161,59		66 161,59	
64	Sous Total compte 64					5 258 063,42	100 787,85	5 258 063,42	100 787,85	5 157 275,57	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					2 995,20		2 995,20		2 995,20	
6518	Autres					21 291,30		21 291,30		21 291,30	
651	Sous Total compte 651					24 286,50		24 286,50		24 286,50	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					137 033,10		137 033,10		137 033,10	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					6 417,00		6 417,00		6 417,00	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					9 082,00		9 082,00		9 082,00	
6535	Frais formation maires adjts conseil					8 656,17		8 656,17		8 656,17	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					319,02		319,02		319,02	
6537	Sous Total compte 6537					319,02		319,02		319,02	
653	Sous Total compte 653					161 507,29		161 507,29		161 507,29	
6541	Créances admises en non-valeur					8 118,34		8 118,34		8 118,34	
654	Sous Total compte 654					8 118,34		8 118,34		8 118,34	
6553	Cont particip service incendie					275 266,00		275 266,00		275 266,00	
6558	Autres contributions obligatoires					14 122,08		14 122,08		14 122,08	
655	Sous Total compte 655					289 388,08		289 388,08		289 388,08	
657361	Caiss ecoles					4 982,47	4 982,47	4 982,47	4 982,47		0,00
657362	CCAS					81 000,00		81 000,00		81 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					85 982,47	4 982,47	85 982,47	4 982,47	81 000,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					22 461,00		22 461,00		22 461,00	
6573	Sous Total compte 6573					108 443,47	4 982,47	108 443,47	4 982,47	103 461,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					124 560,00		124 560,00		124 560,00	
657	Sous Total compte 657					233 003,47	4 982,47	233 003,47	4 982,47	228 021,00	
65888	Autres					1,31		1,31		1,31	
6588	Sous Total compte 6588					1,31		1,31		1,31	
658	Sous Total compte 658					1,31		1,31		1,31	
65	Sous Total compte 65					716 304,99	4 982,47	716 304,99	4 982,47	711 322,52	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					105 415,20		105 415,20		105 415,20	
66112	Intérêts - rattachement des icne					32 526,75	30 259,90	32 526,75	30 259,90	2 266,85	
6611	Sous Total compte 6611					137 941,95	30 259,90	137 941,95	30 259,90	107 682,05	
661	Sous Total compte 661					137 941,95	30 259,90	137 941,95	30 259,90	107 682,05	
66	Sous Total compte 66					137 941,95	30 259,90	137 941,95	30 259,90	107 682,05	
678	Autres charges exceptionnelles					64 011,00		64 011,00		64 011,00	
67	Sous Total compte 67					64 011,00		64 011,00		64 011,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	DA - immob					469 960,14		469 960,14		469 960,14	
681	Sous Total compte 681					469 960,14		469 960,14		469 960,14	
68	Sous Total compte 68					469 960,14		469 960,14		469 960,14	
	Total classe 6					11 278 206,24	719 398,30	11 278 206,24	719 398,30	10 644 047,81	85 239,87
7018	Autres ventes de produits finis					1 760,73	76 514,23	1 760,73	76 514,23		74 753,50
701	Sous Total compte 701					1 760,73	76 514,23	1 760,73	76 514,23		74 753,50
70311	Concession dans cimetières (produit net)						85 534,00		85 534,00		85 534,00
70312	Redevances funéraires					280,00	3 240,00	280,00	3 240,00		2 960,00
7031	Sous Total compte 7031					280,00	88 774,00	280,00	88 774,00		88 494,00
70321	Droits stationnement location voie pub					3 859,07	1 385,07	3 859,07	1 385,07	2 474,00	
70323	Redev occupation domaine public communal					14 283,73	27 247,94	14 283,73	27 247,94		12 964,21
70328	Autres droits stationnement et location						7 380,00		7 380,00		7 380,00
7032	Sous Total compte 7032					18 142,80	36 013,01	18 142,80	36 013,01		17 870,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
703	Sous Total compte 703					18 422,80	124 787,01	18 422,80	124 787,01		106 364,21
704	Travaux						6 378,60		6 378,60		6 378,60
7062	Prestation serv redev droits culturel						22 235,00		22 235,00		22 235,00
70631	Redev droits services à caract sportif					1 833,17	69 390,38	1 833,17	69 390,38		67 557,21
70632	Redev droits services à caract loisirs						20 027,00		20 027,00		20 027,00
7063	Sous Total compte 7063					1 833,17	89 417,38	1 833,17	89 417,38		87 584,21
7066	Prestation serv redev droits social					48 352,68	489 863,36	48 352,68	489 863,36		441 510,68
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					33 306,15	474 279,65	33 306,15	474 279,65		440 973,50
70688	Prest serv autres prestat service						24 950,00		24 950,00		24 950,00
7068	Sous Total compte 7068						24 950,00		24 950,00		24 950,00
706	Sous Total compte 706					83 492,00	1 100 745,39	83 492,00	1 100 745,39		1 017 253,39
70875	Aut prod rebmst frais coll membres GFP					1 526,16	29 591,73	1 526,16	29 591,73		28 065,57
70878	Autres produits - remboursement de frais						21 111,79		21 111,79		21 111,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7087	Sous Total compte 7087					1 526,16	50 703,52	1 526,16	50 703,52		49 177,36
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						150,00		150,00		150,00
708	Sous Total compte 708					1 526,16	50 853,52	1 526,16	50 853,52		49 327,36
70	Sous Total compte 70					105 201,69	1 359 278,75	105 201,69	1 359 278,75		1 254 077,06
73111	Impôts directs locaux						5 969 704,00		5 969 704,00		5 969 704,00
7311	Sous Total compte 7311						5 969 704,00		5 969 704,00		5 969 704,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						1 969,00		1 969,00		1 969,00
731	Sous Total compte 731						5 971 673,00		5 971 673,00		5 971 673,00
73211	Attribution de compensation					3,00	515 575,00	3,00	515 575,00		515 572,00
7321	Sous Total compte 7321					3,00	515 575,00	3,00	515 575,00		515 572,00
732	Sous Total compte 732					3,00	515 575,00	3,00	515 575,00		515 572,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères					1 335,50	1 335,50	1 335,50	1 335,50		0,00
7336	Droits de place						30 574,00		30 574,00		30 574,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
733	Sous Total compte 733					1 335,50	31 909,50	1 335,50	31 909,50		30 574,00
7343	Taxe sur pylones électriques						39 144,00		39 144,00		39 144,00
734	Sous Total compte 734						39 144,00		39 144,00		39 144,00
7351	Taxe sur électricité					9 009,54	335 984,14	9 009,54	335 984,14		326 974,60
735	Sous Total compte 735					9 009,54	335 984,14	9 009,54	335 984,14		326 974,60
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						761 213,75		761 213,75		761 213,75
738	Sous Total compte 738						761 213,75		761 213,75		761 213,75
739115	Prélèvement art 55 loi sru					418 753,00		418 753,00		418 753,00	
73911	Sous Total compte 73911					418 753,00		418 753,00		418 753,00	
7391	Sous Total compte 7391					418 753,00		418 753,00		418 753,00	
739	Sous Total compte 739					418 753,00		418 753,00		418 753,00	
73	Sous Total compte 73					429 101,04	7 655 499,39	429 101,04	7 655 499,39		7 226 398,35
7411	DGFdotation forfaitaire						851 843,00		851 843,00		851 843,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74127	Dotation nationale de péréquation						322 553,00		322 553,00		322 553,00
7412	Sous Total compte 7412						322 553,00		322 553,00		322 553,00
741	Sous Total compte 741						1 174 396,00		1 174 396,00		1 174 396,00
744	FCTVA						43 318,84		43 318,84		43 318,84
74718	Autres participations Etat					39 192,00	14 236,02	39 192,00	14 236,02	24 955,98	
7471	Sous Total compte 7471					39 192,00	14 236,02	39 192,00	14 236,02	24 955,98	
7472	Participations - Région					5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		0,00
7478	Participations - autres organismes					2 274,90	700 533,21	2 274,90	700 533,21		698 258,31
747	Sous Total compte 747					46 466,90	719 769,23	46 466,90	719 769,23		673 302,33
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						24 121,00		24 121,00		24 121,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						12 294,00		12 294,00		12 294,00
7483	Sous Total compte 7483						36 415,00		36 415,00		36 415,00
7488	Autres attributions - participations						1 081,00		1 081,00		1 081,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748	Sous Total compte 748						37 496,00		37 496,00		37 496,00
74	Sous Total compte 74					46 466,90	1 974 980,07	46 466,90	1 974 980,07		1 928 513,17
752	Revenus des immeubles					135 749,47	729 808,17	135 749,47	729 808,17		594 058,70
757	Redev versées par fermiers - concessions						25 544,70		25 544,70		25 544,70
7588	Autres produits divers de gestion couran					5 623,29	16 165,55	5 623,29	16 165,55		10 542,26
758	Sous Total compte 758					5 623,29	16 165,55	5 623,29	16 165,55		10 542,26
75	Sous Total compte 75					141 372,76	771 518,42	141 372,76	771 518,42		630 145,66
761	Produits financiers- produits des partici						56,85		56,85		56,85
76	Sous Total compte 76						56,85		56,85		56,85
774	subv exceptionnelles						5 600,00		5 600,00		5 600,00
7788	Produits exceptionnels divers					402,01	215 363,08	402,01	215 363,08		214 961,07
778	Sous Total compte 778					402,01	215 363,08	402,01	215 363,08		214 961,07
77	Sous Total compte 77					402,01	220 963,08	402,01	220 963,08		220 561,07



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					722 544,40	11 982 296,56	722 544,40	11 982 296,56	446 182,98	11 705 935,14
	Total général	90 441 634,30	90 441 634,30	40 939 212,41	41 689 912,09	15 017 976,71	14 267 277,03	146 398 823,42	146 398 823,42	103 016 022,96	103 016 022,96



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

17500 - ST GELY DU FESC

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

17500 - ST GELY DU FESC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PEREZ Jean-Paul (1013566559-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 14/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ST GELY DU FESC** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MILAN Thierry (1003632373-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A EST HERAULT, le 14/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le





Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 25

Réf : TB
2023-04-23/09

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public

Monsieur Eric STEPHANY, présente le document comptable retraçant la réalisation des crédits votés pour l'année 2023.

Après examen des documents budgétaires, madame le Maire quitte la salle du Conseil.

L'exécution du budget de l'exercice considéré est résumée sur le tableau ci-dessous

Réalisation de l'exercice	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	11 056 830.81	3 017 226.07	11 757 775.03	1 565 582.17
Report de l'exercice N-1			2 093 444.17	1 082 183.87
TOTAL	14 074 056.88		16 498 985.24	
Excédent global de clôture			2 424 928.36	

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ↳ Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 ;
- ↳ Arrête les résultats définitifs tels que résumés sur l'état ci-dessus,

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

Pour extrait conforme,

LE MAIRE

Michèle LERNOUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC dont la population est de 3500
habitants et plus - VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	34
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	71
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	109
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	113
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	114
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	115
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	116
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	117
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	118
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	119
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	121
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	125
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	126
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	127
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	128
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	129
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	130
B1.6 - Etat des engagements reçus	131
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	132



- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 136
- C1.2 - Actions de formation des élus 138
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 139
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 140
- C3.2 - Liste des établissements publics créés 141
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 142
- D2 - Arrêté et signatures 143

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
34255VILLE DE ST GELY DU FESC
17500 ST GELY DU FESC

CA

S²LO**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10670
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	66
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCGPSL	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
54321.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	881.58	1277
2	Produit des impositions directes/population	483.88	597
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1041.30	1410
4	Dépenses d'équipement brut/population	302.66	361
5	Encours de dette/population	393.67	531
6	DGF/population	131.36	176
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.55	1.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.86	1.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.29	1.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.30	1.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 056 830,81	G	11 757 775,03
	Section d'investissement	B	3 017 226,07	H	1 565 582,17

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 093 444,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 082 183,87 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 074 056,88	= G+H+I+J	16 498 985,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	389 261,00	L	4 090 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	389 261,00	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 056 830,81	= G+I+K	13 851 219,20
	Section d'investissement	= B+D+F	3 406 487,07	= H+J+L	6 737 766,04
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	14 463 317,88	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	389 261,00	L	4 090 000,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 147,59		4 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		143 600,40		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	207 974,01	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
11	Opération d'équipement n° 11	36 539,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 735 229,44	3 652 048,15	214 615,58	0,00	868 565,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 421 837,00	5 417 723,37	715,00	0,00	3 398,63
014	Atténuations de produits	450 000,00	418 753,00	0,00	0,00	31 247,00
65	Autres charges de gestion courante	724 639,60	629 902,52	81 420,00	0,00	13 317,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 331 706,04	10 118 427,04	296 750,58	0,00	916 528,42
66	Charges financières	112 017,56	107 682,05	0,00	0,00	4 335,51
67	Charges exceptionnelles	65 011,00	64 011,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 508 734,60	10 290 120,09	296 750,58	0,00	921 863,93
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 713 835,66				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	478 000,00	469 960,14			8 039,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 191 835,66	469 960,14			1 721 875,52
TOTAL		13 700 570,26	10 760 080,23	296 750,58	0,00	2 643 739,45
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	79 269,87	0,00	0,00	-79 269,87
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100 000,00	1 172 055,10	82 021,96	0,00	-154 077,06
73	Impôts et taxes	7 675 725,00	7 642 441,35	2 710,00	0,00	30 573,65
74	Dotations et participations	2 079 000,00	1 928 513,17	0,00	0,00	150 486,83
75	Autres produits de gestion courante	586 396,00	619 355,21	10 790,45	0,00	-43 749,66
Total des recettes de gestion courante		11 441 121,00	11 441 634,70	95 522,41	0,00	-96 036,11
76	Produits financiers	8,43	56,85	0,00	0,00	-48,42
77	Produits exceptionnels	166 000,00	213 461,07	7 100,00	0,00	-54 561,07
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 607 129,43	11 655 152,62	102 622,41	0,00	-150 645,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		11 607 129,43	11 655 152,62	102 622,41	0,00	-150 645,60
Pour information		(3) 2 093 444,17				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	326 703,72	118 775,59	143 600,40	64 327,73
204	Subventions d'équipement versées	85 222,00	37 222,00	0,00	48 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 754 467,94	2 406 507,36	207 974,01	139 986,57
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	940 000,00	41 610,80	36 539,00	861 850,20
	Total des dépenses d'équipement	4 106 393,66	2 604 115,75	388 113,41	1 114 164,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 501,00	413 110,32	1 147,59	1 243,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	415 501,00	413 110,32	1 147,59	1 243,09
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 521 894,66	3 017 226,07	389 261,00	1 115 407,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	4 521 894,66	3 017 226,07	389 261,00	1 115 407,59
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	90 000,00	28 453,00	90 000,00	-28 453,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 090 000,00	28 453,00	4 090 000,00	-28 453,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	699 999,99	606 701,07	0,00	93 298,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	457 875,14	457 875,14	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 592,82	0,00	-2 592,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 157 875,13	1 067 169,03	0,00	90 706,10
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 247 875,13	1 095 622,03	4 090 000,00	62 253,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 713 835,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	478 000,00	469 960,14		8 039,86
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 191 835,66	469 960,14		1 721 875,52
	TOTAL	7 439 710,79	1 565 582,17	4 090 000,00	1 784 128,62

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le : à réaliser
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 1 082 183,87	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 866 663,73		3 866 663,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 418 438,37		5 418 438,37
014	Atténuations de produits	418 753,00		418 753,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	711 322,52		711 322,52
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	107 682,05	0,00	107 682,05
67	Charges exceptionnelles	64 011,00	0,00	64 011,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	469 960,14	469 960,14
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 586 870,67	469 960,14	11 056 830,81
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	413 110,32	0,00	413 110,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	41 610,80		41 610,80
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	118 775,59	0,00	118 775,59
204	Subventions d'équipement versées	37 222,00	0,00	37 222,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 406 507,36	0,00	2 406 507,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 017 226,07	0,00	3 017 226,07
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	79 269,87		79 269,87
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 254 077,06		1 254 077,06
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 645 151,35		7 645 151,35
74	Dotations et participations	1 928 513,17		1 928 513,17
75	Autres produits de gestion courante	630 145,66	0,00	630 145,66
76	Produits financiers	56,85	0,00	56,85
77	Produits exceptionnels	220 561,07	0,00	220 561,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 757 775,03	0,00	11 757 775,03
Pour information				2 093 444,17
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	606 701,07	0,00	606 701,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 875,14		457 875,14
13	Subventions d'investissement	28 453,00	0,00	28 453,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 592,82	0,00	2 592,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		469 960,14	469 960,14
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 095 622,03	469 960,14	1 565 582,17
Pour information				1 082 183,87
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 735 229,44	3 652 048,15	214 615,58	0,00	868 565,71
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	420 913,69	418 909,16	603,80	0,00	1 400,73
60611	Eau et assainissement	145 767,15	145 602,79	0,00	0,00	164,36
60612	Energie - Electricité	828 493,85	378 853,09	0,00	0,00	449 640,76
60621	Combustibles	189,00	14,00	175,00	0,00	0,00
60622	Carburants	39 750,00	32 112,66	1 767,57	0,00	5 869,77
60623	Alimentation	123 791,97	104 481,82	11 350,66	0,00	7 959,49
60624	Produits de traitement	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 422,62	1 171,64	0,00	0,00	250,98
60631	Fournitures d'entretien	49 643,37	43 295,24	0,00	0,00	6 348,13
60632	Fournitures de petit équipement	222 941,59	188 438,77	11 084,47	0,00	23 418,35
60633	Fournitures de voirie	14 296,95	11 539,22	627,84	0,00	2 129,89
60636	Vêtements de travail	23 827,13	22 426,45	0,00	0,00	1 400,68
6064	Fournitures administratives	31 893,20	23 541,85	106,32	0,00	8 245,03
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 166,40	1 702,20	388,50	0,00	75,70
6067	Fournitures scolaires	45 115,00	43 778,28	0,00	0,00	1 336,72
6068	Autres matières et fournitures	31 011,47	19 051,79	1 033,67	0,00	10 926,01
611	Contrats de prestations de services	206 639,27	111 645,20	26 959,60	0,00	68 034,47
6132	Locations immobilières	273 006,25	270 650,00	2 331,25	0,00	25,00
6135	Locations mobilières	96 460,21	73 176,67	3 274,37	0,00	20 009,17
614	Charges locatives et de copropriété	8 822,73	7 045,29	0,00	0,00	1 777,44
61521	Entretien terrains	326 094,41	304 341,82	13 692,68	0,00	8 059,91
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	71 363,86	55 789,89	8 141,66	0,00	7 432,31
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 569,28	130,90	2 368,09	0,00	2 070,29
615231	Entretien, réparations voiries	247 098,70	230 475,19	4 810,13	0,00	11 813,38
615232	Entretien, réparations réseaux	52 320,65	31 632,89	20 687,76	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	5 852,10	5 852,10	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	56 837,78	27 096,63	463,58	0,00	29 277,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	86 668,53	56 767,74	13 373,94	0,00	16 526,85
6156	Maintenance	318 067,39	293 790,59	15 193,37	0,00	9 083,43
6168	Autres primes d'assurance	84 076,30	79 564,56	5 194,51	0,00	-682,77
617	Etudes et recherches	19 909,98	0,00	28 380,00	0,00	-8 470,02
6182	Documentation générale et technique	3 023,00	1 879,26	509,00	0,00	634,74
6184	Versements à des organismes de formation	76 614,00	19 012,86	7 916,50	0,00	49 684,64
6188	Autres frais divers	68 139,00	54 322,95	0,00	0,00	13 816,05
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6226	Honoraires	75 761,87	61 990,80	6 018,00	0,00	7 753,07
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 255,89	13 255,89	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 213,08	6 861,88	5 140,00	0,00	-7 788,80
6231	Annonces et insertions	41 221,56	34 725,23	0,00	0,00	6 496,33
6232	Fêtes et cérémonies	65 675,14	58 531,55	3 674,47	0,00	3 469,12
6236	Catalogues et imprimés	60 257,64	40 097,50	981,60	0,00	19 178,54
6237	Publications	51 039,94	45 417,00	3 060,00	0,00	2 562,94
6238	Divers	45 142,63	16 149,75	210,00	0,00	28 782,88
6241	Transports de biens	666,00	0,00	0,00	0,00	666,00
6247	Transports collectifs	13 750,00	13 704,63	0,00	0,00	45,37
6255	Frais de déménagement	1 260,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 293,00	1 834,50	0,00	0,00	458,50
6261	Frais d'affranchissement	16 000,00	12 328,31	0,00	0,00	3 671,69
6262	Frais de télécommunications	43 384,00	40 003,47	0,00	0,00	3 380,53
627	Services bancaires et assimilés	7 033,67	7 033,67	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 825,03	6 422,72	0,00	0,00	402,31
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 432,10	42 552,78	480,00	0,00	4 399,32
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 145,00	20 145,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	179 745,64	127 955,29	14 617,24	0,00	37 173,11
63512	Taxes foncières	39 941,00	36 674,00	0,00	0,00	3 267,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	51,80	0,00	0,00	0,00	51,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 097,62	7 010,68	0,00	0,00	1 086,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 421 837,00	5 417 723,37	715,00	0,00	3 398,63
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	17 835,00	17 804,96	0,00	0,00	30,04
6218	Autre personnel extérieur	81 520,00	81 146,97	715,00	0,00	-341,97
6331	Versement mobilité	14 558,00	14 364,00	0,00	0,00	194,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 016,00	14 752,00	0,00	0,00	264,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	53 256,00	53 110,00	0,00	0,00	146,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 330 024,00	2 281 757,34	0,00	0,00	48 266,66
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	36 253,00	37 351,76	0,00	0,00	-1 098,76
64118	Autres indemnités titulaires	602 108,00	601 086,27	0,00	0,00	1 021,73

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
64131	Rémunérations non tit.	646 767,00	693 265,51	0,00	0,00	-46 498,51
6417	Rémunérations des apprentis	23 508,00	52 376,46	0,00	0,00	-28 868,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	544 802,00	564 361,00	0,00	0,00	-19 559,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	761 026,00	734 146,00	0,00	0,00	26 880,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	189 201,00	189 193,29	0,00	0,00	7,71
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	14 961,00	13 975,00	0,00	0,00	986,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	11 000,00	-5 970,00	0,00	0,00	16 970,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 368,00	8 841,22	0,00	0,00	526,78
64731	Allocations chômage versées directement	21 369,00	19 960,58	0,00	0,00	1 408,42
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	34 358,00	33 641,17	0,00	0,00	716,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 881,00	12 559,84	0,00	0,00	321,16
6488	Autres charges	2 026,00	0,00	0,00	0,00	2 026,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	418 753,00	0,00	0,00	31 247,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	450 000,00	418 753,00	0,00	0,00	31 247,00
65	Autres charges de gestion courante	724 639,60	629 902,52	81 420,00	0,00	13 317,08
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 873,60	2 755,20	240,00	0,00	2 878,40
6518	Autres	27 085,00	21 111,30	180,00	0,00	5 793,70
6531	Indemnités	138 000,00	137 033,10	0,00	0,00	966,90
6532	Frais de mission	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	6 417,00	0,00	0,00	-417,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	9 082,00	0,00	0,00	918,00
6535	Formation	9 448,00	8 656,17	0,00	0,00	791,83
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	350,00	319,02	0,00	0,00	30,98
6541	Créances admises en non-valeur	8 119,00	8 118,34	0,00	0,00	0,66
6553	Service d'incendie	275 266,00	275 266,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	14 122,08	0,00	0,00	877,92
657362	Subv. fonct. CCAS	81 000,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	22 461,00	22 461,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	125 835,00	124 560,00	0,00	0,00	1 275,00
65888	Autres	2,00	1,31	0,00	0,00	0,69
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 331 706,04	10 118 427,04	296 750,58	0,00	916 528,42
66	Charges financières (b)	112 017,56	107 682,05	0,00	0,00	4 335,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 500,00	105 415,20	0,00	0,00	1 084,80
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 266,85	2 266,85	0,00	0,00	1 000,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	2 250,71	0,00	0,00	0,00	2 250,71
67	Charges exceptionnelles (c)	65 011,00	64 011,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	64 011,00	64 011,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 508 734,60	10 290 120,09	296 750,58	0,00	921 863,93
023	Virement à la section d'investissement	1 713 835,66	0,00			1 713 835,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	478 000,00	469 960,14			8 039,86
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	478 000,00	469 960,14			8 039,86
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 191 835,66	469 960,14			1 721 875,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 191 835,66	469 960,14			1 721 875,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 700 570,26	10 760 080,23	296 750,58	0,00	2 643 739,45
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 266,85



- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	79 269,87	0,00	0,00	-79 269,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	79 269,87	0,00	0,00	-79 269,87
70	Produits services, domaine et ventes div	1 100 000,00	1 172 055,10	82 021,96	0,00	-154 077,06
7018	Autres ventes de produits finis	88 400,00	72 292,82	2 460,68	0,00	13 646,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	85 534,00	0,00	0,00	-55 534,00
70312	Redevances funéraires	0,00	2 960,00	0,00	0,00	-2 960,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 300,00	-2 474,00	0,00	0,00	3 774,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 000,00	12 964,21	0,00	0,00	-6 964,21
70328	Autres droits stationnement et location	6 500,00	0,00	7 380,00	0,00	-880,00
704	Travaux	13 000,00	6 378,60	0,00	0,00	6 621,40
7062	Redevances services à caractère culturel	3 400,00	21 590,00	645,00	0,00	-18 835,00
70631	Redevances services à caractère sportif	67 000,00	66 230,02	1 327,19	0,00	-557,21
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	20 027,00	0,00	0,00	-6 027,00
7066	Redevances services à caractère social	450 000,00	409 124,14	32 386,54	0,00	8 489,32
7067	Redev. services périscolaires et enseign	370 400,00	403 150,95	37 822,55	0,00	-70 573,50
70688	Autres prestations de services	30 000,00	24 950,00	0,00	0,00	5 050,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	28 065,57	0,00	0,00	-8 065,57
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	21 111,79	0,00	0,00	-21 111,79
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
73	Impôts et taxes	7 675 725,00	7 642 441,35	2 710,00	0,00	30 573,65
73111	Impôts directs locaux	5 956 225,00	5 969 704,00	0,00	0,00	-13 479,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 000,00	1 969,00	0,00	0,00	31,00
73211	Attribution de compensation	515 572,00	515 572,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
7336	Droits de place	30 000,00	27 864,00	2 710,00	0,00	-574,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	37 300,00	39 144,00	0,00	0,00	-1 844,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	269 500,00	326 974,60	0,00	0,00	-57 474,60
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	862 528,00	761 213,75	0,00	0,00	101 314,25
74	Dotations et participations	2 079 000,00	1 928 513,17	0,00	0,00	150 486,83
7411	Dotation forfaitaire	939 000,00	851 843,00	0,00	0,00	87 157,00
74127	Dotation nationale de péréquation	300 000,00	322 553,00	0,00	0,00	-22 553,00
744	FCTVA	67 000,00	43 318,84	0,00	0,00	23 681,16
74718	Autres participations Etat	0,00	-24 955,98	0,00	0,00	24 955,98
7472	Participat° Régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	687 400,00	698 258,31	0,00	0,00	-10 858,31
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	80 000,00	24 121,00	0,00	0,00	55 879,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	12 294,00	0,00	0,00	-12 294,00
7488	Autres attributions et participations	600,00	1 081,00	0,00	0,00	-481,00
75	Autres produits de gestion courante	586 396,00	619 355,21	10 790,45	0,00	-43 749,66
752	Revenus des immeubles	561 824,00	583 268,25	10 790,45	0,00	-32 234,70
757	Redevances versées par fermiers, conces.	24 572,00	25 544,70	0,00	0,00	-972,70
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	10 542,26	0,00	0,00	-10 542,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		11 441 121,00	11 441 634,70	95 522,41	0,00	-96 036,11
76	Produits financiers (b)	8,43	56,85	0,00	0,00	-48,42
761	Produits de participations	8,43	56,85	0,00	0,00	-48,42
77	Produits exceptionnels (c)	166 000,00	213 461,07	7 100,00	0,00	-54 561,07
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	5 600,00	0,00	-5 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	166 000,00	213 461,07	1 500,00	0,00	-48 961,07
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		11 607 129,43	11 655 152,62	102 622,41	0,00	-150 645,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 607 129,43	11 655 152,62	102 622,41	0,00	-150 645,60
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 093 444,17				



Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Publié le 01/05/2024

ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	326 703,72	118 775,59	143 600,40	64 327,73
202	Frais réalisat° documents urbanisme	17 542,80	9 010,80	8 532,00	0,00
2031	Frais d'études	196 346,80	58 338,40	135 068,40	2 940,00
2033	Frais d'insertion	2 052,00	2 052,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	105 056,12	49 374,39	0,00	55 681,73
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 706,00	0,00	0,00	5 706,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	85 222,00	37 222,00	0,00	48 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	39 358,00	0,00	0,00	39 358,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	45 864,00	37 222,00	0,00	8 642,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 754 467,94	2 406 507,36	207 974,01	139 986,57
2111	Terrains nus	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	168 960,66	152 225,00	0,00	16 735,66
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	69 162,51	63 273,18	5 882,87	6,46
2128	Autres agencements et aménagements	70 182,17	46 607,53	10 560,00	13 014,64
21312	Bâtiments scolaires	54 693,74	49 538,14	5 081,30	74,30
21318	Autres bâtiments publics	684 382,22	667 490,70	16 534,05	357,47
2132	Immeubles de rapport	47 397,41	41 999,41	0,00	5 398,00
2135	Installations générales, agencements	429 682,82	303 437,18	83 859,33	42 386,31
2138	Autres constructions	1 788,00	1 788,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	468 257,78	454 354,56	6 840,00	7 063,22
2152	Installations de voirie	21 169,27	19 541,44	0,00	1 627,83
21533	Réseaux câblés	15 921,60	14 110,80	1 810,80	0,00
21534	Réseaux d'électrification	248 294,38	212 649,61	29 039,48	6 605,29
21538	Autres réseaux	36 875,68	3 952,14	3 360,00	29 563,54
21568	Autres matériels, outillages incendie	119 220,80	94 005,91	23 414,69	1 800,20
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 508,56	4 508,56	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	27 877,73	25 584,17	359,01	1 934,55
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	7 807,00	0,00	-7 807,00
2183	Matériel de bureau et informatique	103 198,61	88 467,84	11 760,61	2 970,16
2184	Mobilier	51 922,30	34 511,70	5 931,87	11 478,73
2188	Autres immobilisations corporelles	126 471,70	116 154,49	3 540,00	6 777,21
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (2)	915 000,00	40 830,80	36 539,00	837 630,20
12	Opération d'équipement n° 12 (2)	25 000,00	780,00	0,00	24 220,00
	Total des dépenses d'équipement	4 106 393,66	2 604 115,75	388 113,41	1 114 164,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 501,00	413 110,32	1 147,59	1 243,09
1641	Emprunts en euros	413 000,00	411 756,91	0,00	1 243,09
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 501,00	1 353,41	1 147,59	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	415 501,00	413 110,32	1 147,59	1 243,09
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 521 894,66	3 017 226,07	389 261,00	1 115 407,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 521 894,66	3 017 226,07	389 261,00	1 115 407,59
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.



(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime de

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	90 000,00	28 453,00	90 000,00	-28 453,00
1312	Subv. transf. Régions	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	10 382,00	0,00	-10 382,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	90 000,00	-90 000,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	18 071,00	0,00	-18 071,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 090 000,00	28 453,00	4 090 000,00	-28 453,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 875,13	1 064 576,21	0,00	93 298,92
10222	FCTVA	499 999,99	300 878,59	0,00	199 121,40
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	305 822,48	0,00	-105 822,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 875,14	457 875,14	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 592,82	0,00	-2 592,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 157 875,13	1 067 169,03	0,00	90 706,10
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 247 875,13	1 095 622,03	4 090 000,00	62 253,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 713 835,66			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	478 000,00	469 960,14		8 039,86
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 389,00	7 401,11		-4 012,11
28031	Frais d'études	11 444,00	1 699,20		9 744,80
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	422,00	421,87		0,13
28046	Attributions compensation investissement	385,00	1 146,67		-761,67
28051	Concessions et droits similaires	22 142,00	25 941,78		-3 799,78
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00	14 333,33		0,67
28132	Immeubles de rapport	64 781,00	66 287,82		-1 506,82
281538	Autres réseaux	4 277,00	4 276,30		0,70
281568	Autres matériels, outillages incendie	54 133,00	55 046,77		-913,77
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 401,75		0,25
281578	Autre matériel et outillage de voirie	262,00	7 251,14		-6 989,14
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 960,00	8 487,32		-527,32
28182	Matériel de transport	19 159,00	19 158,86		0,14
28183	Matériel de bureau et informatique	104 405,00	127 207,12		-22 802,12
28184	Mobilier	31 489,00	33 474,88		-1 985,88
28188	Autres immo. corporelles	124 016,00	82 424,22		41 591,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 191 835,66	469 960,14		1 721 875,52
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 191 835,66	469 960,14		1 721 875,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 439 710,79	1 565 582,17	4 090 000,00	1 784 128,62
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 082 183,87			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		915 000,00	A 40 830,80	36 539,00	837 630,20	B 40 830,80
20	Immobilisations incorporelles	12 912,00	26 859,00	0,00	-13 947,00	26 859,00
2031	Frais d'études	12 804,00	26 751,00	0,00	-13 947,00	26 751,00
2033	Frais d'insertion	108,00	108,00	0,00	0,00	108,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	902 088,00	13 971,80	36 539,00	851 577,20	13 971,80
2151	Réseaux de voirie	902 088,00	13 971,80	36 539,00	851 577,20	13 971,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-40 830,80	D - B	-40 830,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		25 000,00	A 780,00	0,00	24 220,00	B 780,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	780,00	0,00	24 220,00	780,00
2031	Frais d'études	25 000,00	780,00	0,00	24 220,00	780,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-780,00	D - B	-780,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	450 332	175 437	96 371	111 113	93 949	1 300 117	0	149 244	28 577	364 563	247 522	3 017 226
- Equipements municipaux (2)		175 437	96 371	111 113	93 949	1 300 117	0	149 244	28 577	364 563	247 522	2 566 894
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 222
- Opérations financières	450 332											450 332
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	450 332	175 437	96 371	111 113	93 949	1 300 117	0	149 244	28 577	364 563	247 522	3 017 226
Total recettes	2 629 695	0	18 071	0	0	0	0	0	0	0	0	2 647 766
Solde d'investissement	2 179 363	-175 437	-78 300	-111 113	-93 949	-1 300 117	0	-149 244	-28 577	-364 563	-247 522	-369 460
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	1 148	64 582	30 315	59 634	3 552	49 365	13 632	0	0	135 110	31 923	389 261
Total RAR recettes	4 090 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 090 000
SOLDE RAR investissement	4 088 852	-64 582	-30 315	-59 634	-3 552	-49 365	-13 632	0	0	-135 110	-31 923	3 700 739

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	1 048 830	2 690 691	860 824	2 017 765	127 666	871 320	85 665	982 010	17 873	2 284 284	69 904	11 056 831
Total recettes	11 104 242	565 279	35 442	649 199	22 235	280 693	0	833 740	148 692	93 980	117 716	13 851 219
Solde de fonctionnement	10 055 412	-2 125 412	-825 381	-1 368 566	-105 431	-590 627	-85 665	-148 270	130 819	-2 190 304	47 812	2 794 388
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		451 480	240 019	126 686	170 746	97 501	1 349 482	13 632	149 244	28 577	499 674	279 445	3 406 487
Dépenses réelles		451 480	240 019	126 686	170 746	97 501	1 349 482	13 632	149 244	28 577	499 674	279 445	3 406 487
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	414 258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	414 258
1641	Emprunts en euros	411 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	411 757
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 501
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	95 823	0	2 520	17 864	50 791	0	0	0	88 747	6 631	262 376
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 543	0	17 543
2031	Frais d'études	0	73 344	0	2 520	0	49 603	0	0	0	67 940	0	193 407
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	1 188	0	0	0	864	0	2 052
2051	Concessions, droits similaires	0	22 479	0	0	17 864	0	0	0	0	2 400	6 631	49 374
204	Subventions d'équipement versées	37 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 222
2046	Attrib. de compensation d'investissement	37 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 222
21	Immobilisations corporelles	0	144 197	126 686	168 226	79 637	1 298 692	13 632	149 244	28 577	332 777	272 814	2 614 481
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	0	4 500
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	0	0	4 668	0	143 960	0	0	0	3 597	0	152 225
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	63 994	0	0	0	0	5 163	0	69 156
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	23 982	0	0	0	0	0	33 186	0	57 168
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	54 619	0	0	0	0	0	0	0	54 619
21318	Autres bâtiments publics	0	5 096	0	0	2 832	617 081	0	56 591	0	0	2 424	684 025
2132	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	28 577	0	13 422	41 999
2135	Installations générales, agencements	0	18 838	0	34 659	12 193	10 336	13 632	67 447	0	0	230 192	387 297
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	1 788	0	0	0	0	0	1 788
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	459 629	0	0	0	1 565	0	461 195
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 541	0	19 541
21533	Réseaux câblés	0	4 928	0	6 127	0	0	0	0	0	0	4 866	15 922
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 689	0	241 689



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le			
											ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
21538	Autres réseaux	0	0	3 360	0	0	0	0	0	0	0	3 952	0	7 312
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	117 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 421
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	4 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 509
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	24 654	0	0	0	0	0	0	0	0	1 289	0	25 943
2161	Oeuvres et objets d'art	0	7 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 807
2183	Matériel de bureau et informatique	0	46 223	2 365	25 165	618	18 041	0	0	0	0	0	7 816	100 228
2184	Mobilier	0	1 734	0	14 722	0	13 184	0	0	0	0	1 045	9 758	40 444
2188	Autres immobilisations corporelles	0	30 408	3 540	4 283	0	34 672	0	25 206	0	0	17 250	4 336	119 694
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 150	0	78 150
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 370	0	77 370
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780	0	780
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES														
Total recettes d'investissement		6 719 695	0	18 071	0	6 737 766								
Recettes réelles		5 167 551	0	18 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 185 622
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 064 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 064 576
10222	FCTVA	300 879	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 879
10226	Taxe d'aménagement	305 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 822
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	457 875
13	Subventions d'investissement	100 382	0	18 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 453
1313	Subv. transf. Départements	10 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 382
1322	Subv. non transf. Régions	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
1332	Amendes de police transférables	0	0	18 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 071
16	Emprunts et dettes assimilées	4 002 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 002 593
1641	Emprunts en euros	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024



Publié le
ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 593
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	469 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 960
040	Opérat° ordre transfert entre sections	469 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 960
2802	Frais liés à la réalisation des document	7 401	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 401
28031	Frais d'études	1 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 699
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	422
28046	Attributions compensation investissement	1 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 147
28051	Concessions et droits similaires	25 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 942
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 333
28132	Immeubles de rapport	66 288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 288
281538	Autres réseaux	4 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 276
281568	Autres matériels, outillages incendie	55 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 047
281571	Matériel roulant	15 402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 402
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 251
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 487
28182	Matériel de transport	19 159	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 159
28183	Matériel de bureau et informatique	127 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 207
28184	Mobilier	33 475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 475
28188	Autres immo. corporelles	82 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 424
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 082 184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 082 184

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	1 048 830	2 690 691	860 824	2 017 765	127 666	871 320	85 665	982 010	17 873	2 284 284	69 904	11 056 831
Dépenses réelles	578 870	2 690 691	860 824	2 017 765	127 666	871 320	85 665	982 010	17 873	2 284 284	69 904	10 586 871



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	Publié le		
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	9	services urbains, environnem
011	Charges à caractère général	44 316	1 000 800	72 785	707 699	124 579	544 112	4 665	224 273	17 873	1 078 452	47 110	3 866 664
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	540	0	317 289	0	83 560	0	18 124	0	0	0	419 513
60611	Eau et assainissement	0	18 314	0	21 585	0	81 384	0	2 506	0	21 586	228	145 603
60612	Energie - Electricité	0	38 317	0	75 026	0	114 648	1 390	22 812	1 288	114 511	10 859	378 853
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189	0	189
60622	Carburants	0	0	4 688	197	0	2 770	0	0	0	26 225	0	33 880
60623	Alimentation	0	26 620	363	56	1 845	4 348	0	75 004	0	6 263	1 333	115 832
60628	Autres fournitures non stockées	0	29	0	899	0	147	0	97	0	0	0	1 172
60631	Fournitures d'entretien	0	4 956	309	24 746	0	6 631	0	3 960	305	0	2 389	43 295
60632	Fournitures de petit équipement	0	29 611	6 314	36 307	564	27 004	0	10 027	8 465	69 262	11 969	199 523
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 167	0	12 167
60636	Vêtements de travail	0	0	9 994	201	0	193	0	2 435	0	9 603	0	22 426
6064	Fournitures administratives	0	23 648	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 648
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	1 202	0	823	0	66	0	0	0	2 091
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	43 778	0	0	0	0	0	0	0	43 778
6068	Autres matières et fournitures	0	1 483	0	6 013	0	6 366	0	5 743	0	480	0	20 085
611	Contrats de prestations de services	0	31 774	14 984	7 588	18 148	23 226	0	18 864	0	23 313	708	138 605
6132	Locations immobilières	0	272 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272 981
6135	Locations mobilières	0	30 450	0	0	3 134	2 692	0	0	0	40 174	0	76 451
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	2 275	0	0	0	0	4 771	7 045
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	28 231	0	0	0	289 804	0	318 035
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	6 215	0	25 146	0	15 503	0	12 328	4 296	0	444	63 932
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	2 499	0	0	2 499
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 285	0	235 285
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 321	0	52 321
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 852	0	5 852
61551	Entretien matériel roulant	0	913	1 941	84	0	2 162	0	0	0	22 459	0	27 560
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	17 535	1 320	8 430	0	30 388	714	7 340	0	4 414	0	70 142
6156	Maintenance	0	100 447	20 436	30 847	115	58 949	2 560	12 779	0	75 774	7 077	308 984
6168	Autres primes d'assurance	0	61 764	2 364	416	0	1 249	0	0	0	18 966	0	84 759
617	Etudes et recherches	0	19 710	0	0	0	1 896	0	3 120	0	3 654	0	28 380
6182	Documentation générale et technique	0	2 084	0	0	0	304	0	0	0	0	0	2 388
6184	Versements à des organismes de formation	0	20 609	6 320	0	0	0	0	0	0	0	0	26 929
6188	Autres frais divers	608	4 324	180	0	49 013	0	0	0	0	198	0	54 323
6226	Honoraires	0	68 023	0	-1 170	0	25	0	1 131	0	0	0	68 009
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	264	0	0	0	0	0	0	0	12 992	0	13 256



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le			
											8 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL	
				1 289	8 500	0	0	0	0	0	0	2 213	0	12 002
6228	Divers	0	0	17 683	0	16 634	0	0	0	0	0	408	0	34 725
6231	Annonces et insertions	0	59 068	0	0	-72	3 210	0	0	0	0	0	0	62 206
6232	Fêtes et cérémonies	0	14 402	0	0	26 527	0	0	150	0	0	0	0	41 079
6236	Catalogues et imprimés	0	48 477	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 477
6237	Publications	0	3 905	1 125	0	120	0	0	11 210	0	0	0	0	16 360
6238	Divers	0	0	0	0	0	13 705	0	0	0	0	0	0	13 705
6247	Transports collectifs	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900	1 260
6255	Frais de déménagement	0	75	0	0	1 760	0	0	0	0	0	0	0	1 835
6257	Réceptions	0	12 328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 328
6261	Frais d'affranchissement	0	32 961	1 159	1 299	319	2 655	0	686	0	0	0	925	40 003
6262	Frais de télécommunications	7 034	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 034
627	Services bancaires et assimilés	0	6 423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 423
6281	Concours divers (cotisations)	0	720	0	33 541	0	4 872	0	1 068	1 020	0	0	1 812	43 033
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 145	0	20 145
6288	Autres services extérieurs	0	22 458	0	65 718	1 243	24 839	0	14 427	0	0	10 193	3 695	142 573
63512	Taxes foncières	36 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 674
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	1 329	0	0	5 231	55	0	396	0	0	0	0	7 011
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 340 425	511 380	1 286 891	3 087	327 208	0	757 737	0	0	1 191 710	0	5 418 438
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0	17 805	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 805
6218	Autre personnel extérieur	0	3 601	0	40 350	3 087	34 824	0	0	0	0	0	0	81 862
6331	Versement mobilité	0	3 253	1 225	3 437	0	784	0	2 181	0	0	3 484	0	14 364
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	3 270	1 225	3 701	0	828	0	2 244	0	0	3 484	0	14 752
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	11 772	4 410	13 324	0	2 982	0	8 080	0	0	12 542	0	53 110
64111	Rémunération principale titulaires	0	550 846	241 499	523 145	0	151 107	0	322 741	0	0	492 420	0	2 281 757
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	13 783	4 158	3 059	0	2 742	0	6 225	0	0	7 385	0	37 352
64118	Autres indemnités titulaires	0	171 878	120 900	90 348	0	31 344	0	62 253	0	0	124 364	0	601 086
64131	Rémunérations non tit.	0	102 559	2 640	237 459	0	13 158	0	134 044	0	0	203 406	0	693 266
6417	Rémunérations des apprentis	0	52 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 376
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	116 551	38 195	154 220	0	28 561	0	89 483	0	0	137 351	0	564 361
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	179 107	76 865	161 905	0	46 917	0	104 591	0	0	164 761	0	734 146
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	48 983	19 297	44 249	0	11 554	0	24 645	0	0	40 466	0	189 193
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	13 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 975
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	-5 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 970
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	2 164	966	1 913	0	578	0	1 250	0	0	1 970	0	8 841



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9 TOTAL	
											services urbains, environnement	économique		
64731	Allocations chômage versées directement	0	8 349	0	9 782	0	1 829	0	0	0	0	0	0	19 961
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	33 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 641
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	12 481	0	0	0	0	0	0	0	79	0	0	12 560
014	Atténuations de produits	418 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	418 753
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	418 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	418 753
65	Autres charges de gestion courante	8 118	285 455	276 659	23 175	0	0	81 000	0	0	14 122	22 794	0	711 323
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	202	0	0	0	0	0	0	0	0	2 794	0	2 995
6518	Autres	0	19 184	1 393	714	0	0	0	0	0	0	0	0	21 291
6531	Indemnités	0	137 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 033
6533	Cotisations de retraite	0	6 417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 417
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	9 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 082
6535	Formation	0	8 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 656
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319
6541	Créances admises en non-valeur	8 118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 118
6553	Service d'incendie	0	0	275 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 266
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 122	0	0	14 122
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	81 000	0	0	0	0	0	81 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	22 461	0	0	0	0	0	0	0	0	22 461
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	104 560	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	124 560
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	107 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 682
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 415	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 415
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 267
67	Charges exceptionnelles	0	64 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 011
678	Autres charges exceptionnelles	0	64 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 011
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		469 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 960
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	469 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 960
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	469 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 960
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le	9	TOTAL
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE

services urbains, environnement économique

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement	11 104 242	565 279	35 442	649 199	22 235	280 693	0	833 740	148 692	93 980	117 716	13 851 219
Recettes réelles	9 010 798	565 279	35 442	649 199	22 235	280 693	0	833 740	148 692	93 980	117 716	11 757 775
013 Atténuations de charges	0	1 887	14 331	37 495	0	201	0	13 321	0	12 036	0	79 270
6419 Remboursements rémunérations personnel	0	1 887	14 331	37 495	0	201	0	13 321	0	12 036	0	79 270
70 Produits des services, du domaine, vente	93 766	121 304	21 112	469 039	22 235	221 007	0	308 088	0	0	-2 474	1 254 077
7018 Autres ventes de produits finis	74 704	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 754
70311 Concessions cimetières (produit net)	0	85 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 534
70312 Redevances funéraires	-280	3 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 960
70321 Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 474	-2 474
70323 Redev. occupat° domaine public communal	12 964	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 964
70328 Autres droits stationnement et location	0	7 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 380
704 Travaux	6 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 379
7062 Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	22 235	0	0	0	0	0	0	22 235
70631 Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	67 557	0	0	0	0	0	67 557
70632 Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	2 120	0	17 907	0	0	0	20 027
7066 Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	151 329	0	290 181	0	0	0	441 511
7067 Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	440 974	0	0	0	0	0	0	0	440 974
70688 Autres prestations de services	0	24 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 950
70875 Remb. frais par les communes du GFP	0	0	0	28 066	0	0	0	0	0	0	0	28 066
70878 Remb. frais par d'autres redevables	0	0	21 112	0	0	0	0	0	0	0	0	21 112
7088 Produits activités annexes (abonnements)	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
73 Impôts et taxes	7 558 178	0	0	0	0	0	0	0	0	56 400	30 574	7 645 151
73111 Impôts directs locaux	5 969 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 969 704
7318 Autres impôts locaux ou assimilés	1 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 969



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9 TOTAL
											ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	services urbains, environnement	
73211	Attribution de compensation	515 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 572
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 574	30 574
7343	Taxes sur les pylônes électriques	39 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 144
7351	Taxe consommation finale d'électricité	270 575	0	0	0	0	0	0	0	0	56 400	0	326 975
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	761 214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	761 214
74	Dotations et participations	1 255 211	-24 956	0	142 666	0	59 485	0	496 108	0	0	0	1 928 513
7411	Dotation forfaitaire	851 843	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	851 843
74127	Dotation nationale de péréquation	322 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 553
744	FCTVA	43 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 319
74718	Autres participations Etat	0	-24 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-24 956
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	142 666	0	59 485	0	496 108	0	0	0	698 258
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	24 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 121
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 294
7488	Autres attributions et participations	1 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 081
75	Autres produits de gestion courante	56 224	293 845	0	0	0	0	0	16 224	148 692	25 545	89 616	630 146
752	Revenus des immeubles	51 282	288 245	0	0	0	0	0	16 224	148 692	0	89 616	594 059
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 545	0	25 545
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 942	5 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 542
76	Produits financiers	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57
761	Produits de participations	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57
77	Produits exceptionnels	47 362	173 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 561
774	Subventions exceptionnelles	5 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 600
7788	Produits exceptionnels divers	41 762	173 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	214 961
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 093 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 093 444

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		1 048 829,68	2 690 690,92	0,00	0,00	3 739 520,60
Réalizations		1 048 829,68	2 690 690,92	0,00	0,00	3 739 520,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	44 316,15	1 000 800,32	0,00	0,00	1 045 116,47
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	540,00	0,00	0,00	540,00
60611	Eau et assainissement	0,00	18 313,69	0,00	0,00	18 313,69
60612	Energie - Electricité	0,00	38 317,02	0,00	0,00	38 317,02
60623	Alimentation	0,00	26 620,23	0,00	0,00	26 620,23
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	28,87	0,00	0,00	28,87
60631	Fournitures d'entretien	0,00	4 956,02	0,00	0,00	4 956,02
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	29 611,45	0,00	0,00	29 611,45
6064	Fournitures administratives	0,00	23 648,17	0,00	0,00	23 648,17
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 482,90	0,00	0,00	1 482,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	31 774,27	0,00	0,00	31 774,27
6132	Locations immobilières	0,00	272 981,25	0,00	0,00	272 981,25
6135	Locations mobilières	0,00	30 450,04	0,00	0,00	30 450,04
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 214,63	0,00	0,00	6 214,63
61551	Entretien matériel roulant	0,00	913,48	0,00	0,00	913,48
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	17 535,20	0,00	0,00	17 535,20
6156	Maintenance	0,00	100 447,00	0,00	0,00	100 447,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	61 763,66	0,00	0,00	61 763,66
617	Etudes et recherches	0,00	19 710,14	0,00	0,00	19 710,14
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 084,36	0,00	0,00	2 084,36
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	20 609,36	0,00	0,00	20 609,36
6188	Autres frais divers	608,48	4 323,95	0,00	0,00	4 932,43
6226	Honoraires	0,00	68 022,82	0,00	0,00	68 022,82
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	264,00	0,00	0,00	264,00
6231	Annonces et insertions	0,00	17 683,41	0,00	0,00	17 683,41
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	59 068,04	0,00	0,00	59 068,04
6236	Catalogues et imprimés	0,00	14 401,91	0,00	0,00	14 401,91
6237	Publications	0,00	48 477,00	0,00	0,00	48 477,00
6238	Divers	0,00	3 904,75	0,00	0,00	3 904,75
6255	Frais de déménagement	0,00	360,00	0,00	0,00	360,00
6257	Réceptions	0,00	75,00	0,00	0,00	75,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	12 328,31	0,00	0,00	12 328,31
6262	Frais de télécommunications	0,00	32 960,52	0,00	0,00	32 960,52
627	Services bancaires et assimilés	7 033,67	0,00	0,00	0,00	7 033,67
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	6 422,72	0,00	0,00	6 422,72
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	720,00	0,00	0,00	720,00

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen.	Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Total
6288	Autres services extérieurs	0,00	22 457,62	0,00	0,00		22 457,62
63512	Taxes foncières	36 674,00	0,00	0,00	0,00		36 674,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 328,53	0,00	0,00		1 328,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 340 425,10	0,00	0,00		1 340 425,10
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	17 804,96	0,00	0,00		17 804,96
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 601,16	0,00	0,00		3 601,16
6331	Versement mobilité	0,00	3 252,67	0,00	0,00		3 252,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 269,97	0,00	0,00		3 269,97
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	11 772,08	0,00	0,00		11 772,08
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	550 846,16	0,00	0,00		550 846,16
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	13 783,00	0,00	0,00		13 783,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	171 878,24	0,00	0,00		171 878,24
64131	Rémunérations non tit.	0,00	102 558,89	0,00	0,00		102 558,89
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	52 376,46	0,00	0,00		52 376,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	116 551,44	0,00	0,00		116 551,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	179 106,54	0,00	0,00		179 106,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	48 982,82	0,00	0,00		48 982,82
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	13 975,00	0,00	0,00		13 975,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	-5 970,00	0,00	0,00		-5 970,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 164,26	0,00	0,00		2 164,26
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	8 349,44	0,00	0,00		8 349,44
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	33 641,17	0,00	0,00		33 641,17
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	12 480,84	0,00	0,00		12 480,84
014	Atténuations de produits	418 753,00	0,00	0,00	0,00		418 753,00
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	418 753,00	0,00	0,00	0,00		418 753,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	469 960,14	0,00	0,00	0,00		469 960,14
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	469 960,14	0,00	0,00	0,00		469 960,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 118,34	285 454,50	0,00	0,00		293 572,84
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	201,60	0,00	0,00		201,60
6518	Autres	0,00	19 184,30	0,00	0,00		19 184,30
6531	Indemnités	0,00	137 033,10	0,00	0,00		137 033,10
6533	Cotisations de retraite	0,00	6 417,00	0,00	0,00		6 417,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	9 082,00	0,00	0,00		9 082,00
6535	Formation	0,00	8 656,17	0,00	0,00		8 656,17
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	0,00	319,02	0,00	0,00		319,02
6541	Créances admises en non-valeur	8 118,34	0,00	0,00	0,00		8 118,34
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	104 560,00	0,00	0,00		104 560,00
65888	Autres	0,00	1,31	0,00	0,00		1,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	107 682,05	0,00	0,00	0,00		107 682,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 415,20	0,00	0,00	0,00		105 415,20
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 266,85	0,00	0,00	0,00		2 266,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	64 011,00	0,00	0,00		64 011,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	64 011,00	0,00	0,00		64 011,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen.	Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Total
RECETTES		11 104 241,92	565 279,31	0,00	0,00		11 669 521,23
Réalisations		11 104 241,92	565 279,31	0,00	0,00		11 669 521,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 093 444,17	0,00	0,00	0,00		2 093 444,17
013	Atténuations de charges	0,00	1 887,38	0,00	0,00		1 887,38
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 887,38	0,00	0,00		1 887,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	93 766,31	121 304,00	0,00	0,00		215 070,31
7018	Autres ventes de produits finis	74 703,50	50,00	0,00	0,00		74 753,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	85 534,00	0,00	0,00		85 534,00
70312	Redevances funéraires	-280,00	3 240,00	0,00	0,00		2 960,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 964,21	0,00	0,00	0,00		12 964,21
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	7 380,00	0,00	0,00		7 380,00
704	Travaux	6 378,60	0,00	0,00	0,00		6 378,60
70688	Autres prestations de services	0,00	24 950,00	0,00	0,00		24 950,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	150,00	0,00	0,00		150,00
73	Impôts et taxes	7 558 177,75	0,00	0,00	0,00		7 558 177,75
73111	Impôts directs locaux	5 969 704,00	0,00	0,00	0,00		5 969 704,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 969,00	0,00	0,00	0,00		1 969,00
73211	Attribution de compensation	515 572,00	0,00	0,00	0,00		515 572,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	39 144,00	0,00	0,00	0,00		39 144,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	270 575,00	0,00	0,00	0,00		270 575,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	761 213,75	0,00	0,00	0,00		761 213,75
74	Dotations et participations	1 255 210,84	-24 955,98	0,00	0,00		1 230 254,86
7411	Dotation forfaitaire	851 843,00	0,00	0,00	0,00		851 843,00
74127	Dotation nationale de péréquation	322 553,00	0,00	0,00	0,00		322 553,00
744	FCTVA	43 318,84	0,00	0,00	0,00		43 318,84
74718	Autres participations Etat	0,00	-24 955,98	0,00	0,00		-24 955,98
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	24 121,00	0,00	0,00	0,00		24 121,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	12 294,00	0,00	0,00	0,00		12 294,00
7488	Autres attributions et participations	1 081,00	0,00	0,00	0,00		1 081,00
75	Autres produits de gestion courante	56 223,84	293 845,00	0,00	0,00		350 068,84
752	Revenus des immeubles	51 281,58	288 245,00	0,00	0,00		339 526,58
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 942,26	5 600,00	0,00	0,00		10 542,26
76	Produits financiers	56,85	0,00	0,00	0,00		56,85
761	Produits de participations	56,85	0,00	0,00	0,00		56,85
77	Produits exceptionnels	47 362,16	173 198,91	0,00	0,00		220 561,07
774	Subventions exceptionnelles	5 600,00	0,00	0,00	0,00		5 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	41 762,16	173 198,91	0,00	0,00		214 961,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (3)		10 055 412,24	-2 125 411,61	0,00	0,00		7 930 000,63



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Publié le	Sous-fonction 04
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE
DEPENSES		1 944 848,12	154 437,37	90 531,27	248 300,69	136 541,84	104 558,65	11 472,98	0,00	0,00	
Réalizations		1 944 848,12	154 437,37	90 531,27	248 300,69	136 541,84	104 558,65	11 472,98	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	764 985,18	1 586,25	0,00	89 816,58	132 940,68	-1,35	11 472,98	0,00	0,00	
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	7 925,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 387,85	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	35 848,64	0,00	0,00	952,26	1 516,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	13 794,30	153,81	0,00	0,00	12 673,47	-1,35	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	28,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	4 956,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	14 638,19	0,00	0,00	2 776,32	11 111,81	0,00	1 085,13	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	23 648,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	477,24	0,00	1 005,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	21 468,92	0,00	0,00	0,00	10 305,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	272 981,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	10 940,96	0,00	0,00	0,00	19 509,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 214,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	913,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 307,20	0,00	0,00	0,00	6 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	91 730,32	0,00	0,00	8 716,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	61 763,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	19 710,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 941,36	0,00	0,00	143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	20 609,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	1 728,95	0,00	0,00	0,00	2 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	68 022,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	13 513,35	4 170,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	3 240,20	0,00	0,00	0,00	55 827,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	5 286,91	415,20	0,00	3 315,01	5 384,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	48 477,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	2 746,99	0,00	0,00	0,00	1 157,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	12 328,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	29 029,22	0,00	0,00	3 931,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
6281	Concours divers (cotisations)	6 422,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	14 572,78	0,00	0,00	6 986,00	898,84	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,97	0,00	0,00	0,00	1 127,56	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 091 008,39	0,00	90 531,27	155 284,28	3 601,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	17 804,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 513,49	0,00	259,09	480,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 530,79	0,00	259,09	480,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 110,89	0,00	932,77	1 728,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	450 384,36	0,00	50 344,14	50 117,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 378,88	0,00	1 486,36	917,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	151 810,10	0,00	8 786,59	11 281,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	56 698,01	0,00	0,00	45 860,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 376,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	87 103,92	0,00	7 997,54	21 449,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	144 876,67	0,00	16 318,55	17 911,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 181,01	0,00	3 945,73	4 856,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	-5 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 762,40	0,00	201,41	200,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	8 349,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	33 641,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 480,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérat° ordre intérieur de la section									
65	Autres charges de gestion courante	24 843,55	152 851,12	0,00	3 199,83	0,00	104 560,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	201,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	15 984,47	0,00	0,00	3 199,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	137 033,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	6 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	9 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	8 656,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	319,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 560,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	64 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	64 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		443 975,31	0,00	0,00	24 950,00	7 380,00	0,00	88 974,00	0,00	0,00
Réalizations		443 975,31	0,00	0,00	24 950,00	7 380,00	0,00	88 974,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	1 887,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 887,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	24 950,00	7 380,00	0,00	88 974,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 534,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	7 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	24 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	-24 955,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	-24 955,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	293 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	288 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	173 198,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	173 198,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le Sous-fonction 02

ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Reprise sur amortissements et provisions									
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 500 872,81	-154 437,37	-90 531,27	-223 350,69	-129 161,84	-104 558,65	77 501,02	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		860 823,69	0,00	860 823,69
Réalisations		860 823,69	0,00	860 823,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	72 784,94	0,00	72 784,94
60622	Carburants	4 687,81	0,00	4 687,81
60623	Alimentation	362,70	0,00	362,70
60631	Fournitures d'entretien	308,73	0,00	308,73
60632	Fournitures de petit équipement	6 314,31	0,00	6 314,31
60636	Vêtements de travail	9 993,99	0,00	9 993,99
611	Contrats de prestations de services	14 983,76	0,00	14 983,76
61551	Entretien matériel roulant	1 941,44	0,00	1 941,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 320,00	0,00	1 320,00
6156	Maintenance	20 436,30	0,00	20 436,30
6168	Autres primes d'assurance	2 363,52	0,00	2 363,52
6184	Versements à des organismes de formation	6 320,00	0,00	6 320,00
6188	Autres frais divers	180,00	0,00	180,00
6228	Divers	1 288,80	0,00	1 288,80
6238	Divers	1 125,00	0,00	1 125,00
6262	Frais de télécommunications	1 158,58	0,00	1 158,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	511 379,75	0,00	511 379,75
6331	Versement mobilité	1 224,92	0,00	1 224,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 224,92	0,00	1 224,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 410,39	0,00	4 410,39
64111	Rémunération principale titulaires	241 498,73	0,00	241 498,73
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 157,66	0,00	4 157,66
64118	Autres indemnités titulaires	120 899,93	0,00	120 899,93
64131	Rémunérations non tit.	2 640,27	0,00	2 640,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 194,60	0,00	38 194,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	76 865,32	0,00	76 865,32
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 297,07	0,00	19 297,07
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	965,94	0,00	965,94
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	276 659,00	0,00	276 659,00
6518	Autres	1 393,00	0,00	1 393,00
6553	Service d'incendie	275 266,00	0,00	275 266,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	11		12	
		Sécurité intérieure		Hygiène et salubrité publique	
66	Charges financières		0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00		0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions		0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00		0,00
RECETTES			35 442,34		35 442,34
Réalizations			35 442,34		35 442,34
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00		0,00
013	Atténuations de charges		14 330,55		14 330,55
6419	Remboursements rémunérations personnel		14 330,55		14 330,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine, vente		21 111,79		21 111,79
70878	Remb. frais par d'autres redevables		21 111,79		21 111,79
73	Impôts et taxes		0,00		0,00
74	Dotations et participations		0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00		0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions		0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00		0,00
SOLDE (3)			-825 381,35		-825 381,35

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		21 666,30	0,00	562 251,01	276 906,38	0,00
Réalizations		21 666,30	0,00	562 251,01	276 906,38	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	21 666,30	0,00	49 478,26	1 640,38	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	4 493,81	194,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	362,70	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	308,73	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	6 104,09	210,22	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	9 593,99	400,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	14 983,76	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	1 884,44	57,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 346,30	0,00	90,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	1 947,06	416,46	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	6 320,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	1 288,80	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	1 125,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 158,58	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	511 379,75	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 224,92	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 224,92	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	4 410,39	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	241 498,73	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 157,66	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	120 899,93	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	2 640,27	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	38 194,60	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	76 865,32	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	19 297,07	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	965,94	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 393,00	275 266,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	1 393,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	275 266,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	35 442,34	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	35 442,34	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	14 330,55	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	14 330,55	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	21 111,79	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	21 111,79	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-21 666,30	0,00	-526 808,67	-276 906,38	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



re 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent
ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		40 773,33	970 337,95	8 500,00	0,00	0,00	998 153,69	2 017 764,97
Réalizations		40 773,33	970 337,95	8 500,00	0,00	0,00	998 153,69	2 017 764,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 284,00	305 925,75	8 500,00	0,00	0,00	391 988,90	707 698,65
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 288,99	317 288,99
60611	Eau et assainissement	0,00	21 329,14	0,00	0,00	0,00	255,48	21 584,62
60612	Energie - Electricité	0,00	74 569,02	0,00	0,00	0,00	457,42	75 026,44
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196,88	196,88
60623	Alimentation	0,00	-77,42	0,00	0,00	0,00	133,59	56,17
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	719,62	0,00	0,00	0,00	179,69	899,31
60631	Fournitures d'entretien	0,00	10 818,15	0,00	0,00	0,00	13 928,27	24 746,42
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	33 659,54	0,00	0,00	0,00	2 647,15	36 306,69
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,24	201,24
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	2,55	0,00	0,00	0,00	1 198,99	1 201,54
6067	Fournitures scolaires	0,00	43 778,28	0,00	0,00	0,00	0,00	43 778,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 013,03	6 013,03
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 033,90	0,00	0,00	0,00	1 554,30	7 588,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	23 535,02	0,00	0,00	0,00	1 610,90	25 145,92
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00	84,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 568,49	0,00	0,00	0,00	1 861,43	8 429,92
6156	Maintenance	0,00	29 441,64	0,00	0,00	0,00	1 405,06	30 846,70
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416,46	416,46
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 170,00	-1 170,00
6228	Divers	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	792,72	0,00	0,00	0,00	506,02	1 298,74
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 284,00	32 257,06	0,00	0,00	0,00	0,00	33 541,06
6288	Autres services extérieurs	0,00	22 498,04	0,00	0,00	0,00	43 220,00	65 718,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	39 489,33	642 704,20	0,00	0,00	0,00	604 697,79	1 286 891,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 370,00	0,00	0,00	0,00	34 980,00	40 350,00
6331	Versement mobilité	109,34	1 826,83	0,00	0,00	0,00	1 500,50	3 436,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	120,26	1 903,98	0,00	0,00	0,00	1 677,03	3 701,27
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	432,98	6 853,58	0,00	0,00	0,00	6 037,84	13 324,40
64111	Rémunération principale titulaires	10 449,66	269 370,33	0,00	0,00	0,00	243 324,78	523 144,77
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 510,94	0,00	0,00	0,00	1 548,42	3 059,36
64118	Autres indemnités titulaires	2 041,00	41 218,83	0,00	0,00	0,00	47 087,80	90 347,63
64131	Rémunérations non tit.	15 580,58	124 173,03	0,00	0,00	0,00	97 705,14	237 458,75
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 307,64	77 626,34	0,00	0,00	0,00	70 285,89	154 219,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 305,94	85 738,70	0,00	0,00	0,00	72 860,15	161 904,79



(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Publié le 25	Total
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 109,22	23 412,12	0,00	0,00	0,00	19 727,44	44 248,78
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	32,71	1 021,89	0,00	0,00	0,00	858,11	1 912,71
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	2 677,63	0,00	0,00	0,00	7 104,69	9 782,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	21 708,00	0,00	0,00	0,00	1 467,00	23 175,00
6518	Autres	0,00	714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	20 994,00	0,00	0,00	0,00	1 467,00	22 461,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	43 939,61	0,00	0,00	0,00	605 259,74	649 199,35
Réalisations		0,00	43 939,61	0,00	0,00	0,00	605 259,74	649 199,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	15 874,04	0,00	0,00	0,00	21 620,49	37 494,53
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	15 874,04	0,00	0,00	0,00	21 620,49	37 494,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	28 065,57	0,00	0,00	0,00	440 973,50	469 039,07
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 973,50	440 973,50
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	28 065,57	0,00	0,00	0,00	0,00	28 065,57
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 665,75	142 665,75
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 665,75	142 665,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-40 773,33	-926 398,34	-8 500,00	0,00	0,00	-392 893,95	-1 368 565,62

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		556 302,72	414 035,23	0,00	372 821,91	0,00	0,00	1 467,00	623 864,78
Réalisations		556 302,72	414 035,23	0,00	372 821,91	0,00	0,00	1 467,00	623 864,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	92 870,24	213 055,51	0,00	341 088,58	0,00	0,00	0,00	50 900,32
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	317 288,99	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
60611	Eau et assainissement	3 343,99	17 985,15	0,00	255,48	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	19 392,27	55 176,75	0,00	457,42	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	196,88	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	-31,36	-46,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,59
60628	Autres fournitures non stockées	348,17	371,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,69
60631	Fournitures d'entretien	5 988,69	4 829,46	0,00	13 928,27	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 872,68	15 786,86	0,00	2 647,15	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	201,24	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	-0,15	2,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,99
6067	Fournitures scolaires	13 446,03	30 332,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 013,03
611	Contrats de prestations de services	1 286,30	4 747,60	0,00	1 554,30	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 812,48	7 722,54	0,00	1 610,90	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 104,35	3 464,14	0,00	1 861,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 307,19	25 134,45	0,00	1 405,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	416,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	-1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	382,20	410,52	0,00	351,00	0,00	0,00	0,00	155,02
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 752,90	30 504,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 864,50	16 633,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 220,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	456 856,48	185 847,72	0,00	31 733,33	0,00	0,00	0,00	572 964,46
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 980,00
6331	Versement mobilité	1 330,21	496,62	0,00	88,54	0,00	0,00	0,00	1 411,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 345,48	558,50	0,00	88,54	0,00	0,00	0,00	1 588,49
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 843,58	2 010,00	0,00	318,91	0,00	0,00	0,00	5 718,93
64111	Rémunération principale titulaires	221 421,29	47 949,04	0,00	17 585,60	0,00	0,00	0,00	225 739,18
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 407,47	103,47	0,00	131,58	0,00	0,00	0,00	1 416,84
64118	Autres indemnités titulaires	32 573,14	8 645,69	0,00	3 718,57	0,00	0,00	0,00	43 369,23
64131	Rémunérations non tit.	51 420,21	72 752,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 705,14
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 954,37	28 671,97	0,00	2 733,71	0,00	0,00	0,00	67 552,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 957,26	14 781,44	0,00	5 581,67	0,00	0,00	0,00	67 278,48
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 050,36	4 361,76	0,00	1 415,82	0,00	0,00	0,00	18 311,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	875,48	146,41	0,00	70,39	0,00	0,00	0,00	787,72
64731	Allocations chômage versées directement	2 677,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 104,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 576,00	15 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 467,00	0,00
6518	Autres	0,00	714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	6 576,00	14 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 467,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	25 132,75	18 806,86	0,00	359 747,50	0,00	0,00	0,00	245 512,24
	Réalisations	25 132,75	18 806,86	0,00	359 747,50	0,00	0,00	0,00	245 512,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	10 851,14	5 022,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 620,49
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 851,14	5 022,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 620,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 281,61	13 783,96	0,00	359 747,50	0,00	0,00	0,00	81 226,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	359 747,50	0,00	0,00	0,00	81 226,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	14 281,61	13 783,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 665,75
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 665,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-531 169,97	-395 228,37	0,00	-13 074,41	0,00	0,00	-1 467,00	-378 352,54

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	384,99	127 281,15	127 666,14
Réalizations		0,00	0,00	384,99	127 281,15	127 666,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	384,99	124 194,43	124 579,42
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	1 844,87	1 844,87
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	384,99	178,55	563,54
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	18 147,70	18 147,70
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	3 134,27	3 134,27
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	115,20	115,20
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	49 012,52	49 012,52
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	16 633,82	16 633,82
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	-72,02	-72,02
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	26 527,19	26 527,19
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	120,00	120,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	1 759,50	1 759,50
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	319,20	319,20
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	1 242,60	1 242,60
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	5 231,03	5 231,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 086,72	3 086,72
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	3 086,72	3 086,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	22 235,00	22 235,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	22 235,00	22 235,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	22 235,00	22 235,00



(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action	Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Total
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00			22 235,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00			0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00			0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00			0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00			0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00			0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00			0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-384,99			-105 046,15

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,99
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,99
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,99
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-384,99

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	361 036,90	510 283,24	871 320,14
Réalizations		0,00	361 036,90	510 283,24	871 320,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	361 036,90	183 075,29	544 112,19
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	83 559,97	83 559,97
60611	Eau et assainissement	0,00	80 790,82	593,39	81 384,21
60612	Energie - Electricité	0,00	109 176,86	5 471,63	114 648,49
60622	Carburants	0,00	0,00	2 770,24	2 770,24
60623	Alimentation	0,00	164,13	4 183,80	4 347,93
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	146,95	146,95
60631	Fournitures d'entretien	0,00	5 390,04	1 241,04	6 631,08
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	18 968,32	8 035,63	27 003,95
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	193,49	193,49
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	823,29	823,29
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	6 366,07	6 366,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 196,00	21 030,00	23 226,00
6135	Locations mobilières	0,00	602,40	2 089,98	2 692,38
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 274,63	0,00	2 274,63
61521	Entretien terrains	0,00	28 230,82	0,00	28 230,82
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	15 239,12	264,00	15 503,12
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	2 162,43	2 162,43
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	30 388,28	0,00	30 388,28
6156	Maintenance	0,00	57 142,00	1 806,70	58 948,70
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	1 249,38	1 249,38
617	Etudes et recherches	0,00	1 896,00	0,00	1 896,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	303,90	303,90
6226	Honoraires	0,00	0,00	25,00	25,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	3 210,00	0,00	3 210,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	13 704,63	13 704,63
6262	Frais de télécommunications	0,00	831,48	1 823,52	2 655,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 536,00	336,00	4 872,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	24 838,96	24 838,96
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	55,29	55,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	327 207,95	327 207,95
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	34 824,09	34 824,09
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	783,98	783,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	828,14	828,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 981,79	2 981,79
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	151 107,28	151 107,28



(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00		2 741,55
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00		31 343,75
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00		13 157,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		28 560,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		46 917,34
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		11 554,19
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		578,48
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		1 828,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	280 692,86	280 692,86
	Réalisations	0,00	0,00	280 692,86	280 692,86
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	201,28	201,28
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	201,28	201,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	221 006,54	221 006,54
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	67 557,21	67 557,21
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	2 120,00	2 120,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	151 329,33	151 329,33
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	59 485,04	59 485,04
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	59 485,04	59 485,04
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-361 036,90	-229 590,38	-590 627,28

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	237 511,71	79 170,57	0,00	39 869,68	4 484,94	207 166,63	303 116,61	0,00
	Réalisations	237 511,71	79 170,57	0,00	39 869,68	4 484,94	207 166,63	303 116,61	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	237 511,71	79 170,57	0,00	39 869,68	4 484,94	67 410,88	115 664,41	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 075,97	38 484,00	0,00
60611	Eau et assainissement	56 204,03	23 331,44	0,00	1 255,35	0,00	0,00	593,39	0,00
60612	Energie - Electricité	78 450,42	15 074,76	0,00	14 540,87	1 110,81	0,00	5 471,63	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 770,24	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	164,13	936,05	3 247,75	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146,95	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 868,55	0,00	0,00	1 521,49	0,00	613,01	628,03	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 830,63	4 695,07	0,00	3 442,62	0,00	111,12	7 924,51	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,49	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	323,29	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 531,03	835,04	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 196,00	0,00	0,00	21 030,00	0,00
6135	Locations mobilières	602,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,98	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	2 274,63	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	28 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 680,40	1 788,00	0,00	6 770,72	0,00	0,00	264,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162,43	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 388,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	45 954,00	6 050,48	0,00	5 137,52	0,00	0,00	1 806,70	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249,38	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,90	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	3 210,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 214,60	3 490,03	0,00
6262	Frais de télécommunications	351,00	0,00	0,00	480,48	0,00	468,60	1 354,92	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 182,00	0,00	0,00	354,00	0,00	0,00	336,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 960,50	20 878,46	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,29	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 755,75	187 452,20	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 824,09	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,50	521,48	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,66	521,48	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104,15	1 877,64	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 675,53	103 431,75	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462,74	2 278,79	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 022,82	20 320,93	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 157,80	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 466,37	16 094,39	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 915,19	33 002,15	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 564,32	8 989,87	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,76	413,72	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 828,82	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 863,22	96 829,64	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 863,22	96 829,64	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,28	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,28	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 329,33	69 677,21	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 557,21	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 329,33	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 533,89	26 951,15	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 533,89	26 951,15	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-237 511,71	-79 170,57	0,00	-39 869,68	-4 484,94	-23 303,41	-206 286,97	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		3 274,08	82 390,48	85 664,56
Réalizations		3 274,08	82 390,48	85 664,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 274,08	1 390,48	4 664,56
60612	Energie - Electricité	0,00	1 390,48	1 390,48
61558	Entretien autres biens mobiliers	714,48	0,00	714,48
6156	Maintenance	2 559,60	0,00	2 559,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	81 000,00	81 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	81 000,00	81 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 274,08	-82 390,48	-85 664,56

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		3 274,08	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	1 390,48	0,00
Réalizations		3 274,08	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	1 390,48	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 274,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390,48	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390,48	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	714,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 559,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 274,08	0,00	0,00	-81 000,00	0,00	0,00	-1 390,48	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	113 041,30	0,00	0,00	868 969,02	982 010,32
Réalizations		0,00	113 041,30	0,00	0,00	868 969,02	982 010,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	110 994,75	0,00	0,00	113 278,15	224 272,90
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	18 124,00	0,00	0,00	0,00	18 124,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506,08	2 506,08
60612	Energie - Electricité	0,00	209,45	0,00	0,00	22 602,75	22 812,20
60623	Alimentation	0,00	45 800,73	0,00	0,00	29 203,15	75 003,88
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	96,51	96,51
60631	Fournitures d'entretien	0,00	254,82	0,00	0,00	3 704,81	3 959,63
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 282,30	0,00	0,00	5 745,10	10 027,40
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	2 434,96	2 434,96
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	65,87	65,87
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	5 743,46	5 743,46
611	Contrats de prestations de services	0,00	17 543,03	0,00	0,00	1 320,78	18 863,81
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	12 327,84	12 327,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 339,66	7 339,66
6156	Maintenance	0,00	2 143,15	0,00	0,00	10 636,33	12 779,48
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120,00	3 120,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130,98	1 130,98
6236	Catalogues et imprimés	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6238	Divers	0,00	11 210,00	0,00	0,00	0,00	11 210,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	686,40	686,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	10 881,44	0,00	0,00	3 545,47	14 426,91
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	395,83	0,00	0,00	0,00	395,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 046,55	0,00	0,00	755 690,87	757 737,42
6331	Versement mobilité	0,00	5,80	0,00	0,00	2 175,55	2 181,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5,80	0,00	0,00	2 238,34	2 244,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	21,04	0,00	0,00	8 058,57	8 079,61
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 169,19	0,00	0,00	321 571,66	322 740,85
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	6 225,21	6 225,21
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	186,14	0,00	0,00	62 066,68	62 252,82
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	134 043,94	134 043,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	180,45	0,00	0,00	89 302,82	89 483,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	369,01	0,00	0,00	104 222,47	104 591,48
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	104,40	0,00	0,00	24 540,47	24 644,87
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4,72	0,00	0,00	1 245,16	1 249,88

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	16 224,00	17 907,00	0,00	0,00	799 609,44	833 740,44
	Réalisations	16 224,00	17 907,00	0,00	0,00	799 609,44	833 740,44
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	13 320,57	13 320,57
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	13 320,57	13 320,57
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 907,00	0,00	0,00	290 181,35	308 088,35
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	17 907,00	0,00	0,00	0,00	17 907,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	290 181,35	290 181,35
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	496 107,52	496 107,52
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	496 107,52	496 107,52
75	Autres produits de gestion courante	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00
752	Revenus des immeubles	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	16 224,00	-95 134,30	0,00	0,00	-69 359,58	-148 269,88

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		17 872,66	0,00	0,00	0,00	17 872,66
Réalizations		17 872,66	0,00	0,00	0,00	17 872,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	17 872,66	0,00	0,00	0,00	17 872,66
60612	Energie - Electricité	1 287,83	0,00	0,00	0,00	1 287,83
60631	Fournitures d'entretien	304,58	0,00	0,00	0,00	304,58
60632	Fournitures de petit équipement	8 465,26	0,00	0,00	0,00	8 465,26
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 296,00	0,00	0,00	0,00	4 296,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 498,99	0,00	0,00	0,00	2 498,99
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 020,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		148 692,10	0,00	0,00	0,00	148 692,10
Réalizations		148 692,10	0,00	0,00	0,00	148 692,10
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	148 692,10	0,00	0,00	0,00	148 692,10
752	Revenus des immeubles	148 692,10	0,00	0,00	0,00	148 692,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		130 819,44	0,00	0,00	0,00	130 819,44

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à deux chiffres (correspondant à la fonction et à la sous-fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à deux chiffres (correspondant à la fonction et à la sous-fonction). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		292 996,41	1 971 313,60	19 974,18	2 284 284,19
Réalizations		292 996,41	1 971 313,60	19 974,18	2 284 284,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	292 996,41	779 603,49	5 852,10	1 078 452,00
60611	Eau et assainissement	0,00	21 586,20	0,00	21 586,20
60612	Energie - Electricité	114 413,08	98,40	0,00	114 511,48
60621	Combustibles	0,00	189,00	0,00	189,00
60622	Carburants	0,00	26 225,30	0,00	26 225,30
60623	Alimentation	0,00	6 263,30	0,00	6 263,30
60632	Fournitures de petit équipement	5 393,87	63 867,90	0,00	69 261,77
60633	Fournitures de voirie	0,00	12 167,06	0,00	12 167,06
60636	Vêtements de travail	0,00	9 602,77	0,00	9 602,77
6068	Autres matières et fournitures	0,00	480,00	0,00	480,00
611	Contrats de prestations de services	4 354,90	18 957,80	0,00	23 312,70
6135	Locations mobilières	33 904,80	6 269,55	0,00	40 174,35
61521	Entretien terrains	0,00	289 803,68	0,00	289 803,68
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	235 285,32	0,00	235 285,32
615232	Entretien, réparations réseaux	52 320,65	0,00	0,00	52 320,65
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	5 852,10	5 852,10
61551	Entretien matériel roulant	7 405,06	15 053,80	0,00	22 458,86
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 414,14	0,00	4 414,14
6156	Maintenance	75 204,05	569,99	0,00	75 774,04
6168	Autres primes d'assurance	0,00	18 966,05	0,00	18 966,05
617	Etudes et recherches	0,00	3 653,86	0,00	3 653,86
6188	Autres frais divers	0,00	198,00	0,00	198,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	12 991,89	0,00	12 991,89
6228	Divers	0,00	2 213,08	0,00	2 213,08
6231	Annonces et insertions	0,00	408,00	0,00	408,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	20 145,00	0,00	20 145,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	10 193,40	0,00	10 193,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 191 710,11	0,00	1 191 710,11
6331	Versement mobilité	0,00	3 484,41	0,00	3 484,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 483,56	0,00	3 483,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 541,73	0,00	12 541,73
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	492 419,55	0,00	492 419,55
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	7 385,00	0,00	7 385,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	124 363,90	0,00	124 363,90
64131	Rémunérations non tit.	0,00	203 405,86	0,00	203 405,86
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	137 351,06	0,00	137 351,06



(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	164 760,53	0,00	164 760,53
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	40 465,56	0,00	40 465,56
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 969,95	0,00	1 969,95
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	79,00	0,00	79,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	14 122,08	14 122,08
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	14 122,08	14 122,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	81 944,30	12 035,56	0,00	93 979,86
	Réalisations	81 944,30	12 035,56	0,00	93 979,86
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	12 035,56	0,00	12 035,56
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	12 035,56	0,00	12 035,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	56 399,60	0,00	0,00	56 399,60
7351	Taxe consommation finale d'électricité	56 399,60	0,00	0,00	56 399,60
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 544,70	0,00	0,00	25 544,70
757	Redevances versées par fermiers, conces.	25 544,70	0,00	0,00	25 544,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-211 052,11	-1 959 278,04	-19 974,18	-2 190 304,33

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	51 058,63	241 937,78	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	51 058,63	241 937,78	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	51 058,63	241 937,78	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	114 413,08	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	5 393,87	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 354,90	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	33 904,80	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	52 320,65	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	7 405,06	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	75 204,05	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Opérat° ordre intérieur de la section							
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	75 198,60	0,00	6 745,70
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	75 198,60	0,00	6 745,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	56 399,60	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	56 399,60	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	18 799,00	0,00	6 745,70
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 799,00	0,00	6 745,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-51 058,63	-166 739,18	0,00	6 745,70



(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain					
DEPENSES		1 347 007,81	5 807,39	267 253,30	351 245,10	0,00	19 974,18	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		1 347 007,81	5 807,39	267 253,30	351 245,10	0,00	19 974,18	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	155 297,70	5 807,39	267 253,30	351 245,10	0,00	5 852,10	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	55,88	21 530,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	98,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60621	Combustibles	189,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	11 842,17	0,00	14 383,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	6 263,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	51 841,20	0,00	5 532,75	6 493,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	0,00	1 071,86	10 115,00	980,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	9 602,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 095,20	16 862,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	995,97	0,00	4 071,55	1 202,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	289 803,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	4 285,53	230 999,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 852,10	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	15 053,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	999,60	0,00	0,00	3 414,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	119,99	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	18 966,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	3 653,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 991,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	2 213,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	17 960,00	0,00	0,00	2 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	10 193,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 191 710,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	3 484,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 483,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 541,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	492 419,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	124 363,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	203 405,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 351,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	164 760,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 465,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 969,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 122,08	0,00	0,00	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 122,08	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		12 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		12 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	12 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 035,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		-1 334 972,25	-5 807,39	-267 253,30	-351 245,10	0,00	-19 974,18	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		67 829,94	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 903,54
Réalizations		67 829,94	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 903,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	47 109,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 109,94
60611	Eau et assainissement	227,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227,99
60612	Energie - Electricité	10 859,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 859,15
60623	Alimentation	1 333,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333,40
60631	Fournitures d'entretien	2 388,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388,78
60632	Fournitures de petit équipement	11 968,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 968,87
611	Contrats de prestations de services	708,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708,36
614	Charges locatives et de copropriété	4 770,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,66
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	444,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,04
6156	Maintenance	7 076,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 076,94
6255	Frais de déménagement	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6262	Frais de télécommunications	925,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925,03
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 811,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811,72
6288	Autres services extérieurs	3 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 695,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 720,00	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 793,60
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	720,00	2 073,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 793,60
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		89 616,02	28 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 716,02
Réalizations		89 616,02	28 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 716,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024



(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au touris	96 Aides aux services publiques	Publié le	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	-2 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	-2 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	30 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7336	Droits de place	0,00	30 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	89 616,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
752	Revenus des immeubles	89 616,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	21 786,08	26 026,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 812,48

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		451 479,91	240 019,41	0,00	0,00	691 499,32
Réalizations		450 332,32	175 437,23	0,00	0,00	625 769,55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	413 110,32	0,00	0,00	0,00	413 110,32
1641	Emprunts en euros	411 756,91	0,00	0,00	0,00	411 756,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 353,41	0,00	0,00	0,00	1 353,41
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	37 502,79	0,00	0,00	37 502,79
2031	Frais d'études	0,00	15 024,00	0,00	0,00	15 024,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	22 478,79	0,00	0,00	22 478,79
204	Subventions d'équipement versées	37 222,00	0,00	0,00	0,00	37 222,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	37 222,00	0,00	0,00	0,00	37 222,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	137 934,44	0,00	0,00	137 934,44
21318	Autres bâtiments publics	0,00	5 096,00	0,00	0,00	5 096,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	15 406,08	0,00	0,00	15 406,08
21533	Réseaux câblés	0,00	4 928,40	0,00	0,00	4 928,40
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 508,56	0,00	0,00	4 508,56
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	24 295,37	0,00	0,00	24 295,37
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	7 807,00	0,00	0,00	7 807,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	43 751,62	0,00	0,00	43 751,62
2184	Mobilier	0,00	1 733,51	0,00	0,00	1 733,51
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 407,90	0,00	0,00	30 407,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	1 147,59	64 582,18	0,00	0,00		65 729,77
	RECETTES (2)	6 719 695,04	0,00	0,00	0,00		6 719 695,04
	Réalisations	2 629 695,04	0,00	0,00	0,00		2 629 695,04
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 082 183,87	0,00	0,00	0,00		1 082 183,87
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	469 960,14	0,00	0,00	0,00		469 960,14
2802	Frais liés à la réalisation des document	7 401,11	0,00	0,00	0,00		7 401,11
28031	Frais d'études	1 699,20	0,00	0,00	0,00		1 699,20
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	421,87	0,00	0,00	0,00		421,87
28046	Attributions compensation investissement	1 146,67	0,00	0,00	0,00		1 146,67
28051	Concessions et droits similaires	25 941,78	0,00	0,00	0,00		25 941,78
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 333,33	0,00	0,00	0,00		14 333,33
28132	Immeubles de rapport	66 287,82	0,00	0,00	0,00		66 287,82
281538	Autres réseaux	4 276,30	0,00	0,00	0,00		4 276,30
281568	Autres matériels, outillages incendie	55 046,77	0,00	0,00	0,00		55 046,77
281571	Matériel roulant	15 401,75	0,00	0,00	0,00		15 401,75
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 251,14	0,00	0,00	0,00		7 251,14
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 487,32	0,00	0,00	0,00		8 487,32
28182	Matériel de transport	19 158,86	0,00	0,00	0,00		19 158,86
28183	Matériel de bureau et informatique	127 207,12	0,00	0,00	0,00		127 207,12
28184	Mobilier	33 474,88	0,00	0,00	0,00		33 474,88
28188	Autres immo. corporelles	82 424,22	0,00	0,00	0,00		82 424,22
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 064 576,21	0,00	0,00	0,00		1 064 576,21
10222	FCTVA	300 878,59	0,00	0,00	0,00		300 878,59
10226	Taxe d'aménagement	305 822,48	0,00	0,00	0,00		305 822,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	457 875,14	0,00	0,00	0,00		457 875,14
13	Subventions d'investissement	10 382,00	0,00	0,00	0,00		10 382,00
1313	Subv. transf. Départements	10 382,00	0,00	0,00	0,00		10 382,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 592,82	0,00	0,00	0,00		2 592,82
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 592,82	0,00	0,00	0,00		2 592,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		4 090 000,00	0,00	0,00	0,00	4 090 000,00
SOLDE (2)		6 268 215,13	-240 019,41	0,00	0,00	6 028 195,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		218 784,41	0,00	0,00	6 660,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		154 202,23	0,00	0,00	6 660,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	37 502,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	22 478,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 699,44	0,00	0,00	6 660,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
21318	Autres bâtiments publics	5 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	15 406,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	4 928,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 508,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 295,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	7 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 751,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 733,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 172,90	0,00	0,00	6 660,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		64 582,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-218 784,41	0,00	0,00	-6 660,00	-14 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		126 685,92	0,00	126 685,92
Réalizations		96 371,23	0,00	96 371,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	96 371,23	0,00	96 371,23
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	94 005,91	0,00	94 005,91
2183	Matériel de bureau et informatique	2 365,32	0,00	2 365,32
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		30 314,69	0,00	30 314,69
RECETTES (2)		18 071,00	0,00	18 071,00
Réalizations		18 071,00	0,00	18 071,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique		
13	Subventions d'investissement	18 071,00		0,00	18 071,00
1332	Amendes de police transférables	18 071,00		0,00	18 071,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		-108 614,92		0,00	-108 614,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		120 960,60	0,00	5 725,32	0,00	0,00
Réalizations		94 005,91	0,00	2 365,32	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 005,91	0,00	2 365,32	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	94 005,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	2 365,32	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	26 954,69	0,00	3 360,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	18 071,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	18 071,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	18 071,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	18 071,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-120 960,60	0,00	12 345,68	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	165 916,18	0,00	0,00	0,00	4 830,29	170 746,47
Réalizations		0,00	106 282,60	0,00	0,00	0,00	4 830,29	111 112,89
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
2031	Frais d'études	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	103 762,60	0,00	0,00	0,00	4 830,29	108 592,89
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 668,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	13 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 422,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	45 417,64	0,00	0,00	0,00	4 120,50	49 538,14
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	4 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00	4 790,40
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	17 919,39	0,00	0,00	0,00	452,11	18 371,50
2184	Mobilier	0,00	13 262,05	0,00	0,00	0,00	257,68	13 519,73
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 283,12	0,00	0,00	0,00	0,00	4 283,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	59 633,58	0,00	0,00	0,00	0,00	59 633,58
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-165 916,18	0,00	0,00	0,00	-4 830,29	-170 746,47

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		56 548,35	109 367,83	0,00	4 120,50	0,00	0,00	0,00	709,79
Réalizations		51 467,05	54 815,55	0,00	4 120,50	0,00	0,00	0,00	709,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 467,05	52 295,55	0,00	4 120,50	0,00	0,00	0,00	709,79
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
2128	Autres agencements et aménagements	5 246,40	8 175,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	35 198,08	10 219,56	0,00	4 120,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	1 602,00	3 188,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 957,20	10 962,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452,11
2184	Mobilier	2 463,37	10 798,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,68
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 283,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		5 081,30	54 552,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-56 548,35	-109 367,83	0,00	-4 120,50	0,00	0,00	0,00	-709,79

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	68 965,08	28 536,00	97 501,08
Réalizations		0,00	0,00	65 412,72	28 536,00	93 948,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	17 864,40	17 864,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	17 864,40	17 864,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	65 412,72	10 671,60	76 084,32
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	63 273,18	0,00	63 273,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	2 139,54	10 053,60	12 193,14
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	618,00	618,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	3 552,36	0,00	3 552,36
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE
041	Opérations patrimoniales		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00			0,00		-68 965,08		-28 536,00	-97 501,08

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 965,08
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 412,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 412,72
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 273,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 139,54
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 552,36
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-68 965,08

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 307 984,51	41 497,68	1 349 482,19
Réalizations		0,00	1 268 955,26	31 161,96	1 300 117,22
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	29 879,40	0,00	29 879,40
2031	Frais d'études	0,00	28 691,40	0,00	28 691,40
2033	Frais d'insertion	0,00	1 188,00	0,00	1 188,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 239 075,86	31 161,96	1 270 237,82
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	143 960,00	0,00	143 960,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	605 803,30	0,00	605 803,30
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	1 788,00	0,00	1 788,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	452 789,36	0,00	452 789,36
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 992,00	16 048,97	18 040,97
2184	Mobilier	0,00	0,00	13 184,03	13 184,03
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	32 743,20	1 928,96	34 672,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	39 029,25	10 335,72	49 364,97
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs				41 Sports				42 Jeunesse			
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00				0,00				0,00			
010	Stocks	0,00				0,00				0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				0,00				0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00				0,00				0,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00				0,00				0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00				0,00				0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00				0,00				0,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00				0,00				0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00				0,00				0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00				0,00				0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00				0,00				0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00				0,00				0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00				0,00				0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00				0,00				0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00				0,00				0,00			
Opérations pour compte de tiers		0,00				0,00				0,00			
Restes à réaliser au 31/12		0,00				0,00				0,00			
SOLDE (2)		0,00				-1 307 984,51				-41 497,68			

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		542 204,36	2 628,00	0,00	763 152,15	0,00	1 462,92	40 034,76	0,00
Réalizations		514 453,16	2 628,00	0,00	751 874,10	0,00	1 462,92	29 699,04	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	28 691,40	0,00	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28 691,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	485 761,76	2 628,00	0,00	750 686,10	0,00	1 462,92	29 699,04	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	143 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 628,00	0,00	603 175,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	1 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	452 789,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 048,97	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733,92	12 450,11	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 980,40	0,00	0,00	1 762,80	0,00	729,00	1 199,96	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		27 751,20	0,00	0,00	11 278,05	0,00	0,00	10 335,72	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-542 204,36	-2 628,00	0,00	-763 152,15	0,00	-1 462,92	-40 034,76	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	13 632,00	13 632,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	13 632,00	13 632,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-13 632,00	-13 632,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 632,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 632,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 632,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	149 243,76	149 243,76
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	149 243,76	149 243,76
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	149 243,76	149 243,76
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	56 591,40	56 591,40
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	67 446,84	67 446,84
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 205,52	25 205,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-149 243,76	-149 243,76

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		28 577,41	0,00	0,00	0,00	28 577,41
Réalizations		28 577,41	0,00	0,00	0,00	28 577,41
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 577,41	0,00	0,00	0,00	28 577,41
2132	Immeubles de rapport	28 577,41	0,00	0,00	0,00	28 577,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		-28 577,41	0,00	0,00		0,00	-28 577,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		245 641,23	254 032,36	0,00	499 673,59
Réalizations		216 601,75	147 961,65	0,00	364 563,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	24 377,80	0,00	24 377,80
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	9 010,80	0,00	9 010,80
2031	Frais d'études	0,00	12 103,00	0,00	12 103,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00	0,00	864,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	216 601,75	81 973,05	0,00	298 574,80
2111	Terrains nus	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	3 597,00	0,00	3 597,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	33 185,53	0,00	33 185,53
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 565,20	0,00	1 565,20
2152	Installations de voirie	0,00	19 541,44	0,00	19 541,44
21534	Réseaux d'électrification	212 649,61	0,00	0,00	212 649,61
21538	Autres réseaux	3 952,14	0,00	0,00	3 952,14
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 288,80	0,00	1 288,80
2184	Mobilier	0,00	1 045,08	0,00	1 045,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 250,00	0,00	17 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
Opérations d'équipement		0,00	41 610,80	0,00	ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE	41 610,80
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	40 830,80	0,00		40 830,80
12	REÁMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	780,00	0,00		780,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		29 039,48	106 070,71	0,00		135 110,19
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00		0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00		0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		-245 641,23	-254 032,36	0,00		-499 673,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	245 641,23	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	216 601,75	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	216 601,75	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	212 649,61	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 952,14	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	29 039,48	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-245 641,23	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		34 616,46	4 441,51	145 776,20	69 198,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		24 584,46	4 441,51	54 900,00	64 035,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 653,80	0,00	11 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat ^e documents urbanisme	9 010,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 243,00	0,00	10 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 930,66	4 441,51	1 565,20	64 035,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	3 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	33 185,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	1 565,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 930,66	4 441,51	0,00	3 169,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	1 288,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	1 045,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	41 610,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS	0,00	0,00	40 830,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	832	833
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE	0,00	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		10 032,00	0,00	90 876,20	5 162,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-34 616,46	-4 441,51	-145 776,20	-69 198,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		279 445,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 445,33
Réalizations		247 521,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 521,89
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 631,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 631,20
2051	Concessions, droits similaires	6 631,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 631,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	240 890,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 890,69
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	13 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 422,00
2135	Installations générales, agencements	208 391,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 391,12
21533	Réseaux câblés	4 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 392,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 320,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320,43
2184	Mobilier	5 029,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029,35
2188	Autres immobilisations corporelles	4 335,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 335,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		31 923,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 923,44
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE ST GELY DU FESC - 17500 ST GELY DU FESC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-279 445,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-279 445,33

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 153.00 €			2022-03-29
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	3	15/04/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQ./ELECTRONIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL AUDIOVISUEL	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE COMMUNICATION	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE NETTOYAGE	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE CUISINE	5	15/04/2021
L	MATERIELE DE SECURITE	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE SANTE	5	15/04/2021
L	PETIT MATERIEL GARAGE ATELIER	5	15/04/2021
L	MATERIEL DIVERS	5	15/04/2021
L	VEHICULES POLICE MUNICIPALE	5	15/04/2021
L	VEHICULES	10	15/04/2021
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENTS CUISINE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT GARAGE ATELIER	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT SPORTIF	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT DE SECURITE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT DIVERS	10	15/04/2021
L	MOBILIER	15	15/04/2021
L	COFFRE FORT	15	15/04/2021
L	INSTALL.ELECT.ET TELEPH.,AMGT BATIMENTS	15	15/04/2021
L	FRAIS INSERTION	3	15/04/2021
L	FRAIS ETUDES	5	15/04/2021
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	15/04/2021
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	20	15/04/2021
L	BATIMENTS	30	15/04/2021
L	BALAYEUSE	8	15/04/2021
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	5	15/04/2021
L	ATTRIBUTION DE COMPENSATION FINANCIANT UN BIEN IMMOBILIER	30	29/03/2022



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		413 000,00	I 411 756,91
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		413 000,00	411 756,91
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	413 000,00	411 756,91
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	411 756,91	389 261,00	0,00	801 017,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 891 835,65	III 1 076 661,21
Ressources propres externes de l'année (a)		699 999,99	606 701,07
10222	FCTVA	499 999,99	300 878,59
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	305 822,48
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 191 835,66	469 960,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	3 389,00	7 401,11
28031	Frais d'études	11 444,00	1 699,20
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	422,00	421,87
28046	Attributions compensation investissement	385,00	1 146,67
28051	Concessions et droits similaires	22 142,00	25 941,78
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00	14 333,33
28132	Immeubles de rapport	64 781,00	66 287,82
281538	Autres réseaux	4 277,00	4 276,30
281568	Autres matériels, outillages incendie	54 133,00	55 046,77
281571	Matériel roulant	15 402,00	15 401,75
281578	Autre matériel et outillage de voirie	262,00	7 251,14
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 960,00	8 487,32
28182	Matériel de transport	19 159,00	19 158,86
28183	Matériel de bureau et informatique	104 405,00	127 207,12
28184	Mobilier	31 489,00	33 474,88
28188	Autres immo. corporelles	124 016,00	82 424,22
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 713 835,66	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 076 661,21	4 090 000,00	1 082 183,87	457 875,14	6 706 720,22

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	 6 706 720,32 5 905 702,31
Ressources propres disponibles	IV	
Solde	V = IV - II (3)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/01/2022	TABLEAU BLANC CLASSE ULIS PRIM. VALENE	310,00	0,00	5
24/01/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	15 701,00	0,00	0
24/01/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	4 820,00	0,00	0
24/01/2022	VOIRIE 2152	14 879,00	0,00	0
24/01/2022	VOIRIE 2152	6 896,00	0,00	0
18/02/2022	TELEPHONES IP	822,00	0,00	5
24/02/2022	VOIRIE 2152	2 007,00	0,00	0
14/03/2022	VOIRIE 2152	3 354,00	0,00	0
17/03/2022	VOIRIE 2152	1 842,00	0,00	0
23/03/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	58 927,00	0,00	0
25/03/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	95 774,00	0,00	0
30/03/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	12 123,00	0,00	0
07/04/2022	VOIRIE 2152	12 360,00	0,00	0
11/05/2022	TAPIS HALLE DES SPORTS DES VERRIES	458,00	0,00	5
24/05/2022	TABLETTE SAMSUNG MAT. PATUS	466,00	0,00	5
10/06/2022	SWITCH CENTRE INNOVATION	1 000,00	0,00	0
13/06/2022	VISSEUSE ELECTROPORTATIVE MACONS	219,00	0,00	5
28/06/2022	VOIRIE 2152	996,00	0,00	0
20/07/2022	TESTEUR FLUKE ELECTRICIEN	295,00	0,00	5
20/07/2022	VIDEOPROTECT. 3 ECRANS 43 POUCES	4 572,00	0,00	5
20/07/2022	VOIRIE 2152	3 726,00	0,00	0
12/08/2022	TENTES CLOISONS ET HOUSSES TABLES PLIANTES	6 409,00	0,00	5
17/08/2022	TPE GEODP PLACIER	978,00	0,00	5
24/08/2022	VOIRIE 2152	884,00	0,00	0
09/09/2022	TABLES SALLE REUNION DEU	1 190,00	0,00	15
12/09/2022	TENTES CLOISONS ET HOUSSES TABLES PLIANTES	3 784,00	0,00	5
19/10/2022	TABLES SALLE REUNION DEU	339,00	0,00	15
26/10/2022	VOIRIE 2152	602,00	0,00	0
04/11/2022	VOIRIE 2152	984,00	0,00	0
06/12/2022	VOIRIE 2152	6 168,00	0,00	0
08/12/2022	TRAVAUX ELECTRIFICATION	35 035,00	0,00	0
08/12/2022	VOIRIE 2152	1 628,00	0,00	0
06/04/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	98 160,00	0,00	0
06/04/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	10 850,00	0,00	0
06/04/2023	COPIEUR PRIMAIRE PATUS	3 228,00	0,00	5
07/04/2023	TPE REGIE BILLETTERIE SALLE CULTURELLE	618,00	0,00	5
11/04/2023	TVX ADAPTATION COMMANDES ECL. PUBLIC	3 952,00	0,00	10
11/04/2023	CAMERA RUE DES VAUTES REALISATION TRANCHEE	11 230,00	0,00	5
12/04/2023	VENTILATEURS CLASSES ET BUREAU PRIM. VALENE	4 283,00	0,00	5
12/04/2023	DEFIBRILLATEUR SALLE MAURICE BOUSQUET	1 031,00	0,00	5
14/04/2023	REFECTION PLANCHER DE SCENE SAISON 2023	2 423,00	0,00	5
17/04/2023	CREATION SITE INTERNET LA DEVOISELLE	5 706,00	0,00	3
18/04/2023	MOBILIER COWORKING	2 796,00	0,00	15
18/04/2023	LICENCE BILLETTERIE - MISE EN PLACE BILLETTERIE INFO	12 158,00	0,00	3
19/04/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	37 537,00	0,00	0
19/04/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	10 000,00	0,00	0
19/04/2023	MATERIEL ELECTROPORTATIF MACONS	1 270,00	0,00	5
19/04/2023	MATERIEL SERVICE EV	1 528,00	0,00	5
20/04/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	96 098,00	0,00	0
20/04/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	72 907,00	0,00	0
20/04/2023	RENOVATION LOGEMENT LA POSTE	1 801,00	0,00	15
21/04/2023	MOBILIER PRIM. GD RUE	659,00	0,00	15
24/04/2023	MOBILIER ESPACE JEUNESSE	8 668,00	0,00	15
24/04/2023	COPIEUR MAT. ROMPUDE	3 228,00	0,00	5
25/04/2023	BABYFOOT ATELIER DES PROJETS	620,00	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
25/04/2023	TV LG LED 4K UHD AVEC BARRE DE SON ESP. MULTIMEDIA	1 200,00	0,00	5
27/04/2023	AIRE DE JEUX RUE DU GRAND PAN	7 470,00	0,00	0
05/05/2023	LAN CABLAGE REPRISE BAIE SALLE DES MAITRES VALENE	1 693,00	0,00	0
05/05/2023	LAN CABLAGE BAIE1 MAIRIE	4 928,00	0,00	0
15/05/2023	RENOVATION LOGEMENT LA POSTE	16 015,00	0,00	15
22/05/2023	MATERIEL SERVICE EV	431,00	0,00	5
31/05/2023	MAISON PETITE ENFANCE	911,00	0,00	0
31/05/2023	MAISON PETITE ENFANCE	6 421,00	0,00	0
31/05/2023	AMGT PAYSAGER ABORDS ESPACE GEORGES BRASSENS	39 865,00	0,00	0
31/05/2023	MOBILIER PRIM. PATUS BP 2023	680,00	0,00	15
31/05/2023	6 PC MAIRIE	4 188,00	0,00	5
31/05/2023	1 LAPTOP DELL	1 070,00	0,00	5
31/05/2023	BARCO C10 - SALLE DU CONSEIL	1 915,00	0,00	5
02/06/2023	8 PC DELL PRECISION ESPACE JEUNESSE	15 389,00	0,00	5
06/06/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	15 320,00	0,00	0
06/06/2023	ROCADE CUIVRE VALENE ALSH-EXT	1 495,00	0,00	0
06/06/2023	LIAISON ETHERNET BRASSENS LOCAL SYNDICAT	1 992,00	0,00	5
06/06/2023	SIEGE AMGT POSTE FERNANDEZ SOPHIE	480,00	0,00	15
06/06/2023	SIT.9 ACTUALISATION	293,00	0,00	0
08/06/2023	ACQ. LANDE CH-0032 LE PLAN DU LECAS	4 500,00	0,00	0
08/06/2023	DROITS POUR POSE PHOTO BRASSENS	2 400,00	0,00	3
15/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	42 144,00	0,00	0
20/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	27 551,00	0,00	0
20/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	14 048,00	0,00	0
20/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	34 465,00	0,00	0
20/06/2023	VIDEOPROTECTION ATELIER DES PROJETS	3 716,00	0,00	5
20/06/2023	8 SMARTPHONES SAMSUNG GALAXY	2 840,00	0,00	5
21/06/2023	SIGNALETIQUE ATELIER DES PROJETS	4 442,00	0,00	0
21/06/2023	14 ECRANS IYAMA MAIRIE	1 792,00	0,00	5
21/06/2023	2 PLANIMETRES HORIZON AZUR FIXES DF COLORIS 7010	10 054,00	0,00	0
22/06/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	94 455,00	0,00	0
22/06/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	3 302,00	0,00	0
26/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	12 190,00	0,00	0
26/06/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	41 552,00	0,00	0
27/06/2023	ECOLE MATERNELLE DU PATUS - CONSTRUCTION	930,00	0,00	0
27/06/2023	ECOLE PRIMAIRE DU PATUS - CONSTRUCTION	930,00	0,00	0
27/06/2023	RUE DU PATUS	1 020,00	0,00	0
28/06/2023	ECOLE MATERNELLE DU PATUS - CONSTRUCTION	7 975,00	0,00	0
28/06/2023	ECOLE MATERNELLE ROMPUDE - CONSTRUCTION	7 290,00	0,00	0
28/06/2023	BANCS TYPE BONNIEUX RAL 9005	2 181,00	0,00	5
03/07/2023	ECOLE PRIMAIRE GRAND'RUE - CONSTRUCTION	1 080,00	0,00	0
03/07/2023	ECOLE MATERNELLE ROMPUDE - CONSTRUCTION	1 740,00	0,00	0
04/07/2023	REPARATION ANTENNE TV BAT. BELLE VISTE	655,00	0,00	0
05/07/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	1 984,00	0,00	0
05/07/2023	MOBILIER PRIM. PATUS BP 2023	983,00	0,00	15
05/07/2023	POTEAU INCENDIE N°102 - RUE DES IRIS	1 800,00	0,00	5
07/07/2023	MOBILIER ATELIER DES PROJETS	234,00	0,00	15
11/07/2023	SCULPTURES MARIANNE	1 002,00	0,00	0
19/07/2023	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	731,00	0,00	5
20/07/2023	ATELIER DES PROJETS REMPLACEMT CHAUDIERE	60 755,00	0,00	0
24/07/2023	3 TABLES DE PING PONG EN BETON BUDGET PARTICIPATIF	6 720,00	0,00	0
24/07/2023	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	4 607,00	0,00	0
04/08/2023	EQUIPEMENTS FESTIVITES BARNUMS	2 994,00	0,00	1
07/08/2023	ESPLANADE DU DEVOIS	17 018,00	0,00	0
07/08/2023	AMGT PAYSAGER ABORDS ESPACE GEORGES BRASSENS	23 408,00	0,00	0
07/08/2023	RENOUVELLEMENT MOBILIER URBAIN BORNE FIXE TYPE SAI	5 374,00	0,00	1
07/08/2023	CIMETIERE	960,00	0,00	0
07/08/2023	ECOLE GRAND RUE	3 239,00	0,00	15
07/08/2023	FAC. 00054 DU 14/07/23 REVISION TOITURE ECOLE ROMP	2 720,00	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
10/08/2023	AMGT ABORDS ESPACE GEORGES BRASSENS ET SALLE DE SP	5 811,00	0,00	0
10/08/2023	ECOLE MATER ROMPUDE	744,00	0,00	0
10/08/2023	ECOLE MATERNELLE PATUS	1 116,00	0,00	0
10/08/2023	ECOLE PRIMAIRE GRAND RUE	744,00	0,00	0
10/08/2023	ECOLE PRIMAIRE PATUS	1 116,00	0,00	0
10/08/2023	ECOLE PRIMAIRE VALENE	1 116,00	0,00	0
11/08/2023	ESPLANADE DEVOIS 2 BORNES ELECT. MARCHÉ	1 537,00	0,00	0
11/08/2023	ECLAIRAGE PUBLIC	1 394,00	0,00	0
11/08/2023	DRIM REALISATION DES ENSEIGNES LOGO VILLE ESPACE G	2 376,00	0,00	0
11/08/2023	TABLES PING PONG	2 320,00	0,00	0
11/08/2023	TABLES PING PONG	1 104,00	0,00	0
17/08/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	40 855,00	0,00	0
18/08/2023	SWITCH ARUBA	456,00	0,00	5
23/08/2023	MOBILIER ATELIER DES PROJETS	658,00	0,00	15
24/08/2023	MPE CLIMATISATION PAR DETENTE DIRECTE	30 438,00	0,00	0
24/08/2023	MPE CLIMATISATION PAR DETENTE DIRECTE	14 200,00	0,00	0
24/08/2023	MPE CLIMATISATION PAR DETENTE DIRECTE	2 085,00	0,00	0
30/08/2023	COUR ECOLE MAT. PATUS	2 413,00	0,00	0
30/08/2023	COUR ECOLE MAT. ROMPUDE	1 393,00	0,00	0
30/08/2023	COUR ECOLE PRIM. GD RUE	1 393,00	0,00	0
30/08/2023	COUR ECOLE PRIM. PATUS	1 801,00	0,00	0
30/08/2023	COUR ECOLE PRIM. VALENE	2 821,00	0,00	0
30/08/2023	BANC ACTIF BOIS DE LA VIERGE	10 704,00	0,00	5
08/09/2023	AMGT ABORDS ESP. BRASSENS ET SALLE DE SPECTACLE	82 215,00	0,00	0
11/09/2023	SWITCH ET MODULE SFP MAIRIE	562,00	0,00	5
11/09/2023	VIDEOPROJECTEUR ULTRACOURTE FOCALE	1 871,00	0,00	5
11/09/2023	ECRAN INTERACTIF PRIM. GD RUE	4 500,00	0,00	5
18/09/2023	ECOLE PRIMAIRE VALENE	3 108,00	0,00	0
18/09/2023	ECOLE PRIMAIRE VALENE	1 013,00	0,00	0
18/09/2023	RENOVATION LOGEMENT LA POSTE	1 698,00	0,00	15
20/09/2023	ETUDE DE SOL TERRAIN PUMPTRACK	1 788,00	0,00	0
25/09/2023	SECHE LINGE ET LAVE LINGE INDUSTRIELS SMA	23 118,00	0,00	5
26/09/2023	ECRAN MSI MAIRIE	228,00	0,00	5
27/09/2023	ISOLATION COMBLES PRESBYTERE	2 140,00	0,00	0
05/10/2023	SCULPTURES MARIANNE	6 805,00	0,00	0
05/10/2023	RATELIER PARC DE COULONDRES	1 289,00	0,00	5
06/10/2023	RUE DU PATUS	4 050,00	0,00	0
06/10/2023	RUE DU PATUS	984,00	0,00	0
09/10/2023	ECOLE MATERNELLE ROMPUDE - CONSTRUCTION	2 640,00	0,00	0
13/10/2023	TYROLIENNE BOIS DE LA VIERGE	19 246,00	0,00	5
16/10/2023	MATERIEL SERVICE EV	2 212,00	0,00	5
16/10/2023	2 LAPTOPS MAIRIE	2 164,00	0,00	5
16/10/2023	PC PRIM. GD RUE CLASSE 2	730,00	0,00	5
20/10/2023	ADP REMPLACEMENT VENTILLO CONVECTEURS	45 320,00	0,00	0
23/10/2023	MOBILIER ESPACE JEUNESSE	3 782,00	0,00	15
23/10/2023	DOUBLE COFFRE ARMES ET MUNITIONS PM	2 365,00	0,00	5
25/10/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	3 419,00	0,00	0
25/10/2023	"ECRANS IYAMA 27""	2 362,00	0,00	5
03/11/2023	ECRAN SALLE 18 ATELIER DES PROJETS	707,00	0,00	5
03/11/2023	ECRAN SALLE 18 ATELIER DES PROJETS	258,00	0,00	5
03/11/2023	MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PROJET PICS STUDIO	1 440,00	0,00	5
08/11/2023	BANCS TYPE BONNIEUX RAL 9005	2 181,00	0,00	5
08/11/2023	DEFIBRILLATEUR ESP. BRASSENS	144,00	0,00	1
09/11/2023	CO23-00475 - CONSTRUCTION BAR VOEUX DU MAIRE	7 893,00	0,00	0
14/11/2023	SWITCH ET MODULE SFP MAIRIE	1 442,00	0,00	5
14/11/2023	LOGICIEL WINDEV SUITE	2 652,00	0,00	3
14/11/2023	VIDEO PROJECTEUR MAT. PATUS	1 859,00	0,00	5
14/11/2023	ANTIVIRUS EDR WATCHGUARD	13 037,00	0,00	3
15/11/2023	MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PROJET PICS STUDIO	7 571,00	0,00	5
15/11/2023	BARRIERE PARKING PERSONNEL MAIRIE	9 000,00	0,00	0
16/11/2023	ATELIER DES PROJETS REMPLACEMENT CHAUDIERE	7 048,00	0,00	0
16/11/2023	ADP REMPLACEMENT VENTILLO CONVECTEURS	35 007,00	0,00	0
17/11/2023	ECOLE MATERNELLE DU PATUS - CONSTRUCTION	12 763,00	0,00	0
17/11/2023	ECOLE PRIMAIRE VALENE	5 234,00	0,00	0
17/11/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	24 203,00	0,00	0
20/11/2023	MATERIEL ELECTROPORTATIF MENUISERIE	1 187,00	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
27/11/2023	RESEAU ADP BUREAUX INFORMATIQUE	2 394,00	0,00	0
27/11/2023	RESEAU INFORMATIQUE MAT. ROMPUDE	1 602,00	0,00	0
27/11/2023	TELEPHONIE	538,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	2 144,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	452,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	660,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	277,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	277,00	0,00	5
30/11/2023	TELEPHONIE	554,00	0,00	5
30/11/2023	LICENCES UC PBX INNOVAPHONE	275,00	0,00	3
06/12/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	4 609,00	0,00	0
06/12/2023	ESPACE GEORGES BRASSENS - CONSTRUCTION	22 776,00	0,00	0
06/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	6 879,00	0,00	0
06/12/2023	MATERIEL SERRURIER VISSEUSE	219,00	0,00	5
07/12/2023	TABLE PING PONG ALSH LES GALOPINS	729,00	0,00	5
07/12/2023	REFECT. DU RESEAU DE BOUCLAGE SMA	20 724,00	0,00	0
08/12/2023	SONO BIGFOOT PROTOCOLE MAIRIE	9 173,00	0,00	5
11/12/2023	RUE DU PATUS	6 958,00	0,00	0
11/12/2023	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF PRIM. VALENE	2 504,00	0,00	5
11/12/2023	IPHONE 15 DSI	1 066,00	0,00	5
12/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	72 833,00	0,00	0
14/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	5 554,00	0,00	0
14/12/2023	CLOTURE COTE AIRE DE JEUX	1 565,00	0,00	0
15/12/2023	PANNEAU ENTREE PARC DE COULONDRES	3 169,00	0,00	0
18/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	29 474,00	0,00	0
18/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	5 446,00	0,00	0
18/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	3 350,00	0,00	0
18/12/2023	PANNEAU VIRTUEL POUR SITE INTERNET	6 660,00	0,00	5
19/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	10 268,00	0,00	0
19/12/2023	MOBILIER ATELIER DES PROJETS	345,00	0,00	15
19/12/2023	RUE DU PATUS	960,00	0,00	0
19/12/2023	COUR ECOLE MAT. PATUS	720,00	0,00	0
19/12/2023	COUR ECOLE MAT. ROMPUDE	720,00	0,00	0
19/12/2023	COUR ECOLE PRIM. GD RUE	720,00	0,00	0
19/12/2023	COUR ECOLE PRIM. PATUS	720,00	0,00	0
19/12/2023	COUR ECOLE PRIM. VALENE	720,00	0,00	0
21/12/2023	ADP REMPLACEMENT VENTILLO CONVECTEURS	28 467,00	0,00	0
21/12/2023	ADP REMPLACEMENT VENTILLO CONVECTEURS	12 994,00	0,00	0
21/12/2023	ADP REMPLACEMENT VENTILLO CONVECTEURS	18 800,00	0,00	0
21/12/2023	IPAD DSI	1 509,00	0,00	5
21/12/2023	CO23-00475 - CONSTRUCTION BAR VOEUX DU MAIRE	3 383,00	0,00	0
21/12/2023	CO23-00475 - CONSTRUCTION BAR VOEUX DU MAIRE	3 300,00	0,00	0
27/12/2023	TRAVAUX ELECTRIFICATION	4 901,00	0,00	0
31/12/2023	DIVERS SUJETS LUMINEUX	4 509,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 057 563,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le
ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_06-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALET Sylvain	
BUFFET Armelle	
BURTE Patrick	
CAPELLI Laure	
CAUSSIDIER-ALBOUY Agnès	
COURTOIS Claude	
CREISSENT Cécile	
FABRE Guillaume	
FABRE Nicolas	
FAY Christine	
FELLOUS Jean-Louis	
GODIN Stéphanie	
LAMOR Annie	
LECLANT Philippe	
LERNOUT Michèle	
MAROT Michel	
MASSART Emmanuel	
MEYOUR Anne	
MICHAUDET Michel	
NAUDI Christiane	
ORTEGA Jean-François	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PAMS Michel	
PERIDIER Bernard	
PUJOL Christine	
RAFFARD-HERIN Sophie	
RIVIERE Valérie	
STEPHANY Eric	
TAURAN Hélène	
TRINH-DUC Philippe	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

TB
2024-04-23 /10

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – AFFECTATION DE RESULTAT

L'article L.2311-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par la commune après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratifs.

Toutefois, les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient les conditions dans lesquelles une commune peut reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice.

Cette reprise anticipée des résultats d'un exercice N-1 à l'exercice N ne peut être faite qu'entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article l 1612-11 du CGCT, soit après le 31 janvier, et la date limite de vote des taux d'impositions locales prévues à l'article 1639 A du Code général des impôts, soit au plus tard le 31 mars.

Si le compte administratif vient à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à une régularisation et à la reprise dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

Vu, le compte de gestion définitif arrêté par le comptable à la date du 31 décembre 2023.

Vu, le résultat définitif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Saint-Gély-du-Fesc qui se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propre à 2023	11 056 830.81	11 757 775.03	700 944.22
	Résultats antérieurs reportés (002 du BP)	-	2 093 444.17	2 093 444.17
	Résultat à affecter	11 056 830.81	13 851 219.20	2 794 388.39

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultat propre à 2023	3 017 226.07	1 565 582.17	-1 451 643.90
	Résultats antérieurs reportés (001 du BP)	-	1 082 183.87	1 082 183.87
	Résultat à affecter	3 017 226.07	2 647 766.04	- 369 460.03
TOTAL		14 074 056.88	16 498 985.24	2 424 928.36

Vu l'état des **restes à réaliser (RAR)** 2023 en section d'investissement,

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser (RAR)	Fonctionnement			
	Investissement	389 261.00	4 090 000.00	3 700 739.00

Vu le besoin de financement de la section d'investissement faisant apparaître un excédent de 3 331 278.97 € RAR inclus.

Il est proposé une reprise définitive du résultat et son affectation sur le budget primitif 2023, telle que :

		Solde (+ ou -)		
Reprise définitive des résultats 2023	Affectation à l'investissement (compte 1068)			-
	Report en investissement au R001			- 369 460.03
	Report en Fonctionnement au R002			2 794 388.39

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de monsieur Erice STEPHANY décide par 24 voix pour et 2 absentions (JL FELLOUS et Ch PUJOL) que l'ensemble de ces montants soient inscrits dans le budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le
Sous-Préfet de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de
la commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

TB

2024-04-23 /11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

- Vu le rapport d'orientation budgétaires présenté le 20 décembre 2023 ;
- Vu la présentation et le vote du résultat anticipé de l'exercice 2023 et son affectation ;
- Vu le budget primitif voté le 08 février 2024
- Vu le compte de gestion définitif 2023
- Vu le compte administratif 2023
- Vu la maquette budgétaire en annexe ;

Le budget supplémentaire est destiné à reprendre et affecter le résultat de l'exercice précédent calculé dans le compte administratif. Il permet également d'ajuster en dépenses et en recette les prévisions de crédits inscrits au budget primitif.

Le présent budget supplémentaire au budget primitif vise à reprendre les résultats de l'exercice 2023. Cette reprise des résultats se matérialisent à la ligne budgétaire « D 001 – Solde négatif ou reporté ou anticipé » de la section d'investissement et à la ligne « R.002 – Résultat reporté ou anticipé » de la section de fonctionnement » :

Vue d'ensemble des nouvelles inscriptions et de la reprise des résultats :

Section de fonctionnement	Dépenses en €	Recettes en €
Chap.65 autres charges de gestion courante	9 000	
Chap 042 opérations d'ordre	50 000	
R 002 solde d'exécution		2 794 388.39
Section d'investissement	Dépenses en €	Recettes en €
Chap 040 opérations d'ordre		50 000
D 001 solde d'exécutions	369 460.03	

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, adopte par 22 voix pour et 4 abstentions (CI COURTOIS, G FABRE, JI FELLOUS, Ch PUJOL) le budget supplémentaire du budget principal pour l'année 2024.

La vue globale du budgétaire supplémentaire par section après reprise des résultats et ajustements est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 973 639	14 326 621.38
Investissement	5 932 689	5 932 689
Total	18 906 328	20 259 310.38

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le
Sous-Préfet de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de
la commune le :



Michèle LERNE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC dont la population est de 3500
habitants et plus : VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	46

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	49
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	120
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	126
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	128
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
B3.1 - Etat des provisions constituées	131
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	140
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	141
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	142
B7.8 - Autres engagements donnés	143
B7.9 - Autres engagements reçus	144
B8 - Subventions versées	145
B9 - Etat du personnel	148
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	149
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	150
B11.2 - Liste des établissements publics créés	151
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	152
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	153
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	154
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	155
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	158
D3 - Décisions en matière de taux	159
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	160
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	162
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	163
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	164
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	10736

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9017345.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1120.71
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1074.17
3 Dépenses d'équipement brut / population	424.36
4 Encours de dette / population (2) (3)	476.53
5 DGF / population	191.88
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48.63
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109.69
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39.51
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44.36
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4.33

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	14 074 056.88	13 323 357.20	3 175 628,04	A1	2 424 928.36
Investissement	3 017 226.07	1 565 582,17	(3) 1 082 183,87	A2	- 369 460.03
Fonctionnement	11 056 830.81	11 757 775.03	(4) 2 093 444,17	A3	2 794 388.39

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	389 261,00	III + IV	4 090 000,00	B1	3 700 739,00
Investissement	I	389 261,00	III	4 090 000,00	B2	3 700 739,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	6 125 667.36
Investissement	A2 + B2	3 331 278.97
Fonctionnement	A3 + B3	2 794 388.39

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 389 261,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	36 539,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	143 600,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	207 974,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 4 090 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	90 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	5 173 967,97	1 892 689,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	389 261,00	4 090 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 369 460,03	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		5 932 689,00	5 982 689,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	12 973 639,00	11 532 232,99
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 794 388,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		12 973 639,00	14 326 621,38
TOTAL DU BUDGET (5)		18 906 328,00	20 309 310,38

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	279 108,00	143 600,40	279 000,00	279 000,00	701 708,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	77 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	109 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 205 712,83	244 513,01	4 244 967,97	4 244 967,97	8 695 193,81
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 561 820,83	388 113,41	4 555 967,97	4 555 967,97	9 505 902,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	618 000,00	1 147,59	618 000,00	618 000,00	1 237 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		618 000,00	1 147,59	618 000,00	618 000,00	1 237 147,59
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 179 820,83	389 261,00	5 173 967,97	5 173 967,97	10 743 049,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 179 820,83	389 261,00	5 173 967,97	5 173 967,97	10 743 049,80
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	738 920,06
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 481 969,86
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	160 000,00	90 000,00	160 000,00	160 000,00	410 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 000,00	4 090 000,00	160 000,00	160 000,00	4 410 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	1 600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	1 600 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		960 000,00	4 090 000,00	960 000,00	960 000,00	6 010 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	373 121,00		373 121,00	373 121,00	746 242,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	509 568,00		559 568,00	559 568,00	1 069 136,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		882 689,00		932 689,00	932 689,00	1 815 378,00

TOTAL	1 842 689,00	4 090 000,00	1 892 689,00	1 892 689,00	7 825 378,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 825 378,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 815 378,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 687 241,00	0,00	4 687 241,00	4 687 241,00	9 374 482,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00	5 850 860,00	5 850 860,00	11 701 720,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	760 849,00	0,00	769 849,00	769 849,00	1 530 698,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 798 950,00	0,00	11 807 950,00	11 807 950,00	23 606 900,00
66	Charges financières	232 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00	464 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 031 950,00	0,00	12 040 950,00	12 040 950,00	24 072 900,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	373 121,00		373 121,00	373 121,00	746 242,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	509 568,00		559 568,00	559 568,00	1 069 136,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		882 689,00		932 689,00	932 689,00	1 815 378,00

TOTAL	12 914 639,00	0,00	12 973 639,00	12 973 639,00	25 888 278,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 888 278,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	2 400 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	5 400,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	7 597 300,00	7 597 300,00	15 194 600,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	2 060 000,00	2 060 000,00	4 120 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00	622 224,00	622 224,00	1 244 448,00
Total des recettes de gestion courante		11 532 224,00	0,00	11 532 224,00	11 532 224,00	23 064 448,00
76	Produits financiers	8,99	0,00	8,99	8,99	17,98
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 532 232,99	0,00	11 532 232,99	11 532 232,99	23 064 465,98

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	11 532 232,99	0,00	11 532 232,99	11 532 232,99	23 064 465,98
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 044 752,40
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 109 218,38
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 815 378,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	619 147,59	0,00	619 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 534 706,00		2 534 706,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	422 600,40	0,00	422 600,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	32 000,00	0,00	32 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 954 774,98	0,00	1 954 774,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 563 228,97	0,00	5 563 228,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	369 460,03
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 932 689,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 687 241,00		4 687 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 850 860,00		5 850 860,00
014	Atténuations de produits	500 000,00		500 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	769 849,00	0,00	769 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	232 000,00	0,00	232 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	559 568,00	559 568,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		373 121,00	373 121,00
Dépenses de fonctionnement – Total		12 040 950,00	932 689,00	12 973 639,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 973 639,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	0,00	800 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	250 000,00	0,00	250 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		559 568,00	559 568,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		373 121,00	373 121,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 050 000,00	932 689,00	5 982 689,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 982 689,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00		1 200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00		2 700,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00		7 597 300,00
74	Dotations et participations (8)	2 060 000,00		2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	622 224,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	8,99	0,00	8,99
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 532 232,99	0,00	11 532 232,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 794 388,39
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 326 621,38
--	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		5 179 820,83	389 261,00	0,00	5 173 967,97	5 173 967,97	0,00	5 173 967,97	5 563 228,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	279 000,00	143 600,40	0,00	279 000,00	279 000,00	0,00	279 000,00	422 600,40
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 707 653,83	207 974,01	0,00	1 746 800,97	1 746 800,97	0,00	1 746 800,97	1 954 774,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 498 167,00	36 539,00	0,00	2 498 167,00	2 498 167,00	0,00	2 498 167,00	2 534 706,00
Total des dépenses d'équipement		4 561 820,83	388 113,41	0,00	4 555 967,97	4 555 967,97	0,00	4 555 967,97	4 944 081,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	618 000,00	1 147,59		618 000,00	618 000,00		618 000,00	619 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		618 000,00	1 147,59	0,00	618 000,00	618 000,00	0,00	618 000,00	619 147,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 179 820,83	389 261,00	0,00	5 173 967,97	5 173 967,97	0,00	5 173 967,97	5 563 228,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

369 460,03

Total des dépenses d'investissement cumulées

5 932 689,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 842 689,00	4 090 000,00	1 892 689,00	1 892 689,00	5 982 689,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	160 000,00	90 000,00	160 000,00	160 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 000,00	4 090 000,00	160 000,00	160 000,00	4 250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		960 000,00	4 090 000,00	960 000,00	960 000,00	5 050 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	373 121,00		373 121,00	373 121,00	373 121,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	509 568,00		559 568,00	559 568,00	559 568,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		882 689,00		932 689,00	932 689,00	932 689,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						5 982 689,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		5 179 820,83	389 261,00	0,00	5 173 967,97	5 173 967,97	0,00	5 173 967,97	5 563 228,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	279 000,00	143 600,40	0,00	279 000,00	279 000,00	0,00	279 000,00	422 600,40
202	Frais réalisation documents urbanisme	8 988,00	8 532,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 532,00
2031	Frais d'études	186 012,00	135 068,40		195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	330 068,40
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	84 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attributions compensation investissement	32 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 707 653,83	207 974,01	0,00	1 746 800,97	1 746 800,97	0,00	1 746 800,97	1 954 774,98
2111	Terrains nus	144 000,97	0,00		144 000,97	144 000,97	0,00	144 000,97	144 000,97
2113	Terrains aménagés autres que voirie	415 000,00	0,00		415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00
2116	Cimetières	151 550,00	0,00		150 600,00	150 600,00	0,00	150 600,00	150 600,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	5 882,87		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	40 882,87
2128	Autres agencements et aménagements	53 082,78	10 560,00		146 800,00	146 800,00	0,00	146 800,00	157 360,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	5 081,30		0,00	0,00	0,00	0,00	5 081,30
21314	Bâtiments culturels et sportifs	5 000,00	14 110,05		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	19 110,05
21318	Autres bâtiments publics	57 050,00	2 424,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	60 424,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	168 717,22	83 859,33		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	158 859,33
2138	Autres constructions	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	60 000,00	6 840,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	111 840,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21533	Réseaux câblés	22 454,00	1 810,80		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	24 810,80
21534	Réseaux d'électrification	18 500,00	29 039,48		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	47 539,48
21538	Autres réseaux	0,00	3 360,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 360,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	23 414,69		0,00	0,00	0,00	0,00	23 414,69
21578	Autre matériel technique	65 852,86	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés (RAB N-1 + Vote) hors AP	III = I + II
			I			II			
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 000,00	359,01		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 359,01
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21828	Autres matériels de transport	187 843,73	0,00		202 000,00	202 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	30 050,00	6 793,56		30 050,00	30 050,00	0,00	30 050,00	36 843,56
21838	Autre matériel informatique	57 346,00	4 967,05		45 800,00	45 800,00	0,00	45 800,00	50 767,05
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 085,00	1 202,76		4 085,00	4 085,00	0,00	4 085,00	5 287,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 356,27	4 729,11		47 200,00	47 200,00	0,00	47 200,00	51 929,11
2185	Matériel de téléphonie	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	129 965,00	3 540,00		129 965,00	129 965,00	0,00	129 965,00	133 505,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	2 498 167,00	36 539,00	0,00	2 498 167,00	2 498 167,00	0,00	2 498 167,00	2 534 706,00
Total des dépenses d'équipement		4 561 820,83	388 113,41	0,00	4 555 967,97	4 555 967,97	0,00	4 555 967,97	4 944 081,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	618 000,00	1 147,59		618 000,00	618 000,00		618 000,00	619 147,59
1641	Emprunts en euros	618 000,00	0,00		618 000,00	618 000,00		618 000,00	618 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 147,59		0,00	0,00		0,00	1 147,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		618 000,00	1 147,59	0,00	618 000,00	618 000,00	0,00	618 000,00	619 147,59
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 179 820,83	389 261,00	0,00	5 173 967,97	5 173 967,97	0,00	5 173 967,97	5 563 228,97

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le 26/04/2024
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS		40 830,80	36 539,00	1 048 167,00	1 048 167,00	0,00	1 048 167,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE		780,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
13	VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES		0,00	0,00	460 000,00	460 000,00	0,00	460 000,00
14	ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION		0,00	0,00	410 000,00	410 000,00	0,00	410 000,00
15	RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL		0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
16	TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES		0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
TOTAL			41 610,80	36 539,00	2 498 167,00	2 498 167,00	0,00	2 498 167,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024	
Reçu en préfecture le 26/04/2024	
Publié le	
ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE	

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		40 830,80	a 36 539,00	1 048 167,00	b 1 048 167,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 859,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 751,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 971,80	36 539,00	1 048 167,00	1 048 167,00
2151	Réseaux de voirie	13 971,80	36 539,00	1 048 167,00	1 048 167,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 084 706,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12
LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		780,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	780,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	780,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-300 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13
LIBELLE : VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	460 000,00	b 460 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-460 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	410 000,00	b 410 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	410 000,00	410 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	410 000,00	410 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)		-410 000,00
--------------------------------------	--	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)		-200 000,00
--------------------------------------	--	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16
LIBELLE : TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-80 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 842 689,00	4 090 000,00	1 892 689,00	1 892 689,00	5 982 689,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	160 000,00	90 000,00	160 000,00	160 000,00	250 000,00
1312	Subv. transf. Régions	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 000,00	4 090 000,00	160 000,00	160 000,00	4 250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		960 000,00	4 090 000,00	960 000,00	960 000,00	5 050 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	373 121,00		373 121,00	373 121,00	373 121,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	509 568,00		559 568,00	559 568,00	559 568,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	9 204,00		9 204,00	9 204,00	9 204,00
28031	Frais d'études	1 700,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	422,00		422,00	422,00	422,00
28046	Attributions compensation investissement	1 429,00		1 429,00	1 429,00	1 429,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 623,00		36 623,00	36 623,00	36 623,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00		14 334,00	14 334,00	14 334,00
281321	Immeubles de rapport	68 194,00		68 194,00	68 194,00	68 194,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
281538	Autres réseaux	4 633,00		4 633,00	4 633,00	4 633,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	64 639,00		64 639,00	64 639,00	64 639,00	
281571	Matériel ferroviaire	15 402,00		15 402,00	15 402,00	15 402,00	
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00	
281578	Autre matériel technique	7 252,00		57 252,00	57 252,00	57 252,00	
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	17 160,00		17 160,00	17 160,00	17 160,00	
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	19 159,00		19 159,00	19 159,00	19 159,00	
281831	Matériel informatique scolaire	6 265,00		6 265,00	6 265,00	6 265,00	
281838	Autre matériel informatique	120 034,00		120 034,00	120 034,00	120 034,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 515,00		3 515,00	3 515,00	3 515,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 008,00		24 008,00	24 008,00	24 008,00	
28188	Autres immo. corporelles	95 595,00		95 595,00	95 595,00	95 595,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		882 689,00		932 689,00	932 689,00	932 689,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 914 639,00	0,00	0,00	12 973 639,00	12 973 639,00	0,00	12 973 639,00	12 973 639,00
011	Charges à caractère général (4)	4 687 241,00	0,00	0,00	4 687 241,00	4 687 241,00	0,00	4 687 241,00	4 687 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00		5 850 860,00	5 850 860,00		5 850 860,00	5 850 860,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	760 849,00	0,00	0,00	769 849,00	769 849,00	0,00	769 849,00	769 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 798 950,00	0,00	0,00	11 807 950,00	11 807 950,00	0,00	11 807 950,00	11 807 950,00
66	Charges financières	232 000,00	0,00		232 000,00	232 000,00		232 000,00	232 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		233 000,00	0,00	0,00	233 000,00	233 000,00		233 000,00	233 000,00
Total des dépenses réelles		12 031 950,00	0,00	0,00	12 040 950,00	12 040 950,00	0,00	12 040 950,00	12 040 950,00
023	Virement à la section d'investissement	373 121,00			373 121,00	373 121,00		373 121,00	373 121,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	509 568,00			559 568,00	559 568,00		559 568,00	559 568,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		882 689,00			932 689,00	932 689,00		932 689,00	932 689,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

12 973 639,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 532 232,99	0,00	11 532 232,99	11 532 232,99	11 532 232,99
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	7 597 300,00	7 597 300,00	7 597 300,00
74	Dotations et participations (3)	2 060 000,00	0,00	2 060 000,00	2 060 000,00	2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	622 224,00	0,00	622 224,00	622 224,00	622 224,00
Total des recettes de gestion des services		11 532 224,00	0,00	11 532 224,00	11 532 224,00	11 532 224,00
76	Produits financiers	8,99	0,00	8,99	8,99	8,99
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8,99	0,00	8,99	8,99	8,99
Total des recettes réelles		11 532 232,99	0,00	11 532 232,99	11 532 232,99	11 532 232,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

2 794 388,39

Total des recettes de fonctionnement cumulées

14 326 621,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 914 639,00	0,00	0,00	12 973 639,00	12 973 639,00	0,00	12 973 639,00	12 973 639,00
011	Charges à caractère général (5)	4 687 241,00	0,00	0,00	4 687 241,00	4 687 241,00	0,00	4 687 241,00	4 687 241,00
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6042	Achats de prestations de services	348 450,00	0,00		220 770,00	220 770,00	0,00	220 770,00	220 770,00
60611	Eau et assainissement	181 500,00	0,00		181 500,00	181 500,00	0,00	181 500,00	181 500,00
60612	Energie - Electricité	474 200,00	0,00		474 200,00	474 200,00	0,00	474 200,00	474 200,00
60621	Combustibles	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60622	Carburants	34 550,00	0,00		34 550,00	34 550,00	0,00	34 550,00	34 550,00
60623	Alimentation	132 656,15	0,00		131 656,15	131 656,15	0,00	131 656,15	131 656,15
60624	Produits de traitement	1 751,00	0,00		1 751,00	1 751,00	0,00	1 751,00	1 751,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 160,00	0,00		4 160,00	4 160,00	0,00	4 160,00	4 160,00
60631	Fournitures d'entretien	40 750,51	0,00		40 550,51	40 550,51	0,00	40 550,51	40 550,51
60632	Fournitures de petit équipement	299 865,13	0,00		300 889,34	300 889,34	0,00	300 889,34	300 889,34
60633	Fournitures de voirie	26 200,00	0,00		26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00	26 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 604,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
6064	Fournitures administratives	28 313,20	0,00		32 450,00	32 450,00	0,00	32 450,00	32 450,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 021,00	0,00		1 021,00	1 021,00	0,00	1 021,00	1 021,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6067	Fournitures scolaires	46 532,00	0,00		46 532,00	46 532,00	0,00	46 532,00	46 532,00
6068	Autres matières et fournitures	31 915,00	0,00		31 435,00	31 435,00	0,00	31 435,00	31 435,00
611	Contrats de prestations de services	311 860,00	0,00		431 083,00	431 083,00	0,00	431 083,00	431 083,00
6132	Locations immobilières	214 200,00	0,00		214 200,00	214 200,00	0,00	214 200,00	214 200,00
61351	Matériel roulant	53 564,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
61358	Autres	84 058,00	0,00		88 285,00	88 285,00	0,00	88 285,00	88 285,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
61521	Entretien terrains	379 000,00	0,00		409 000,00	409 000,00	0,00	409 000,00	409 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 600,00	0,00		82 600,00	82 600,00	0,00	82 600,00	82 600,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	303 000,00	0,00		273 000,00	273 000,00	0,00	273 000,00	273 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61524	Entretien bois et forêts	6 300,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
61551	Entretien matériel roulant	43 400,00	0,00		87 464,00	87 464,00	0,00	87 464,00	87 464,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	47 809,00	0,00		47 700,00	47 700,00	0,00	47 700,00	47 700,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés		Vote) III = I + II
			I	II					Crédits gérés hors AE	Vote)	
6156	Maintenance	397 698,00	0,00		397 878,00	397 878,00		0,00	397 878,00	397 878,00	
6161	Multirisques	29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00		0,00	29 000,00	29 000,00	
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		0,00	40 000,00	40 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	103 662,00	0,00		103 662,00	103 662,00		0,00	103 662,00	103 662,00	
617	Etudes et recherches	9 200,00	0,00		9 200,00	9 200,00		0,00	9 200,00	9 200,00	
6182	Documentation générale et technique	2 592,01	0,00		2 520,00	2 520,00		0,00	2 520,00	2 520,00	
6184	Versements à des organismes de formation	52 590,00	0,00		52 590,00	52 590,00		0,00	52 590,00	52 590,00	
6188	Autres frais divers	102 155,60	0,00		101 600,00	101 600,00		0,00	101 600,00	101 600,00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		0,00	10 000,00	10 000,00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 607,00	0,00		1 800,00	1 800,00		0,00	1 800,00	1 800,00	
62268	Autres honoraires, conseils	9 500,00	0,00		18 307,00	18 307,00		0,00	18 307,00	18 307,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		0,00	21 000,00	21 000,00	
6228	Divers	8 700,00	0,00		700,00	700,00		0,00	700,00	700,00	
6231	Annonces et insertions	31 650,00	0,00		31 650,00	31 650,00		0,00	31 650,00	31 650,00	
6232	Fêtes et cérémonies	106 950,00	0,00		106 950,00	106 950,00		0,00	106 950,00	106 950,00	
6234	Réceptions	2 700,00	0,00		2 700,00	2 700,00		0,00	2 700,00	2 700,00	
6236	Catalogues et imprimés	109 414,00	0,00		151 014,00	151 014,00		0,00	151 014,00	151 014,00	
6237	Publications	46 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	46 794,40	0,00		64 480,00	64 480,00		0,00	64 480,00	64 480,00	
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
6245	Transports de personnes extérieures	25 550,00	0,00		25 550,00	25 550,00		0,00	25 550,00	25 550,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
6248	Divers	525,00	0,00		525,00	525,00		0,00	525,00	525,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	51 740,00	0,00		51 740,00	51 740,00		0,00	51 740,00	51 740,00	
627	Services bancaires et assimilés	5 840,00	0,00		5 840,00	5 840,00		0,00	5 840,00	5 840,00	
6281	Concours divers (cotisations)	3 340,00	0,00		3 160,00	3 160,00		0,00	3 160,00	3 160,00	
6282	Frais de gardiennage	900,00	0,00		900,00	900,00		0,00	900,00	900,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 040,00	0,00		50 040,00	50 040,00		0,00	50 040,00	50 040,00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 485,00	0,00		20 485,00	20 485,00		0,00	20 485,00	20 485,00	
6288	Autres services extérieurs	123 494,00	0,00		113 498,00	113 498,00		0,00	113 498,00	113 498,00	
63512	Taxes foncières	44 150,00	0,00		44 150,00	44 150,00		0,00	44 150,00	44 150,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	55,00	0,00		55,00	55,00		0,00	55,00	55,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 700,00	0,00		8 700,00	8 700,00		0,00	8 700,00	8 700,00	



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	Vote)	
								ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE			Crédits gérés hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 850 860,00	0,00		5 850 860,00	5 850 860,00				5 850 860,00	5 850 860,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00				18 000,00	18 000,00
6218	Autre personnel extérieur	58 360,00	0,00		58 360,00	58 360,00				58 360,00	58 360,00
6331	Versement mobilité	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00				16 000,00	16 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00				16 000,00	16 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 500,00	0,00		54 500,00	54 500,00				54 500,00	54 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 422 296,67	0,00		2 430 000,00	2 430 000,00				2 430 000,00	2 430 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00				22 000,00	22 000,00
64113	NBI	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00				18 000,00	18 000,00
64118	Autres indemnités	756 000,00	0,00		756 000,00	756 000,00				756 000,00	756 000,00
64131	Rémunérations	755 000,00	0,00		755 000,00	755 000,00				755 000,00	755 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00				29 000,00	29 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	595 000,00	0,00		595 000,00	595 000,00				595 000,00	595 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	774 500,00	0,00		774 500,00	774 500,00				774 500,00	774 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	190 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00				190 000,00	190 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00				15 000,00	15 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	7 703,33	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00				9 500,00	9 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00				40 000,00	40 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00				40 000,00	40 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00				14 000,00	14 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00				500 000,00	500 000,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00				500 000,00	500 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	760 849,00	0,00	0,00	769 849,00	769 849,00	0,00			769 849,00	769 849,00
65311	Indemnités de fonction	140 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00			140 000,00	140 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00			200,00	200,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00			7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00			10 000,00	10 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II				
65315	Formation	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		0,00	9 000,00	9 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		350,00	350,00		0,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		0,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	288 479,00	0,00		288 479,00	288 479,00		0,00	288 479,00	288 479,00
6558	Autres contributions obligatoires	33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00		0,00	33 000,00	33 000,00
65648	Participat° autres organismes transport	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	162 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	-81 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	22 748,00	0,00		103 748,00	103 748,00		0,00	103 748,00	103 748,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	123 760,00	0,00		126 760,00	126 760,00		0,00	126 760,00	126 760,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00		0,00	3 300,00	3 300,00
65818	Autres	42 010,00	0,00		42 010,00	42 010,00		0,00	42 010,00	42 010,00
65888	Autres	2,00	0,00		2,00	2,00		0,00	2,00	2,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 798 950,00	0,00	0,00	11 807 950,00	11 807 950,00		0,00	11 807 950,00	11 807 950,00
66	Charges financières	232 000,00	0,00		232 000,00	232 000,00			232 000,00	232 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	256 000,00	0,00		256 000,00	256 000,00			256 000,00	256 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-32 256,75	0,00		-32 256,75	-32 256,75			-32 256,75	-32 256,75
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00			3 500,00	3 500,00
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	4 756,75	0,00		4 756,75	4 756,75			4 756,75	4 756,75
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des charges financières et spécifiques		233 000,00	0,00	0,00	233 000,00	233 000,00			233 000,00	233 000,00
Total des dépenses réelles		12 031 950,00	0,00	0,00	12 040 950,00	12 040 950,00		0,00	12 040 950,00	12 040 950,00
023	Virement à la section d'investissement	373 121,00			373 121,00	373 121,00			373 121,00	373 121,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	509 568,00			559 568,00	559 568,00			559 568,00	559 568,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	509 568,00			559 568,00	559 568,00			559 568,00	559 568,00

510

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		882 689,00			932 689,00	932 689,00		932 689,00	932 689,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-64 513,50

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 532 232,99	0,00	11 532 232,99	11 532 232,99	11 532 232,99
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 400,00	0,00	90 400,00	90 400,00	90 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
70323	Red. occupation dom. public	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
704	Travaux	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	68 700,00	0,00	68 700,00	68 700,00	68 700,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7066	Redevances services à caractère social	440 600,00	0,00	440 600,00	440 600,00	440 600,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	435 902,65	0,00	435 902,65	435 902,65	435 902,65
706881	Cotisations obligatoires	34 097,35	0,00	34 097,35	34 097,35	34 097,35
70875	Remb. frais par les communes du GFP	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe annuelle sur locaux de bureaux	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	7 597 300,00	7 597 300,00	7 597 300,00
73111	Impôts directs locaux	6 275 903,78	0,00	6 275 903,78	6 275 903,78	6 275 903,78
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	515 572,00	0,00	515 572,00	515 572,00	515 572,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	233 824,22	0,00	233 824,22	233 824,22	233 824,22
73154	Droits de place	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7318	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	2 060 000,00	2 060 000,00	2 060 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
741127	DNP des communes	345 000,00	0,00	345 000,00	345 000,00	345 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I			II	III = I + II
744	FCTVA	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	818 070,00	0,00		818 070,00	818 070,00	818 070,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	1 930,00	0,00		1 930,00	1 930,00	1 930,00
74881	Particip. familles restau, hébergmt	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00		622 224,00	622 224,00	622 224,00
752	Revenus des immeubles	596 224,00	0,00		596 224,00	596 224,00	596 224,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 532 224,00	0,00		11 532 224,00	11 532 224,00	11 532 224,00
76	Produits financiers	8,99	0,00		8,99	8,99	8,99
761	Produits de participations	8,99	0,00		8,99	8,99	8,99
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 532 232,99	0,00		11 532 232,99	11 532 232,99	11 532 232,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00			0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 300 000,00	1 511 952,00	0,00	86 600,00	1 534 979,18	1 106 172,00	207 220,82	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 343 952,00	0,00	86 600,00	1 534 979,18	1 076 172,00	162 220,82	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 273 854,80	31 676,00	84 000,00	3 217 334,00		10 353 788,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 236 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	80 000,00	280 108,00		558 108,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		109 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 273 854,80	31 676,00	4 000,00	2 937 226,00		8 450 680,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 920 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 600 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		320 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 300 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 236 000,00
204	Subventions d'équipement versées	64 000,00
RECETTES		1 920 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 600 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	160 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	160 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 167 802,00	0,00	22 000,00	20 000,00	0,00	302 150,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 150,00	0,00	0,00
213	Constructions	592 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	395 282,00	0,00	22 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 511 952,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 150,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592 520,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 282,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	86 600,00	0,00	0,00	0,00	86 600,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	1 129 968,86	223 460,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 119 882,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	5 086,08	138 710,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	5 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	64 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	1 534 979,18
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119 882,78
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 796,40
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	246 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	318,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		40 684,00	800 000,00	0,00	0,00	183 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 530,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	16 554,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	17 600,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	22 170,00	0,00	0,00	0,00	1 106 172,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 530,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	8 570,00	0,00	0,00	0,00	62 124,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 600,00	0,00	0,00	0,00	137 518,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	127 220,82	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 920,82	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	207 220,82
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	139 920,82
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	453 854,80	820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	318 001,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	65 852,86	820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273 854,80
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 001,94
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	885 852,86
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	-4 124,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	-4 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	546,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 676,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 670,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 346,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	8 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	71 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	84 000,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 988,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 012,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 217 334,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	280 108,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 891 226,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217 334,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 108,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 891 226,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 847 211,99	10 366 613,64	0,00	1 313 451,55	3 071 771,75	2 124 255,21	1 320 495,00	0,00
011	Charges à caractère général	218 211,99	2 474 390,04	0,00	104 783,55	1 659 075,75	1 792 571,61	466 565,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	7 240 750,00	0,00	593 930,00	1 365 600,00	330 690,00	853 930,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	163 000,00	651 473,60	0,00	614 738,00	47 096,00	993,60	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	464 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		17 356 829,54	1 034 994,70	0,00	0,00	1 284 529,83	631 941,73	1 724 521,74	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	206 000,00	202 994,70	0,00	0,00	917 805,30	480 600,00	574 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 666 951,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 483 860,00	0,00	0,00	0,00	366 724,53	151 341,73	1 118 073,74	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	732 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 448,00	0,00
76	Produits financiers	17,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 030,00	3 069 376,07	106 232,07	200 412,72	652 050,00		24 072 900,00
011	Charges à caractère général	1 030,00	1 739 556,07	97 835,27	168 412,72	652 050,00		9 374 482,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 316 820,00	0,00	0,00	0,00		11 701 720,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 000,00	8 396,80	32 000,00	0,00		1 530 698,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		464 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		280 000,00	507 648,44	228 000,00	0,00	16 000,00		23 064 465,98
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 600,00	0,00	16 000,00		2 400 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00		5 400,00
731	Fiscalité locale	0,00	467 648,44	60 000,00	0,00	0,00		15 194 600,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 120 000,00
75	Autres produits de gestion courante	280 000,00	40 000,00	160 000,00	0,00	0,00		1 244 448,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17,98
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 847 211,99
606	Achats non stockés de matières et fourni	118 231,99
627	Services bancaires et assimilés	11 680,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	88 300,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	162 000,00
661	Charges d'intérêts	464 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 000 000,00
RECETTES		17 356 829,54
701	Ventes de produits finis	180 000,00
704	Travaux	26 000,00
731	Fiscalité locale	14 666 951,56
741	D.G.F.	2 390 000,00
744	FCTVA	90 000,00
748	Autres attributions et participations	3 860,00
761	Produits de participations	17,98

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		9 208 044,69	0,00	352 673,05	494 973,00	73 810,00	24 000,00	28 562,90	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	243 394,35	0,00	40 200,00	78 140,00	7 600,00	24 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 891,00	0,00	27 450,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	440 000,00	0,00	0,00	65 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	363 986,74	0,00	35 980,37	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	299 061,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	86 350,01	0,00	1 240,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	119 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	86 920,00	0,00	51 840,00	227 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	71 840,88	0,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	136 252,10	0,00	9 450,00	28 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	103 160,00	0,00	2 860,00	0,00	0,00	0,00	620,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 736 976,67	0,00	124 190,00	0,00	0,00	0,00	17 970,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 921 787,75	0,00	46 012,68	0,00	0,00	0,00	9 972,90	0,00
647	Autres charges sociales	158 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	166 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	184 310,00	0,00	0,00	0,00	66 210,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	62 853,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		832 800,00	0,00	68 194,70	14 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	68 194,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		184 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	166 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/04/2024
 Reçu en préfecture le 26/04/2024
 Publié le
 ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 366 613,64
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 334,35
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 341,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 573,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 967,11
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 061,59
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 590,01
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 760,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 240,88
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 862,10
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 640,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 879 136,67
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977 773,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 520,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 853,60
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 994,70
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 194,70
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		34 400,00	679 357,73	599 693,82	0,00	0,00	1 313 451,55
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	400,00	33 510,00	8 350,00	0,00	0,00	42 260,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 980,00	2 200,00	0,00	0,00	11 180,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 557,73	12 185,82	0,00	0,00	13 743,55
618	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	444 900,00	0,00	0,00	0,00	444 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	141 830,00	0,00	0,00	0,00	141 830,00
655	Contributions obligatoires	34 000,00	0,00	576 958,00	0,00	0,00	610 958,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 780,00	0,00	0,00	0,00	3 780,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	753 298,00	710 356,95	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	137 020,00	288 658,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 780,00	10 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	76 200,00	102 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	17 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	900,00	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	11 636,00	42 084,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 850,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	345 150,00	149 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	146 640,00	56 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	14 122,00	31 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	18 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	800 154,80	29 700,00	0,00	596 022,00	174 240,00	0,00	3 071 771,75
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	171 700,00	0,00	0,00	0,00	174 240,00	0,00	345 940,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	50 888,43	0,00	0,00	532,00	0,00	0,00	477 098,68
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	526 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 050,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 416,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	470,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 720,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 680,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	29 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 420,70
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	520,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	20 570,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	27 130,00	0,00	0,00	414 750,00	0,00	0,00	936 240,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 430,00	0,00	0,00	163 740,00	0,00	0,00	371 070,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 496,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
RECETTES		0,00	0,00	720 000,00	0,00	0,00	518 529,83	0,00	0,00	1 284 529,83
706	Prestations de services	0,00	0,00	720 000,00	0,00	0,00	151 805,30	0,00	0,00	871 805,30
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 724,53	0,00	0,00	366 724,53

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		0,00	621 080,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	57 800,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	87 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	192 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	215 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	12 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
RECETTES		0.00	8 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
706	Prestations de services	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		450 142,20	183 864,00	0,00	0,00	99 867,00	10 800,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	327 764,20	106 000,00	0,00	0,00	55 685,80	8 600,00
611	Contrats de prestations de services	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
615	Entretien et réparations	110 126,00	77 864,00	0,00	0,00	38 642,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	700,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00	0,00
628	Divers	8 400,00	0,00	0,00	0,00	749,20	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		171 180,00	140 087,00	397 362,71	0,00	23 872,30	0,00	2 124 255,21
604	Achats d'études, prestations de services	14 000,00	109 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	189 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	29 500,00	2 880,00	53 976,00	0,00	19 504,30	0,00	667 710,30
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 952,00
613	Locations	0,00	2 400,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	96 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	251 632,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	1 411,11	0,00	0,00	0,00	1 411,11
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	1 000,00	0,00	1 952,00	0,00	0,00	0,00	194 952,00
621	Personnel extérieur au service	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 007,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 368,00	0,00	219 868,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	24 800,00	26 300,00	0,00	0,00	0,00	51 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	960,00	0,00	4 960,00	0,00	0,00	0,00	8 450,00
628	Divers	0,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00	25 589,20
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 890,00	0,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
641	Rémunérations du personnel	81 710,00	0,00	140 370,00	0,00	0,00	0,00	222 080,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	31 320,00	0,00	61 450,00	0,00	0,00	0,00	92 770,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	993,60	0,00	0,00	0,00	993,60
RECETTES		421 200,00	0,00	202 741,73	0,00	0,00	0,00	631 941,73
706	Prestations de services	331 200,00	0,00	141 400,00	0,00	0,00	0,00	480 600,00
747	Participations	90 000,00	0,00	61 341,73	0,00	0,00	0,00	151 341,73

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 734,00	1 010 751,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	128 670,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	5 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 584,00	24 584,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	650,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	1 800,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 460,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 330,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	32 448,00	0,00	0,00	0,00	1 668 073,74	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 073,74	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	32 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	231 410,00	10 600,00	0,00	0,00	1 320 495,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	16 680,00	0,00	0,00	0,00	16 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	56 560,00	4 000,00	0,00	0,00	228 230,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
613	Locations	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	54 768,00
618	Divers	0,00	0,00	1 005,60	0,00	0,00	0,00	1 005,60
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	102 474,40	6 600,00	0,00	0,00	109 074,40
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 230,00	0,00	0,00	0,00	592 690,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	233 140,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	1 724 521,74
706	Prestations de services	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	574 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 073,74
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 448,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	530,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,00
RECETTES		0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 616 736,07	960 470,00	429 620,00	9 800,00	0,00	0,00	20 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	134 120,00	142 100,00	251 000,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	36 000,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	36 323,41	776 000,00	178 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 372,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	57 600,00	4 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	20 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	937 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	359 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	507 648,44	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	467 648,44	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 069 376,07
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 570,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	995 943,41
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 372,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 970,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 120,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 648,44
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 648,44
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	101 432,07	4 200,00	0,00	0,00	600,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	62 597,67	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	28 158,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 879,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 196,80	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	165 400,00	0,00	0,00	0,00	62 600,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 232,07
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 197,67
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 158,48
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 879,12
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 396,80
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		43 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 392,72
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00
615	Entretien et réparations	43 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 064,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	32 000,00	200 412,72	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	11 400,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 684,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	6 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	602 770,00	0,00	42 400,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	2 400,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 770,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	509 000,00	0,00	40 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 050,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 880,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 076 021,05									
1641 Emprunts en euros (total)					8 076 021,05									
00003417440 (162)	CREDIT AGRICOLE	20/11/2019		25/07/2020	2 500 000,00	F	FIXE	0,730	0,745		T	P	O	A-1
089477792P (158)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/07/2004		30/08/2005	118 674,00	V	LIVRETA	4,050	3,395		A	P	O	A-1
1212437 (160)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012		01/02/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,511		A	P	O	A-1
A17110I3000 (159)	CAISSE D'EPARGNE	06/01/2012		25/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	4,710	4,846		T	C	O	A-1
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/02/2000		01/06/2000	457 347,05	F	FIXE	5,200	5,200		A	P	O	A-4
MON502187EUR (161)	BANQUE POSTALE	16/12/2014		01/06/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,360	2,382		T	C	O	A-1
MON542239EUR (163)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/03/2022		01/08/2022	1 500 000,00	F	FIXE	1,380	1,421		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					8 076 021,05												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 116 044,13					417 538,92	106 103,29	0,00	20 550,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 116 044,13					417 538,92	106 103,29	0,00	20 550,41
00003417440 (162)	N	0,00	A-1	2 088 401,87	16,32	F	FIXE	0,730	119 542,22	14 918,58	0,00	2 655,82
089477792P (158)	N	0,00	A-1	53 137,61	10,67	V	LIVRETA	2,795	4 586,36	1 485,34	0,00	460,98
1212437 (160)	N	0,00	A-1	334 199,73	3,09	F	FIXE	4,510	78 105,42	15 072,41	0,00	10 571,58
A17110I3000 (159)	N	0,00	A-1	637 500,00	8,40	F	FIXE	4,710	75 000,00	28 701,56	0,00	2 663,77
MIN021413EUR EX DEXIA 50130715	N	0,00	A-1	30 304,92	0,42	F	FIXE	44,966	30 304,92	13 626,85	0,00	0,00
MON502187EUR (161)	N	0,00	A-1	562 500,00	11,17	F	FIXE	2,360	50 000,00	12 832,50	0,00	1 041,51
MON542239EUR (163)	N	0,00	A-1	1 410 000,00	23,34	F	FIXE	1,380	60 000,00	19 466,05	0,00	3 156,75
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt							Annuité
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		5 116 044,13					417 538,92	106 103,29	0,00	20 550,41	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 116 044,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		2023-05-10
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	3	15/04/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQ./ELECTRONIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5	15/04/2021
L	MATERIEL AUDIOVISUEL	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE COMMUNICATION	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE NETTOYAGE	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE CUISINE	5	15/04/2021
L	MATERIELE DE SECURITE	5	15/04/2021
L	MATERIEL DE SANTE	5	15/04/2021
L	PETIT MATERIEL GARAGE ATELIER	5	15/04/2021
L	MATERIEL DIVERS	5	15/04/2021
L	VEHICULES POLICE MUNICIPALE	5	15/04/2021
L	VEHICULES	10	15/04/2021
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENTS CUISINE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT GARAGE ATELIER	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT SPORTIF	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT DE SECURITE	10	15/04/2021
L	GROS EQUIPEMENT DIVERS	10	15/04/2021
L	MOBILIER	15	15/04/2021
L	COFFRE FORT	15	15/04/2021
L	INSTALL.ELECT.ET TELEPH.,AMGT BATIMENTS	15	15/04/2021
L	FRAIS INSERTION	3	15/04/2021
L	FRAIS ETUDES	5	15/04/2021
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	15/04/2021
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	20	15/04/2021
L	BATIMENTS	30	15/04/2021
L	BALAYEUSE	8	15/04/2021
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	5	15/04/2021
L	ATTRIBUTION DE COMPENSATION FINANCIANT UN BIEN IMMOBILIER	30	29/03/2022

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

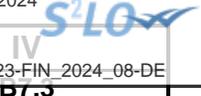
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					206 818,00
657362			CCAS	Entreprise	81 000,00
657382			Coopérative école Maternelle PATUS	Association	3 532,00
657382			Coopérative école Maternelle ROMPUDE	Association	3 529,00
657382			Coopérative école Primaire GRAND RUE	Association	2 865,00
657382			Coopérative école Primaire PATUS	Association	5 135,00
657382			Coopérative école Primaire VALENE	Association	5 467,00
657382			RASED	Association	1 584,00
657382			RASED	Association	26,00
657382			Coopérative école Primaire ULIS	Association	610,00
65748			Amicale des parents d'élèves	Association	500,00
65748			Amicale Saint Gilloise des coureurs de fonds	Association	600,00
65748			Anciens combattants St Gély	Association	500,00
65748			ARTY*PIC	Association	200,00
65748			ASS St Gély - BADMINTON	Association	1 200,00
65748			Association artistique	Association	2 000,00
65748			Association de la retraite sportive - ARS	Association	1 800,00
65748			ASTEC-PSL	Association	1 000,00
65748			Atout bridge	Association	300,00
65748			Aurore sportive Football	Association	11 000,00
65748			Bibliothèque pour tous	Association	6 500,00
65748			Canoë Kayak du Coll F.VILLON	Association	500,00
65748			Cap st Gély	Association	500,00
65748			Club Alpin Français	Association	1 500,00
65748			Club le dynamic	Association	1 600,00
65748			Eclats de lire (bibliothèque scolaire)	Association	450,00
65748			"Ecole de musique ""le diapason""	Association	12 000,00
65748			Ecole de Rugby	Association	1 000,00
65748			FCPE - Conseil Local de Saint Gély	Association	400,00
65748			Foyer rural	Association	1 500,00
65748			GPSL -St Gély Athlétisme	Association	800,00
65748			J'ai rendez vous avec vous	Association	2 500,00
65748			JEUX Tu Ils	Association	5 000,00
65748			Judo club St gély	Association	3 000,00

510

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Publié le ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE	Montant de la subvention
65748			La Boule St Gilloise	Association		300,00
65748			Mosaïque Cur du Pic	Association		300,00
65748			OCE LOU PATUS	Entreprise		7 000,00
65748			Oxy'Gym	Association		800,00
65748			Plein chant - ensemble vocal Chur Battant	Association		200,00
65748			Prévention routière	Association		300,00
65748			PSGC Tennis de table	Association		2 500,00
65748			Respect animal Nature	Association		3 000,00
65748			Saint Gély Image	Association		200,00
65748			SMLH - Légion d'honneur	Association		500,00
65748			Société de chasse	Association		1 000,00
65748			St Gély BASKETBALL	Association		10 000,00
65748			St Gély GRS	Association		2 000,00
65748			St Gély Nature	Association		460,00
65748			St gélyu Pic St Loup Rugby	Association		2 500,00
65748			Tae Kwon Do Club St Gély	Association		800,00
65748			Tennis club St Gély	Association		2 000,00
65748			Tiens on sonne	Association		2 000,00
65748			Tom et Gély	Association		160,00
65748			Vélo Club St Gillois	Association		500,00
65748			Volley club St Gillois	Association		10 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	1,00	27,00	24,00	0,00	24,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	C	4,00	1,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		33,00	23,00	56,00	55,00	0,00	55,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	19,00	17,00	36,00	35,00	0,00	35,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	8,00	1,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	5,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	8,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	7,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	6,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Auxil de puériculture de cl exceptionnel	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxil de puériculture de cl normale	B	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Educateur de jeunes enfants	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur jeunes enfants cl except	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES (4)	AGENTS TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	2,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint d'animation	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation principal de 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef service de police pal 1cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		85,00	40,00	125,00	121,00	0,00	121,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté de communes du grand pic saint loup			0,00
Autres organismes de regroupement			
Centre de formation des maires et élus locaux		Cotisation annuelle	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

S²LO

IV
SPIC

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-369 460,03	-369 460,03	-369 460,03	-738 920,06
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	3 700 739,00	3 700 739,00	3 700 739,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	0,00	0,00	2 961 818,94

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	0,00	0,00	2 961 818,94
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-369 460,03	0,00	0,00	-369 460,03

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	618 000,00	618 000,00	618 000,00	1 236 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 682 689,00	1 732 689,00	1 732 689,00	3 415 378,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 064 689,00	1 114 689,00	1 114 689,00	2 179 378,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 618 000,00	618 000,00	II 618 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		618 000,00	618 000,00	618 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	618 000,00	618 000,00	618 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

S2LO
IV
DT

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE	IMMEUBLE DE BUREAU			

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-FIN_2024_08-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

TB
2024.23.04/12

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, Cl COURTOIS, JI FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à Cl COURTOIS

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs titres de recettes n'ont pu être honorés malgré les relances effectuées par le Service de Gestion Comptable EST HERAULT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre ces créances en non-valeur dont l'insolvabilité est établie.

Le montant total des produits irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable EST HERAULT s'élève à 569.86 € pour les raisons suivantes :

- 93.75 € pour RAR inférieur au seuil de poursuite.
- 476.11 € de créances irrécouvrables malgré toutes les poursuites engagées. (Combinaison infructueuse d'actes)

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Michèle LERNOUT

Courriel : t034016@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Collectivité : ST GELY DU FESC 17500

Numéro de la liste 6607290131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Le comptable public
Thierry MILAN
A St Mathieu de Tréviers le 16/04/2024

Service de Gestion Comptable

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	569,86 €	569.86 €
6542	0,00 €	
Total	569,86 €	569.86 €

A Saint Gely du Fesc Le 23/04/24
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

LE MAIRE



Michèle LERNOU

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.



Reference	Nom de l'électeur	Monte à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - À compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2020-T-1264-1	"YARNAUD Melody" Sous-total pour ="YARNAUD Melody" ="AUGER Caroline"	5,70 7,70	RAR inférieur seuil poursuite			
2020-T-1265-2	"AUGER Caroline" ="AUGER Caroline"	0,50	RAR inférieur seuil poursuite			
2020-T-1265-1	Sous-total pour ="AUGER Caroline" ="DEITTEIL Maureen"	8,20 25,00	RAR inférieur seuil poursuite			
2020-T-484-1	"DEITTEIL Maureen" ="FABRE Isabelle"	25,00 16,20	RAR inférieur seuil poursuite			
2020-T-314-1	Sous-total pour ="FABRE Isabelle" ="GALIANA Camille"	16,20 59,20	RAR inférieur seuil poursuite			
2021-T-228-2	"GALIANA Camille" ="GALIANA Camille"	66,60	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-647-2	"GALIANA Camille" ="GALIANA Camille"	6,30	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-647-1	"GALIANA Camille" ="GALIANA Camille"	5,60	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-228-1	"GALIANA Camille" ="GALIANA Camille"	25,90	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-411-2	"GALIANA Camille" ="GALIANA Camille"	2,45	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-411-1	Sous-total pour ="GALIANA Camille" ="GUILLEMET Isoline"	166,05 7,70	RAR inférieur seuil poursuite			
0191-T-2519-2	"GUILLEMET Isoline" ="GUILLEMET Isoline"	0,70	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-2519-1	"GUILLEMET Isoline" ="GUILLEMET Isoline"	7,70	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-2520-1	Sous-total pour ="GUILLEMET Isoline" ="GUILLOUZO Sandra"	8,40 5,30	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-2520-2	"GUILLOUZO Sandra" ="GUILLOUZO Sandra"	7,70	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-1056-1	Sous-total pour ="GUILLOUZO Sandra" ="LACROUX Julie"	13,00 80,00	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-673-2	"LACROUX Julie" ="LURENT Sandrine"	80,00 19,25	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-245-2	"LURENT Sandrine" ="LURENT Sandrine"	42,35	Combinaison infructueuse d actes			
2020-T-1600-2	"LURENT Sandrine" ="LURENT Sandrine"	0,00	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-673-1	"LURENT Sandrine" ="LURENT Sandrine"	1,25	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-245-1	"LURENT Sandrine" ="LURENT Sandrine"	2,75	Combinaison infructueuse d actes			
2020-T-1600-1	Sous-total pour ="LURENT Sandrine" ="MARTINEZ Julien"	0,00 65,60	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-250-2	"MARTINEZ Julien" ="MARTINEZ Julien"	0,45	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-2540-1	Sous-total pour ="MARTINEZ Julien" ="MARTINEZ Sonia"	0,45 2,65	RAR inférieur seuil poursuite			
2019-T-2540-2	"MARTINEZ Sonia" ="MARTINEZ Sonia"	11,55	Combinaison infructueuse d actes			
2022-T-23-1	Sous-total pour ="MARTINEZ Sonia" ="TATON Sacha"	14,20 18,90	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-2266-1	"TATON Sacha" ="TATON Sacha"	15,70	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-1791-1	"TATON Sacha" ="TATON Sacha"	15,66	Combinaison infructueuse d actes			
2018-T-1735-1	Sous-total pour ="TATON Sacha" ="VANCON Sonia"	50,26 100,00	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-881-1	Sous-total pour ="VANCON Sonia" ="VIC Christelle"	100,00 1,40	Combinaison infructueuse d actes			
2021-T-881-2	"VIC Christelle" ="VIC Christelle"	15,40	RAR inférieur seuil poursuite			
	Sous-total pour ="VIC Christelle" ="VIC Christelle"	15,80 15,80	RAR inférieur seuil poursuite			



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

/SN

2024-04-23 / 13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024 - 2^{ème} REPARTITION

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, informe les membres de l'assemblée qu'une demande de subvention supplémentaires pour l'année 2024, a été reçue depuis la précédente attribution.

Il précise que ce dossier remis par l'association « Judo Club St Gély » est accompagné de l'ensemble des pièces indispensables à l'appui de sa demande et propose que lui soit attribué une subvention de 3 000 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association « Judo Club St Gély »,
- Précise que le crédit est prévu au budget à l'article 6574.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOU



KP/CP

2024-04-23 / 14

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF – MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint délégué aux finances, à la vie économique, à la transition digitale et au budget participatif rappelle les délibérations du 29 mars 2022, du 23 juin 2022 et du 13 avril 2023 qui définissent le règlement du budget participatif.

Suite au bilan réalisé à l'issue de l'édition 2023 il est proposé de modifier plusieurs articles du règlement. Ces modifications porteront essentiellement sur un allongement des délais dans l'étude des projets afin d'avoir un échange constructif avec les citoyens.

Article 1 : Suppression des catégories : « un budget participatif ouvert aux habitants de St Gély du Fesc âgés de plus de 12 ans (on considère l'âge au 31 décembre de l'année en cours)
Modification de l'enveloppe totale affectée au budget participatif qui ne pourra excéder : 50 000 € au lieu de 20 000 €.

Article 3 : Modification des thèmes : « Animation », « solidarité et le bien vivre ensemble » et « environnement ».
Modification de l'enveloppe par projet : « Les projets ne devront pas dépasser la somme de 25 000 € » (au lieu de 5 000 €)

Article 5 :
ETAPE 3 : Possibilités de deux modes de votes (physique ou dématérialisé).
ETAPE 5 : Modification de la temporalité (augmentation de la durée de chaque étape : dépôt, analyse, vote et réalisation)
CALENDRIER : modification de la durée du planning de réalisation du ou des projet(s).

Les autres dispositions du règlement restent inchangées

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (CI Courtois et G. Fabre) :

- Adopte les modifications ci-dessus énoncées.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

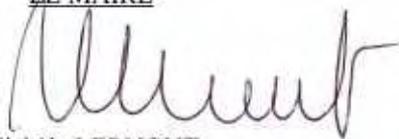
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :




Michèle LERNOU



Direction de la transition digitale
et des systèmes d'information
 04 67 66 86 12
 KP/CP

Règlement du budget participatif

Article 1 : Qu'est-ce que le budget participatif ? 2
 Article 2 : Qui peut participer ? 2
 Article 3 : Quels types de projets peuvent être proposés ? 3
 Article 4 : Gouvernance du budget participatif 3
 Article 5 : Quel est le calendrier ? 4

 ETAPE 1 : DE L'IDÉE AU PROJET 4
 ETAPE 2 : ÉTUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE 4
 ETAPE 3 : VOTE POUR LES PROJETS PRÉFÉRÉS ET CHOIX DES PROJETS RETENUS 5
 ÉTAPE 4 : ANNONCE DES RESULTATS 5
 ÉTAPE 5 : REALISATION DES PROJETS 6

ARTICLE 6 : Mes droits et devoirs 6

 MODERATION DES CONTENUS 6
 RGPD 6
 Droit à l'image 7

CALENDRIER: (Sous réserve de modification) 7

Version

1	29/03/2022	Adopté au conseil municipal du 29/03/2022
1.1	23/06/2022	Simplification du vote
2	13/04/2023	Modification pour lancement du BP 2023
3	23/04/2024	Modification pour lancement du BP 2024

Article 1 : Qu'est-ce que le budget participatif ?

Le budget participatif est un processus démocratique permettant aux Saint-Gilloises et Saint-Gillois de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la ville.

Les habitants peuvent ainsi proposer des idées qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes. La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses administrés dans son processus de décision et de réalisation des projets. La collectivité apporte un accompagnement auprès des porteurs pour soutenir la phase d'idée au projet.

Véritable outil pédagogique, le budget participatif permet également aux habitants de Saint-Gély-du-Fesc d'en savoir plus sur le fonctionnement des collectivités territoriales et le budget de la commune. La Commune a souhaité mettre en place un budget participatif ouvert aux habitants de Saint-Gély-du-Fesc âgés de plus de 12 ans (on considère l'âge au 31 décembre de l'année en cours).

Une enveloppe financière dédiée à la réalisation du ou des projet(s) issus de cette démarche, sera mise en place en fonction des montants mobilisables par le(s) projet(s) retenu(s). Le montant de l'enveloppe affecté au budget participatif sera proposé via une décision budgétaire et ne pourra excéder 50 000€.

Article 2 : Qui peut participer ?

Toute personne habitant Saint-Gély-du-Fesc et âgée d'au moins 12 ans, sans condition de nationalité (les participants devront justifier de leur identité et de leur résidence à Saint-Gély-du-Fesc).

Les idées sont émises à titre individuel dans la limite d'un projet par habitant. Le porteur s'engage à apporter toutes les précisions qui seront demandés par le comité technique et s'engage à porter son projet en coopération avec la commune.

Les idées collectives issues d'associations ou de groupes d'habitants doivent être proposés par un référent unique. Dans ce cas, il faudra mentionner dans le descriptif du projet que celui-ci est proposé au nom d'un groupement à préciser. Attention, le budget participatif vise à faire émerger des projets spécifiques innovants qui répondent à un impératif d'intérêt général, il ne s'agit pas d'un système de subventions supplémentaires pour les associations.

Ne peuvent pas déposer une idée :

- Les élus ayant un mandat,
- Les entreprises et les commerçants.

Afin de pouvoir déposer une idée, commenter ou voter via la plateforme, il est nécessaire de créer un compte. La création du compte sur la plateforme est soumise à la production d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, d'une adresse mail valide et d'un numéro de portable. Après vérification du justificatif de domicile, le compte est validé par un agent. Il sera valide pour les prochains budgets participatifs. Les agents de la mairie peuvent déposer l'idée sur la plateforme au nom du porteur. Celui-ci pourra demander toutes les modifications qu'il souhaite mais pour une question d'équité, la commune ne fera pas la communication du projet.

Article 3 : Quels types de projets peuvent être proposés ?

Les domaines concernés par le budget participatif sont « l'animation », « la solidarité et le bien vivre ensemble », « l'environnement ». Étant précisé qu'un projet peut avoir une vocation transversale et recouper tous les domaines. Les projets déposés devront porter exclusivement sur le territoire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc.

N'hésitez pas à proposer vos idées, innovantes ou pratiques ! Elles devront toutefois respecter les 7 critères de sélection suivants :

1. L'intérêt général : les projets proposés doivent être à visée collective. Ils peuvent concerner Saint-Gély-du-Fesc, ou simplement un quartier.
2. Le respect des compétences municipales : les projets proposés devront être compris dans les domaines de compétence de la commune.
3. Les projets proposés par les Saint-Gillois ne devront pas générer de frais de fonctionnement trop élevés (recrutement, entretien...). Dans le cas contraire, ils ne pourront pas être retenus. Les participants sont donc invités à imaginer des solutions limitant les dépenses à long terme pour leurs projets !
4. Les projets ne devront pas dépasser la somme de 25 000€ par projet.
5. Les projets devront être techniquement et juridiquement réalisables. Pour cela, ils devront être suffisamment précis pour être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
6. Les projets proposés lors de cette démarche doivent être réalisables en un an maximum, études comprises.
7. Enfin, les projets ne seront pas pris en compte dans les cas suivants :
 - S'ils comportent des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
 - S'ils sont contraire au principe de laïcité.
 - S'ils génèrent une situation de conflit d'intérêt. En aucun cas un porteur de projet ne pourra être le prestataire chargé de sa mise en œuvre totale ou partielle, dans l'hypothèse d'une externalisation de la réalisation du projet retenu.
 - S'ils sont proposés par des commerces ou entreprises à des fins privées et/ou professionnelles.
 - S'ils sont incompatibles avec un projet ayant fait l'objet d'un vote en conseil municipal ou faisant l'objet d'un marché public ou d'une procédure d'appel d'offre en cours.
 - S'ils sont « farfelus », manifestement déraisonnables ou contraire à la loi.

Les porteurs de projets seront informés et renseignés sur les motifs de non-recevabilité.

Article 4 : Gouvernance du budget participatif.

La Gouvernance est organisée autour de deux Comités :

- Un Comité technique qui est composé d'agents des différents services de la ville
- Un Comité consultatif. Il est présidé par Madame le Maire, il est composé de 10 membres :
 - Madame le Maire,
 - 4 membres du conseil municipal (2 adjoints, 2 conseillers municipaux),
 - 4 experts choisis en fonction des thématiques,
 - Un animateur du BP (ce dernier ne participera pas au vote).

Pour chaque Budget Participatif, la composition de ce comité consultatif sera modifiée en fonction des thématiques des projets. Au lancement de chaque budget participatif, elle fera l'objet d'une présentation.

Article 5 : Quel est le calendrier ?

Les dates des étapes de chaque budget participatif seront précisées par arrêté.

ETAPE 1 : DE L'IDÉE AU PROJET

Phase dépôt

Les Saint-gillois(es) déposent leurs idées dans des points d'accueil. Leurs nombres et leurs lieux peuvent évoluer tout au long de la phase de dépôt.

Ils auront également la possibilité d'effectuer leur dépôt d'idées sur la plateforme participative <https://onvotepournosidees.saintgelydufesc.com>.

Les participants devront fournir les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Mail et numéro de téléphone
- Adresse (justificatif de la domiciliation à Saint-Gély-du-Fesc)
- Nom du projet/idée
- Description de l'idée– Objectifs et bénéfices attendus
- Envergure du projet : pour la ville ou pour le quartier
- Localisation exacte du projet
- Autres éléments : photos, documents annexes, plan, etc. (facultatif)
- Budget prévisionnel si connu

Tout au long de cette étape le comité technique validera l'affichage des projets, vérifiera qu'il respecte les règles de modération définies et accompagnera les porteurs de projets.

Les porteurs d'idée pourront également se voir proposer de fusionner leur projet avec d'autres projets lorsque ceux-ci sont similaires.

ETAPE 2 : ÉTUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les idées proposées lors de la phase d'appel à candidature feront, dans un premier temps, l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière par les services municipaux, au regard des critères énoncés dans le présent document (article 3).

Dans un second temps, la liste des projets étudiés sera proposée au Comité consultatif qui donnera un avis concernant la recevabilité des projets. En cas d'avis défavorable ou de demande de précision, le porteur disposera d'au moins une semaine pour modifier son projet avant qu'il ne soit représenté au Comité Consultatif pour décider de sa recevabilité.

Pour chaque projet proposé, les services de la Ville et l'animateur du BP pourront prendre contact avec les porteurs de projets pour obtenir plus de précisions. Les projets pourront également être amendés par les services, notamment pour confirmer le budget nécessaire à

leur réalisation. Les éventuels ajustements et réécriture sont réalisés avec l'accord du porteur de projet.

Commenté [DT1]: déplacé

Au terme de ce dispositif d'évaluation, le comité consultatif statuera sur la liste des projets soumis au vote des habitants.

Pour assurer une parfaite transparence de la démarche, le motif de disqualification des projets non retenus suite à l'étude de faisabilité technique et financière, sera publié sur la plateforme en ligne et leurs initiateurs en seront informés par courriel. Les projets resteront consultables sur la plateforme en ligne.

ETAPE 3 : VOTE POUR LES PROJETS PRÉFÉRÉS ET CHOIX DES PROJETS RETENUS

L'ensemble des idées dites « recevables » à l'issue de la phase 2 est publié sur la plateforme de vote en ligne. Dans la mesure du possible, une réunion publique sera organisée pour que chaque porteur de projet puisse présenter son idée et répondre aux différentes questions éventuelles.

Les participants peuvent choisir 2 modes de votes :

Vote physique :

- Se présenter à un bureau de vote
- Validation de la participation au vote via la présentation d'un justificatif de domicile, et d'un justificatif d'identité
- Choix des projets dans la limite de 3

Vote dématérialisé :

- Se connecter avec son compte personnel sur la plateforme
- Choix des projets dans la limite de 3
- Validation de la participation au vote via l'envoi d'un code SMS,

Un seul vote est autorisé qu'il soit physique ou numérique.

ÉTAPE 4 : ANNONCE DES RESULTATS

Au terme du scrutin, le Comité consultatif validera les résultats des votes. Ces derniers seront mis à la disposition des Saint-Gillois sur la plateforme participative à la fin du vote.

Les projets seront classés en fonction du nombre de suffrages obtenus.

Les projets seront sélectionnés jusqu'à ce que le total des montants estimatifs de ces projets atteigne la limite de la somme allouée au budget participatif.

Un projet classé immédiatement après d'autres projets sélectionnés ne pourra pas être retenu à son tour si son montant estimatif conduit au dépassement de l'enveloppe allouée. Dans cette hypothèse, les projets classés après le projet écarté pourront être sélectionnés jusqu'à atteindre la somme maximum allouée.

Si 2 projets arrivaient ex æquo, le comité consultatif pourrait décider de permettre la réalisation des 2 projets si les coûts n'excédaient pas les sommes prévues pour le budget

participatif. Dans le cas où il ne serait pas possible de réaliser les 2 projets, la sélection du projet à réaliser sera faite par tirage au sort.

Toutefois, un projet n'ayant pas obtenu au moins 100 votes et 10% des suffrages exprimés ne pourra pas être lauréat.

Une présentation des projets lauréats pourra être effectuée.

ÉTAPE 5 : REALISATION DES PROJETS

Après l'annonce des résultats, Madame le Maire s'engage à conduire les procédures nécessaires à la mise en œuvre des projets lauréats.

Les projets retenus par le Conseil consultatif devront être réalisés avant mars 2026, à compter de la notification des fonds. Un compte rendu régulier devra être communiqué aux services de la Mairie pour préciser l'évolution du projet. Tout au long de la réalisation du projet, le porteur sera sollicité pour participer à la coordination et l'exécution de son projet en collaboration avec la commune.

ARTICLE 6 : Mes droits et devoirs

MODERATION DES CONTENUS

Les publications seront modérées afin de vérifier qu'elle respecte le cadre légal, qu'elles soient respectueuses de tous et qu'elles soient en rapport avec le budget participatif de la ville.

RGPD

Les informations recueillies sur la plateforme participative <https://onvotepournosidees.saintgelydufesc.com/> sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de SAINT-GELY-DU-FESC pour la gestion de l'espace de du budget participatif. Vos données personnelles sont gérées au moyen d'un logiciel développé par un prestataire français (CAP COLLECTIF) qui s'est engagé à respecter le RGPD. Les données sont hébergées en France. Les données seront traitées uniquement aux fins d'administration et d'information et de communication du budget participatif. Les données collectées seront communiquées aux seuls agents habilités de la commune. Les données sont conservées pendant de 36 mois. (Sauf données financières 120 mois DGP/SIAF/2017/002 du 30 juin 2017). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Les champs identifiés par un astérisque dans le formulaire d'inscription sur la plateforme sont obligatoires. A défaut, l'utilisation de la plateforme pourraient en être affectés ou rendus impossibles. L'utilisateur s'engage à ce titre à ne communiquer que des informations loyales et licites. Il tiendra informé la Ville de tout changement de ces informations.

Consultez le site nil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : budget-participatif@saintgelydufesc.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Droit à l'image

La commune s'engage à respecter le droit à l'image et à ne pas diffuser de photos des mineurs sans l'accord écrit des parents.

Les adultes autorisent la mairie à utiliser l'image de l'utilisateur sur support photographique, informatique ou vidéo pour la présentation et la communication des actions du budget participatif sur tout support de communication (réseaux sociaux, site web, affiches, ...)

CALENDRIER : (Sous réserve de modification)

ETAPE 1 : DE L'IDÉE AU PROJET

Du 7 septembre au 31 décembre 2024

ETAPE 2 : ETUDES ET VALIDATION PAR LE COMITE CONSULTATIF

Du 7 septembre 2024 au 1^{er} mars 2025 : Etude des projets

Mars 2025 : Avis du comité consultatif

Mars 2025 : Révision des dossiers si avis négatif ou besoin de précision

Avril 2025 : Décision du comité consultatif

Le X avril 2025 : Réunion publique de présentation des projets

ETAPE 3 : VOTE POUR LES PROJETS PRÉFÉRÉS ET CHOIX DES PROJETS RETENUS

Début des votes lors de la réunion publique fin aux vacances scolaires d'été 2025

ÉTAPE 4 : ANNONCE DES RESULTATS & RECONTRE AVEC LES LAUREATS

Lors de la journée des associations 2025

ÉTAPE 5 : REALISATION DES PROJETS

De septembre 2025 à février 2026



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

KP/CP

2024-04-23 / 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : ADHESION AU TIERS ARCHIVEUR OKANTIS

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint délégué aux finances, à la vie économique, à la transition digitale informe le conseil municipal que l'article L212-6-1 du code du patrimoine impose aux collectivités territoriales la conservation et la mise en valeur de leur archivage.

Afin de remplir cette obligation et après avoir établi divers contacts auprès d'organismes habilités, il propose de souscrire un contrat au tiers archiveur OKANTIS, pour l'archivage numérique et le stockage des données. Il est parallèlement nécessaire d'adhérer au GIP (groupement d'intérêt public) OKANTIS.

Par ailleurs, Monsieur STEPHANY précise que ce système d'archivage électronique (SAE) permet de garantir l'authenticité, la fiabilité, la confidentialité et la conservation pérenne des documents.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY et, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 2 abstentions (CI Courtois et G. Fabre) :

- Accepte les termes de la convention constitutive du GIP OKANTIS
- Décide d'adhérer au GIP OKANTIS pour un coût annuel de 250€,
- Désigne, Madame Le Maire, représentante à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

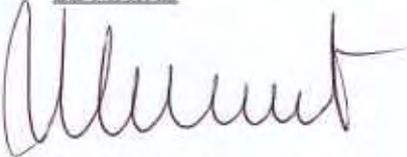
Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :




Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

Réf :

2024.04.23/16

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER DU ROUERGAS – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE VENTE, RENOUELEMENT DES CONCESSIONS ET NOUVELLE REGLEMENTATION POUR L'IDENTIFICATION DES PERSONNES AU JARDIN DU SOUVENIR

Madame Annie LAMOR, Maire Adjoint chargée des Affaires Sociales, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs de vente et de renouvellement des concessions au vu des travaux d'agrandissement du cimetière paysager du Rouergas. Ces tarifs avaient été fixés par délibération du conseil municipal du 8 juin 2017. Ces derniers seront applicables à compter du 24 avril 2024.

Ces travaux vont permettre la création de 22 caveaux et 30 columbariums ;

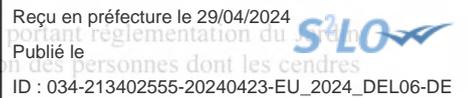
Lors d'une vente de concession, les nouveaux tarifs appliqués seront les suivants :

Nature	Durée de la concession	Tarif de vente en €
Tombe 1 place	30 ans	2 300
Tombe 2 places	30 ans	4 300
Caveau 2 places	50 ans	5 600
Caveau 3 places	50 ans	6 300
Caveau 4 places	50 ans	7 600
Caveau 6 places	50 ans	8 400
Columbarium	50 ans	2 600

Lors du renouvellement des concessions qui s'applique par période de 10 ans, étant précisé que les familles conservent la possibilité de renouveler par période de 10 ans autant de fois que souhaité, les nouveaux tarifs mis en place, seront les suivants :

Nature	Renouvellement de la concession	Tarif de vente en €
Tombe 1 place	Par période de 10 ans	230
Tombe 2 places		430
Caveau 2 places		560
Caveau 3 places		630
Caveau 4 places		760
Caveau 6 places		840
Columbarium		260

La présente délibération abroge l'article 5 de l'arrêté du 15 juin 2017 du Souvenir au cimetière paysager du Rouergas et notamment sur l'identification des personnes dont les cendres auront été dispersées au Jardin du Souvenir.



Désormais, les plaquettes normalisées et identiques apposées sur le mur dédié à cet effet seront fournies par les entreprises de pompes funèbres, selon un modèle joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Annie Lamor, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les nouveaux tarifs pour la vente et le renouvellement de concession ;
- **APPROUVE** la nouvelle réglementation portant sur l'identification des personnes au Jardin du Souvenir

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

DGS/SN

2024-04-23 / 17

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : SALLE CULTURELLE INTERCOMMUNALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP (CCGPSL) ET LA VILLE DE ST GELY DU FESC DANS LE CADRE DU TRANSFERT AU TITRE D'EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture, rappelle au conseil municipal que par une délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2019 portant sur la modification de l'intérêt communautaire, la salle culturelle de l'espace Georges Brassens à Saint-Gély-du-Fesc a été définie d'intérêt communautaire et identifiée comme étant une structure pivot de cette politique. S'agissant de biens, la mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements. Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais la transmission des droits et obligations du propriétaire qui sont des démembrements du droit de la propriété.

Par délibération en date du 13 avril 2023, ont été définies les modalités de mise à disposition de cet équipement au profit de la commune afin de lui permettre l'exercice des missions d'intérêt général dans le secteur culturel relevant de sa compétence communale.

Au terme d'un an de fonctionnement de cet équipement et au regard des ajustements qui ont été nécessaires, tant en terme de responsabilité que d'organisation, il convient de délibérer à nouveau sur les modalités de mise à disposition de la salle culturelle intercommunale au profit de la commune.

En conséquence, il importe de préciser à nouveau la répartition des devoirs et obligations entre le prêteur - la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, et le bénéficiaire - la Ville de Saint-Gély-du-Fesc.

- **CONSIDERANT** qu'afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale.
- **CONSIDERANT** que la ville de Saint-Gély-du-Fesc a conservé sa compétence en matière de politique culturelle,
- **CONSIDERANT** l'importance et la qualité de la politique culturelle communale et la nature de l'occupation de la salle en découlant,

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc ont en vue de parvenir à l'établissement d'une convention de mise à disposition de la salle respectueuse des projets culturels respectifs. La présente convention de mise à disposition porte notamment

- **DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR** : La présente convention entre en vigueur à compter du 1er Mars 2024 pour une durée de 10 (dix) ans automatiquement renouvelée par reconduction expresse à son échéance pour une durée identique, à moins que l'une des parties fasse savoir à l'autre, au moins 6 (six) mois avant cette échéance, qu'elle s'oppose à son renouvellement
- **PLANIFICATION** : les activités pouvant être accueillies au sein de l'équipement sont de 3 types, qu'elle sera libre d'organiser ou de faire organiser, sous son entière responsabilité :
 - La programmation culturelle de la ville nommée « La Saison culturelle de la Devoiselle »
 - Des événements ponctuels de la Ville
 - Les manifestations des associations Saint-Gilloises et des établissements scolaires,**Une proposition de calendrier d'occupation** (« la Saison culturelle de la Devoiselle », les manifestations des associations Saint-Gilloises et les actions communales) sera proposée à « la CCGPSL » ou « le prêteur » selon des **échéances précisées dans la convention de gestion.**
- **AFFECTATION / CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE SERVICE PUBLIC** : Le Bénéficiaire (la Ville de Saint-Gély-du-Fesc) peut proposer d'y accueillir une activité présentant un intérêt communal, que ce soit sur le plan culturel ou de la médiation culturelle. Le Bénéficiaire (la Ville de Saint-Gély-du-Fesc) est libre d'organiser ou de faire organiser, sous son entière responsabilité, des événements ponctuels dans l'Equipement pouvant ne pas relever de l'affectation mentionnée ci-dessus. Il favorise, dans la mesure du possible, l'organisation d'événements d'intérêt communautaire. Ces événements ponctuels viennent en supplément de la programmation culturelle de la ville.
- **DELIVRANCE DES TITRES D'OCCUPATION** : « La CCGPSL » ou « le prêteur » autorise le Bénéficiaire à délivrer des titres de sous-occupation, notamment aux associations de la ville. En cas de sous-occupation, afin de garantir le bon usage du lieu, le Bénéficiaire s'engage à faire signer au sous-occupant une convention de mise à disposition et le règlement intérieur de l'établissement.
- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : Compte tenu de l'occupation s'inscrivant dans l'intérêt général, il est convenu qu'aucune redevance ne sera réclamée par « la CCGPSL » ou « le prêteur ». Dans le cadre de la programmation de la ville, « la CCGPSL » ou « le prêteur » mettra à disposition l'Equipement.

Les modalités d'occupations sont explicitées dans la convention de gestion.

En découle le projet de « convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la ville de Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre du transfert au titre d'équipement d'intérêt communautaire de la salle culturelle » présent en annexe qu'il est proposé aux membres du conseil d'approuver.

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc ont œuvré en vue de parvenir à l'établissement d'une convention de mise à disposition de la salle respectueuse des projets culturels respectifs. Cette dernière a été ratifiée par le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, et par madame le maire de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc, tous deux ayant délégation de leur organe délibérant pour signer la convention mettant un équipement culturel communautaire à disposition de la commune.

Toutefois, si madame le maire dispose bien d'une délégation (article L. 2122-22, 5° du CGCT / délibération du 13 septembre 2022) en matière de louage de choses, limitée aux engagements d'une durée maximale de 12 ans, il s'est posé la question de savoir s'il doit être tenu compte, pour le calcul de cette durée, des reconductions. Aucune décision de justice topique n'a été identifiée sur ce point. Cependant, à titre prudentiel, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention.

En découle le projet de convention tel qu'annexé qu'il est proposé aux membres du conseil d'approuver, annulant et remplaçant la convention approuvée précédemment, par délibération n°2023.04.13-03 du 13 avril 2023.

- VU l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,
- VU les articles L. 1321-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération communautaire n°03-04-2019 du 16 avril 2019 déterminant la liste des équipements d'intérêt communautaire,

- **VU** la délibération de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 23 janvier 2021 par laquelle elle met à disposition la salle culturelle de l'espace Georges Brassens à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup,
- **VU** la délibération n°08-10-2021 du 19 octobre 2021 du conseil communautaire approuvant le rapport de la CLECT relatif au transfert de la salle de spectacle Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc,
- **VU** la délibération n°2023.04.13-03 du 13 avril 2023 portant approbation de la convention de mise à disposition de la salle de spectacle intercommunale établie entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc,
- **VU** la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre du transfert au titre d'intérêt communautaire de la salle culturelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de la salle de spectacle intercommunale établie entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc telle qu'annexée,
- **Autorise** madame le maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

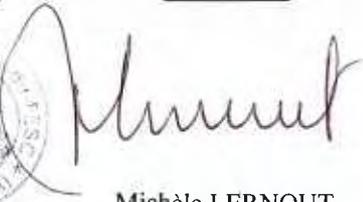
Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT

**CONVENTION DE MISE A DISPOSIT
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP
ET
LA VILLE DE SAINT-GELY-DU-FESC
DANS LE CADRE DU TRANSFERT
AU TITRE D'EQUIPEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE
DE LA SALLE CULTURELLE**

ENTRE :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est à Hôtel de Communauté, 25 All. de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières, représentée par Monsieur Alain BARBE, Président, autorisé par délibération en date du 7 décembre 2021.

Ci-après dénommé « la CCGPSL » ou « le prêteur »

D'UNE PART,**ET :**

La VILLE DE SAINT-GÉLY-DU-FESC représentée par son Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du ... et reçue à la Préfecture de l'Hérault le

Ci-après dénommée « Le Bénéficiaire ».

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup est compétente de plein droit, depuis sa création le 1^{er} janvier 2010, en matière de « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » et reconduit à chaque révision statutaire, notamment le 16 avril 2019 et le 24 mai 2022, en application de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des communautés de communes (MAPTAM) aujourd'hui codifié à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

DEFINITIONS

« **La CCGPSL** » ou « **le prêteur** » : désigne la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup en tant que détenteur des droits et obligations du Propriétaire,

Le Bénéficiaire : désigne la Commune de Saint-Gély-du-Fesc,

L'Équipement : désigne le Salle culturelle intercommunale, située à Saint-Gély-du-Fesc, en tant qu'équipement d'intérêt communautaire composé des biens mentionnés

Affectation : désigne la destination de l'équipement,

Évènement ponctuel : désigne tout événement de courte durée n'étant pas incompatible avec l'affectation de l'équipement et ne la remettant pas en cause,

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de mettre à disposition du Bénéficiaire l'équipement désigné ci-après (article 3) afin de lui permettre l'exercice des missions d'intérêt général dans le secteur culturel relevant de sa compétence communale. En conséquence, il importe de préciser la répartition des devoirs et obligations entre « la CCGPSL » ou « le prêteur » et le Bénéficiaire.

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Le contrat est constitué par la convention et ses annexes. En cas de contradiction ou de divergence d'interprétation entre ces pièces, il est convenu que la convention prévaudra sur ses annexes.

Il est convenu que le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle peut être modifié unilatéralement par la Communauté de communes, notamment en vue de s'adapter aux problématiques rencontrées à l'usage ou bien encore en vue de se conformer à des modifications réglementaires intervenant en la matière.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

Les biens objet de la présente convention, ci-après dénommé « l'Equipement » Saint-Loup à Saint-Gély-du-Fesc (34980) pour une surface approximative de la parcelle transférée de 7a1Zca portée au cadastre sous les références section BE 167 pour partie. Ils se composent d'un immeuble appartenant au domaine public décrit en annexe n°1. La propriété de l'espace est actée par le relevé géomètre joint en annexe n°2.

ARTICLE 4 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} Mars 2024 pour une durée de 10 (dix) ans. Elle sera automatiquement renouvelée par reconduction expresse à son échéance pour une durée identique, à moins que l'une des parties fasse savoir à l'autre par courrier recommandé avec avis de réception, au moins 6 (mois) mois avant cette échéance, qu'elle s'oppose à son renouvellement.

ARTICLE 5 – ENTREE DANS LES LIEUX

Le Bénéficiaire déclare avoir une parfaite connaissance des dits lieux et les accepter en l'état. Un état des lieux contradictoire sera établi, dans les meilleurs délais, entre les parties.

ARTICLE 6 – CO-GESTION/GOUVERNANCE

Poursuivant une volonté d'optimisation de la gestion de la salle de spectacle et considérant la recherche de synergies dans les politiques culturelles des parties, s'ajoutera à la présente une convention de gestion dédiée à ces seuls enjeux.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE SERVICE PUBLIC

Le Bénéficiaire peut proposer d'y accueillir une activité présentant un intérêt communal, que ce soit sur le plan culturel ou de la médiation culturelle. Le Bénéficiaire est libre d'organiser ou de faire organiser, sous son entière responsabilité, des événements ponctuels dans l'Equipement ne relevant pas de l'affectation mentionnée ci-dessus. Il favorise, dans la mesure du possible, l'organisation d'évènements d'intérêt communautaire. Ces événements ponctuels viennent en supplément de la programmation culturelle de la ville

ARTICLE 8 - PLANIFICATION

Les activités pouvant être accueillies au sein de l'équipement sont de 3 types, qu'elle sera libre d'organiser ou de faire organiser, sous son entière responsabilité

- La programmation culturelle de la ville nommée « La Saison culturelle de la Devoiselle »
- Des événements ponctuels de la Ville
- Les manifestations des associations Saint-Gilloises et des établissements scolaires,

Une proposition de calendrier d'occupation (« la Saison culturelle de la Devoiselle », les manifestations des associations Saint-Gilloises et les actions communales) sera proposée à « la CCGPSL » ou « le prêteur » selon des échéances précisées dans la convention de gestion

Le Bénéficiaire s'engage à communiquer annuellement au « la CCGPSL » ou « le prêteur » tous les éléments se rattachant à l'organisation et aux conditions d'exercice de cette activité, afin qu'il puisse en apprécier l'impact sur la pérennité et les caractéristiques techniques de l'ouvrage.

ARTICLE 9 – DELIVRANCE DES TITRES D'OCCUPATION

« La CCGPSL » ou « le prêteur » autorise le Bénéficiaire à délivrer des titres de sous-occupation, notamment aux associations de la ville. En cas de sous-occupation, afin de garantir le bon usage du lieu, le Bénéficiaire s'engage à faire signer au sous-occupant une convention de mise à disposition et le règlement intérieur de l'établissement.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

10.1. Responsabilité du Bénéficiaire

En tant qu'autorité en charge du service public géré au sein de l'Equipement durant les périodes qui lui sont dévolues, le Bénéficiaire fait son affaire personnelle de tous les risques, réclamations et litiges pouvant provenir directement ou indirectement de l'activité y étant exercée. A ce titre, le Bénéficiaire assumera, tant à l'égard de « la CCGPSL » ou « le prêteur » de ses agents, des usagers que des tiers, l'indemnisation des préjudices occasionnés par lui-même ou par les occupants autorisés par lui, tenant aux conditions d'exercice de l'activité tels que ceux consécutifs à un défaut de sécurité ou de prudence, ou à une exploitation de l'Equipement dans des conditions

anormales. La responsabilité du Bénéficiaire ne pourra être écartée, à ce titre, du tiers imprévisible et irrésistible, ou s'il est établi que le dommage occasionné est commis par « la CCGPSL » ou « le prêteur ».

Dans le cas où la responsabilité de « la CCGPSL » ou « le prêteur » serait néanmoins recherchée pour quelque cause que ce soit ayant un rapport avec l'activité exploitée dans l'Équipement, le Bénéficiaire relèvera « la CCGPSL » ou « le prêteur » indemne de toute condamnation, y compris des dépens et des frais irrépétibles, sauf faute imputable « la CCGPSL » ou « le prêteur ».

Le Bénéficiaire est tenu de faire procéder à ses frais aux réparations lorsqu'elles sont consécutives à un usage des locaux, des matériels ou des équipements, comme les équipements scéniques et scénographiques, et de sécurité des ERP.

Le bénéficiaire est seul responsable, enfin, des conséquences dommageables liées aux événements qu'il organise ou fait organiser dans l'Équipement.

10.2 Responsabilité de « la CCGPSL » ou « le prêteur »

« La CCGPSL » ou « le prêteur » est responsable, tant à l'égard du Bénéficiaire, de ses agents, des usagers que des tiers, de ses obligations, notamment en matière de travaux. Il fait son affaire personnelle de tous les risques, réclamations et litiges pouvant provenir directement ou indirectement de ce fait. Il est seul responsable, enfin, des conséquences dommageables liées aux événements qu'il organise ou fait organiser dans l'Équipement.

ARTICLE 11– SECURITE

« La CCGPSL » ou « le prêteur », en sa qualité d'exploitant des ouvrages, sera responsable de la sécurité de l'Équipement, lequel présente la qualité d'Établissement Recevant du Public (ERP) au sens de l'article R-123 2 du code de la construction et de l'habitation, pendant et en dehors des heures d'ouverture (matériel et prestations de surveillance). A ce titre, il devra notamment s'assurer en permanence de la bonne tenue de l'établissement au regard de la réglementation (Articles R.123-3 et R.123-43 du code de la construction et de l'habitation).

« La CCGPSL » ou « le prêteur » et le Bénéficiaire doivent se conformer aux prescriptions réglementaires concernant notamment :

- Le bon ordre et la tenue des manifestations ;
- La sécurité et la salubrité publiques ;
- Les établissements recevant du public ;
- Le code du travail.

Afin de pourvoir aux obligations en matière de sécurité incendie et d'Assistance à Personnes pour un ERP relevant de type L la catégorie 3 avec espace scénique intégré de catégorie M2, l'instance utilisatrice s'occupera de la présence d'un agent SSIAP 1 pour toute manifestation organisée sous sa responsabilité au sein de l'Équipement.

Le Bénéficiaire doit s'assurer du respect de l'effectif maximal pouvant être accueilli sur le site.

Le Bénéficiaire devra veiller au libre accès à toutes les sorties et aux issues de secours des locaux durant les périodes d'exploitation.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

Le Bénéficiaire souscrit, auprès d'une compagnie notoirement solvable, un contrat d'assurances comportant une garantie « Responsabilité civile » couvrant le Bénéficiaire des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers, des usagers, de « la CCGPSL » ou « le prêteur » ou de toute personne se trouvant dans les lieux à raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels, consécutifs ou non consécutifs, qui trouvent leur origine dans la mise à disposition, l'exploitation de l'Équipement ou plus généralement dans l'exécution de ses obligations.

Il fait son affaire de souscrire toutes les garanties qu'il juge utiles au titre de ses propres biens présents dans l'immeuble. Une attestation d'assurance sera transmise à « la CCGPSL » ou « le prêteur ».

ARTICLE 13 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Compte tenu de l'occupation s'inscrivant dans l'intérêt général, il est convenu qu'aucune redevance ne sera réclamée par « la CCGPSL » ou « le prêteur ». Dans le cadre de la programmation de la ville, « la CCGPSL » ou « le prêteur » mettra à disposition l'Équipement.

ARTICLE 14 – USAGE DU NOM DE LA SALLE DE SPECTACLE

« La CCGPSL » ou « le prêteur » autorise le Bénéficiaire à utiliser ce nom dans le cadre de l'activité de service public qu'il exerce en application de la présente convention.

ARTICLE 15 - CLAUSE DE COMMUNICATION

Le Bénéficiaire s'engage à ce qu'il soit fait mention du nom et du logo de « la CCGPSL » ou « le prêteur » conformément à sa charte graphique, sur l'ensemble des documents de communication relatifs à des manifestations organisées dans l'Équipement à rayonnement communautaire. Il fait, à ce titre, son affaire, de négocier avec les tiers l'insertion de cette mention pour les manifestations qu'il organise.

ARTICLE 16 – TRAVAUX

« La CCGPSL » ou « le prêteur » dispose d'un droit d'accès constant pendant les périodes de mise à disposition de la salle. Si « la CCGPSL » ou « le prêteur » estime que l'exécution des travaux ou des opérations de maintenance spécifiques implique une fermeture totale ou partielle de l'Équipement au public, il en informe le Bénéficiaire par courrier ou courriel dans un délai d'un (1) mois. « La CCGPSL » ou « le prêteur » est exonéré de cette obligation en cas de travaux urgents nécessaire en vue d'assurer le fonctionnement normal de l'équipement.

ARTICLE 17 – RESILIATION**17- 1 Résiliation pour motif d'intérêt général**

Chacune des parties dispose de la possibilité de résilier unilatéralement, à tout moment, la présente convention pour motif d'intérêt général. Une phase de concertation sera proposée afin de parvenir à une solution amiable.

En cas d'échec de cette procédure, la partie à l'origine de cette procédure en informe alors son cocontractant dans un délai raisonnable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sauf à établir l'existence d'un préjudice indemnisable, la résiliation du contrat n'emporte pas de droit à indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le délai de préavis est porté à 6 mois.

17- 2 Résiliation pour cas de force majeure

Dans le cas où, du fait de la survenance d'un cas de force majeure, l'exécution du présent contrat s'avère définitivement compromise ou se trouve suspendue, les parties disposent de la possibilité de résilier le contrat de manière unilatérale. La résiliation du contrat n'emporte pas de droit à indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties. Aucun délai de préavis n'est imposé en cas de résiliation en cas de force majeure.

17- 3 Résiliation en cas de manquements graves ou répétés

En cas de manquements graves et répétés n'ayant pas cessé après mise en demeure, les parties disposent de la possibilité de résilier le contrat de manière unilatérale. La résiliation du contrat n'emporte pas de droit à indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le délai de préavis est porté à 3 mois.

ARTICLE 18 - CESSION DE CONTRAT

La présente convention est conclue à titre strictement personnel de sorte qu'aucune des parties ne pourra céder partiellement ou totalement ses droits.

ARTICLE 19 - IMPOTS ET CHARGES

« La CCGPSL » ou « le prêteur » a à sa charge le montant des impôts et taxes, ainsi que des frais d'installation, d'abonnement et de consommation de fluides (eau, EDF, gaz, téléphone...) relatifs à ce bien. Il assurera également à ses frais les vérifications périodiques des équipements de l'ouvrage, les installations électriques, de sécurité, des ouvrants, portes, portails, et du matériel culturel propre à l'ouvrage.

ARTICLE 20 - NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions de la présente convention se révéla(en)t nulle(s) ou éta(en)t tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée sauf si la ou les disposition(s) invalide(s) présentai(en)t un caractère substantiel et que leur disparition remettrait en cause l'équilibre contractuel.

Les parties s'engagent alors à se revoir dans les meilleurs délais afin de déterminer les moyens de remédier

à cette situation. Elles feront leurs meilleurs efforts pour substituer, si possible, la disposition invalidée par une disposition valide aussi similaire que possible ayant

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
Reçu en préfecture le 25/04/2024
Publié le
ID : 034-213402555-20240423-DGS_2024_06-DE

ARTICLE 21– ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties font élection de domicile aux adresses suivantes :

Pour « la CCGPSL » ou « le prêteur » : Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, Hôtel de Communauté, 25 All. de l'Espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

Pour le Bénéficiaire : Hôtel de Ville, Rue de Fontgrande 34980 SAINT-GÉLY DU FESC

Annexes :

- n°1 : Descriptif de l'équipement (fiche technique)
- n°2 : Limitation de l'équipement (relevé géomètre)
- n°3 : règlement intérieur pour l'utilisation de la salle par les communes et associations intercommunales

Fait en deux exemplaires originaux.

A Saint-Mathieu-de-Trévières, le

<p>Pour le Bénéficiaire :</p> <p>Hôtel de Ville Rue de Fontgrande 34980 SAINT-GÉLY DU FESC</p> <p>Mme Michèle LERNOUT, Maire</p>	<p>Pour « la CCGPSL » ou « le prêteur » :</p> <p>Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup Hôtel de Communauté 25 All. de l'Espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières</p> <p>M. Alain BARBE, Président</p>
--	--



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

DGS/SN

2024-04-23 / 18

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : SALLE CULTURELLE INTERCOMMUNALE – CONVENTION DE GESTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP (CCGPSL) ET LA VILLE DE ST GELY DU FESC

Monsieur Philippe LECLANT, Maire adjoint chargé de la Culture, rappelle au conseil municipal que par une délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2019 portant sur la modification de l'intérêt communautaire, la salle culturelle de l'espace Georges Brassens à Saint-Gély-du-Fesc a été définie d'intérêt communautaire et identifiée comme étant une structure pivot de cette politique. S'agissant de biens, la mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements. Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais la transmission des droits et obligations du propriétaire qui sont des démembrements du droit de la propriété.

Par délibération en date du 13 avril 2023, ont été définies les modalités de gestion de cet équipement au profit de la commune afin de lui permettre l'exercice des missions d'intérêt général dans le secteur culturel relevant de sa compétence communale.

Au terme d'un an de fonctionnement de cet équipement et au regard des ajustements qui ont été nécessaires, tant en terme de responsabilité que d'organisation, il convient de délibérer à nouveau sur les modalités de gestion de la salle culturelle intercommunale au profit de la commune.

- **CONSIDERANT** qu'afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale.
- **CONSIDERANT** que la ville de Saint-Gély-du-Fesc a conservé sa compétence en matière de politique culturelle, l'importance et la qualité de la politique culturelle communale et la nature de l'occupation de la salle en découlant,
- **CONSIDERANT** les interconnexions matérielles et les liens techniques existant entre l'équipement culturel intercommunal et son environnement composé d'un équipement municipal et d'un espace public municipal.
- **CONSIDERANT** la recherche de mutualisation justifiée par une gestion de la salle de spectacle précédemment construite et gérée par la commune,

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc ont œuvré en vue de parvenir à une gestion de la salle mutualisée et respectueuse des projets culturels respectifs. La présente convention a pour objet de déterminer et organiser les éléments de missions de gestion partagées entre la Ville et l'intercommunalité. Ses principales clauses portent sur :

- **COGESTION - GOUVERNANCE** : Dans le cadre du suivi spectacle, le CCGPSL et locataire pourront se réunir sur demande au minimum une fois par an.
Le comité de pilotage et le comité technique constitueront les deux instances de gouvernance du lieu.
- **GESTION DE L'EQUIPEMENT** : A raison du transfert de l'équipement, la CCGPSL en assume les obligations et les responsabilités. La CCGPSL et la ville de Saint-Gély-du-Fesc s'entendent sur une utilisation alternée du lieu. Cette alternance d'occupation est définie et précisée dans le cadre du planning d'occupation soumis à validation du Comité Technique. Le cas échéant des arbitrages pourront être portés au sein du Comité de Pilotage. Cette alternance d'occupation est définie et précisée dans le cadre d'un planning d'occupation.

Tenant compte des temps de fermeture et d'entretien du lieu, 300 jours dont 39 Week-end (vendredi samedi et dimanche) sont utilisables et seront répartis de la façon suivante :

- Pour la ville de Saint-Gély-du-Fesc : 140 jours d'occupation plateau* dont 22 week-ends, dont 5 week-ends sur la période du 1er de juin au 15 juillet.
- Pour la CCGPSL : 160 jours d'occupation plateau* dont 22 week-ends, dont 1 week-end en Juin.

Le mois de juin sera en priorité destiné aux événements organisés par la ville et ses associations. La CCGPSL disposera de 3 jours au bénéfice des associations culturelles intercommunales, des autres communes de l'intercommunalité ou de sa propre programmation.

Un même week-end pourra donner lieu à la programmation de manifestations de la CCGPSL et de la Ville. Les week-ends du mois de juillet seront répartis entre les deux utilisateurs au même titre que les autres week-ends de l'année.

En découle le projet de convention tel qu'annexé qu'il est proposé aux membres du conseil d'approuver, annulant et remplaçant la convention approuvée précédemment, par délibération n°2023.04.13-03 du 13 avril 2023.

- VU l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,
- VU les articles L. 1321-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération communautaire n°03-04-2019 du 16 avril 2019 déterminant la liste des équipements d'intérêt communautaire,
- VU la délibération de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 23 janvier 2021 par laquelle elle met à disposition la salle culturelle de l'espace Georges Brassens à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup,
- VU la délibération n°08-10-2021 du 19 octobre 2021 du conseil communautaire approuvant le rapport de la CLECT relatif au transfert de la salle de spectacle Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc,
- VU la délibération n°2023.04.13-04 du 13 avril 2023 portant approbation de la convention de gestion de la salle de spectacle intercommunale établie entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc,
- VU la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc dans le cadre du transfert au titre d'intérêt communautaire de la salle culturelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de gestion de la salle de spectacle intercommunale établie entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc telle qu'annexée,
- **Autorise** madame le maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT

**CONVENTION DE GESTION
DE LA SALLE CULTURELLE
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP
ET
LA VILLE DE SAINT-GELY-DU-FESC**

ENTRE :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est à Hôtel de Communauté, 25 All. de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières, représentée par Monsieur Alain BARBE, Président, autorisée par délibération en date du

Et reçu à la Préfecture de l'Hérault le

Ci-après dénommé « La CCGPSL »

D'UNE PART,

ET :

La VILLE DE SAINT-GÉLY-DU-FESC représentée par son Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date du

Et reçue à la Préfecture de l'Hérault le ...

Ci-après dénommée « La ville ».

D'AUTRE PART

VU l'article L. 5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 1321-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n°03-04-2019 du 16 avril 2019 déterminant la liste des équipements d'intérêt communautaire,

VU la demande de permis de construire valant permis de démolir (n° PC 34255 20 M0007) déposée par le président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup le 05 mars 2020 pour la reconfiguration et l'extension de la salle culturelle de l'espace Georges Brassens en salle de spectacle et l'arrêté de permis de construire, délivré par le maire de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 09 juillet 2020,

VU la délibération de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 23 janvier 2021 par laquelle elle met à disposition la salle culturelle de l'espace Georges Brassens à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup,

VU la délibération communautaire n°08-10-2021 du 19 octobre 2021 approuvant le rapport de la CLECT sur le transfert de la salle de spectacle Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc,

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup est compétente de plein droit, depuis sa création le 1^{er} janvier 2010, en matière de « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » et reconduit à chaque révision statutaire, notamment le 16 avril 2019 et le 24 mai 2022, en application de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des communautés de communes (MAPTAM) aujourd'hui codifié à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Suivant ces dispositions, l'intérêt communautaire auquel est subordonné l'exercice de cette compétence est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers.

Par délibération n°03-04-2019 du 16 avril 2019, le conseil communautaire a ainsi défini cet intérêt communautaire et a arrêté la liste des équipements concernés, dont la salle de spectacle Georges Brassens à Saint-Gély-du-Fesc.

En conséquence, et par effet des dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT, les différents équipements visés par cette délibération, ont été mis de plein droit à disposition de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Le transfert de compétence emporte substitution de la communauté de communes dans les droits et obligations de la Ville sur l'équipement que constitue la salle culturelle.

Le 05 mars 2020 le président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a déposé une demande de permis de construire valant permis de démolir (n° PC 34255 20 M0007), complétée le 06 mai 2020, pour la reconfiguration et l'extension de la salle culturelle de l'espace Georges Brassens en salle de spectacle intercommunale. Le projet comprend la démolition du hall d'entrée (102 m²), la conservation du volume de la salle de spectacle existante et la création de deux extensions (362 m²). L'arrêté de permis de construire est délivré par le maire de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc en date du 09 juillet 2020.

Par délibération n°08-10-2021 du 19 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé le rapport de la CLECT sur le transfert de la salle de spectacle Georges Brassens de Saint-Gély-du-Fesc.

Afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Conformément à la convention de mise à disposition signée entre la Ville de St Gely du Fesc et de la Communauté de communes, il a été convenu que la Ville dispose d'un nombre de créneaux d'utilisation de la salle de spectacle supérieure aux autres communes utilisatrices de la salle en raison de la qualité et l'ampleur de sa programmation culturelle ainsi qu'au regard de la mise en commun de moyens organisés par la présente convention.

En conséquence de quoi, il a été convenu entre La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et la Ville de Saint-Gély-du-Fesc ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer et organiser les éléments et l'intercommunalité.

ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Le contrat est constitué par la convention et ses annexes. En cas de contradiction ou de divergence d'interprétation entre ces pièces, il est convenu que la convention prévaut sur ses annexes.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

Les biens objet de la présente convention, ci-après dénommés « l'Équipement », sont situés avenue du Pic Saint-Loup à Saint-Gély-du-Fesc (34980) pour une surface approximative de la parcelle transférée de 4a85ca portée au cadastre sous les références BE53 pour partie. Ils se composent d'un immeuble appartenant au domaine public décrit en annexe n°1.

La propriété de l'espace est actée par le relevé géomètre joint en annexe n°2.

ARTICLE 4 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} Mars 2024 pour une durée de 10 (dix) ans. Elle sera automatiquement renouvelée par tacite reconduction à son échéance pour une durée identique, à moins que l'une des parties fasse savoir à l'autre par courrier recommandé avec avis de réception, au moins 12 (douze) mois avant cette échéance, qu'elle s'oppose à son renouvellement.

En cas de non-renouvellement de la convention à son expiration, il sera fait application des dispositions de l'article 8 [RESILIATION].

ARTICLE 5 – COGESTION - GOUVERNANCE

Dans le cadre du suivi de la gestion de la salle de spectacle, le CCGPSL et locataire pourront se réunir sur demande de l'une des parties si besoin, au minimum une fois par an.

5-1 Comité de pilotage :

Un comité de pilotage sera constitué dans les meilleurs délais entre les représentants de chacune des parties.

Il est composé :

- Pour le CCGPSL : du Président de la Communauté de communes, qui en assure la présidence, du Vice-Président en charge de la Culture, du Directeur de cabinet, de la Directrice Générale des Services, du Directeur Général Adjoint, de la Direction « Culture et Patrimoine » et du Directeur de l'équipement.
- Pour le Bénéficiaire : du Maire de Saint-Gély-du-Fesc, du Maire-Adjoint délégué à la Culture, du Directeur Général des Services, de la responsable du service « Culture-animation-communication » et de la Directrice des services techniques. Chacun des membres du comité de pilotage peut désigner un représentant pour le remplacer en cas d'empêchement. Les parties déterminent librement les modalités de fonctionnement du comité, étant entendu que chacune des parties est libre de le convoquer à tout moment.

Il a pour objet de :

- Faciliter les échanges d'informations et de documents entre les parties afin de permettre la bonne exécution de la convention,
- Préparer les avenants à la présente convention,
- Prévenir et, le cas échéant, résoudre les litiges pouvant survenir entre les parties,
- Évoquer, plus généralement, tout sujet que les parties estimerait opportun de lui soumettre,
- Faciliter la mise en œuvre opérationnelle du partenariat (planification, suivi technique, financements),
- Évaluer, arbitrer et piloter les dispositions prises,
- Le cas échéant procéder aux arbitrages relatifs à la co-construction du planning d'occupation.

Il se réunit pour la première fois dans le mois suivant la date d'approbation de la présente convention, puis, au moins deux fois par an.

5-2 Comité technique :

Il constitue une instance de coordination des activités développées au sein de l'Équipement et une instance technique.

Il est composé :

- Pour le CCGPSL : du Directeur Général Adjoint, de la Direction « Culture et Patrimoine », du directeur et du régisseur général de l'Équipement.

- Pour le Bénéficiaire : du Directeur Général des Services, de la responsabilité animation-communication », et le cas échéant un ou plusieurs représentants techniques assurant les fonctions de régisseur général et de la Direction

Chacun ses membres du comité de programmation peuvent désigner un représentant pour le remplacer en cas d'empêchement. Les parties déterminent librement les modalités de fonctionnement du comité de technique. Ce comité se réunit pour la première fois dans le mois suivant la date d'approbation de la présente convention, puis, au moins une fois par trimestre.

Il a pour objet de :

- Co construire le planning d'occupation de l'Equipement dont, les périodes de fermeture au public, ainsi que les périodes liées à la maintenance des systèmes et des installations,
- Partager les thématiques de programmation de chacune des parties,
- Suivre les outils collaboratifs liés à la mutualisation des espaces et des matériels,
- Coordonner les actions des parties au regard de leurs obligations respectives,
- Faciliter les échanges d'informations et de documents entre les parties autour de la gestion courante de l'Equipement,
- Préparer les travaux du comité de pilotage.

5-3 : Rapport annuel à la charge du Bénéficiaire

Au moins une fois par an, le Bénéficiaire adresse, pour information, un rapport au CCGPSL portant sur la gestion technique et l'activité de l'Equipement. Il fait notamment mention des rubriques suivantes :

Pour la gestion technique :

- Les dégradations éventuellement survenues (pannes, dégradations, renouvellement...)
- Tout événement méritant d'être signalé.

Pour l'activité :

- Le nombre de manifestations organisées dans l'Equipement par le Bénéficiaire ou par un tiers,
- Le descriptif succinct de chacune de ces manifestations, ainsi que leur durée,
- Le nombre de spectateurs, lorsqu'il est connu, y ayant assisté,
- Toutes mesures préconisées pour maintenir et/ou développer le nombre de manifestations d'intérêt communautaire.

Rapport annuel à la charge de la CCGPSL

Une fois par an, le CCGPSL adresse au Bénéficiaire, pour information, un rapport portant sur les travaux d'investissement réalisés sur l'Equipement ainsi que sur les travaux d'investissement ou de maintenance programmés.

ARTICLE 6 – GESTION DE L'EQUIPEMENT

A raison du transfert de l'équipement, la CCGPSL en assume les obligations et les responsabilités.

Pour autant, poursuivant une recherche d'optimisation de la gestion de l'équipement, la CCGPSL et la ville de Saint-Gély-du-Fesc s'entendent sur une utilisation alternée du lieu. Cette alternance d'occupation est définie et précisée dans le cadre du planning d'occupation soumis à validation du Comité Technique. Le cas échéant des arbitrages pourront être portés au sein du Comité de Pilotage. Cette alternance d'occupation est définie et précisée dans le cadre d'un planning d'occupation.

Le Planning d'occupation présentera de façon détaillée l'occupation souhaitée de septembre de l'année N à août de l'année N +1. Après avis du Comité technique et validation du Comité de pilotage une flexibilité pourra être apportée aux deux parties.

Le planning d'occupation est établi sur les bases suivantes :

- Fermeture du théâtre : du 14 juillet au 15 août, le 1^{er} mai et les vacances scolaires de Noël. En cas d'une opportunité de programmation exceptionnelle, son ouverture pourra être prolongée jusqu'au 20 juillet, conformément aux modalités de planification de l'utilisation du lieu.

Tenant compte des temps de fermeture et d'entretien du lieu, 300 jours dont 39 Week-end (vendredi samedi et dimanche) sont utilisables et seront répartis de la façon suivante :

- Pour la ville de Saint-Gély-du-Fesc : 140 jours d'occupation plateau* dont 22 week-ends, dont 5 week-ends sur la période du 1^{er} de juin au 15 juillet.
- Pour la CCGPSL : 160 jours d'occupation plateau* dont 22 week-ends, dont 1 week-end en Juin.

Le mois de juin sera en priorité destiné aux événements organisés par la ville disposera de 3 jours au bénéfice des associations culturelles intercommunales, des autres communes de l'intercommunalité ou de sa propre programmation.

Un même week-end pourra donner lieu à la programmation de manifestations de la CCGPSL et de la Ville. Les week-ends du mois de juillet seront répartis entre les deux utilisateurs au même titre que les autres week-ends de l'année.

*L'occupation plateau comprend toutes les utilisations du lieu : phases de montage, de démontage, de répétition et de représentation.

Certaines de ces activités pourront se dérouler sur plusieurs jours consécutifs ne pouvant excéder 6 jours consécutifs d'occupation plateau, sauf exceptions dans le cadre de la saison culturelle de la ville de Saint-Gély-du-Fesc et celle de la CCGPSL qui devront être validées par le Comité technique.

Une proposition de calendrier d'occupation pour « la Saison Culturelle de la Devoiselle », les Festivals coorganisés par la ville ou par la CCGPSL et la saison culturelle de la CCGPSL sera étudiée dans le cadre d'un Comité technique **au plus tard au 1er mars de l'année N.**

Pour toutes les autres actions communales et celles des associations Saint-Gilloises, un calendrier d'occupation sera étudié dans le cadre d'un Comité technique **au plus tard 1er juin de l'année N.**

Des demandes ponctuelles présentées en cours d'année par la ville de Saint-Gély-du-Fesc pour son compte ou dans le cadre d'une sous-occupation feront l'objet d'un échange technique entre la ville Saint-Gély-du-Fesc et la CCGPSL dans les meilleurs délais **à minima 1 mois avant la date d'échéance.**

En cas de demandes supérieures aux créneaux disponibles, un arbitrage sera opéré lors d'un Comité technique.

Les réservations s'établiront selon les priorités suivantes :

- Programmation culturelle de la CCGPSL
- Programmation de la saison Culturelle de la Devoiselle
- Evénements culturels réguliers de la Ville et de ses associations communales
- Evénements des communes de la CCGPSL,
- Evénements des associations culturelles de la CCGPSL.

Dans un second temps, d'autres critères pourront être examinés :

- Date à laquelle la demande a été formulée,
- Pertinence et l'intérêt du projet artistique.

La ville Saint-Gély-du-Fesc et la CCGPSL s'entendent également sur une mutualisation des matériels scénographiques, à l'exception des petits matériels fongibles. Un espace technique dédié sera mis à disposition de la ville.

L'association ou la mairie prendra à sa charge la présence du SSIAP le temps de la représentation et assurera les obligations en matière de sécurité incendie et d'Assistance à Personnes.

L'association ou la mairie prendra à sa charge le catering des techniciens et artistes, la réservation, la vente des billets d'entrée et l'accueil le soir de la représentation.

L'utilisateur est responsable depuis la mise à disposition des locaux et jusqu'à la restitution.

Par ailleurs, la Ville interviendra sur les éléments de gestion suivants :

- L'accès internet est fourni par la ville de Saint Gély du Fesc et des bornes wifi mises à disposition. Cet accès est sécurisé et exclusivement utilisé par la CCGPSL et la Ville. La maintenance éventuelle sera prise en charge par la ville de SGDF,
- Du matériel technique (table de mixage son, praticables), dont la ville est propriétaire, pourra être mis à disposition sur demande de la CCGPSL, si ce matériel est adapté au nouvel espace,

- Tous les moyens de communication de la ville de Saint-Gély-du-Fesca seront mobilisés pour la programmation culturelle et les événements qui seront produits au sein de l'équipement : rubrique dédiée à la programmation de la CCGPSL dans journal municipal, les espaces d'affichage libre,
- L'écran situé au-dessus de la banque d'accueil sera à l'usage seul de la CCGPSL afin de communiquer sur sa programmation,
- Les brochures de la Saison Culturelle de la Devoiselle doivent figurer, en permanence, en bonne place sur les supports dédiés à la diffusion d'informations dans le hall d'accueil de la salle,
- Entretien de la salle : en cas d'incapacité ponctuelle de la CCGPSL à effectuer l'entretien avant ou après un spectacle ou un événement, et sur sa demande, la ville s'engage à mobiliser ses agents pour procéder au nettoyage des parties non techniques de la salle de spectacle,
- L'accessibilité à la salle doit être maintenue par l'avenue du Pic Saint-Loup pour les équipes techniques des artistes en fonction du planning validé.

La Ville étant propriétaire des espaces avoisinant la salle de spectacle, les parties se concertent en cas :

- D'intervention ou d'utilisation de la salle impactant l'usage de l'espace public environnant,
- D'intervention ou d'usage des espaces publics municipaux susceptible de troubler le bon fonctionnement de la salle de spectacle ou pouvant mettre en cause directement ou indirectement le maintien de l'ordre public.

ARTICLE 7 - CLAUSE DE COMMUNICATION

Le Bénéficiaire s'engage à ce qu'il soit fait mention du nom et du logo de la CCGPSL, conformément à sa charte graphique, sur l'ensemble des documents de communication relatifs à des manifestations organisées dans l'Équipement à rayonnement communautaire. Il fait, à ce titre, son affaire, de négocier avec les tiers l'insertion de cette mention pour les manifestations qu'il organise. La CCGPSL et la ville veilleront à communiquer le plus largement possible sur la programmation culturelle par tous les biais à leur disposition.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Article 8.1 - Résiliation pour motif d'intérêt général

Chacune des parties dispose de la possibilité de résilier unilatéralement, à tout moment, la présente convention pour motif d'intérêt général.

Une phase de concertation sera proposée afin de parvenir à une solution amiable.

En cas d'échec de cette procédure, la partie à l'origine de cette procédure en informe alors son cocontractant dans un délai raisonnable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sauf à établir l'existence d'un préjudice indemnisable, la résiliation du contrat n'emporte pas de droit à indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le délai de préavis est porté à 6 mois.

Article 8.2 - Résiliation pour cas de force majeure

Dans le cas où, du fait de la survenance d'un cas de force majeure, l'exécution du présent contrat s'avère définitivement compromise ou se trouve suspendue pendant un délai de plus de deux (2) mois, la partie la plus diligente pourra résilier la présente convention.

La résiliation du contrat n'emporte pas de droit à indemnité au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

Article 8.3 - Résiliation en cas de manquement(s) grave(s) ou répétés

Chacune des parties dispose de la possibilité de résilier la présente convention unilatéralement, à tout moment, en cas de manquement(s) grave(s) ou répétés.

Une phase de concertation sera proposée afin de parvenir à une solution amiable.

En cas d'échec de cette procédure, la partie à l'origine de cette procédure en informe alors son cocontractant dans un délai raisonnable, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – EFFETS DE LA RESILIATION OU DU NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Les modalités et conséquences de la résiliation ou du non-renouvellement de la présente convention seront traitées après une phase de concertation.



ARTICLE 10 - CESSION DE CONTRAT

La présente convention est conclue à titre strictement personnel de sorte qu'aucune des parties ne pourra céder partiellement ou totalement ses droits.

ARTICLE 11 - IMPOTS ET CHARGES

Le CCGPSL a à sa charge le montant des impôts et taxes, ainsi que des frais d'installation, d'abonnement et de consommation de fluides (eau, EDF, gaz, téléphone...) relatifs à ce bien. Il assurera également à ses frais les vérifications périodiques des équipements de l'ouvrage, les installations électriques, de sécurité, des ouvrants, portes, portails, et du matériel culturel propre à l'ouvrage.

ARTICLE 12 - NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions de la présente convention se révéla(en)t nulle(s) ou étai(en)t tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée sauf si la ou les disposition(s) invalide(s) présentai(en)t un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre contractuel.

Les parties s'engagent alors à se revoir dans les meilleurs délais afin de déterminer les moyens de remédier à cette situation. Elles feront leurs meilleurs efforts pour substituer, si possible par voie d'avenant, à la disposition invalidée une disposition valide aussi similaire que possible ayant un effet équivalent.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties font élection de domicile aux adresses suivantes:

Pour la CCGPSL :

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, Hôtel de Communauté, 25 All. de l'Espérance
34270 Saint-Mathieu-de-Trévièrs

Pour le Bénéficiaire :

Hôtel de Ville, Rue de Fontgrande, 34980 SAINT-GÉLY DU FESC

Fait en deux exemplaires originaux.

A Saint-Mathieu-de-Trévièrs, le

<p>Pour le Bénéficiaire :</p> <p>Hôtel de Ville Rue de Fontgrande 34980 SAINT-GÉLY DU FESC</p> <p>Mme Michèle LERNOUT, Maire</p>	<p>Pour « la CCGPSL » ou « le prêteur » :</p> <p>Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup Hôtel de Communauté 25 All. de l'Espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévièrs</p> <p>M. Alain BARBE, Président</p>
--	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Description de l'Equipement

Annexe n°2 : Document d'arpentage



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

MB/SD

2024-04-23 / 19

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : ALSH POUR ADOLESCENTS – ACTUALISATION DU MONTANT ANNUEL DES DROITS D'INSCRIPTION

Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse et du Sport, rappelle à l'assemblée la délibération du 18 décembre 2006 concernant la détermination du montant annuel des droits d'inscription à l'ALSH pour Adolescents.

Il indique que cette participation versée au moment de l'inscription couvre la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours et permet l'accès aux différents locaux, l'utilisation du matériel mis à disposition, ainsi que la participation à divers ateliers

Il précise que ce tarif n'a jamais augmenté depuis 2006, date d'ouverture de l'ALSH Ados et propose à l'assemblée de modifier le montant forfaitaire des droits d'adhésion de 15 € en l'augmentant à 18 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur ALET, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation des droits d'inscription à l'ALSH Ados de 15 € à 18 €,
- Précise que la période couverte par cette participation, ainsi que les droits d'accès des jeunes demeurent identiques,
- Décide que ce tarif sera reconduit d'une année scolaire sur l'autre sauf décision nouvelle du Conseil Municipal,
- Autorise son application dès le 1^{er} septembre 2024.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

SD

2024-04-23 / 20

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL « LES LUTINS » : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé de la Petite Enfance, informe l'assemblée que suite aux différents textes publiés en 2021 et 2022, encadrant la réforme de la Petite Enfance, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » adopté le 8 octobre 2020.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Supprimer le point 3-6 concernant le médecin de l'établissement, la convention médicale n'ayant pas été renouvelée,
- Ajouter un point 5 présentant les modalités du concours du référent « santé et accueil inclusif » et de l'équipe pluridisciplinaire,
- Supprimer le point 6-1 relatif à la visite médicale d'admission réalisée au sein de la structure d'accueil pour les enfants fréquentant la structure au moins 3 jours par semaine,
- Ajouter un paragraphe dans les modalités de comptage des heures de présence (9-1) précisant que les subventions publiques octroyées par la CAF sont basées, en partie, sur les heures de fréquentation réelle des enfants,
- Annexer les différents protocoles obligatoires au règlement de fonctionnement.

Monsieur ALET propose au conseil municipal :

- d'adopter le règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » intégrant les modifications ci-dessus exposées,
- de fixer la date d'application de ce document au 26 août 2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur ALET, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » modifié,
- décide de fixer la date d'application de ce document au 26 août 2024

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Saint-Gély-du-Fesc

Règlement de fonctionnement MULTI - ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL « LES LUTINS »

LP/SD

Règlement de fonctionnement adopté le : 23 avril 2024

Par : délibération du Conseil Municipal de la ville de Saint-Gély-du-Fesc

(Nom de l'instance délibérante selon le type de gestionnaire : conseil d'administration de, conseil municipal de, conseil communautaire de.....)

Cachet, signature :



LE MAIRE

Michèle LERNOUT

1. Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : Multi-accueil « Les Lutins »

Adresse : 23 allée des Verriès - 34980 Saint-Gély-du-Fesc

 04.67.84.05.85

E-mail : mairie.multiaccueil@saintgelydufesc.com

Type d'établissement : Multi-accueil collectif et familial

Mode de fonctionnement : en mode PSU : financement direct de la Caf au moyen de la prestation de service unique (Psu) versée directement au gestionnaire.

Rythmes d'accueil : accueil régulier et occasionnel, accueil d'urgence

- L'accueil régulier est caractérisé par des besoins connus à l'avance et récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins.
- L'accueil occasionnel, besoins ponctuels et non récurrents. L'enfant est déjà connu sur la structure. L'inscription se fait en fonction des disponibilités. La facturation est établie en fonction des heures consommées par la famille.
- L'accueil d'urgence : délai entre la date de demande et le début d'accueil de 1 à 5 jours. Place réservée aux familles en situation d'urgence, ou lorsqu'une demande est faite par les services de la PMI.

Capacité d'accueil :

Nombre de places : 63 dont 3 en accueil familial et 60 en accueil collectif.

Les places d'accueil occasionnel pourront être utilisées en accueil régulier, et inversement, en fonction des besoins des familles.

D'une capacité d'accueil de 60 places, la structure collective bénéficie de :

- 57 places en accueil régulier
- 3 places en accueil occasionnel.

Cette capacité d'accueil est modulée comme suit :

Hors vacances scolaires :

De 7h30 à 8h00 : 10 places

De 8h00 à 8h30 : 30 places

De 8h30 à 17h30 : 60 places

De 17h30 à 18h00 : 25 places

De 18h00 à 18h30 : 15 places

Vacances de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps :

De 7h30 à 8h00 : 8 places

De 8h00 à 8h30 : 23 places

De 8h30 à 17h30 : 45 places

De 17h30 à 18h00 : 19 places

De 18h00 à 18h30 : 12 places

Modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre :

Dans les conditions prévues par l'arrêté du 08/10/2021, l'accueil simultané d'enfants peut atteindre 115% de la capacité de l'établissement, sous réserve du respect de 2 critères cumulatifs :

- Le taux hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité d'accueil hebdomadaire (soit 2 900 heures en période scolaire et 2 180 heures pendant les vacances),
- Le taux d'encadrement (1/5 et 1/8) et le taux de répartition 40/60% (qualifiés non qualifiés) doivent être respectés.

Age des enfants accueillis : l'âge minimum des enfants est de 10 semaines, l'âge maximum est de 4 ans. Au-delà de 4 ans, des dérogations sont possibles, notamment pour les enfants présentant un

handicap jusqu'à leur sixième anniversaire.

Jours et heures d'ouverture : le multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Il y aura toujours deux personnes au minimum, dont une responsable (ou une diplômée) à l'ouverture et à la fermeture de la structure, quel que soit le nombre d'enfants présents.

Périodes de fermeture annuelle: 4 semaines en été et 1 semaine pendant les fêtes de fin d'année en fonction du calendrier des vacances scolaires. Les dates exactes sont communiquées aux familles avant la signature des contrats d'accueil.

L'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles sur décision municipale (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue du personnel encadrant, état d'urgence sanitaire...).

Par ailleurs, le Maire peut décider de fermer la structure au public dans le cadre de l'organisation d'une journée pédagogique (financée par la Caf) à destination de la globalité de l'équipe du multi-accueil.

2. Présentation du gestionnaire

Mairie de Saint-Gély-du-Fesc

B.P. n°2

34981 SAINT-GELY-DU-FESC Cedex

☎ 04.67.66.86.00 Fax : 04.67.66.86.27

E-mail : mairie@saintgelydufesc.com

Représentée par son Maire en exercice

3. Fonctions de direction

La Directrice :

A temps complet, titulaire du diplôme d'état de puéricultrice, elle :

- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement dont elle est responsable ;
- garantit la qualité de l'accueil du jeune enfant et sa sécurité dans une perspective éducative, sociale et préventive, en continuité avec sa vie familiale et en lien étroit avec ses parents, assure la protection et la promotion de la santé de l'enfant ;
- assure l'encadrement et le management de l'équipe pluridisciplinaire, anime et coordonne les actions autour du projet, organise la formation du personnel et participe aux recrutements ;
- assure la gestion administrative et financière de l'établissement ;
- coordonne les relations avec les partenaires institutionnels et les organismes extérieurs ;
- assure l'accueil, l'accompagnement et la formation des stagiaires ;
- encadre et accompagne l'assistante maternelle de la structure familiale, notamment lors de visites à domicile, de manière à examiner les conditions de vie, d'hygiène, d'alimentation, de développement psychomoteur et psycho-affectif des enfants ;
- assure les fonctions de référent santé ;
- est responsable de l'application du présent règlement.

L'Adjointe à la Directrice :

- A temps complet, titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, assure les mêmes missions que la directrice, travaille en collaboration avec elle, et assure en son absence la direction de l'établissement.

4. Continuité de la fonction de direction

L'adjointe assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice. L'éducatrice de jeunes enfants prend le relais en l'absence de la directrice et de la directrice adjointe. En cas d'absence de ces trois personnes c'est l'une des auxiliaires de puériculture principale 1ère classe qui assure la continuité de la fonction de direction.

5. Modalités du concours du référent « Santé et Accueil inclusif » et de l'équipe pluridisciplinaire

5-1. Le référent santé

Le rôle de référent santé et inclusion est assuré par la Directrice du multi-accueil, infirmière puéricultrice à raison de 50h/an, dont 10 par trimestre. Ses missions consistent à :

- Informer, sensibiliser et conseiller l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
 - Présenter et expliquer les protocoles
 - Veiller à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, en coordination avec le directeur, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être ;

5-2. L'équipe pluridisciplinaire

Personnel encadrant les enfants :

Des agents titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou du CAP petite enfance :

- accueillent l'enfant et sa famille en développant une relation rassurante basée sur une connaissance individuelle de chacun,
- assurent les soins quotidiens,
- proposent un lieu de vie adapté permettant d'assurer le développement harmonieux de l'enfant,
- transmettent des observations à la hiérarchie, à l'équipe et aux parents,
- s'inscrivent dans un travail d'équipe afin de faire vivre le projet de la structure.

Personnel technique et d'entretien :

Ces agents effectuent les tâches techniques, telles que l'entretien des locaux, du matériel et du linge, dans le respect des normes d'hygiène.

Les adjoints techniques (titulaires du CAP AEPE) auront tous dans le cadre de leur journée de travail un temps d'encadrement des enfants en présence d'un personnel diplômé et un temps d'entretien des locaux et du matériel.

Une cuisinière :

- élabore deux menus distincts pour respecter les besoins alimentaires liés à l'âge des enfants, en favorisant l'équilibre alimentaire et la découverte gustative.
- assure la préparation, la présentation et le suivi des repas, de la conception à la distribution dans les espaces de vie des enfants.

Assistante maternelle :

Elle est obligatoirement titulaire de l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Solidarité, service Protection Maternelle et Infantile, mais ledit agrément n'entraîne pas obligatoirement placement d'enfants.

Ses missions sont les suivantes :

- prodigue à l'enfant tous les soins nécessaires à un bon épanouissement physique et psychologique,
- ne doit en aucun cas laisser seuls les enfants dont elle a la garde, ni les confier à une personne autre que la Directrice de la structure, ou les parents,
- se conforme aux instructions et conseils de la Directrice d'établissement, sollicite l'avis de celle-ci en cas de difficultés, et la prévient immédiatement en cas d'incident,
- sert aux enfants le repas de midi et le goûter, selon les règles de la diététique et, éventuellement, le régime prescrit par le médecin traitant,
- respecte le sommeil de l'enfant, le sort chaque jour, et assiste régulièrement aux activités organisées au sein du multi accueil collectif,
- rend compte aux parents de la journée de l'enfant,
- informe la Directrice de tout changement survenu dans sa situation personnelle ou familiale,
- entretient le matériel prêté par la structure,
- tient à l'écart de l'enfant tout animal (chien, chat...) dont elle est propriétaire et fournit un certificat de vaccination tous les ans,
- ne doit en aucun cas assurer l'accueil d'autres enfants que ceux confiés par la Directrice de l'établissement.

Toute infraction à l'une ou plusieurs des obligations incombant à l'assistante maternelle donne lieu à observation, voire licenciement.

L'ensemble du personnel répondra aux exigences de contrôle et de surveillance médicale, selon la législation en vigueur.

Le psychologue :

Un psychologue intervient au sein de la structure d'accueil. Il a avant tout un rôle de prévention. Il accompagne les équipes en aidant au changement des comportements et des postures professionnelles.

Sa présence est ponctuelle, une fois tous les deux mois.

Son rôle est le suivant :

- anime les temps d'analyse des pratiques professionnelles,
- propose une écoute individuelle et/ou collective pour une prise en compte distanciée des situations au sein de ce lieu de vie,
- participe à la conception d'actions préventives individuelles ou collectives,
- participer au sein d'une équipe pluridisciplinaire à la qualité d'accueil des parents et des enfants.

En aucun cas, le psychologue n'effectue une prise en charge clinique des enfants ou des parents.

Les stagiaires :

Les personnes préparant l'un des diplômes donnant accès aux carrières médico-sociales (puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, infirmier, et préparant le certificat d'auxiliaire de puériculture et le CAP petite enfance) avec un stage prévu en multi-accueil seront autorisées, par le Maire en exercice, à accomplir ce stage après avis de la Directrice, si elles remplissent les conditions exigées pour le personnel affecté à cet établissement (âge, aptitudes médicales). Les stagiaires sont placés sous l'autorité de la Directrice, et restent pendant la durée du stage sous la complète responsabilité et à la charge de leur école ayant passé une convention avec le Maire de Saint Gély du Fesc.

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. Les stagiaires mineurs ne peuvent se voir confier certaines tâches auprès des enfants (changes, biberons,..) et effectueront un stage surtout centré autour de l'observation.

6. Modalités d'inscription

6.1 Lieu et modalités d'inscription

Le multi-accueil est ouvert à toutes les familles avec cependant une priorité pour les enfants saint-gillois.

- pré-inscription possible dès le début de la grossesse par courrier ou courriel adressé à la Mairie,
- pour les enfants à naître, confirmation de la demande après la naissance par retour en Mairie de l'imprimé de « confirmation d'inscription sur liste d'attente »,
- une commission d'admission se réunit chaque année au printemps pour la rentrée suivante. Les places sont attribuées en fonction de l'année de naissance de l'enfant, du nombre de places disponibles dans chaque section et de la date d'arrivée de la demande d'inscription. Les familles n'ayant pas obtenu satisfaction pour la période sollicitée peuvent demander à être maintenues sur la liste d'attente. En revanche, le refus d'une proposition d'admission annule automatiquement l'inscription de l'enfant sur la liste d'attente de la structure. Une nouvelle demande d'inscription sur liste d'attente doit être formulée.

En cours d'année, et en fonction des disponibilités, d'autres admissions peuvent être réalisées selon les mêmes critères.

6.2 Pièces justificatives à fournir pour le dossier d'admission (Dossier Famille Unique)

Concernant la famille :

- Adresse - téléphone où les parents peuvent être joints
- Noms des personnes majeures autorisées à reprendre l'enfant
- Nom - adresse - téléphone de tierces personnes, famille ou proches, qui pourraient, à défaut de pouvoir joindre les parents être appelés exceptionnellement (enfant non repris à la fermeture de l'établissement ou situation d'urgence)
- Attestation de prise de connaissance du règlement de fonctionnement de la structure
- Autorisation parentale pour la transmission à la Cnaf de données à caractère personnel à des fins statistiques relatives aux publics accueillis dans les EAJE dans le cadre de l'enquête « Filoué ».
- Autorisation parentale pour les sorties extérieures.
- Autorisation des parents liée à l'utilisation de l'image de leur enfant dans les supports municipaux de communication (journal municipal, site internet de la ville, plaquettes d'information ...)

Concernant les éléments financiers :

- Justificatif des ressources à conserver :
 - Pour les familles allocataires de la caf : une copie d'écran Cdap datée avec le numéro d'allocataire, les ressources et la composition de la famille.
 - Pour les familles non allocataires ou n'autorisant pas la consultation de leurs ressources sur Cdap : l'avis d'imposition ou de non-imposition N-2, ou une attestation mentionnant le refus de communiquer ses revenus (dans ce dernier cas, application du tarif horaire plafond).
- Numéro d'allocataire à la Caf
- Attestation précisant le régime de protection sociale.
- Autorisation de dématérialisation des factures

Concernant l'enfant :

- Certificat médical daté de moins de 2 mois attestant l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité (remis au plus tard dans les 15 jours suivant l'admission).
 - A défaut, le médecin traitant de l'enfant peut compléter le formulaire de la PMI « avis médical d'admission en établissement d'accueil du jeune enfant » (disponible auprès du bureau de la direction du multi-accueil). Une durée de validité de deux mois, à compter du jour de l'examen de l'enfant, est admise.
- Justificatif, pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection chronique de :
 - perception de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)
 - ou intégration dans un parcours de diagnostic précoce (formulaire de « validation de l'entrée de l'enfant dans le parcours bilan/intervention précoce » délivré par la plateforme départementale de coordination et d'orientation) ou prise en charge régulière par un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (Camsp), ou notification de la Mdpsh vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep),

- ou attestation médicale, délivrée par un centre hospitalier ou le médecin de Pmi, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave,
- Copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales conformément aux dispositions de l'article R.3111-8
- Ordonnance autorisant l'administration d'un antipyrétique sur la structure.
- Renseignements utiles à la prise en charge de l'enfant concernant sa santé, ses antécédents médicaux et chirurgicaux, éventuellement les prescriptions de régime et les traitements mis en place,
- -Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin choisi par les parents, qui sera appelé en cas de maladie de l'enfant survenant dans l'établissement. Les parents doivent signer l'autorisation permettant l'appel aux services d'urgence, l'hospitalisation de leur enfant et la pratique d'une anesthésie générale si nécessaire en cas d'impossibilité de les joindre
- -Fiche « mieux connaître votre enfant » sur les habitudes de vie de celui-ci (sommeil, alimentation, préférences, habitudes)

7. Modalités d'admission et de séjour

7.1 Certificat médical daté de moins de deux mois d'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. A défaut, formulaire de la PMI « avis médical d'admission en établissement d'accueil du jeune enfant » dûment complété par le médecin traitant.

7.2 Copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales

Tout enfant accueilli en collectivité est soumis aux vaccinations obligatoires et aux recommandations vaccinales, en fonction d'un calendrier réactualisé chaque année et publié dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'institut de veille sanitaire. Aucun enfant non vacciné ne peut être admis en collectivité, excepté s'il présente un certificat médical de contre-indication temporaire soumis au directeur / référent santé de l'établissement.

Les parents devront informer la direction de la crèche de chaque nouvelle vaccination, afin que la directrice s'assure que les vaccinations sont à jour.

7.3 Horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants

Pour les enfants en accueil à la journée, dans un souci de respect de chacun (enfants et personnel), il est recommandé une arrivée avant 10 heures et un départ au plus tôt après 14 heures, adaptable en fonction du rythme de l'enfant.

En l'absence des parents, les enfants ne sont rendus qu'aux personnes majeures mentionnées sur le dossier de l'enfant lors de son inscription munies d'une pièce d'identité.

Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite du parent ou du représentant légal et présenter une pièce d'identité.

Si l'enfant est présent au-delà de l'horaire de fermeture de la structure (18h30), la Directrice ou son adjointe contactera par téléphone la famille de l'enfant ou les personnes autorisées à venir le chercher. A défaut de coordonnées valables ou si plusieurs tentatives se révèlent infructueuses, le Maire de la Commune sera contacté. Dans le cas où après ces démarches, personne ne viendrait chercher l'enfant, les services de gendarmerie seraient appelés pour que l'enfant soit pris en charge et sa famille recherchée.

7.4 Objets personnels

Par mesure de sécurité pour les enfants, le port de **bijoux** (boucle d'oreilles, chaînes, bracelets...) est **interdit**. Le multi-accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse, mais également en

cas d'accident ou de blessure occasionné par les bijoux.

La tétine ne sera pas attachée sur l'enfant, ni maintenue par un lien autour de son cou.

7.5 Administration des médicaments

Les professionnels exerçant en EAJE sont autorisés à administrer soins et traitements aux enfants sous réserve de respecter les modalités inscrites dans le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021.

Le référent santé et accueil inclusif doit préalablement expliquer au professionnel le l'accueil du jeune enfant le geste qui lui est demandé de réaliser.

Si un traitement médicamenteux doit être administré à la crèche, une autorisation écrite des parents (ou des responsables de l'enfant) et une ordonnance couvrant la durée du traitement (y compris pour l'homéopathie) sont indispensables. La prescription et le traitement (médicament ou matériel nécessaire à la prise du médicament) sont à remettre à l'arrivée dans la structure uniquement à une personne du bureau de direction.

Dans la mesure du possible il est conseillé aux familles de demander au médecin une posologie en 2 prises / jour (matin et soir) pour une administration à la maison.

7.6 Sécurité

Il sera demandé aux parents de respecter les consignes suivantes en termes de sécurité, notamment :

- ne pas laisser leur enfant seul sur le plan de change ou seul dans une pièce ;
- veiller à ce que les enfants plus grands qui les accompagnent restent sous leur responsabilité et n'utilisent pas les jeux intérieurs et extérieurs de la crèche ;
- fermer derrière eux les portes de la crèche et du jardin sans oublier les accès extérieurs ;
- respecter les consignes de la direction en cas de mesure exceptionnelle de confinement.

Les parents doivent s'engager à respecter les consignes données par le directeur de l'établissement en lien avec la circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou les établissements relevant de la protection de l'enfance.

7.7 Conditions de radiation et motifs

- non-respect du contrat ou du règlement de fonctionnement
- non-paiement de la participation familiale au-delà de 3 mois
- non fréquentation de la crèche sans que le responsable de l'établissement ait été averti du motif de l'absence
- comportement perturbateur d'un parent ayant pour conséquence de troubler le fonctionnement de l'établissement
- violence physique ou verbale à l'encontre du personnel ou des autres parents.

La radiation ou l'exclusion est prononcée par le Maire après examen de la situation, la décision sera notifiée à la famille par courrier recommandé ou contre récépissé, moyennant un mois de préavis. Toutefois, en cas de trouble pouvant mettre en danger la sécurité des enfants ou des personnels, la décision peut être immédiatement exécutoire.

8. Contractualisation et réservation

8.1 Contrat d'accueil

Pour toute admission en accueil régulier, un contrat d'accueil est établi. Si l'enfant accueilli est en résidence alternée, un contrat d'accueil est établi pour chacun des parents, en fonction de la nouvelle situation familiale de chacun.

Il prend en compte et détaille les besoins de la famille sur la journée, la semaine, ainsi que les déductions des périodes de fermeture de la crèche et des jours fériés. Il est exprimé en heures et est établi pour une durée maximale d'un an. Un nouveau contrat est calculé à chaque rentrée scolaire pour l'année suivante.

En cours d'année, une demande de révision du contrat peut être formulée par la famille pour changement familial ou professionnel, ou par le gestionnaire en cas de dépassement régulier de l'amplitude horaire ou de contrat surdimensionné. Si la demande de révision est à l'initiative de la famille un préavis d'un mois sera appliqué. La révision à l'initiative du gestionnaire sera d'effet immédiat. Un préavis d'un mois sera appliqué en cas de rupture anticipée du contrat d'accueil à l'initiative de la famille.

Les congés ne sont pas inclus dans le contrat de mensualisation. Ils feront l'objet d'une déduction sur facture dans la mesure où ils auront été communiqués par mail ou par écrit à la responsable de la structure :

- au moins 6 semaines avant la date de l'absence pour les périodes de vacances scolaires,
- au moins 2 semaines avant la date de l'absence pour les autres périodes.

A défaut, aucune déduction ne sera effectuée.

8.2 Réservation

L'enfant est admis dans la structure et la fréquente de manière ponctuelle sans régularité ni contrat. Il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance.

Les réservations se font par téléphone à partir du lundi matin 8h00 pour la semaine suivante, réservation à la demi-heure en fonction du besoin de la famille.

La tarification est identique à celle appliquée à l'accueil régulier, à savoir qu'elle est déterminée à partir du barème de la CNAF.

9. Tarification et facturation en mode Psu

La tarification appliquée aux familles est définie par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), en référence à la circulaire en vigueur relative aux barèmes des participations familiales.

Elle correspond à un taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille, et de l'éventuelle présence d'enfant(s) porteur(s) de handicap percevant la prestation familiale associée, dans la limite d'un « plancher » et d'un « plafond » définis annuellement par la Cnaf.

En contrepartie, la Caf (et la Mutualité sociale agricole – Msa - pour ses ressortissants) verse, directement au gestionnaire, une aide au fonctionnement (la prestation de service unique), pour les enfants des familles relevant du régime général, permettant de réduire la participation des familles.

9.1 Modalités de comptage des heures de présence

Les heures de présence réelles des enfants sont enregistrées par les parents à l'arrivée et au départ, grâce à une borne installée à l'entrée du multi-accueil. Si cette opération n'est pas effectuée par le parent, ce dernier sera facturé sur l'amplitude maximale d'ouverture de la structure. Ces heures seront facturées en plus aux familles en appliquant le barème institutionnel des participations familiales. Chaque demi-heure commencée est due.

L'établissement est équipé d'un logiciel de gestion, afin de comparer les heures réalisées et facturées. « Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf. »

9.2 Calcul des tarifs

La tarification applicable à la famille est déterminée à l'admission de l'enfant et fait l'objet d'une révision, a minima, en début d'année civile. Le tarif demandé aux parents est calculé sur une base horaire.

La participation de la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans

la structure, y compris les repas principaux et les soins d'hygiène. Il n'y a pas de supplément pour les repas et les couches fournis par le multi-accueil, ni de déduction pour les repas et couches apportés par les familles (les paniers repas sont mis en place à titre exceptionnel, sur prescription médicale, et font l'objet d'un protocole).

9.2.1 Barème national des participations familiales

La participation financière des familles varie en fonction des ressources et de la composition de la famille.

En cas de présence, dans la famille, d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'Aeeh, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement, le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué (cette mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants percevant l'Aeeh).

En cas de résidence alternée de l'enfant accueilli, ce dernier est pris en compte pour chacun des foyers.

En cas de famille recomposée, la participation familiale est établie selon la nouvelle composition du foyer (ressources, enfants à charge).

L'origine des ressources prises en compte :

- Pour les familles allocataires de la Caf : base de données allocataires de la Caf au titre des revenus N-2.
- Pour les familles non-allocataires, ou lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les revenus par la consultation de la base de données allocataires de la Caf : revenus perçus au cours de l'année N-2.
- Pour les familles non connues dans la base de données allocataires de la Caf et ne disposant ni d'un avis d'imposition, ni de fiche de salaire, ainsi que pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance : montant des ressources « plancher ».
- Pour les familles ne souhaitant pas communiquer les justificatifs de ressources : montant des ressources « plafond ».

Prise en compte des changements de situation :

- Les familles allocataires doivent informer les services de la Caf des changements de leur situation, qu'il s'agisse de leur situation familiale ou professionnelle. La base ressources peut être modifiée en conséquence pour calculer les droits.
- Les changements doivent également être déclarés à la structure par toutes les familles (allocataires ou non allocataires Caf) pour être pris en compte et impliquent, le cas échéant, une modification de la tarification mentionnée par avenant sur le contrat d'accueil.

9.3 Facturation

9.3.1 Accueil régulier

Les heures facturées sont les heures contractualisées (moins les heures d'absence déductibles).

Ce contrat fait l'objet d'une facture mensuelle selon la règle de la mensualisation basée sur le calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre de semaines d'accueil} \times \text{nombre d'heures contractualisées dans la semaine} \times \text{tarif horaire}}{\text{Nombre de mois d'ouverture de la structure ou de présence de l'enfant}}$$

Si des heures sont réalisées au-delà du contrat prévu, elles sont facturées en plus aux familles en appliquant le barème institutionnel des participations familiales. Dès lors, chaque demi-heure commencée est due.

La facturation mensuelle est établie à terme échu.

Selon le choix formulé dans le dossier famille unique d'inscription les parents reçoivent la facture par courriel ou par courrier.

Dans les deux cas, la facture est téléchargeable sur le portail famille.

Le règlement est à effectuer entre la date de réception de la facture et le 25 du mois en cours soit :

- en ligne, par carte bancaire via le portail famille,
- auprès de la directrice du multi-accueil, par chèque bancaire, espèces ou CESU.

En l'absence de paiement dans le délai imparti, un titre de recettes sera émis. Le recouvrement des sommes dues sera alors effectué par le Trésorier des Matelles.

Les seules déductions possibles à compter du premier jour d'absence sont :

- L'éviction de l'établissement par le référent santé de la structure,
- L'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation,
- La fermeture de l'établissement.

Une déduction à compter du quatrième jour d'absence est effectuée en cas de maladie supérieure à trois jours sur présentation d'un certificat médical : le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent.

Il n'y a pas lieu à déduction pour convenance personnelle ou congés non demandés par écrit au moins 6 semaines avant la date de l'absence pour les périodes de vacances scolaires, et au moins 2 semaines avant la date de l'absence pour les autres périodes.

Modalités de facturation de la période d'adaptation : la période de familiarisation fait l'objet d'une facturation spécifique. Durant cette période, la facturation est éditée à partir de la présence réelle de l'enfant dans la structure.

9.3.2 Accueil occasionnel

En l'absence de contrat, les heures facturées sont les heures de présence réelle de l'enfant. En revanche, dans le cas où une famille a réservé des heures et ne prévient pas de son désistement dans le cadre du délai de prévenance fixé à 3 jours avant la date prévisionnelle de fréquentation du multi-accueil, les heures réservées et non réalisées seront facturées.

9.3.3 Accueil d'urgence

Les heures facturées sont les heures de présence réelle de l'enfant. Il est exceptionnel (PMI, maladie d'un parent...). Il concerne l'accueil d'un enfant qui n'a jamais fréquenté l'établissement et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil « en urgence ». Il n'y a pas de réservation. Dans ce cas précis, un dépassement de 20 % de la capacité d'accueil est autorisé, à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100 % de la capacité d'accueil autorisée.

10. Consultation des données allocataires par le partenaire (Cdap)

Afin de recueillir les éléments nécessaires au calcul de la tarification, le gestionnaire peut consulter le dossier allocataire de la famille. Les parents doivent donner expressément leur accord au gestionnaire en cochant la case correspondante sur le Dossier Famille Unique d'inscription. Le gestionnaire n'a accès à aucune autre information du dossier allocataire.

11. Enquête Filoue

Les parents sont informés que le gestionnaire transmet à la Caisse nationale d'allocations familiales, sauf opposition expresse des familles, des données à caractère personnel, qui seront ensuite anonymisées, dans le cadre de l'enquête Filoue. L'exploitation statistique de ces données vise à connaître le profil des familles accueillies dans les Eaje afin d'évaluer et d'améliorer les actions de la politique d'action sociale menée en petite enfance.

12. Inclusion handicap

La Caf octroie des moyens financiers supplémentaires aux Eaje accueillant des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique si les parents peuvent justifier de la perception de l'Allocation d'éducation d'enfant handicapé (Aeeh) ou du suivi, par l'enfant, d'un parcours de diagnostic précoce.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure.

Il s'applique à partir du 26 août 2024, et est affiché en évidence à l'entrée de l'établissement, consultable sur le portail famille et le site de la ville.

L'admission au sein du multi accueil, entraîne obligatoirement l'acceptation sans réserve du présent règlement de fonctionnement.

DOCUMENTS A ANNEXER AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

- 1. Protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence**
- 2. Protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou tout autre situation dangereuse pour la santé**
- 3. Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure**
- 4. Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant**
- 5. Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2**

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement de fonctionnement consultable sur le site de la ville et sur le portail famille.

Ils sont informés et attestent en complétant le Dossier Famille Unique d'inscription que le gestionnaire :

- Consulte les éléments nécessaires à l'exercice de sa mission, sur la base de données allocataires de la Caf
- Transmet des données à caractère personnel à la Cnaf à des fins statistiques relatives aux publics accueillis dans les Eaje pour l'enquête « Filoue ».

ANNEXE 1 : PROTOCOLE DETAILLANT LES MESURES A PRENDRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET PRECISANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE RECOURS AUX SERVICES D'AIDE MEDICALE D'URGENCE

1-1 URGENCES A LA CRECHE

PREVENTION et SURVEILLANCE permettent d'éviter de nombreuses situations d'urgence

REGLES FONDAMENTALES devant toute situation d'urgence

- **Se maîtriser**
- **Eviter le sur-accident**
- **Reconnaître l'urgence et faire un bilan correct**
- **Lancer rapidement l'appel** selon la procédure d'alerte et délivrer les informations indispensables

1/ SE MAITRISER DEVANT UNE SITUATION INHABITUELLE ET / OU INATTENDUE

Il faut **GARDER SON CALME** :

En modérant ses paroles et sa voix

En maîtrisant ses émotions et ses gestes

L'essentiel étant de **PARLER, RASSURER** et **EXPLIQUER**

2/ EVITER LE "SUR-ACCIDENT"

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter :

- **L'aggravation de la situation** :
Eviter de déplacer l'enfant si cela n'est pas absolument indispensable.
En cas de traumatisme, ne jamais contraindre l'enfant à effectuer un mouvement s'il refuse et éviter de manipuler la tête et le cou s'il existe un doute sur une lésion cervicale.
Assurer une présence réconfortante (personnel connu de l'enfant)
Parler à l'enfant afin de le maintenir conscient et de stimuler son éveil

- **D'autres accidents :**
Ne pas relâcher la surveillance des autres enfants.

Evacuer la crèche suivant les procédures d'urgence lorsque c'est nécessaire (incendie, danger d'explosion, ...)

3/ FAIRE LE BILAN VITAL INDIVIDUEL

Il faut évaluer très vite:

- **Si l'enfant est conscient**
- **S'il respire**
- **Si son cœur bat**

En se rappelant que :

- Si l'enfant parle, gazouille ou pleure, il est évident qu'il respire et que son cœur bat.
- Si l'enfant n'émet aucun son spontanément, cela ne veut pas systématiquement dire qu'il est inconscient.
Les circonstances de l'accident peuvent rendre l'usage de la voix impossible (essoufflement, peur, sidération...).

Le bilan initial permet d'établir les priorités dont dépendra une relative chronologie dans la prise en charge de la situation.

1er temps : S'ASSURER DE L'ETAT DE CONSCIENCE

En l'absence de réponse spontanée, il faut essayer les stimulations verbales et tactiles.

Parler à l'enfant près de son visage :

- L'appeler par son prénom
- Lui demander d'ouvrir les yeux
- Lui demander de serrer la main (le nourrisson sert spontanément un doigt poser dans sa main)

Essayer de secouer légèrement l'enfant par l'épaule et de faire du bruit autour de lui.

2e temps : CONTROLER LA RESPIRATION

- **VERIFIER LA LIBERTE DES VOIES AERIENNES**

DESOBSTRUER la bouche et le nez

Une respiration bruyante (sifflements, ronflements...) traduit presque toujours une obstruction partielle des voies respiratoires, les efforts de toux également.

PERMETTRE la circulation de l'air

En positionnant la tête pour libérer le passage de l'air vers les poumons. Chez une personne inconsciente, la simple chute de la langue et de l'épiglotte dans l'arrière-gorge empêche le passage d'air.

• **CONTROLLER la respiration**

VOIR si le thorax se soulève au rythme des mouvements respiratoires.

ATTENTION : La présence de mouvements spontanés n'implique pas toujours une respiration efficace.

ENTENDRE le bruit de l'air circulant librement des poumons vers le nez et la bouche en mettant son oreille très près de la bouche de l'enfant.

SENTIR le souffle de l'enfant sur sa propre joue.

FREQUENCE RESPIRATOIRE	= 30 à 40 /min chez le nourrisson
	= 20 à 30 /min chez l'enfant
	= 12 à 20 /min chez l'adulte

3e temps : CONTROLLER LE POULS

Palper avec la pulpe de deux doigts (index et majeur) sans appuyer fort et en restant sur l'artère au moins cinq secondes.

- L'artère carotide dans la gouttière entre le larynx (pomme d'Adam) et le creux du muscle S.C.M. ou l'artère radiale au poignet SI > 1 AN
- L'artère humérale à la face interne de l'avant-bras ou l'artère fémorale au pli de l'aîne SI < 1 AN



POULS	= 90 à 140 /min chez le nourrisson
	= 80 à 120 /min chez l'enfant
	= 50 à 80 /min chez l'adulte

4/ LANCER L'APPEL SELON LA PROCEDURE D'ALERTE

Appeler les secours : **18** pour les pompiers et **15** pour le S.A.M.U. (Médecin)

L'appel doit être rapide, concis et précis.

Donner :

- L'adresse exacte de la crèche avec le numéro, la rue, la commune et le numéro de téléphone (en veillant à ce que la ligne ne soit pas encombrée dans les suites de l'appel).
Si nécessaire, donner le sens de la circulation (sens interdits)
- Préciser le type d'accident (convulsions, chute, étouffement, allergie, état de choc, incendie avec flammes ou fumée...)
- Donner au régulateur S.A.M.U. l'âge et le poids de l'enfant ainsi que son état apparent (conscience, respiration, pouls ...). Préciser les gestes effectués et demander conseil.
- Toujours raccrocher en dernier

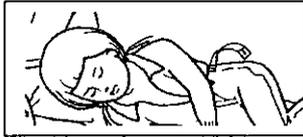
Attendre les secours en poursuivant les gestes de réanimation.

Placer une personne aux grilles de la crèche pour accueillir les secours.

GESTES FONDAMENTAUX de réanimation

1/ POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (PLS)

En cas d'inconscience avec respiration spontanée, de vomissements, de convulsions (phase post-critique)



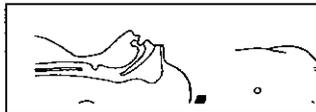
Se placer à genoux au niveau du thorax de l'enfant, à distance suffisante pour ne pas avoir à se reculer pendant le retournement.

Saisir et placer le bras de son côté légèrement au-delà de la perpendiculaire, dos de la main contre le sol.

Saisir l'épaule et la hanche opposées et faire doucement pivoter l'enfant en bloc, sans torsion, le coude et le genou de l'enfant étant fléchis afin de reposer sur le sol.

Dégager la tête en arrière et tourner la face vers le plan du sol.

2/ LIBERTÉ DES VOIES AÉRIENNE

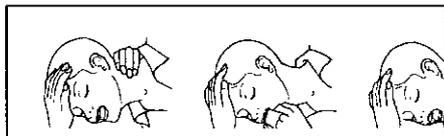


S'agenouiller au niveau de la tête de l'enfant, poser une main à plat sur le front de l'enfant, poser l'index et le majeur de l'autre main sous le menton.

Basculer prudemment la tête vers l'arrière (remontée de la langue) en soulevant le menton (orientation de l'épiglotte).

Mettre si nécessaire une canule de Guedel de taille 0 à 3.

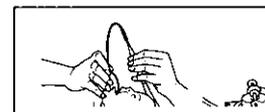
• **DESOBSTRUCTION DIGITALE**



Tourner la tête sur le côté, ouvrir la bouche et évacuer les objets visibles sans forcer (attention de ne pas les enfoncer !) et/ou les liquides qui sont drainés vers la joue à l'aide d'un doigt coiffé d'un mouchoir ou d'un tissu.

• **DESOBSTRUCTION A LA SONDE D'ASPIRATION**

Si utilisation, attention de ne pas être traumatique



• **MANŒUVRES POUR CORPS ÉTRANGERS**

En cas d'étouffement ou d'efforts pour respirer, tousser, avaler

MANŒUVRE DE HEIMLICH



Se placer derrière l'enfant, passer ses bras sous ceux de l'enfant, mettre son poing fermé et horizontal dos vers le ciel, au-dessus du nombril, au creux de l'estomac, sous le sternum, l'autre main se plaçant sur la première. Exercer une pression en tirant vers soi et vers le haut, par salves de 3 coups successifs. La manœuvre doit être répétée si le corps étranger ne sort pas.

Une fois le corps étranger dégagé, le faire sortir de la bouche, s'il n'a pas été expulsé puis contrôler la ventilation.



MANŒUVRE DE MOFENSON CHEZ LE NOURRISSON < 1 AN (risque de lésions du foie)

Placer le nourrisson sur le ventre à califourchon sur sa cuisse, la tête maintenue fermement vers le bas. Donner 4 tapes avec le plat de la main entre les deux omoplates et répéter si besoin.

Si la technique échoue, retourner le nourrisson, et avec 3 doigts, effectuer 4 poussées sur la ligne inter-mamelonnaire.

Une fois le corps étranger dégagé, le faire sortir de la bouche, s'il n'a pas été expulsé puis contrôler la ventilation.

3/ VENTILATION ARTIFICIELLE

• BOUCHE A BOUCHE



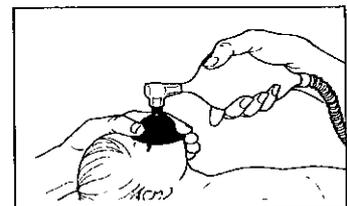
Effectuer un bouche à bouche pour un enfant (12 à 15 insufflations par minutes) et un bouche à nez pour un nourrisson (25 à 30 insufflations par minutes).

Après avoir libéré les voies aériennes, pincer entre le pouce et l'index le nez de l'enfant en maintenant le menton. Appliquer sa bouche autour de celle de l'enfant de manière étanche puis souffler progressivement.

Prendre son souffle et vérifier le mouvement de la poitrine qui se soulève. Renouveler et contrôler le pouls toutes les 2 minutes.

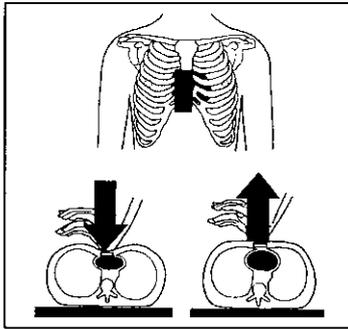
• RESPIRATEUR MANUEL

Ballon de type AMBU 500 ml avec un masque adapté pour nourrisson (rond) ou pour enfant (ovale).



4/ MASSAGE CARDIAQUE EXTERNE

En cas d'inconscience sans respiration spontanée ni pouls



Placer l'enfant à plat dos sur un plan dur et se placer perpendiculairement à lui au niveau du thorax.

Insuffler 2 fois et contrôler.

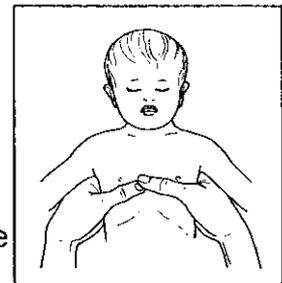
Déterminer la zone d'appui se situant sur la ligne médiane sur la partie antérieure du thorax au niveau inter-mamelonnaire.

Pratiquer les compressions bras tendus sans balancement, avec une amplitude de quelques centimètres, sans quitter le contact de la peau et avec un temps de compression égal au temps de relâchement.

Un aide contrôle l'efficacité en percevant un pouls au rythme des compressions.

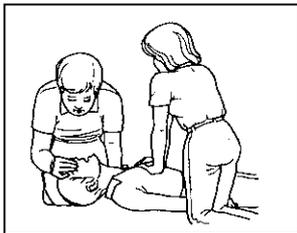
NOURRISSON < 1 an

Compression du sternum avec 3 doigts ou les 2 pouces croisés.
120 compressions par minute.



ENFANT > 1 AN

Compression du sternum par le plat de la main, l'autre étant posée en croix par dessus.
100 compressions par minute.



**RYTHME = 2 insufflations toutes les 15 compressions si SEUL
= 1 insufflation toutes les 5 compressions si A DEUX
avec contrôle du pouls toutes les 2 minutes (8 cycles 15/2)**

1-2 COMMENT DONNER L'ALERTE EN CAS D'URGENCE MEDICALE

APRES AVIS DE LA DIRECTRICE SUR PLACE OU DE SON PERSONNEL DELEGUE :

1°) APPELER LE SAMU : 15

2°) PRESENTER LA SITUATION :

AU STANDARD:

Je suis = nom, prénom, fonction

A la crèche **Multi accueil les Lutins**
Adresse : **23 allée des VERRIES à St GELY-DU-FESC**
Téléphone : **04.67.84.05.85**

J'ai un enfant = nom, prénom, âge, poids

Qui présente = symptômes (arrêt cardiorespiratoire, convulsions, étouffement, hémorragie, ...)

AU MEDECIN DU SAMU :

Redonner l'âge et le poids de l'enfant

Enumérer les circonstances de l'accident, la cause suspectée

Heure d'apparition

Signes vitaux : conscience, respiration, pouls

**Expliquer les gestes faits sur l'enfant
(PLS, bouche à bouche, massage cardiaque...)**

Attendre les consignes du médecin, les noter et suivre ses instructions.

Demander si on peut raccrocher le combiné

3°) PREVENIR :

1. Les parents de l'enfant

2. Le médecin de PMI :

Dr FOURCADIER : **04.67.67.51.10**

Ne pas encombrer la ligne téléphonique jusqu'à l'arrivée des secours

Placer une personne à l'entrée de la crèche pour accueillir les secours

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-ADM_2024_13-DE

ANNEXE 2 : PROTOCOLE DETAILLANT LES MESURES PREVENTIVES D'HYGIENE GENERALE ET LES MESURES D'HYGIENE RENFORCEES A PRENDRE EN CAS DE MALADIE CONTAGIEUSE OU D'EPIDEMIE, OU TOUTE AUTRE SITUATION DANGEREUSE POUR LA SANTE

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de lutter contre les sources de contamination et de réduire leur transmission. L'application rigoureuse des mesures ci-dessous est particulièrement importante dans les structures d'accueil collectif, les jeunes enfants étant une population très exposée au risque infectieux.

Le port du masque :

C'est est une mesure individuelle efficace pour limiter le risque de transmission. Celui-ci est fortement conseillé pour les professionnels des modes d'accueil et pour les parents dans les situations suivantes :

- En cas de symptômes
- Dans les lieux clos mal aérés et/ou ventilés en présence d'autres personnes.

Les mesures d'hygiène :

Il est vivement recommandé de se laver les mains le plus régulièrement possible à l'eau et au savon pendant 30 secondes, notamment à des moments considérés comme essentiels :

- Avant et après s'être occupé d'un enfant ou d'un bébé.
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Avant de préparer les repas, ou servir ou manger.
- En arrivant sur la structure.

Il s'agit d'une mesure d'hygiène importante pour prévenir la transmission des infections. En l'absence d'eau et de savon, il convient de faire usage du gel hydro alcoolique.

Le fait d'éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche, de se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude, et de recourir à des mouchoirs à usage unique est également fortement recommandé.

Le rôle des parents :

Les parents sont des acteurs de la lutte contre l'épidémie et jouent un rôle clef dans l'effort collectif.

Il leur est demandé :

- De venir, dans la mesure du possible, récupérer leur enfant en cas d'apparition de symptômes.

- De consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes chez leur enfant.

L'aération des pièces et le nettoyage des surfaces :

L'aération des pièces d'accueil doit avoir lieu 10 minutes avant et après l'accueil des enfants. Il est également recommandé d'aérer, dans la mesure du possible, au minimum 10 minutes toutes les heures pendant l'accueil des enfants.

Les particules diffusées dans l'air se déposant sur les surfaces, il est important d'effectuer en plus de l'aération, un nettoyage selon les fréquences suivantes :

- Nettoyer régulièrement les objets (jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants.
- Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs, au moins une fois par jour.
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat au minimum une fois par jour.

La Direction du multi-accueil « Les Lutins » se réfère au document élaboré par la DPMIS – Conseil Départemental de l'Hérault mis à jour le 11/08/2015 intitulé « les établissements du jeune enfant face aux principales maladies infectieuses conduite à tenir » (ci-joint), pour prendre les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé.

LES ETABLISSEMENTS DU JEUNE ENFANT FACE AUX PRINCIPALES MALADIES INFECTIEUSES

CONDUITES A TENIR



Outil mis à disposition des équipes des collectivités de jeunes enfants,
Rédigé à partir du Guide de conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants
et des données de la littérature

MISE A JOUR 11 AOÛT 2015
DPMIS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

L'éviction de la collectivité est limitée à 15 pathologies.

C'est une obligation réglementaire pour certaines pathologies
Ces dernières sont peu nombreuses :

1. Angine à streptocoque dont la scarlatine
2. Coqueluche
3. Diphtérie
4. Gale communautaire
- 4 Bis - Gale profuse
- 5 Gastro-entérite à *Escherichia coli*
- 6 Gastro-entérite à Shigelles
- 7 Hépatite A
- 8 Impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
- 9 Infections invasives à méningocoque
- 10 Méningite
- 11 Oreillons
- 12 Rougeole
- 13 Teignes du cuir chevelu
- 14 Tuberculose
- 15 Les fièvres typhoïde et paratyphoïde

Les 30 maladies à déclaration obligatoire (MDO)

- Botulisme
- Brucellose
- Chikungunya : le décret du 19 décembre 2008 institue la déclaration du chikungunya
- Choléra
- Dengue
- Diphtérie
- Fièvres hémorragiques africaines
- Fièvre jaune
- Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes
- Infection aiguë symptomatique par le virus des hépatites A et B
- Infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- Légionellose
- Listériose
- Maladie du Charbon
- Méningite cérébrospinale à méningocoques et méningococcémies
- Orthopxviroses dont la variole
- Paludisme autochtone (à proximité des aéroports
- Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer
- Peste
- Poliomyélite
- Rage
- Rougeole
- Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et les autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines ESST
- Tétanos
- Toxi-infection alimentaire collective
- Tuberculose
- Tularémie
- Typhus exanthématique → Rare en France Métropolitaine
Mais d'autres maladies non infectieuses sont également à déclaration obligatoire :
- Saturnisme de l'enfant mineur
- Mésothéliome, cancer souvent dû à l'amiante d'abord dans 6 régions de France, à partir de janvier 2011

MESURES D'HYGIENE PREVENTIVE

L'application des règles d'hygiène tient une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité.

Une application rigoureuse de ces mesures permet de prévenir la contamination par des agents infectieux et de s'opposer à leur propagation. Elles doivent au quotidien, être appliquées aux enfants et aux adultes, même en dehors d'infection déclarée.

1/ Hygiène des locaux, du matériel, du linge et de l'alimentation

a) Hygiène des locaux

- Nettoyer tous les jours les surfaces lavables sans oublier :
 - Les robinets
 - Les poignées de porte
 - Les loquets
 - Les chasses d'eau
 - Les tapis de sol
- Ne pas surchauffer les locaux : limiter la température de la structure à 18 – 20°C
- Ne pas exposer les enfants à des températures supérieures à 28° notamment dans les dortoirs
- Aérer régulièrement – deux fois par jour – les pièces accueillant des enfants (exceptés les jours de haut niveau de pollution dans les zones sensibles)
- La présence d'animaux dans les EAJE n'est pas recommandée.

b) Hygiène du matériel et du linge

- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé, sans oublier :
 - Les pots qui doivent bien sûr être individuels
 - Les jouets
 - Le matériel de cuisine : vaisselle, matériel électroménager, plateau et chariot
- Changer le linge dès que nécessaire (les bavettes ou serviettes sont bien sûr individuelles)
- Vider et laver tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et en savon
- Les distributeurs à savon et les essuie-mains jetables sont fortement recommandés, pour limiter les transmissions d'infection
- Pour les cas d'infection comme la Gale, outre le traitement individuel, l'ensemble de la literie et des coussins doit être lavé à 60°.
- Pour les vêtements ou surface ne pouvant être lavés à 60°, les enfermer hermétiquement dans un sac plastique 4 jours, ce qui détruit le parasite.

c) Hygiène de l'alimentation

- Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas (prévues par l'arrêté du 29 septembre 1997)
- Interdire l'accès des zones de préparation alimentaire aux enfants et limiter les allers-venues des autres personnels que ceux en charge de la préparation des repas.

MESURES D'HYGIENE RENFORCEE

En cas de maladie contagieuse identifiée dans la collectivité, les mesures d'hygiène courantes doivent être scrupuleusement appliquées. Des mesures d'hygiène renforcées doivent également être mises en place **pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou l'endiguer.**

En cas de tuberculose, d'infection invasive à méningocoque, de cas groupés d'hépatite A.... dans la collectivité, les mesures de prophylaxie spécifiques seront organisées en liaison avec le médecin de santé publique de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S).

Les mesures d'hygiène renforcées varient selon le mode de transmission et le germe en cause ; **elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.**

1/ Contamination par les selles ou vomissures

- Lavage soigneux des mains, de préférence avec une solution hydroalcoolique, particulièrement après passage aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des repas et des biberons et avant de donner à manger aux enfants. Ce lavage des mains demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.
- Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables. Ces objets seront mis dans des sacs fermés afin qu'ils soient lavés puis désinfectés. Le matériel souillé (gants jetables) sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle actionné de préférence de manière automatique (à pédale)
- Nettoyer soigneusement les matelas de change et les lits souillés

2/ Contamination par les sécrétions respiratoires

- Se couvrir la bouche en cas de toux
- Se couvrir le nez en cas d'éternuements
- Se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle munie d'un couvercle
- Cracher toujours dans un mouchoir en papier à usage unique
- Se laver les mains minutieusement particulièrement après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué ou après avoir mouché un enfant malade
- Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade
- Les personnes enrhumées ou qui toussent peuvent éventuellement porter un masque lors de tout contact avec un enfant (change, alimentation, ...).

**Les recommandations suivantes s'imposent aux structures.
La responsabilité de la déclaration obligatoire incombe au gestionnaire et
au directeur de
la structure ou au référent technique.**

**POUR LES MALADIES COURANTES SANS EVICTION,
la fréquentation de la collectivité par l'enfant n'est pas souhaitable,
à la phase aiguë de la maladie infectieuse, pour son confort et afin de
limiter la contagion.
Pour autant, un certificat médical de non contagion n'est pas exigible
pour le maintien de son accueil**

MALADIES AVEC EVICTION

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
Angine à streptocoque	Fièvre élevée, frissons, tachycardie, angine rouge, langue blanchâtre évolution vers une éruption au niveau des plis de flexion, de l'abdomen et de tout le corps. Traitement antibiotique impératif. Risque de complications rénales, cardiaques et articulaires.	Forte	OUI Minimum 48H après le début du traitement efficace	OUI
Coqueluche	La coqueluche commence par une rhinopharyngite ou une bronchite, sans fièvre dans la majorité des cas. Puis l'enfant tousse pendant plus de trois semaines. La maladie se déclare ensuite nettement avec des quintes de toux violentes, surtout pendant la nuit, et conduisant souvent à des vomissements. Ces quintes de toux s'associent à une respiration sifflante, le tout rappelant le chant du coq.	Forte	OUI Pendant 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace	NON
Diphthérie	Les premiers symptômes comprennent de la fièvre, des maux de gorge, la gorge rouge, une faiblesse et des maux de tête. La toxine produite par la bactérie détruit les tissus normaux de la gorge et une membrane grisâtre épaisse se forme et recouvre la gorge en entier. La gorge et le cou enflent. La diphthérie peut également endommager la peau et causer des lésions cutanées ou des plaies. Des complications cardiaques ou nerveuses graves peuvent survenir et entraîner un décès.	Moyenne	OUI Jusqu'à négativation de 2 prélèvements à 24h d'intervalle, réalisés après la fin de l'antibiothérapie	OUI

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Gale Communautaire</p>	<p>Le diagnostic repose sur un avis spécialisé et/ou des prélèvements</p> <p>On trouve le plus souvent des lésions non spécifiques : lésions eczématiformes, de grattage ou de l'impétigo.</p> <p>Les lésions spécifiques sont inconstantes : sillons, vésicules perlées, papulonodules, chancres scabieux.</p> <p>Topographie évocatrices : espaces interdigitaux dorsaux des mains, organes génitaux externes, partie basses des fesses, coudes, zones axillaires antérieures.</p> <p>Le dos et le visage sont respectés.</p> <p>Le traitement est ambulatoire.</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI</p> <p>Pendant 3 jours après le traitement efficace</p>	<p>NON</p>
<p>Gale Profuse</p>	<p>Les signes cliniques sont identiques à la gale communautaire qui peut évoluer soit : vers une gale disséminée inflammatoire avec atteinte du dos fréquente, vers une gale hyperkératosique ou gale norvégienne plus ou moins généralisée, avec des squames friables fréquents,</p> <p>les deux cas entraînent une hospitalisation.</p>	<p>Forte</p>	<p>OUI</p> <p>Jusqu'à la négativation de l'examen parasitologique</p>	<p>NON</p>
<p>Gastro Entérite à Escherichia Coli Entéro Hémorragique</p>	<p>Émissions quotidiennes multiples de selles soit pâteuses ou liquides, avec présence de sang et de glaires.</p> <p>Signes associés inconstants: fièvre, douleurs abdominales, nausées ou vomissements, anorexie, asthénie, céphalées, arthralgies, myalgies, ballonnements.</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI</p> <p>Retour sur présentation d'un certificat de 2 coprocultures négatives à 24h d'intervalle</p>	<p>OUI</p>



MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Entérite à Shigelles</p>	<p>L'infection à Shigella est caractérisée par une diarrhée fébrile modérée, après une incubation brève de quelques heures à quelques jours (48 heures). L'évolution est résolutive en 3-4 jours sans traitement, mais certaines infections peuvent être sévères et nécessiter une hospitalisation pour réhydratation.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>OUI Retour sur présentation d'un certificat de 2 coprocultures négatives à 24h d'intervalle, 48h après l'arrêt du traitement</p>	<p>OUI</p>
<p>Hépatite A aiguë</p>	<p>Peuvent être bénignes ou graves : fièvre, sensation de malaise, perte d'appétit, diarrhées, nausées, gêne abdominale, urines foncées et ictère (coloration jaune de la peau et du blanc des yeux). Les personnes infectées ne vont pas toutes présenter l'ensemble de ces symptômes. Les adultes présentent plus souvent que les enfants les symptômes de la maladie.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>OUI 10 jours après le début de l'ictère</p>	<p>OUI</p>
<p>Impétigo</p>	<p>Eruption de vésicules translucides qui se troublent en quelques heures, deviennent des pustules qui éclatent en libérant leur contenu et forment une croûte jaunâtre en se desséchant. L'impétigo apparaît surtout au niveau du visage, notamment sur le pourtour du nez et de la bouche en raison de la présence importante des bactéries à ce niveau. Il peut cependant apparaître sur d'autres parties du corps comme le cuir chevelu, les bras et les jambes en raison du portage manuel. En principe, une fois disparues, les lésions ne laissent aucune cicatrice</p>	<p>Moyenne ou Faible selon le type de bactérie</p>	<p>OUI Si lésions étendues, 72h après le début de l'antibiothérapie, renforcer les mesures d'hygiène Lavage des mains + solution hydroalcoolique et pansement sur les lésions.</p>	<p>NON</p>

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICITION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Infections invasives à méningocoque</p>	<p>Fièvre souvent mal supportée, courbatures, mains et pieds froids, teint gris, vomissements, violents maux de tête, gêne à la lumière, changement de comportement, somnolence, raideur de la nuque. Attention, pour les nourrissons, cette fièvre peut être accompagnée de signes peu spécifiques : le bébé n'est pas comme d'habitude, il est grognon, plaintif surtout quand on le prend ou quand on le touche, il a très mauvaise mine (teint gris, bleuté, marbré...), il refuse de s'alimenter, il est hypotonique. Dans de rares cas, le nourrisson atteint par une infection grave à méningocoque n'a pas de fièvre. Son corps est froid : il est en hypothermie, c'est aussi un signe d'alerte.</p> <p>La présence de taches rouges violacées sur tout le corps est une urgence vitale (Purpura fulminant) : Hospitalisation +++</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI Hospitalisation + prophylaxie des sujets contacts</p>	<p>OUI</p>
<p>Méningite</p>	<p>Le plus souvent virale les symptômes : fièvre, vomissements, raideur de la nuque, sensibilité à la lumière vive, douleur aux articulations. A l'extrême, somnolence, confusion et coma. Il est nécessaire d'établir un diagnostic spécialisé et une hospitalisation. La conduite à tenir dans la structure se posera en fonction du diagnostic étiologique.</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI Jusqu'à guérison clinique</p>	<p>OUI</p>
<p>Oreillons</p>	<p>Fièvre plus ou moins élevée, maux de tête puis difficultés à ouvrir la bouche, à mastiquer et à déglutir. Gonflement douloureux sous chaque oreille et sous la mâchoire pendant environ 3 jours. Chez le garçon inflammation et gonflement des bourses(Orchite).</p>	<p>Moyenne</p>	<p>OUI 9 jours après le début de la parotidite</p>	<p>NON</p>



MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Rougeole</p>	<p>Fièvre élevée (39 à 40°C), puis écoulement nasal, larmoiements, toux sèche. Puis apparition d'une éruption cutanée. Il s'agit de boutons rouges foncés qui apparaissent d'abord sur le visage et couvrent petit à petit tout le corps. Celle-ci dure environ une semaine.</p>	<p>Forte avant l'éruption</p>	<p>OUI 5 jours à partir du début de l'éruption</p>	<p>OUI</p>
<p>Teignes du cuir chevelu</p>	<p>Teigne tondante : La plus fréquente > 98 % Touche les enfants d'âge scolaire et préscolaire et guérit spontanément à la puberté. Elle se caractérise par l'apparition sur le cuir chevelu d'une ou de plusieurs plaques d'alopécie sur lesquelles les cheveux sont cassés plus ou moins au ras de la peau. Teigne d'origine parasitaire : nécessite un diagnostic spécialisé et un traitement local</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI Nécessité d'un examen mycologique, éviction sauf certificat médical attestant d'un consultation et d'un traitement adapté</p>	<p>NON</p>
<p>Tuberculose</p>	<p>Aucun symptôme associé à l'état latent. Les symptômes n'apparaissent que si l'infection devient active. Les bactéries de la tuberculose peuvent infecter tous les organes du corps (par ex. les reins, les ganglions lymphatiques, les os, les articulations), la maladie s'attaque généralement aux poumons. Les symptômes courants sont les suivants : une toux persistante pendant plus de deux semaines avec perte de poids, perte de l'appétit, fatigue, fièvre, sueurs nocturnes, douleurs thoraciques, essoufflement ...</p>	<p>Forte si l'enfant est bacillifère (présence bacille dans crachats). Très faible si l'enfant est non bacillifère</p>	<p>OUI Jusqu'à détention d'un certificat attestant que l'enfant n'est plus bacillifère (3 semaines après le début du traitement efficace)</p>	<p>OUI + lien avec le CLAT (Centre de Lutte Antituberculeux)</p>

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Typhoïde et Paratyphoïde</p>	<p><u>Fièvre typhoïde.</u> Fièvre durant trois à quatre semaines, pouvant atteindre 40°. Forte sensation de malaise. Taches rouges sur le dos, le ventre et la poitrine. La langue est de couleur blanchâtre alors que le bout et les bords restent rouges (langue caractéristique de la fièvre typhoïde). Fortes diarrhées, environ 3 semaines après le début de la maladie.</p> <p><u>Fièvre paratyphoïde</u> Au début, fortes nausées, vomissements et diarrhées liquides. Céphalées et douleurs abdominales. Fièvre avec frissons. Tâches rouges sur tout le corps.</p>	<p>Faible</p>	<p>OUI Retour si 2 coprocultures négatives à 24h d'intervalles 48h après l'arrêt du traitement</p>	<p>OUI</p>



MALADIES SANS EVICTION

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Conjonctivite</p>	<p>Maladie virale très contagieuse qui débute par une rhinopharyngite, fièvre modérée, toux d'abord sèche, gêne respiratoire pouvant nécessiter une hospitalisation. Toux qui s'accompagne d'une respiration sifflante ou d'une respiration rapide, augmentation de la fréquence cardiaque.</p> <p>Les symptômes caractéristiques sont : sensation de légère brûlure, sensation de corps étranger dans l'œil, larmolement + sécrétions. Conjonctivite virale : larmolement intense, sans sécrétion purulente et photophobie (douleur à la lumière). Conjonctivite bactérienne : sécrétion purulente (petite boule de pus à l'angle interne de l'œil) ; les yeux sont collés le matin (sécrétions conjonctivales purulentes bilatérales); rougeur de l'œil en général diffuse. Conjonctivite allergique : larmolement sans sécrétion purulente, fortes démangeaisons, photophobie. Apparition récurrente (toujours à la même saison : rhume des foins, lors d'apparition du pollen allergisant) ou apparition fréquente des symptômes en présence de l'allergène : chat, acarien, etc.</p>	<p>Forte</p>	<p>NON Renforcer les mesures d'hygiène</p>	<p>NON</p>
<p>Grippe</p>	<p>Fièvre élevée (au dessus de 39°C) qui survient rapidement et brusquement, associée à des frissons, maux de tête importants, fatigue extrême, douleurs articulaires, des courbatures dans les membres (jambes par exemple), toux sèche, maux de gorge, rhume, nausées.</p>	<p>Forte, sauf conjonctivite allergique non contagieuse</p>	<p>NON Renforcement des mesures d'hygiène</p>	<p>NON</p>

MALADIES	SIGNES CLINIQUES CONTAGIOSITE	EVICITION	DECLARATION OBLIGATOIRE	
<p>Hépatite B et C</p>	<p>La plupart du temps elles sont asymptomatiques, on peut toutefois retrouver une grande fatigue, amaigrissement, perte de l'appétit, ictère prolongé.</p>	<p>Moyenne (B) et Faible (C)</p>	<p>NON Respect des mesures habituelles de soin en présence de sang</p>	<p>NON</p>
<p>Infections à cytomégalovirus</p>	<p>Souvent asymptomatique ou peut se traduire par une fièvre, pneumonie, hépatite. Chez le nouveau-né des lésions cérébrales pouvant entraîner le décès. La transmission se fait essentiellement par voie sanguine, salive, sécrétions sexuelles, elle nécessite un contact étroit prolongé et répété. <u>Le cytomégalovirus peut avoir des conséquences ++ pour la femme enceinte.</u></p>	<p>Forte en crèche</p>	<p>NON Renforcement des mesures d'hygiène. Prévenir les parents de la structure , possible éviction si femme enceinte dans la structure.</p>	<p>NON</p>
<p>Infections à Herpès (de type 1)</p>	<p>L'Herpès labial se manifeste par l'apparition d'un bouquet de vésicules douloureuses, le plus souvent sur et autour des lèvres. Exceptionnellement, ces petits boutons peuvent surgir à l'intérieur du nez, dans la bouche, sur le bord d'une oreille, sur le menton.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>NON Application des mesures d'hygiène</p>	<p>NON</p>
<p>Molluscum Contagiosum</p>	<p>Sorte de verrue provoquée par un virus, excroissances translucides pouvant se trouver sur tout le corps.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>NON</p>	<p>NON</p>

MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICION	DECLARATION OBLIGATOIRE
Mononucléose infectieuse	<p>Grande fatigue. Fièvre, angine, maux de tête, ganglions du cou et de l'aîne La transmission se fait essentiellement par voie salivaire</p>	Faible	NON	NON
Otite	<p>Les symptômes sont : douleurs des oreilles avec ou sans fièvre, irritabilité, baisse d'appétit, 1) <u>Origine virale</u> le plus fréquent, pas de traitement antibiotique 2) <u>Origine bactérienne</u> : des signes généraux peuvent y être associés (douleurs abdominales) traitement antibiotique nécessaire.</p>	Forte	NON	NON
Pédiculose du cuir chevelu	<p>L'examen scrupuleux et attentif du cuir chevelu permet, la plupart du temps, de mettre en évidence les poux et surtout les lentes, (oeufs de poux accrochés aux cheveux). Prurit du cuir chevelu intense le plus généralement.</p>	Moyenne	NON Mais information aux parents de la structure car nécessite des traitements à répétition	NON
Rhinopharyngite	<p>Essentiellement d'origine virale. Obstruction nasale, l'écoulement nasal est d'abord fluide puis épais. Éternuement, toux, maux de gorge. D'autres symptômes peuvent apparaître : malaise, fièvre, maux d'oreilles, baisse de l'appétit, fatigue, ganglions gonflés, yeux rouges. La fièvre disparaît en général en moins de quarante-huit heures. La durée globale est de 8 à 10 jours selon l'état général possibilité de complications ORL et pulmonaires.</p>	Forte	NON Renforcer les mesures d'hygiène	NON



MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Roséole (exanthème subit)</p>	<p>Une forte fièvre de 3 jours (39-40 °C) tombe brutalement à l'apparition de l'éruption cutanée semblable à celle de la rubéole. à la différence que les taches rose clair se développent sur l'ensemble du corps et épargnent le visage. L'éruption, fugace, dure 1 à 3 jours</p>	<p>Moyenne</p>	<p>NON Pas de mesures spécifiques</p>	<p>NON</p>
<p>Rubéole</p>	<p>Les premiers symptômes de la rubéole sont discrets. Ils peuvent apparaître un à sept jours avant l'éruption cutanée : malaises, maux de tête, fièvre modérée, conjonctivite, augmentation de la taille des ganglions (adénopathies) derrière les oreilles et dans la région du cou. Chez l'enfant, l'éruption cutanée est souvent le 1er signe. L'éruption commence sur le front et le visage, puis descend sur le tronc et les membres ; Ce sont de petites taches roses, plus claires que celles de la rougeole, qui peuvent se rassembler et colorer l'ensemble de la peau. L'éruption peut durer entre un et cinq jours. <u>La rubéole peut avoir des conséquences chez la femme enceinte.</u></p>	<p>Moyenne</p>	<p>NON Application des mesures d'hygiène. Et information aux parents de la structure</p>	<p>NON</p>



MALADIES	SIGNES CLINIQUES	CONTAGIOSITE	EVICTION	DECLARATION OBLIGATOIRE
<p>Varicelle</p>	<p>La maladie débute par une fièvre modérée d'environ 38 °C.</p> <p>D'autres symptômes similaires à ceux de la grippe ou d'une rhinopharyngite peuvent s'y associer : maux de tête, douleur abdominale et sensation générale de fatigue.</p> <p>Ensuite l'apparition de vésicules sur la peau provoque d'intenses démangeaisons. Il s'agit de la phase éruptive qui signe la maladie.</p> <p>Ces vésicules se forment tout d'abord au niveau du cuir chevelu puis se généralisent y compris aux zones génitales.</p> <p>Des poussées éruptives se succèdent durant 2 à 4 jours, au cours desquels des lésions cutanées à différents stades coexistent.</p> <p>Les lésions de la bouche peuvent parfois s'infecter et se transformer en ulcères. Il s'ensuit parfois des difficultés de déglutition, pouvant occasionner un refus de s'alimenter.</p> <p><u>La varicelle peut avoir des conséquences chez la femme enceinte.</u></p>	<p>Forte, surtout avant l'éruption</p>	<p>NON</p> <p>Application des mesures d'hygiène</p> <p>Et information aux parents de la structure</p>	<p>NON</p>
<p>Verrues vulgaires</p>	<p>Ces verrues sont en général présentes sur les mains ainsi que les pieds et ne provoquent en général pas de douleurs. Elles peuvent être présentes de façon isolée ou en grappe</p> <p>Il s'agit souvent d'excroissance de la peau de couleur gris-jaune</p>	<p>Faible</p>	<p>NON</p> <p>Renforcement des mesures d'hygiène</p>	<p>NON</p>

Tableau élaboré à partir du Guide de conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants et du Guide des collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses novembre 2006 et des données de la littérature nationale (Internet).

ADRESSES UTILES

LA VEILLE SANITAIRE ET L'ALERTE A L'ARS LR

Plate-forme de veille et de gestion des crises sanitaires

UN POINT FOCAL D'ENTREE FONCTIONNANT 24 H / 24 H

Téléphone : 04 67 07 20 60

Fax : 04 57 74 91 00

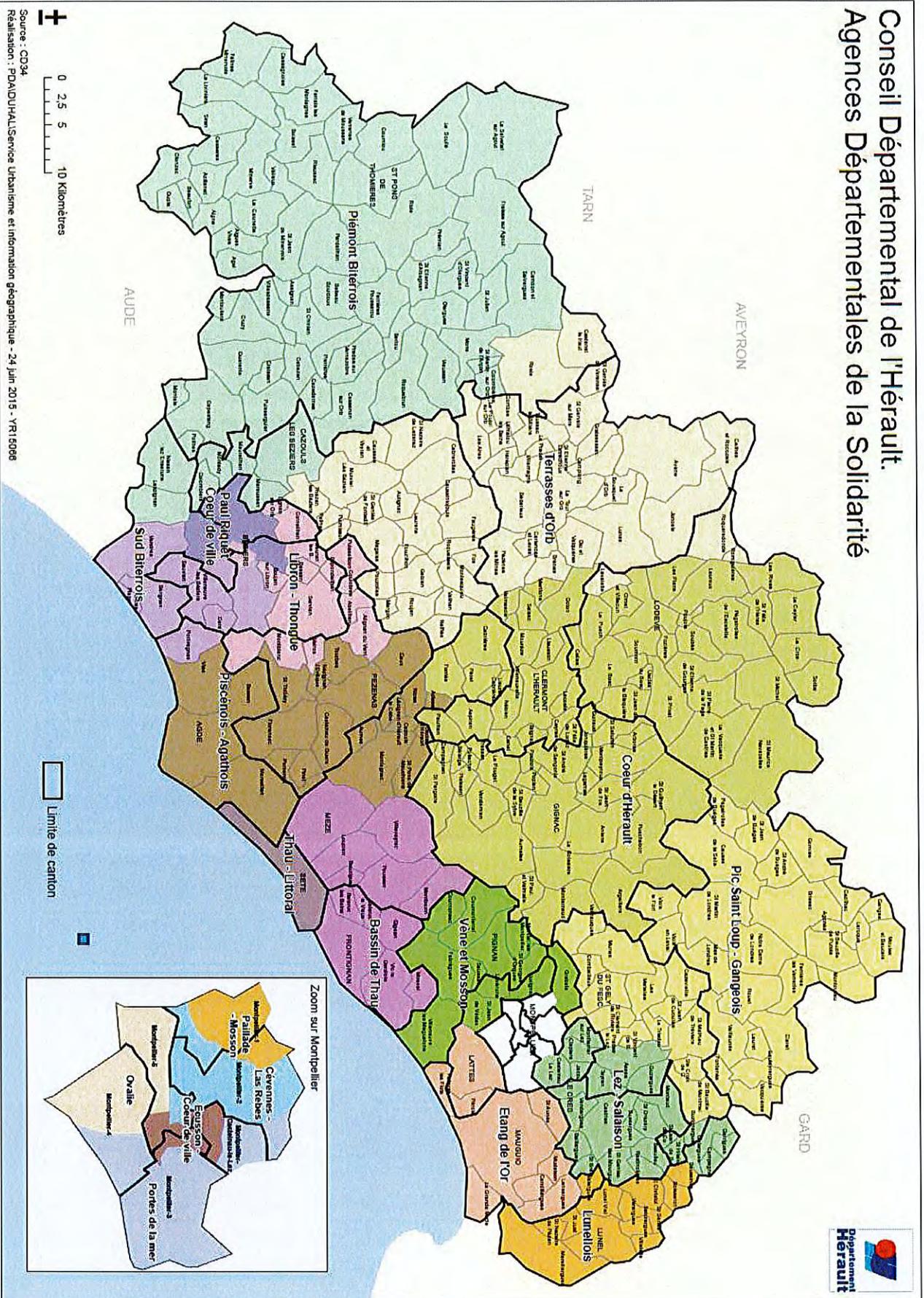
ARSS34-ALERTE@ars.sante.fr

**DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE
INFANTILE ET DE LA SANTE**

Tél. : 04 67 67 63 92

Mail : pmidir@herault.fr

Conseil Départemental de l'Hérault. Agences Départementales de la Solidarité



Source : CD34
Réalisation : PDA/DHUA/Service Urbanisme et Information géographique - 24 Juin 2015 - YR15096

Coordonnées des agences départementales de la solidarité

ADS Paillade-Mosson
Espace solidarité
181, av du Biterrois
34080 Montpellier
04 67 67 52 00

ADS Cévennes Las Rebes
Maison départementale de la Solidarité
Site Philippiques
200, avenue du Père Soulas
34080 Montpellier
04 67 67 50 00

ADS Écusson Cœur de Ville
Maison départementale de la Solidarité
Site Philippiques
200, avenue du Père Soulas
34080 Montpellier
04 67 67 50 50

ADS Ovale
Le Clos des Muses
172, rue Raimon de Trencavel
34000 Montpellier
04 67 67 32 20

ADS Porte de la Mer
1555, Chemin de Moularès
34070 Montpellier
04 67 17 46 20

ADS Piémont Biterrois
33, avenue de la République
34310 Capestang
04 67 49 84 10

ADS Sud Biterrois
20 Bld Jules Cadenat
34500 Béziers
04 67 67 53 20

ADS Piscénois-Agathois
Espace Laser
Av Vidal de la Blache BPI35
34120 Pézenas
04 67 90 44 44

ADS Paul Riquet Cœur de Ville
7 rue du Chapeau Rouge
34500 Béziers
04 67 11 12 13

ADS Libron Thongue
7 rue Joseph Fabre
34501 Béziers Cedex
04 67 30 94 80

ADS Terrasses d'Orb
88 rte de Clermont Hérault
34600 Bédarieux
04 67 67 47 10

ADS Étang de l'Or
Place Jules Ferry
34130 Mauguio
04 67 67 56 10

ADS Bassin de Than
1 bis rue de la Raffinerie
34110 Frontignan
04 67 67 76 99

ADS Pic St Loup - Gangeois
755 av Louis Cancel
34270 St Mathieu de Tréviers
04 67 55 18 00

ADS Vène et Mosson
300 rue des Condamines
34570 Pignan
04 67 07 03 40

ADS Du Lunellois
89 av de Mauguio
34400 Lunel
04 67 83 41 00

ADS Cœur d'Hérault
Place Jean Jaures
34800 Clermont l'Hérault
04 67 67 43 90

ADS Thau-Littoral
Maison des Solidarités Pierre Arraut
427 boulevard de Verdun
34200 Sète
04 67 67 47 60

ADS Lez Salaison
300 A rue du Clos de Viviers
34830 Jacou
04 67 67 31 60

ANNEXE 3 : PROTOCOLE DETAILLANT LES MODALITES DE DELIVRANCE DE SOINS SPECIFIQUES, OCCASIONNELS OU REGULIERS, LE CAS ECHEANT AVEC LE CONCOURS DE PROFESSIONNELS MEDICAUX OU PARAMEDICAUX EXTERIEURS A LA STRUCTURE

3-1 PROCEDURE DELIVRANCE DE SOINS SPECIFIQUES OCCASIONNELS OU REGULIERS

- 1- La famille fournit l'ordonnance, le traitement et le matériel nécessaire dans un sac au nom de l'enfant en respectant les conditions de stockage, et les remet dès son arrivée à la personne présente dans le bureau de la Direction du multi-accueil
- 2- Le parent complète le document : « suivi individuel des traitements médicamenteux »
- 3- Le professionnel de l'accueil du jeune enfant vérifie que le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical. Vérifie la conformité du médicament avec l'ordonnance avant administration (les antibiotiques seront reconstitués par la puéricultrice).
- 4- La Directrice ou Directrice Adjointe contresigne le document (= validation)
- 5- Sur les boîtes de médicaments doivent être notés le nom de l'enfant, la date d'ouverture du flacon, le début et la fin du traitement.
- 6- Les traitements sont donnés par : (ordre de priorité)
 - 1- La Puéricultrice : Laurence PLASSIARD
 - 2- L'Adjointe à la Directrice, qui est EJE : Sylvie ZANFINI
 - 3- L'EJE qui est aussi AP : Claire EID
 - 4- Les AP qui auront été formées par le référent santé.
- 7- Une fois le traitement donné ou le geste réalisé, le personnel complète immédiatement le registre infirmier en précisant : le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'acte, le nom du professionnel de la structure l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.
Une feuille du registre infirmier est disponible dans chaque classeur de transmission, un par section. Lorsque la feuille est complète, elle est archivée dans le bureau de direction.

3-2 SUIVI INDIVIDUEL DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Nom et prénom de l'enfant :

Section des : PETITS MOYENS GRANDS

Je soussigné(e) Mme, M.atteste(ons)
donner l'autorisation au professionnel d'accueil de l'enfant :.....
d'administrer les gestes et soins définis par le Docteur.....
conformément à l'ordonnance ci-jointe en date du

A Saint-Gély-du-Fesc, le

Signature :

NB : A remettre à la personne présente dans le bureau de la Direction à l'arrivée de l'enfant dans la structure

- l'ordonnance du médecin
- le traitement, qui peut circuler entre la famille et la structure dans un sac au nom de l'enfant, en respectant les conditions de stockage

Ce document est à compléter et signer pour chaque ordonnance nécessitant des soins particuliers.

ANNEXE 4 : PROTOCOLE DETAILLANT LES CONDUITES A TENIR ET LES MESURES A PRENDRE EN CAS DE SUSPICION DE MALTRAITANCE OU DE SITUATION PRESENTANT UN DANGER POUR L'ENFANT

✚ Qui peut agir et pourquoi est-ce que je dois agir ?

Tout citoyen et plus particulièrement les professionnels ont l'obligation de porter à la connaissance des autorités administratives ou judiciaires la situation d'un mineur « pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement psychique, affectif intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être » (R.226-2-2 CASF). « Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitements, [...], de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ou de continuer à ne pas informer ces autorités tant que ces infractions n'ont pas cessé est puni de 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros. » (Article 434-3 du code pénal).

✚ Dans quelles situations dois-je agir ? (liste non exhaustive)

Repérage chez l'enfant	Repérage chez le parent
<ul style="list-style-type: none"> • Je constate à plusieurs reprises des traces de coups (bleus, rougeurs, brûlures etc...) ou des blessures (l'enfant doit immédiatement être vu par un médecin/ médecin PMI, médecin de la crèche, médecin libéral...); • L'enfant a des réactions de protection significatives quand je m'approche de lui ou lorsque je fais un geste brusque ; • L'enfant a un comportement sexuel inadapté pour son âge. • Pour les plus grands, • -l'enfant me parle de violences physiques, sexuelles ou morales (dénigrement important, insultes, moqueries répétées) ; • -l'enfant semble craindre de s'exprimer par peur des réactions de ses parents ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Les explications des traces de coups ou de blessures divergent entre les parents ou l'enfant quand il s'exprime ; • Je suis témoin de la violence d'un parent envers son enfant ou de mauvais traitements • J'entends régulièrement un parent dénigrer ou insulter son enfant • Un parent empêche l'enfant d'expliquer ce qui lui est arrivé ; • Un parent me fait part de violences conjugales à son égard, je peux l'orienter vers le 3919 ; Si l'enfant y est exposé régulièrement, c'est considéré par la loi comme un danger pour lui-même
<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant réclame régulièrement de la nourriture et l'engloutit ; • L'enfant porte les mêmes vêtements tous les jours ou des vêtements inadaptés (à son âge, à la saison....sales), il a une hygiène corporelle insuffisante ; • L'enfant s'endort en pleine journée à plusieurs reprises (d'autant plus s'il n'est plus en âge de faire la sieste), il a beaucoup de difficultés à se réveiller ; • Vous constatez ou l'enfant dit être seul au domicile ou dans la rue, ce qui n'est pas en accord avec son autonomie/âge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents ne repèrent pas les besoins essentiels de leur enfant : manque d'hygiène / de sommeil/ d'alimentation / de rythme ; • • Malgré les conseils donnés, les parents ne modifient pas leurs réponses aux besoins de leur enfant.
<p>L'enfant présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes de santé répétés, un retard de développement psychomoteur ou intellectuel ou un changement d'aspect important (prise ou perte importante de poids...), sans aucun suivi ou prise en charge adaptée ; • des troubles du comportement massifs (violence, auto ou hetero agressivité, mutisme, repli sur soi, absentéisme répété, ...) • des signes de souffrance pouvant s'exprimer surtout pour les plus grands (trouble du sommeil, énurésie, encoprésie, mal de ventre, malaise, pleurs fréquents, refus de rentrer au domicile, propos/dessins morbides ou sexualisés...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les orientations médicales spécifiques aux besoins de l'enfant ne sont pas mises en place par les parents ; • Les parents n'ont pas mis en place le suivi santé obligatoire et préconisé en fonction de l'âge de l'enfant (n'ont peu ou jamais accompagné leur enfant chez le médecin, en rééducation...) • Je constate que des parents ont un comportement laissant penser qu'ils consomment de l'alcool ou des produits stupéfiants de façon régulière et excessive (sentent l'alcool dès le matin et à plusieurs reprises, titubent ont des propos incohérents....).
<ul style="list-style-type: none"> • En dehors des faits graves de violences physiques ou sexuelles, c'est l'accumulation des faits et la récurrence des faits qui doit questionner. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le parent ne s'inquiète pas ou minimise fortement les éléments qui sont évoqués avec lui.
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'auteur des violences est un membre de l'EAJE, la Direction de la PMI doit être informée sans délai. 	

Comment dois-je agir en tant que professionnel ?

- Dans les situations les plus urgentes (**j'entends des menaces de maltraitance ou de mort où je suis témoin direct de coups très violents**) j'appelle la police (17). Je vois un enfant portant des blessures nécessitant des soins immédiats, j'appelle le samu (15) et **je donne toutes les informations que j'ai à ma disposition sur l'enfant et sa famille** (Nom, Prénom, âge, adresse etc).
- Pour toutes les autres situations, je rédige un écrit daté et signé (+ coordonnées de l'établissement) contenant l'Etat civil complet des parents et de l'enfant, **j'y reprends l'intégralité des faits repérés et des éléments d'inquiétudes constatés** (parole de l'enfant, description précise des événements ou faits constatés, du comportement de l'enfant, de la réaction des parents...)
- Une fois l'écrit rédigé, j'ai trois possibilités :
 1. Dans les situations les plus graves (violences physiques importantes, sexuelles etc..) nécessitant une intervention immédiate, je transmets cet écrit directement au procureur de la République (cf. coordonnées plus bas*) une copie pour information au SDIP (Service départemental des informations préoccupantes) sdip34@herault.fr le jour même. Dans ces cas-là, les parents peuvent en être informés, **sauf si un des membres de l'entourage de l'enfant peut être l'auteur des violences et/ou si cela risque d'interférer dans l'enquête pénale.**
 2. Dans les situations pour lesquelles il y a des interrogations, des carences qui nécessitent une évaluation socio-éducative, j'envoie mon écrit au Service départemental des informations préoccupantes (SDIP) : sdip34@herault.fr après avoir informé les parents de mes inquiétudes et de ma démarche.
 3. Si j'ai un doute sur l'urgence de la situation et le caractère pénal des faits, je peux trouver un soutien technique auprès du service territorial de PMI de proximité ou la direction PMI DPMI-AG@herault.fr 04.67.67.63.92 et auprès du SDIP au 04.67.67.65.62 du lundi au vendredi de 8H 30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En dehors des heures ouvrables, composer le 119, qui retransmettra au SDIP.
L'anonymat du professionnel peut être garanti en cas de risque de représailles de la part des parents.

Que va-t-il se passer après la transmission de mon écrit ou de mon appel ?

- Dans le cas des informations les plus graves, (signalement) le procureur de la République décidera des suites à donner pour protéger les enfants et diligentera une enquête de police et / ou une mise à l'abri du mineur.
- Dans les autres cas, une évaluation de l'information préoccupante sera faite par les équipes des services territorialisés des solidarités (STS) afin de proposer des solutions pour soutenir au mieux la famille. Dans le cas où la famille n'est pas en accord avec la proposition et que l'évaluation révèle des difficultés importantes, le dossier sera transmis au Juge des Enfants pour qu'une décision soit prise. Si la situation ne relève pas d'une aide éducative, une orientation ou une mise à disposition des services sera proposée.
- Le service du SDIP se chargera d'informer la famille et le signalant professionnel des suites à donner.
- Dans le cas où les éléments signalés ne sont pas avérés, une décision de sans suite sera prise et le dossier de la famille sera détruit.

**Parquet des mineurs du Tribunal de Grande Instance de Montpellier:
Nouveau Palais de Justice, Place Pierre Flotte, 34040 Montpellier cedex 1.
Tél. : 04.67.12.60.00
Tribunal Judiciaire de Béziers :
93 avenue du Président Wilson, 34500 Béziers
Tél : 04.30.17.34.00*

ANNEXE 5 : PROTOCOLE DETAILLANT LES MESURES DE SECURITE A SUIVRE LORS DES SORTIES HORS DE L'ETABLISSEMENT OU DE SON ESPACE EXTERIEUR PRIVATIF, TELLES QUE VISEES A L'ARTICLE R.2324-43-2

5-1 LORS DES DEPLACEMENTS A L'EXTERIEUR DES LOCAUX DU MULTI-ACCUEIL



LES MESURES SUIVANTES DOIVENT ETRE RESPECTEES :

Les sorties peuvent avoir lieu selon diverses modalités :

- A pied, autour de la structure
- En mini bus équipés de sièges auto
- En grand bus de façon exceptionnelle

Elles font l'objet de mesures spécifiques en lien avec un cadre réglementaire précis :

Art. R. 2324-43-2. « Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de :

- « 1° Respecter les exigences de l'article R.2324-4361 ;
- « 2° Garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants.

L'article R2324-43-1 indique « Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis ne peut pas être inférieur à deux, dont, pour les établissements et services d'une capacité supérieure à vingt-quatre places, au moins un des professionnels mentionnés au 1° de l'article R 2324-42.

Pour les établissements mentionnés au 1° du I de l'article R.2324-6, les dispositions du présent article s'appliquent à partir de quatre enfants accueillis simultanément. ». Ce qui implique, pour les EAJE de plus de 24 places, d'avoir au moins deux professionnels lors des sorties, dont 1 professionnel titulaire des diplômes de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture, d'infirmier ou de psychomotricien.

Remarque : la réglementation donne une préconisation d'encadrement minimum cependant il appartient au responsable d'établissement, d'évaluer les risques et d'établir les conditions de sorties selon la destination, la durée des trajets, l'activité effectuée, la capacité des enfants à marcher ou non, l'utilisation d'un véhicule (bus), le nombre de professionnels disponibles.

Pour la plupart des sorties, en fonction de la disponibilité des accompagnants bénévoles, un adulte sera présent pour 2 à 3 enfants maxi.

Les familles sont informées des promenades et sorties par affichage ou par mail.

Conduite à tenir :

En amont :

- Prévenir les parents de la sortie, s'assurer de l'autorisation de sortie pour les sorties à pied autour de la structure. Une autorisation spécifique est signée par les parents pour chaque sortie en bus.
- Dresser la liste des enfants en sortie (à laisser à la crèche)
- Prendre les coordonnées des parents des enfants en sortie.
- Prévoir le sac d'urgence avec les PAI si besoin et la trousse médicale.
- Prévoir un téléphone portable.

Pendant la sortie :

- S'assurer d'avoir toujours de l'eau, de la crème solaire et les chapeaux pour les enfants.
- S'assurer que les enfants sont bien attachés dans le bus.
- S'assurer à chaque changement de pièce ou d'endroit que l'ensemble des enfants est bien présent.
- En cas de problème médical : appeler le 15, puis la directrice.

Au retour :

- S'assurer de la présence de tous les enfants.
- Si problème rencontré au retour de la sortie en avertir la directrice qui fera un mail à la mairie.

5-2 CHARTE DES SORTIES DU MULTI-ACCUEIL POUR LES ACCOMPAGNANTS BENEVOLES

Lors des sorties vous nous accompagnez et nous vous en remercions.
Quelques consignes restent à connaître pour la sécurité des enfants, et le bon déroulement de la sortie.

- 1- Un adulte peut tenir un enfant dans chaque main et reste avec les mêmes enfants tout au long de la sortie
- 2- L'enfant sort avec son doudou en règle générale
- 3- Tout accompagnant volontaire ne doit jamais lâcher la main de l'enfant dans la rue
- 4- L'enfant marche à son rythme tout au long de la sortie.
- 5- Le professionnel sera toujours en tête du groupe
- 6- Lorsque l'on prend un moyen de transport, veillez à ce que les enfants soient assis et attachés. L'adulte reste à côté d'eux et leur explique ce que l'on voit, etc ...
- 7- Attention à la fermeture automatique des portes, cela peut être dangereux
- 8- L'enfant du parent accompagnateur est sous la responsabilité du multi-accueil

Nom et signature du bénévole
accompagnant,



Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-ADM_2024_13-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

SD
2024-04-23 / 21

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL « LES LUTINS » : ACTUALISATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé de la Petite Enfance, rappelle à l'assemblée la délibération du 6 juillet 2021 ayant modifié le projet d'établissement du multi-accueil « Les Lutins » dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service unique » signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Le projet d'établissement est un document de référence comportant trois volets :

- la présentation de l'établissement,
- le projet social qui traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale (instrument de mixité, de cohésion sociale, d'intégration).
- le projet éducatif qui exprime les choix éducatifs en termes d'éveil, de socialisation, d'apprentissage de l'autonomie, d'adaptation à l'environnement ... (définition des choix éducatifs).

Ce document doit obligatoirement être mis à jour tous les 5 ans, mais peut aussi être actualisé pour tenir compte de l'évolution des besoins des familles et du fonctionnement du multi-accueil.

L'équipe de Direction de la structure et les données statistiques ayant évolué depuis la rentrée 2021, le projet d'établissement doit être modifié.

Monsieur ALET, propose au conseil municipal :

- d'adopter le nouveau projet d'établissement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » tel que présenté,
- de fixer la date d'application de ce document au 26 août 2024.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur ALET, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le nouveau projet d'établissement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins »,
- décide de fixer la date d'application de ce document au 26 août 2024.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETAIRE DE SEAN



LE MAIRE

Michèle LERNOUT



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

MULTI ACCUEIL « LES LUTINS »

Saint-Gély-du-Fesc



Type et Nom de l'établissement : Multi-accueil collectif et familial « Les Lutins »

Nombre de places : 63 places

Adresse : 23 allée des Verriès - 34980 Saint-Gély-du-Fesc

☎ 04 /67 /84 /05 /85

E-mail : mairie.multiaccueil@saintgelydufesc.com

Nom du gestionnaire : LERNOU Michèle

Statut du gestionnaire : Maire en exercice

Date : 24 avril 2024

Cachet, signature



LE MAIRE

Michèle LERNOU

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation de l'établissement	3
1.1 Identité.....	3
1.2 Capacité et type d'accueil proposés	3
1.3 Compétences professionnelles mobilisées.....	4
1.3.1 L'équipe et les intervenants	4
1.3.2 Le travail d'équipe	5
1.3.3 La formation	5
2. Le projet social	6
2.1 Le contexte environnemental de l'établissement	6
2.1.1 Indicateurs démographiques.....	6
2.1.2 Indicateurs socio-économiques.....	7
2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social.....	8
2.2.1 La mixité sociale.....	8
2.2.2 L'accueil d'urgence	9
2.2.3 L'accompagnement à la parentalité	9
2.2.4 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap (articles L.114-1 et L.114-2 du CASF)	9
2.3 Les modalités de relations partenariales.....	9
3. Le projet éducatif	9
3.1 L'accueil.....	10
3.1.1 Le premier accueil.....	10
3.1.2 L'adaptation progressive	10
3.1.3 Les séparations et les retrouvailles	10
3.1.4 La place des parents	11
3.2 Le soin	11
3.2.1 Le repas.....	11
3.2.2 Le sommeil.....	12
3.2.3 Le change	12
3.3 Le développement	12
3.4 L'éveil et le bien être.....	12

Introduction

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe et l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené de façon pluridisciplinaire. Il est porté et animé par le Directeur d'établissement qui en est le garant.

Adapté aux besoins des usagers et de l'équipe, il présente le fonctionnement lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont les professionnels accompagnent l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et explicite les valeurs éducatives portées par le Service Petite Enfance. Véritable document de référence, il participe à la réflexion pédagogique et permet un suivi des pratiques professionnelles.

Le projet d'établissement comporte une présentation de la structure d'accueil ainsi que le projet social de la commune d'implantation et le projet éducatif réfléchi par l'équipe pluridisciplinaire.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, ce document écrit est revu tous les 5 ans et réajusté au regard de l'évolution des besoins des familles.

1. Présentation de l'établissement

1.1 Identité

Type et nom de l'établissement : Multi-accueil « Les Lutins »

Adresse : 23 allée des Verriès - 34980 Saint Gély-du-Fesc

Téléphone : 04.67.84.05.85

E-mail : mairie.multiaccueil@saintgelydufesc.com

Nom du gestionnaire : Michèle LERNOU

Statut du gestionnaire : Maire

Autre responsable : Sylvain ALET

Fonction : Maire Adjoint chargé de la Petite Enfance

Rédacteurs du projet : Laurence PLASSIARD, Directrice d'établissement et Sylvie ZANFINI, Directrice Adjointe

Mode de fonctionnement : Mode PSU

1.2 Capacité et type d'accueil proposés

L'établissement « Les Lutins » propose un **accueil collectif et familial à la fois régulier et occasionnel** permettant de répondre aux besoins exprimés par les familles.

L'établissement dispose de 63 places d'accueil réparties de la façon suivante :

- 57 places d'accueil collectif régulier
- 3 places d'accueil collectif occasionnel
- 3 places d'accueil familial

Amplitude d'ouverture de la structure : 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi.

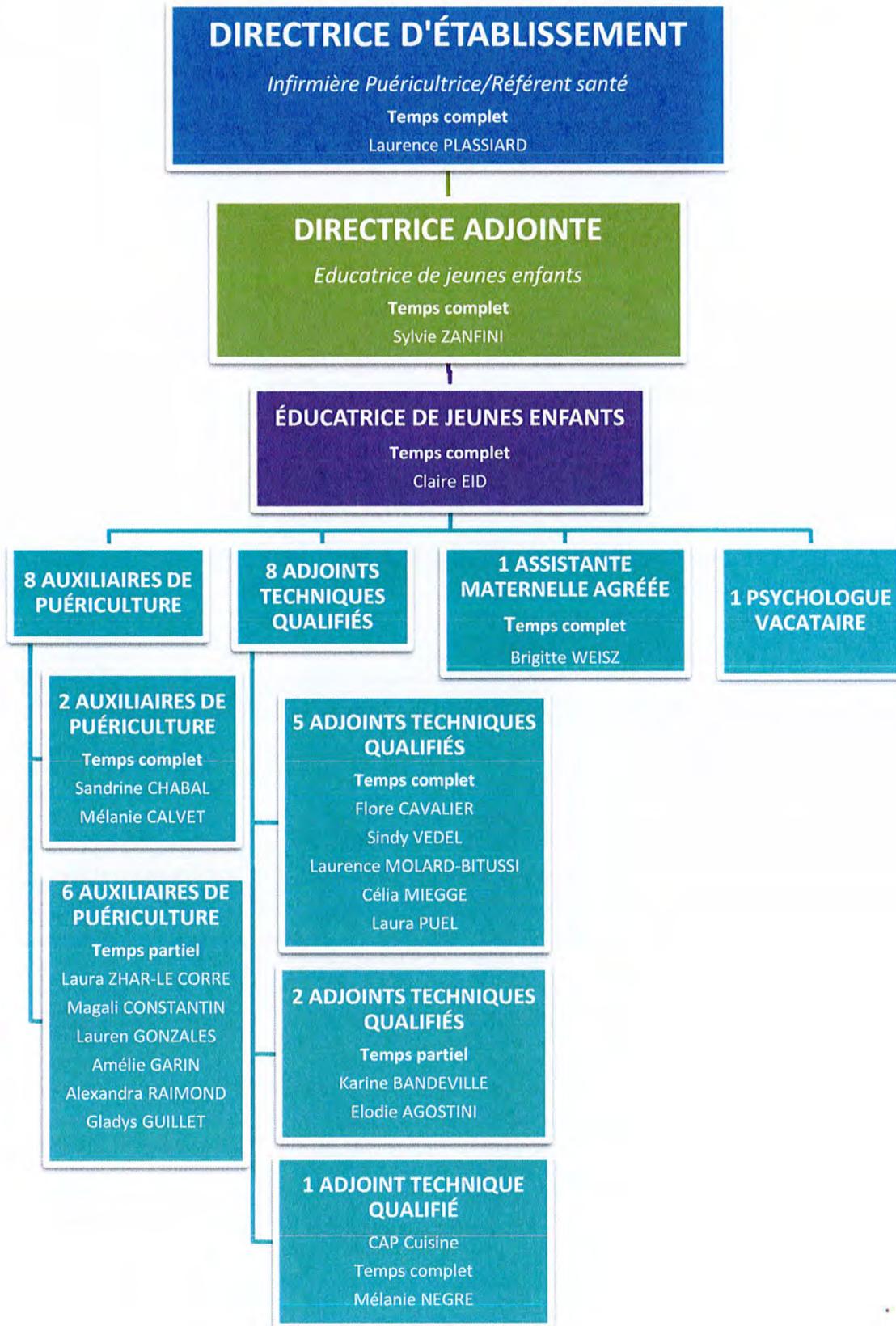
L'établissement est fermé cinq semaines par an (quatre semaines sur les mois de vacances scolaires d'été juillet/août et une semaine sur la période de vacances scolaires de Noël).

L'âge minimum des enfants accueillis est de 10 semaines (fin du congé légal de maternité). Une dérogation est possible sur avis du médecin de la structure et du médecin de la PMI.

L'âge maximum des enfants accueillis est de 4 ans quel que soit le type d'accueil. Au-delà de 4 ans, des dérogations sont possibles, notamment pour les enfants présentant un handicap jusqu'à leur sixième anniversaire.

1.3 Compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants



1.3.2 Le travail d'équipe

Des réunions d'équipe visant à mettre en vie le projet d'établissement se déroulent au minimum une fois par mois et sont organisées par secteur d'accueil (secteur des « petits », des « moyens » et des « grands »). Elles sont animées par la directrice de la structure, la directrice adjointe et l'éducatrice de jeunes enfants. Ces temps d'échanges se déroulent systématiquement en dehors de l'accueil des enfants de manière à ce que chaque membre de l'équipe puisse être entièrement disponible pour les réflexions à mener.

Les réunions permettent de répondre à trois objectifs prioritaires :

- Aborder les questions organisationnelles autour du déroulement de journée et des protocoles liés au fonctionnement institutionnel
- Partager les informations concernant l'enfant et sa famille, mettre en commun les observations de chaque professionnel pour réajuster la prise en charge et l'accompagnement
- Analyser les pratiques professionnelles dans le but de réfléchir en équipe sur les pratiques éducatives posées par les professionnels auprès des enfants

La psychologue vacataire propose, en cohérence avec le projet éducatif de la structure, des temps d'analyse des pratiques aux professionnels. Ces temps d'échanges visent à répondre à une difficulté rencontrée par l'équipe ou à enclencher une dynamique de changement vers un nouveau projet. Ils permettent de se questionner, de prendre du recul et d'entamer une vraie démarche de réflexion pour adapter la pratique professionnelle.

Ces réunions sont également organisées le soir à raison de cinq séances par an pour chacune des sections d'accueil.

Outre les analyses de pratiques professionnelles, différents moyens sont mis à disposition du personnel pour consolider le travail en équipe et permettre de réfléchir aux actions à mener dans le cadre du projet. Le cahier de transmissions est un vecteur de communication, d'échanges, de réflexions et d'informations. Les échanges informels constituent également une part non négligeable des transmissions et permettent un passage de relais notamment sur toutes données utiles à la prise en charge harmonieuse de l'enfant et sa famille.

1.3.3 La formation

Les membres de l'équipe s'inscrivent dans une démarche de formation continue en participant régulièrement à des stages qui leur permettent de se nourrir d'apports continuellement réactualisés.

Chaque année, lors de l'entretien professionnel d'évaluation mené par la directrice d'établissement, les professionnels émettent des vœux de participation à des formations.

L'unique assistante maternelle composant la structure familiale est présente deux demi-journées par semaine sur la structure collective avec les enfants qu'elle accueille. Ces temps d'échanges avec les différents professionnels lui permettent de s'inscrire dans une dynamique d'équipe et de réflexion autour de ces propres pratiques éducatives. Elle bénéficie également du soutien des éducatrices de jeunes enfants de l'établissement et de l'infirmière puéricultrice qui se rendent à son domicile afin de lui apporter un temps d'échange et de réflexion lors de situations complexes.

2. Le projet social

Le projet social traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale dans ses différentes composantes (instrument de mixité, d'intégration et de cohésion sociale, de lutte et de prévention contre les exclusions et les inégalités, participation à l'éducation de futurs citoyens) et inscrit la structure dans une dynamique territoriale et partenariale.

Il précise les objectifs et les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité et d'adaptation de la structure. Il décline les prestations, l'organisation et le fonctionnement qu'il propose au plus près des besoins particuliers des familles, tels qu'ils ont été analysés dans le cadre de l'étude des besoins. Il décrit les modalités d'inscription et de relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui y interviennent (article L 214-2 et L 214-7 du code de l'action sociale et des familles).

2.1 Le contexte environnemental de l'établissement

La commune de Saint-Gély-du-Fesc compte au 1^{er} janvier 2024 10 810 habitants (données INSEE), appelés les Saint-gillois. Située dans la région du Pic Saint-Loup à 10 kms au Nord-Ouest de la ville de Montpellier, elle appartient au département de l'Hérault et fait également partie de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Elle s'étend sur une superficie de 1645 hectares et occupe une place privilégiée entre Cévennes et Méditerranée.

La structure « Multi-accueil Les Lutins » est implantée dans un cadre boisé à la sortie de la ville. Elle fait partie de la Maison de la Petite Enfance au sein de laquelle se trouvent également le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Depuis cette année, une permanence PMI est assurée 1 fois par mois dans les locaux du RPE.

À proximité directe se trouvent une aire de jeux pour enfants, un city stade ainsi qu'une halle des sports rendant le cadre dynamique et attractif.

2.1.1 Indicateurs démographiques

La ville de Saint-Gély-du-Fesc a mis l'accent sur une politique d'accueil global et diversifié en faveur notamment des jeunes enfants.

Attractive par son cadre de vie privilégié qui offre une mixité entre la ville et la nature, la commune a connu une importante croissance démographique depuis une quarantaine d'année.

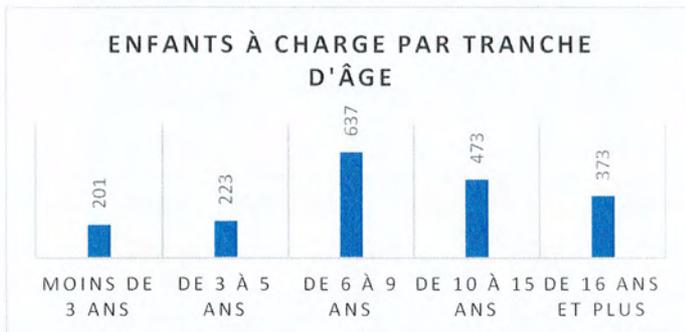
Lors de la signature du 1er contrat enfance en 1990, la population était de 5 967 habitants. Au 1er janvier 2024, la commune comptait 10810 habitants. *Données communales et INSEE*

➤ Evolution des naissances entre 2018 et 2023



En 2022, 78 enfants sont nés sur la commune. La natalité connaît une baisse importante en 2023 (-29.48%) avec 55 naissances. *Données communales*

➤ **Répartition des enfants à charge par tranche d'âge**



La typologie des allocataires de l'année 2021 de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault nous montre aussi le nombre important d'enfants de moins de 6 ans recensés sur le territoire de la commune : 201 enfants de moins de 3 ans, 223 enfants âgés entre 3 et 5 ans révolus.

➤ **Situation familiale des ménages**

Selon l'étude de l'INSEE « Evolution et structure de la population en 2020 », sur 4305 ménages recensés en 2020 : 1 400 sont des couples avec enfants (32.5%) et 380 des familles monoparentales (8.8%). Les enfants les plus représentés vivent donc au sein de couples parentaux.

2.1.2 Indicateurs socio-économiques

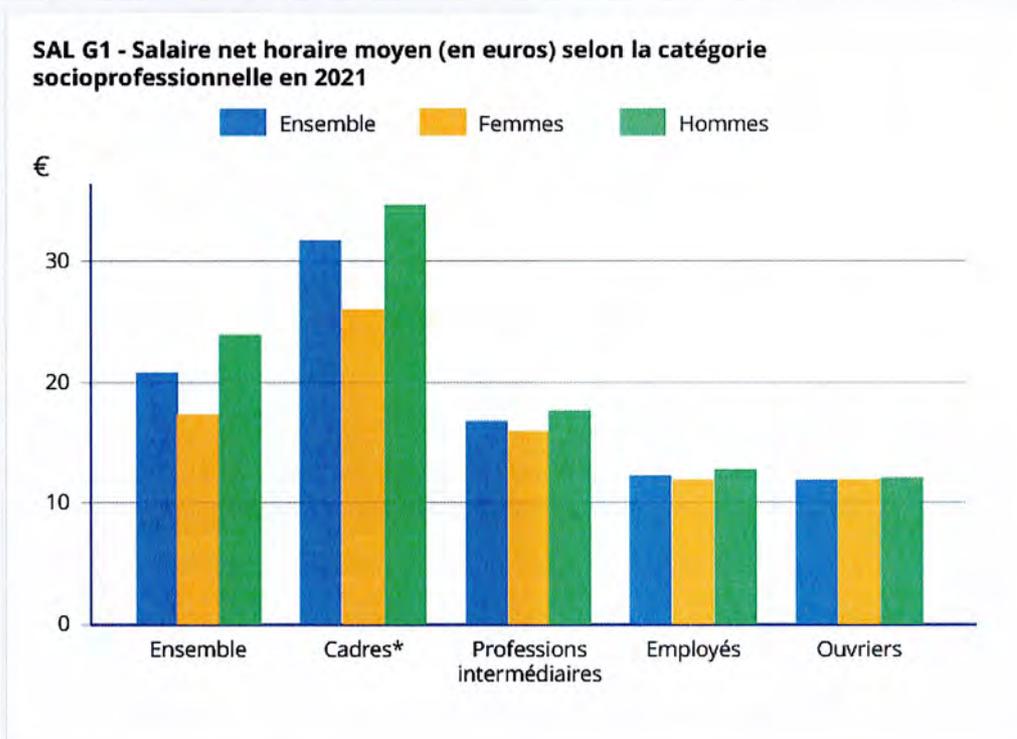
➤ **L'emploi**

Selon les études de population menées par l'INSEE, la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs) représente 74.70%, les retraités 23.62 % et les personnes sans activité professionnelle 1.6 %. Les cadres et professions intermédiaires sont majoritaires au sein des actifs de la commune (+ de 45 %).

➤ **Revenus des ménages en 2021**

	2021
Nombre de ménages fiscaux	4 270
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	10 337
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	29 940
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	71

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021



2.2 L'intégration de l'établissement dans son environnement social

2.2.1 La mixité sociale

La collectivité s'engage à respecter les dispositions prévues par les articles **L 214-7 et D214-7 du Code l'Action Sociale et des Familles** concernant la garantie de places d'accueil pour les enfants à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

L'article D 214-7 du même code précise que le nombre de places garanties ne peut être inférieur, sauf pour les établissements et services mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés, une place par tranche de vingt places d'accueil.

La tarification peut être revue en cours d'année pour ces enfants et des aides du Centre Communal d'Action Sociale sont également allouées aux familles en difficulté sociale.

2.2.2 L'accueil d'urgence

La collectivité met en œuvre une politique visant à faciliter l'accueil d'urgence.

Une place, comptabilisée dans les 20 % de dépassement de la capacité, peut être réservée aux familles en situation d'urgence, ou lorsqu'une demande est faite par les services de la Protection Maternelle et Infantile. La structure est jusqu'à présent toujours parvenue à faire face aux situations d'urgence (hospitalisation d'un parent, problème psychologique, séparation...) même sur des durées relativement longues.

2.2.3 L'accompagnement à la parentalité

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. L'équipe pluridisciplinaire accompagne les familles au quotidien en se rendant disponible et à l'écoute. Les professionnels de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de co-éducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

L'équipe de direction joue un rôle majeur dans ce soutien à la parentalité. Grâce à une écoute active, elle conseille les parents et les aide à trouver leurs propres solutions. Elle peut être amenée à orienter les familles vers un dispositif adapté en fonction de leur besoin spécifique d'accompagnement.

De l'information concernant des solutions collectives de soutien à la parentalité est disponible au sein de la Maison de la Petite Enfance : Lieu d'Accueil Parents Enfants, une permanence PMI dans les locaux du REP, professionnels spécialisés. L'objectif étant de rendre visibles des dispositifs qui vont permettre de renforcer ou de favoriser la place des familles dans la démarche éducative.

2.2.4 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap (articles L.114-1 et L.114-2 du CASF)

La structure est accessible pour les parents à mobilité réduite et la commune adhère à la charte d'accueil d'enfants présentant un handicap depuis le mois de janvier 2008.

Les possibilités et les conditions d'accueil de l'enfant sont évaluées. Un projet d'accueil individualisé est mis en place lorsque la prise en charge de l'enfant le nécessite.

Une marche à suivre en cas d'urgence est établie avec les parents et le médecin référent de l'enfant et un protocole mentionnant les consignes à respecter est diffusé auprès du personnel de l'établissement.

La participation financière demandée à une famille dont un enfant est en situation de handicap est moindre. En effet, le barème national des participations familiales prévoit l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

2.3 Les modalités de relations partenariales

La ville de Saint-Gély-du-Fesc mobilise des moyens humains et financiers pour faire fonctionner l'établissement. L'Etat et le département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public municipal de la petite enfance. La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF de l'Hérault financent la commune au titre de la prestation du service unique et l'accompagnent dans le portage financier des nouveaux projets. Le Conseil Départemental de l'Hérault au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) contrôle l'application des normes de la petite enfance, émet des avis médicaux et conseille la commune en matière de protection de l'enfance. Il participe également aux financements de nouveaux projets et apporte une aide financière au fonctionnement de la structure.

Les professionnels municipaux de la petite enfance travaillent avec différents partenaires locaux tels que le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents mais également le CAMPS, le CMPP, les services et équipements municipaux. Un lien étroit est entretenu avec les professionnels de l'enseignement scolaire de la commune afin d'accompagner l'arrivée des enfants accueillis à l'école.

3. Le projet éducatif

Le projet éducatif est porteur du sens de l'action. Il décrit la vie institutionnelle, son fonctionnement, ses pratiques et ses valeurs. Il précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour accompagner l'enfant et sa famille et s'articule autour de quatre thèmes.



Nos principaux objectifs sont de créer du lien avec l'enfant et ses parents en individualisant l'accueil, de prendre soin de lui en tant que personne, d'accompagner son autonomie et de favoriser son plaisir.

3.1 L'accueil

3.1.1 Le premier accueil

Le premier accueil de l'enfant et sa famille au sein de l'établissement est un moment fondamental qui permet de poser les bases d'une relation de confiance.

Afin de créer du lien avec l'enfant et ses parents et individualiser cet accueil, des entretiens individuels sont organisés avec l'équipe de direction lors de la réalisation du dossier d'inscription. Les attentes des parents concernant l'accueil en collectivité y sont entendues et le projet éducatif ainsi que les qualifications du personnel exerçant sur la structure y sont présentés. Cet entretien est aussi l'occasion de recueillir des éléments sur l'histoire personnelle et familiale de l'enfant et de planifier son adaptation à la crèche. Les familles peuvent également visiter les locaux et rencontrer les membres du personnel.

3.1.2 L'adaptation progressive

La période d'adaptation progressive est une étape indispensable destinée à donner à l'enfant et sa famille le temps et le soutien nécessaire pour aborder la séparation et intégrer ce nouveau lieu d'accueil. L'objectif étant de créer un cadre sécurisant et de développer une alliance éducative avec la famille. Cette adaptation progressive est organisée en collaboration avec le professionnel référent de l'accueil qui se place comme l'interlocuteur privilégié. La durée de cette adaptation est ajustée aux réactions et au vécu de chaque acteur (parent/enfant/professionnel) mais également à la disponibilité des familles. Son cadre progressif permet à l'enfant de découvrir et d'appréhender les différents moments clés de la journée. Un livret d'accueil est également remis aux parents.

3.1.3 Les séparations et les retrouvailles

Dans le cadre d'une réflexion autour des séparations et des retrouvailles entre l'enfant et ses parents, une continuité entre le lieu d'accueil et le lieu de vie de l'enfant est instaurée au travers des temps de

transmissions qui se font dans la mesure du possible en présence de la personne référente. Ces échanges sur la vie de l'enfant permettent de renforcer le climat de confiance. La confidentialité des informations échangées est respectée.

L'espace est aménagé et réfléchi pour accompagner ces temps de séparations et de retrouvailles entre l'enfant et ses parents (espace de dialogue, entrée des parents dans les sections).

3.1.4 La place des parents

Les établissements d'accueil sont des relais qui permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, pour garantir une continuité dans la vie de l'enfant, la participation des parents est encouragée au sein de la structure. Leur implication contribue au bien-être et à l'intégration de leur enfant dans la vie en collectivité. Les parents ont donc une place prépondérante.

Leur intégration passe en premier lieu par les transmissions avec les professionnels. Ces temps d'échanges permettent de retracer les activités quotidiennes des enfants et témoignent de son évolution au cours des mois passés au sein de la structure. Au cours de l'année, des diaporamas photos sont mis à disposition des familles afin qu'ils puissent visualiser les moments de vie de leur enfant au sein de l'établissement.

Les familles sont également invitées à participer à la dynamique du projet de l'établissement en participant à différents événements (réunion de rentrée, fêtes, recueil d'avis, ...). Ces moments de partages sont des temps forts d'échanges et de réflexion commune.

Enfin, pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles, des entretiens individualisés peuvent avoir lieu avec l'équipe de direction.

3.2 Le soin

Les temps de soins sont des moments privilégiés qui représentent un temps d'échange entre l'adulte et l'enfant. Pour un soin de qualité, les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées et l'approche de l'adulte permet à l'enfant de se sentir en confiance. Cette sécurité affective de l'enfant est assurée par la personne référente qui, de par sa connaissance fine, lui apporte les repères et les rituels dont il a besoin. Grâce à leur cohérence d'équipe, les professionnels assurent à l'enfant une continuité lors des soins prodigués.

L'enfant est respecté en tant que personne et est « acteur » lors des soins : l'adulte prend le temps nécessaire et met des mots sur ses actions. Les réactions de l'enfant sont observées et ses initiatives sont respectées et encouragées. Le soin est individualisé et tient compte des échanges avec les parents. Les professionnels sont à l'écoute et apportent à l'enfant un regard bienveillant.

Enfin, l'équipe éducative porte une attention particulière au respect de l'identité de l'enfant et aux convictions éducatives de ses parents.

3.2.1 Le repas

Le temps de repas est un moment fondamental dans la vie de l'enfant. Il favorise naturellement l'éveil des sens, l'autonomie et l'apprentissage des règles sociales.

Les repas proposés aux enfants sont équilibrés et la qualité est assurée par une sélection fine des denrées utilisées. Les menus sont variés, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants. Ils sont communiqués quotidiennement aux parents. Les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur sont scrupuleusement respectées par la cuisinière qui confectionne l'intégralité des repas proposés aux enfants. Le personnel veille à ce que le temps du repas soit source de plaisir, de détente et d'échanges. Il est là pour accompagner la découverte de l'enfant et sa quête d'autonomie (découverte des aliments avec les mains, apprentissage de la cuillère, ...). Les capacités et la personnalité de l'enfant sont respectées.

Ce temps de repas est également un moment où sont abordées certaines règles d'hygiène et de vie en collectivité telles que le lavage des mains ou le respect d'un tour de rôle.

La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée et les mères qui le souhaitent peuvent allaiter sur place

ou apporter des biberons de lait maternel en respectant les conditions d'hygiène et de transport.
En cas d'allergie alimentaire un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi de manière concertée entre les parents, le responsable, le médecin de la crèche et le médecin de l'enfant.

3.2.2 Le sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant et son rythme biologique doit être respecté. Il est constructif, aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et accompagne le développement du cerveau. Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon chaque individu. Chaque enfant dispose d'un espace de sommeil dédié et personnalisé. Ses rituels d'endormissement sont reproduits afin de lui apporter une sécurité affective.

3.2.3 Le change

Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène nécessaires au bien-être de l'enfant. Les gestes de l'adulte sont expliqués à l'enfant qui devient progressivement participatif au déroulement du soin. Le change est un moment de relations et d'échanges privilégié où l'individualité et l'intimité sont respectées. L'apprentissage de la propreté est une étape importante dans le développement de l'enfant. Son rythme est respecté et les professionnels l'accompagnent dans cet apprentissage, en lien avec sa famille et dans un souci de continuité entre la maison et la crèche.

3.3 Le développement

Afin d'accompagner l'autonomie de l'enfant, son environnement d'accueil est réfléchi de façon à favoriser sa motricité libre (matériel adapté, aménagement de l'espace, cohérence d'équipe au niveau des règles, limites et interdits, confiance en les capacités motrices de l'enfant...). Les professionnels utilisent l'observation auprès de l'enfant afin d'identifier ses besoins et lui apporter une sécurité physique et affective.

Les relations sociales de l'enfant sont accompagnées par l'intermédiaire du travail en petit groupe et de la réflexion d'équipe autour de la gestion des conflits.

Les activités proposées ainsi que l'approche des professionnels à travers la reformulation et l'écoute de l'enfant lui permettent de développer à son rythme le langage.

3.4 L'éveil et le bien être

Les professionnels préservent le jeu libre de l'enfant, le considérant comme indispensable à leur bien-être et à leur construction. Le jeu développe le langage, la sociabilité, la créativité et l'intelligence de l'enfant. À travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir et à se respecter. En parallèle du jeu libre, diverses activités d'éveil adaptées à chaque enfant sont proposées afin de favoriser leur plaisir et leur épanouissement mais également de développer leur créativité.

L'environnement est réfléchi de façon à apporter à l'enfant un climat serein et sécurisant.

Les sorties extérieures sont organisées par les professionnels et complétées par le développement de partenariats et la présence de divers intervenants extérieurs.

Des événements festifs sont organisés tout au long de l'année (carnaval, fête de fin d'année) et les parents y sont associés. Ces fêtes sont souvent l'occasion de rencontres entre les parents, les professionnels et les

enfants des différentes sections d'accueil.

Les enfants peuvent également être amenés à participer à des sorties organisées par la crèche dans le but de diversifier les propositions d'activités et de découvertes.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-ADM_2024_12-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

MB/SD
2024-04-23 / 22

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS) ET DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) POUR UNE DUREE DE 3 ANS (2024-2027)

Dans un premier temps, Monsieur Sylvain ALET, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse, du Périscolaire et des Centres de Loisirs, rappelle à l'assemblée les dispositions du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce décret permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et des conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées et sur quatre jours.

Les écoles de la commune bénéficient d'une OTS à 4 jours de classe depuis la rentrée 2018, qu'il convient de renouveler pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2024/2025. Les différents conseils d'école consultés en mars dernier ont émis un avis favorable au renouvellement de l'Organisation du Temps Scolaire telle que présentée ci-dessous :

OTS	ECOLES ELEMENTAIRES	ECOLES MATERNELLES
	Lundi – mardi – jeudi - vendredi	
MATIN	HORAIRE	
Accueil école	8h35 à 8h45	8h50 à 9h00
Enseignement	8h45 à 12h00	9h00 à 12h00
APRES-MIDI	HORAIRE	
Accueil école	13h50 à 14h00	13h50 à 14h00
Enseignement	14h00 à 16h45	14h00 à 17h00

Les fiches de proposition de renouvellement exceptionnel du dispositif à 4 jours dûment remplies et signées par la collectivité et l'ensemble des Directeurs d'école ont été adressées par courrier à Monsieur l'Inspecteur de la Circonscription. La décision de Mme l'Inspectrice d'Académie doit être envoyée aux collectivités avant la fin du mois de juillet 2024.

Dans un second temps, Monsieur ALET présente le PEDT également à renouveler pour une durée de 3 ans.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants avec la mise en place en Septembre 2024 d'études surveillées dans les écoles élémentaires ; le maintien de l'OTS sur 4 jours ; le fonctionnement d'une classe ULIS à Valène
- favoriser le développement de la citoyenneté, le respect de l'environnement, l'éducation à la santé et à la sécurité notamment dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.

- contribuer à l'épanouissement des enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale pour les petits, et la responsabilité pour les plus grands,
- mettre l'accent sur certaines valeurs telles que l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant, l'apprentissage de la vie en communauté, l'esprit de collaboration et d'entraide, la mixité sous ses différentes formes.

Monsieur ALET, propose au conseil municipal de valider à compter de la rentrée 2024/2025 et pour une durée de 3 ans le renouvellement :

- de l'Organisation du Temps Scolaire à 4 jours de classe,
- du Projet Educatif de Territoire intégrant les mises à jour ci-dessus présentées.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur ALET, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le maintien de l'OTS à 4 jours de classe,
- Approuve le renouvellement du PEDT actualisé,

Ces dispositions prendront effet à compter de la rentrée 2024/2025 pour une durée de 3 ans.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

SD

2024-04-23 / 23

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOU, Maire.

PRESENTS : M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : FINANCEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SAINT-GILLOISES - PARTICIPATION DES COMMUNES ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame Anne MEYOUR, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'éducation qui prévoit : « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Par délibération du 1^{er} décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une participation des communes au financement des écoles publiques Saint-Gilloises.

En application de cette délibération, toute nouvelle scolarisation ou tout **changement de cycle** (passage de l'école maternelle en école élémentaire) d'enfants n'habitant pas sur Saint-Gély-du-Fesc suppose l'accord du Maire de la commune de résidence et la participation de cette dernière aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques Saint-Gilloises. Il est précisé qu'en application de l'article L 212-8 du code de l'éducation, une scolarisation en cours dans une commune ne peut être remise en cause jusqu'à la fin du cycle maternel ou élémentaire.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant de cette participation annuelle à demander aux autres communes pour chaque enfant résidant à l'extérieur et scolarisé dans une école publique de Saint-Gély-du-Fesc. Elle est établie en prenant en compte un certain nombre de dépenses de fonctionnement des écoles constatées au compte administratif de la commune et énumérées dans la circulaire N°7 – 0048 du 6 Août 2007 (Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 6 septembre 2007).

Madame MEYOUR, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires propose au conseil municipal :

- De fixer le montant de cette participation pour l'année scolaire 2024/2025 à **791,83 €** pour un enfant scolarisé en **élémentaire** et à **2 062,82 €** pour un enfant scolarisé en **maternelle**.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame MEYOUR et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles Saint-Gilloises à la somme de **791,83 €** (école élémentaire) et de **2 062,82 €** (école maternelle) par enfant pour l'année scolaire 2024/2025,
- Adopte le principe de l'actualisation annuelle de ce forfait sur la base des dépenses de fonctionnement des écoles constatées au compte administratif et d'une application au prorata temporis dans le cas d'un déménagement en cours d'année scolaire,
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions relatives à la mise en œuvre de cette participation avec les communes concernées.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETARE DE S



extrait conforme

LE MAIRE


Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

MB
2024-04-23 / 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE (FIP) ENTRE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER ET LA COMMUNE DE SAINT-GELY-DU-FESC : ECOLE ELEMENTAIRE DU PATUS « Notre école, faisons-la ensemble »

Madame Michèle LERNOUT, Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de la refondation, l'école élémentaire du Patus a déposé, avec le soutien de la municipalité, un projet intitulé « la réussite et le bien être par les sciences ».

Il se décline en trois axes :

- 1) *Création d'un laboratoire maths/sciences,*
- 2) *Partenariat avec « Le potager Paysan » domaine de Cassagnole à Assas / maraichère agroécologique, respectueuse dans sa pratique de la nature et de la biodiversité (équilibre des écosystèmes naturels et agricoles, modèle de production agricole local et durable),*
- 3) *Partenariat avec l'association C'Mai ; co-construction et co-animation de séances pour toutes les classes de l'école, en classe / au Potager paysan / au labo).*

Ce dernier a été retenu par la Commission académique d'examen des projets et s'est vu attribuer un financement à hauteur de 48 260 €. La mairie percevra cette somme et sera chargée de procéder directement aux dépenses prévues dans le cadre de ce projet.

Afin de formaliser le versement et l'utilisation de cette subvention, une convention doit être signée entre l'Académie de Montpellier et la commune : une avance de 30% sera versée après signature de ce document et le solde sera payé après réception par le DSDEN d'un bordereau récapitulatif des dépenses signé de l'agent comptable et de l'ordonnateur accompagné des pièces justificatives.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- signer la convention de financement entre l'Académie de Montpellier et la commune ;
- procéder aux dépenses prévues dans le cadre du projet de l'école élémentaire du Patus « la réussite et le bien-être par les sciences »
- produire toutes les pièces nécessaires au paiement de cette subvention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame LERNOUT et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Académie de Montpellier relative à ce projet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement et à l'utilisation de ce financement.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet
de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :

SECRETAIRE DE SERVICE



LE MAIRE

Michèle LERNOUT

Convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique

Entre

L'Etat,

Représenté par la rectrice d'académie de MONTPELLIER

Ci-après dénommé « Etat »

Et

La collectivité, Ville de SAINT GELY DU FESC

Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique NEFLE clé ZFPS-4P7Y présenté par l'école le Patus relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23/04/2024 approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1^{er} – Objet de la convention



La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe (école le Patus de **SAINT GELY DU FESC**) étant fixé à 48 260 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 48 260 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 14 478 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

	Données de comptabilité budgétaire			Données de comptabilité générale				Autre	
	Activité budgétaire	Action / Sous-action	Titre / Catégorie budgétaire		Groupe de marchandises		Compte PCE		Flux
Convention avec une collectivité	0140000FIPE01	07-05	6	63 - transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs aux communes et EPCI	6531230000	Transferts directs aux communes et EPCI	1
Avance	0140000FIPE01	07-05	7	71 - prêts et avances	27.01.03	Prêt avance aux coll territoriales et à leurs EP	2742000000	Avances aux coll territoriales et à leurs EP	1

L'ordonnateur de la dépense est la rectrice
Le comptable assignataire est la DDFiP de l'Hérault.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de 3 mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Montpellier.

Académie

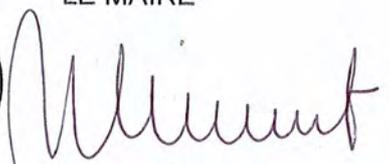
Collectivité

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale de l'Hérault,

Catherine CÔME



LE MAIRE


Michèle LERNOUT

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le



ID : 034-213402555-20240423-ADM_2024_10-DE



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

RH/DR

2024-04-23/25

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2024

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que durant la période estivale, la commune a généralement recours à des travailleurs saisonniers pour renforcer les équipes du service technique et de l'informatique.

En raison d'un accroissement saisonnier d'activité (travaux en régie dans les écoles et autres bâtiments communaux, entretiens des espaces verts, support informatique...) et afin de renforcer les équipes, notamment du service informatique, il y a lieu de recourir au recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Pour ce faire, elle propose au Conseil Municipal de créer les emplois suivants, à temps complet, pour une durée limitée du 2 mai au 31 août 2023 :

- 4 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la création des emplois mentionnés ci-dessus pour une durée limitée du 2 mai au 30 septembre 2024.
- rappelle que les crédits sont prévus au budget de la commune à l'article 64131.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-
Préfet de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

RH/DR

2024-04-23/26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL - COMPTE ÉPARGNE TEMPS – APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité, a instauré par délibération en date du 20 décembre 2005, le Compte Épargne-Temps (CET) institué dans la fonction publique territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004.

L'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale modifie le plafond de jour pouvant être épargnés.

Par principe, il n'est pas possible d'inscrire sur le CET un nombre de jours **conduisant à dépasser le seuil de 60 jours**. (Article 7-1 du décret n° 2004-878)

Par dérogation, au terme de l'année 2024, les agents pourront alimenter leur CET :

- Jusqu'à 70 jours pour ceux ayant ou non atteint le plafond de 60 jours
- De 10 jours supplémentaires au maximum pour ceux qui avaient pu épargner en 2020 plus de 60 jours du fait de la précédente dérogation dite « COVID ».

Les dispositions de cette arrêté peuvent être appliquer à la fonction publique territoriale **sur décision de l'autorité territoriale du fait du principe de libre administration** (article 7).

Madame le Maire propose à l'assemblée d'assouplir le dispositif CET, après avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 20 mars dernier.

La modification à apporter au dispositif est la suivante :

	ANCIEN DISPOSITIF	NOUVEAU DISPOSITIF
1 - Ouverture du CET: A la demande de l'agent		
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Titulaires• Non titulaires• Temps complet• Temps non complet• Au moins 1 an de service• Employé de manière continue <i>Les stagiaires sont exclus du dispositif</i>	Inchangé
2 - Alimentation du CET		
Nature des jours pouvant être épargnés	<ul style="list-style-type: none">• Report des jours de congés (au-delà de 20 jours)• Report des jours ARTT	Inchangé
Nombre maximal de jours pouvant être épargnés :	<ul style="list-style-type: none">• 60 jours par an	Arrêté du 9 janvier 2024 : maximum 70 jours au terme de l'année 2024 ou + 10 jours pour un solde de CET > 60 jours au terme de 2023

Délai pour formuler la demande annuelle d'alimentation du CET	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à transmettre au plus tard le 31/12 de chaque année 	
5 jours de congés au titre de 2020 compte tenu de la Pandémie COVID19	/	Versement automatique
3 – Utilisation du CET		
5 jours de congés au titre de 2020 compte tenu de la Pandémie COVID19	/	Pose d'un jours maximum de 2021 à 2025
Cas particulier d'utilisation du CET de plein droit	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie 	Inchangé
Utilisation sous réserve des nécessités de service	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les autres cas 	Inchangé
Durée maximale d'utilisation des droits	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de durée maxi 	Inchangé
Préavis	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de préavis 	Inchangé
Nombre de jours minimum pour pouvoir utiliser le CET	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'épargne minimale 	Inchangé
Nombre de jours à utiliser à chaque utilisation du CET	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de nombre de jours minimum 	Inchangé
Compensation financière	Compensation financière possible par : <ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation forfaitaire • Alimentation du régime additionnel de retraite (RAFP), pour les agents CNRACL • Droit d'option, à partir de 20 jours épargnés 	Inchangé
4 – Changement d'employeur, de position ou de situation administrative		
Agents titulaires	Conservation des droits acquis en cas de : <ul style="list-style-type: none"> • Mutation, • Détachement • Disponibilité • Congé parental 	Inchangé
Agents non titulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le CET doit être soldé avant chaque changement d'employeur 	Inchangé
5 – Clôture à la cessation définitive des fonctions		
Le CET doit être soldé	Avant la cessation définitive des fonctions : Retraite, démission, licenciement, révocation, non intégration, fin de contrat	Inchangé
Décès	Indemnisation des ayants droit	Inchangé

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les nouvelles dispositions du CET.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet de Lodeve le :
et de la publication sur le site internet de la commune le :




Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 26

RH/DR

2024-04-23/27

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE – MODIFICATION DES MODALITÉS

Les fonctionnaires peuvent être autorisés à s'absenter à l'occasion de certains événements familiaux selon le principe posé à l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Les agents non titulaires peuvent bénéficier de ces dispositions au même titre que les fonctionnaires territoriaux (art. 136 de la loi du 26 janvier 1984). Ces autorisations, accordées sur décisions de l'autorité territoriale sous réserve des nécessités de bon fonctionnement du service sont distinctes par leur objet des congés annuels, des congés supplémentaires au titre des jours de bonifications, des A.R.T.T. ou des repos compensateurs.

Une liste approuvée lors du Comité Technique Paritaire (CTP) du 19 novembre 1996 fixe les modalités d'attribution de ces autorisations d'absence à destination des agents titulaires et stagiaires de la collectivité. Le CTP du 11 avril 2000 étend le bénéfice des autorisations d'absence pour événements familiaux aux agents non titulaires à poste fixe.

Pour être en conformité avec les dispositions en vigueur, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de porter à 16 ans (au lieu de 12) l'âge maximal prévu pour bénéficier des Autorisations Spéciales d'Absence pour soigner un enfant malade lorsque les deux parents travaillent.

Le Comité Social Territorial réuni le 20 mars 2024 a donné un avis favorable à ce changement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Michèle LERNOUT, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Approuve la modification de l'âge maximum porté à 16 ans pour bénéficier des Autorisations Spéciales d'Absences pour enfant malade accordées aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires à poste fixe :

Motifs	Nombre de jours accordés, délibération du 20 janvier 2022	Nouvelle Proposition
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours	/
Mariage d'un enfant de l'agent ou du conjoint (PACSÉ ou du concubin)	3 jours	/
Naissance ou adoption	3 jours (accordés au père)	/

Motifs	Nombre de jours accordés, délibération du 3 décembre 2020	
Décès du conjoint (PACSÉ ou concubin)	5 jours	/
Décès d'un enfant de l'agent ou du conjoint (PACSÉ ou du concubin)	10 jours	/
Décès du père ou de la mère de l'agent	3 jours	/
Décès d'un frère et d'une sœur de l'agent	2 jours	/
Décès d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'un oncle, d'une tante, d'un neveu, d'une nièce, d'un ascendant, du beau-père ou de la belle-mère de l'agent ou du conjoint, pacsé ou du concubin,	1 jour	/
Accompagnement du conjoint (PACSÉ ou concubin), des père et mère en fin de vie	5 jours	/
Soigner un enfant malade de moins de 16 ans lorsque les deux parents travaillent	5 jours/an/famille, (2,5 jours pour les agents à mi-temps)	/
Hospitalisation d'un enfant	5 jour	/
Rentrée scolaire jusqu'à l'entrée en sixième	1 heure	/
Allaitement enfant – tirage lait	1 heure par jour en fonction organisation service	/
Déménagement	1 jour	/

Modalités d'attribution de ces autorisations :

- accordées sur présentation de justificatifs.
- à prendre lors de la survenance de l'évènement ou au plus proche dans les 15 jours qui le précèdent (mariage) ou le suivent (mariage, décès ou autre), sauf naissance : de manière continue à compter du jour de la naissance de l'enfant ou du premier jour ouvrable qui suit.
- ne peuvent être reportées à une autre date ni être octroyées quand l'agent est en congé pour maladie ou absent pour tout autre motif régulier (congés, RTT...).
- majoration de délais de route de 24 heures pour un trajet supérieur ou égale à 600 km aller et retour.

Régularisation d'absences imprévues de courte durée : possible dans la limite de 2 jours par an.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-
Préfet de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de la
commune le :



Michèle LERNOUT

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

RH/DR

2024-04-23/28

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, A. MEYOUR, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, N. FABRE, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, JL FELLOUS, Ch PUJOL, V. RIVIERE

ABSENTS : M. PAMS
M. MAROT a donné procuration à S. ALET
H. TAURAN
A. CAUSSIDIER-ALBOUY a donné procuration à A. LAMOR
S GODIN
G. FABRE a donné procuration à CI COURTOIS

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame Michèle LERNOUT, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique et à l'article 44 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois en modifiant certains grades pour répondre aux nominations par avancement de grade.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le nouveau tableau des emplois :

GRADE	EFFECTIF	TAUX D'EMPLOI en 35ème
HORS FILIERE		
Directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoint des services de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
Directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants	1	35,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché hors-classe	1	35,00
Attaché principal	3	35,00
Attaché territorial	2	35,00
Rédacteur principal de 1ère classe	4	35,00
Rédacteur principal de 2ème classe	1	35,00
Rédacteur territorial	2	35,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	9	35,00
Adjoint administratif	5	4 35,00
		1 17,50

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur principal		
Ingénieur	1	35,00
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35,00
Technicien territorial	2	35,00
Agent de maîtrise	3	35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	6 35,00
		1 33,87
		1 25,76
		1 21,50
Adjoint technique principal de 2ème classe	8	5 35,00
		1 31,48
		1 29,95
		1 26,73
Adjoint technique	34	17 35,00
		1 34,01
		1 33,86
		1 32,89
		1 31,48
		1 31,17
		1 30,00
		1 29,88
		1 28,90
		1 28,75
		1 28,31
		1 27,07
		1 26,30
		1 25,75
1 23,43		
1 23,32		
1 22,72		
1 18,25		
FILIERE POLICE		
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	2	35,00
Brigadier-chef principal	4	35,00
Gardien-Brigadier	5	35,00
FILIERE SOCIALE		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	7	1 34,60
		3 31,48
		2 30,71
		1 29,18
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2° classe	1	34,43
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Puéricultrice hors classe (emploi de directrice de crèche)	1	35,00
Puéricultrice de classe normale	1	35,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	35,00
Auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle	3	1 35,00
		2 32,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	6	1 35,00
		2 32,00
		1 31,50
		2 17,50

